

LE COMTE DE VALMONT.

TOME CINQUIÈME.

Il est un seul Tout-puissant de qui toutes choses procèdent, et vers qui elles remontent, si elles ne sont dépravées.

MILTON. *Parad. perd.* Liv. V.

Se trouve à BORDEAUX,

CHEZ AUDIBERT ET BURKEL, LIBRAIRES,

Allée de Tourny.



Pour la Religion, les Mœurs,
le Prince, et la Patrie.

LE COMTE
DE VALMONT,
OU
LES ÉGAREMENS
DE LA RAISON.

Onzième Édition, ornée de figures.

SECONDE PARTIE.

One Almigthy, is from Whom
All things proceed, and up to him return,
If not depraved.
MILTON. *Parad. lost.* Book V.

TOME CINQUIÈME.

PARIS:
CHEZ BOSSANGE, MASSON ET BESSON.
AN IX. (1801.)


LIBRARY
JUN 12 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

LE COMTE

DE VALMONT,

OU

LES ÉGAREMENS DE LA RAISON.

SECONDE PARTIE.

LETTRE XL.

Du Marquis au Comte de Valmont.

QUE nos joies sont courtes, cher Valmont! hélas! que sont devenues les miennes! et que m'en reste-t-il, qu'un triste souvenir! J'avois repris la douce habitude de vivre avec ton épouse et tes enfans. Tu nous manquois, ainsi que le Baron; mais nous nous consolions par tes succès et par l'espérance de vous revoir tous deux à la fin de la campagne. Je jouissois cependant des tendres caresses d'Émilie, du spectacle de sa piété et

de ses vertus, des charmes de cette union si belle qui a toujours régné entre elle et sa chère Senneville, entre Hortense et Julie; je jouissois des progrès du Commandeur et du Chevalier, de leurs petits soins envers moi, de la société et des entretiens de ton religieux et respectable Abbé. Dans les derniers jours sur-tout, mon cœur s'étoit ouvert à de nouveaux plaisirs : j'ai revu M. de Veymur, si cher à nous tous, si aimable par lui-même, et plus aimable encore parce qu'il ne cessoit de nous entretenir de toi. J'ai revu avec transport ton fils, doué de tous les agrémens, orné de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, et joignant au feu de la jeunesse la maturité d'un âge plus avancé : je l'ai vu, au milieu de nous, modeste et circonspect, tendre, respectueux et soumis; rempli d'attentions, de complaisance et d'égards; et formant, pour le dire en un mot, un contraste parfait avec nos jeunes gens, tels qu'ils sont aujourd'hui : je l'ai observé vis-à-vis d'Hortense, et j'ai admiré sa conduite et la délicatesse de ses sentimens. J'ai vu ces jeunes cœurs s'ouvrir sans contrainte à la joie la plus pure, s'expliquer sous nos yeux avec toute l'ingénuité et la candeur que donne l'innocence; se livrer à l'espoir que nous leur avons permis, et se le propo-

ser l'un à l'autre comme un nouveau motif d'attachement pour nous et d'encouragement à la vertu. Quelle différence, cher Valmont, pour la douceur même, les attraits et la durée, entre ces chastes amours, autorisées par notre aveu, épurées par le goût et par la raison, consacrées en quelque sorte par la plus noble fin, et ces passions capricieuses et bizarres, ces folles et criminelles amours, disons mieux, ces liaisons sans amour et sans sentiment, qui, de nos jours, font le scandale et l'opprobre des mœurs! Rempli de toutes ces idées, heureux du bonheur de tout ce qui m'environnoit, rien n'eût manqué à ma félicité, si tu l'eusses partagée, et si elle n'eût pas dû s'évanouir si promptement.

Dans le détail que je te fais de mes plaisirs passés, crois-tu, cher Comte, que je veuille oublier M. de Verzure? Non, non, il est trop présent à mon esprit et à mon cœur. Il est ton ami, celui de ton fils, le mien; et si j'ai différé à t'en parler, c'est afin de t'en entretenir plus long-tems. Nous ne nous étions pas encore vus, et déjà tu nous avois rendus chers l'un à l'autre. Nous nous sommes abordés comme d'anciennes connoissances, qui, après avoir désiré avec empressement de se rejoindre, se retrouvent avec un égal con-

tentement. Je le tenois serré entre mes bras, et à son tour il me serroit dans les siens. Le Baron attendri vouloit participer à nos embrassemens, et de nouveaux transports augmentoient notre sensibilité et prolongeoient notre ivresse. Autour de nous tout retentissoit du nom de Verzure. Ton Émilie, Senneville, Hortense, Julie, la naïve et tendre Julie se mêloient à nos épanchemens, et s'empressoient de les partager. Comment eût-il pu douter de notre reconnoissance? Eh! qu'il la mérite par son zèle à consommer ton ouvrage dans la personne de ton fils! Le voyage que tu lui as proposé, la conduite d'un jeune homme, ne l'ont point effrayé, lui, qui sembloit n'aspirer qu'à vivre éloigné de tous les hommes. Mon ami, tu l'as réconcilié avec le genre humain. Quelle perte pour nous, si nous ne l'eussions pas connu! Hélas! il m'a rappelé Dorval; et, à l'âge près, nous le voyons revivre dans M. de Verzure. C'est la même sagesse dans les conseils; ce sont les mêmes désirs du bien, la même générosité dans les sentimens, la même affabilité dans les manières, avec plus de noblesse encore et de dignité. Quel homme aimable! quel sage! et dont la sagesse est d'autant plus vraie, qu'il n'en connoît point d'autre que celle qui a pour fondement la Religion. Tu

conçois, mon fils, la satisfaction que je ressentois à l'entretenir, à lui faire raconter plus au long les épreuves par lesquelles il a passé, à comparer nos opinions, nos principes, et à me trouver si bien d'accord avec lui.

Je t'ai retracé mes plaisirs, mon fils; je n'entreprendrai pas de te peindre ma douleur. Il a fallu tout perdre en nous séparant. J'ai tâché de ranimer mes forces et mon courage. Ah! sans des motifs supérieurs et le secours d'en haut, mes forces m'eussent abandonné. Est-ce donc qu'en vieillissant on devient plus tendre encore et plus sensible*? J'ai vu l'heure où, ébranlé par de nouvelles instances, j'allois quitter ma retraite pour suivre Émilie; mais les mêmes raisons qui m'en détournèrent il y a un an, subsistent aujourd'hui, et me permettent moins que jamais de changer le train de vie auquel je suis accoutumé.

M. de Veymur s'est chargé de la conduite de ton épouse et de tes enfans. Le sage Verzure est parti pour l'Italie avec le Baron, après m'avoir fait part, comme tu le lui avois permis, du secret que tu lui as confié.

* Oui, les ames tendres deviennent plus tendres encore; tandis que les cœurs durs ne font que s'endurcir davantage en vieillissant.

Cher Valmont! béni soit le Seigneur, dont la Providence a si heureusement veillé sur tes jours ! Ton fils et son digne Mentor comptent recevoir de tes nouvelles à Florence, d'où ils s'empresseront à te donner des leurs. Madame de Veymur me reste, ainsi qu'Hortense. Je sens le prix de leur amitié, mon fils; et toutefois elle ne peut me faire oublier ces émotions si touchantes et si vives, ces agréables transports, que me faisoient éprouver, au sein de ta famille, les doux sentimens de la nature. Nous sommes tous ici plongés dans la tristesse; tout paroît mort autour de nous : cette joie, ce tumulte, cette diversité d'occupations utiles, d'entretiens et de passe-tems délicieux qui remplissoient et varioient nos momens, ne sont remplacés que par notre silence ou par nos regrets : nos appartemens, nos jardins, nos campagnes, tout nous paroît désert; et l'hiver, qui commence à se faire sentir, redouble à nos yeux le vide et l'horreur de la solitude où nous nous trouvons. Nous nous surprenons quelquefois dans une rêverie profonde et les yeux mouillés de larmes. Il est des instans où je cherche Émilie, où je crois entendre la voix de ta fille, où je la vois accourir et folâtrer autour de moi. La vue d'Hortense me rappelle les grâces naïves de

sa compagne, ses reparties pleines de feu et d'enjouement, son aimable vivacité, et sur-tout ce ton d'intérêt et de sentiment, ces traits de bonté qui la caractérisent et qui la rendoient si chère à tous nos vassaux. Ah ! que le Chevalier de Lausane soit toujours digne d'elle ; et qu'à ton retour se forme sans délai, malgré tous les obstacles que le Vicomte voudroit y apporter, cette union tant désirée, qui doit absorber les concurrences, les jalousies, les haines, et confondre à jamais les intérêts des deux familles !

LETTRE XLI.

Du Comte de Valmont à son Fils.

Éloigné de nous, mon fils, tu n'as rien perdu de ce qui peut servir à te rendre toujours plus sage et plus vertueux : tu es sous la conduite du plus éclairé et du meilleur de tous les hommes. Je ne suis pas inquiet de ta docilité ni de ta confiance à son égard ; tu le chéris, tu le respectes, tu sens tout ce qu'il vaut et combien tu lui es cher ; qu'ai-je besoin de t'inviter à le chérir et à le respecter pour moi-même ? C'est de ton père qu'il tient la place ; c'est mon autorité toute entière que

j'ai déposée entre ses mains ; et quelles que soient la vivacité de ton caractère, la fougue de la jeunesse et des passions qu'elle entraîne, je compte trop sur toi, pour penser qu'il ait même besoin de faire valoir dans aucun tems l'autorité que je lui confie. Cher Baron, que je me félicite d'un pareil choix ! Hélas ! mon père n'a pas eu le même bonheur que moi. Malgré tout ce qu'il a fait pour suppléer dignement aux soins qu'il ne pouvoit me donner, il n'a pas rencontré un Monsieur de Verzure pour son fils. N'attends pas de moi des avis sur tes voyages ; ceux que tu recevras d'un tel guide te suffiront ; et, pour mon propre intérêt, je ne puis que te prier de m'en faire part. Si tu te trouvois dans quelque circonstance délicate pour ton cœur et pour ta vertu, ouvre-toi à lui sans réserve. Souviens-toi de ton Dieu, d'un père tendre, qui n'a eu qu'à se louer de toi jusqu'ici ; et puisque je te l'ai permis, souviens-toi de l'aimable et sage Hortense.

LETTRE XLII.

Du Comte de Valmont au Marquis.

Je n'ai, mon père, pour le moment, que d'heureuses nouvelles à vous donner. A mon arrivée dans cette Cour, j'ai trouvé les esprits favorablement disposés pour le succès de ma négociation. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien des difficultés à vaincre, avant que de pouvoir concilier tous les intérêts, et former un traité d'alliance particulière, qui entraîneroit bientôt une paix générale. Mais j'ai cru m'appercevoir qu'on sentoit aussi bien que nous les avantages réciproques de l'alliance projetée; j'ai conçu que les obstacles s'applaniroient aisément, si l'on pouvoit juger sainement de nos vues, et se reposer assez sur nos promesses, pour ne pas craindre de nous les voir éluder sous de vains prétextes, quand notre supériorité seroit suffisamment assurée. Je n'ai jamais si bien compris l'utilité et la justesse de vos observations, que dans cette circonstance, où l'expérience la plus sensible démontre à mes yeux ce que vous m'avez dit tant de fois, qu'en genre de traités et d'arrangemens po-

litiques, le plus difficile de l'ouvrage étoit fait, quand on avoit pu parvenir à inspirer de la confiance, et à ne laisser aucun lieu de douter qu'on ne fût disposé à sacrifier les vues fausses, injustes, et bornées de l'esprit d'agrandissement et de conquêtes, à celles que donne un esprit de modération, de sagesse, et d'équité.

Le choix qu'on a daigné faire de moi a paru confirmer la droiture de nos intentions; et cette bonne opinion, c'est toujours à vous que je la dois. On se souvient ici du dernier traité que vous avez conclu, et dont les suites subsisteroient encore, si d'autres conventions, accompagnées de clauses beaucoup moins précises et moins sages, n'y eussent pas dérogé. On se rappelle la franchise de vos procédés; et l'on veut bien croire, que, formé à votre école, imbu de vos principes, je ne chercherai point à m'envelopper dans un tissu de ruses et de détours, à tendre des piéges à la bonne foi par l'artifice et la duplicité, et à embarrasser ce qu'il n'est question que d'éclaircir et de simplifier.

Telle est l'idée avantageuse que d'anciens Ministres ont conservée par rapport à vous, et qu'ils veulent bien étendre jusqu'à moi. A leur exemple, le Prince, trop prévenu en ma faveur, se flatte de retrouver dans

le fils toutes les qualités du père. Souvent il m'entretient de vous; il me répète les éloges qu'il en a entendu faire par la bouche même de son auguste prédécesseur; il m'expose le désir qu'il a ressenti, depuis qu'il est sur le trône, de vous voir à sa Cour, et combien il avoit été sensible, dans les premiers tems de votre exil, au peu de justice qu'on vous avoit rendu. Ce sont là, mon père, autant d'avances pour moi, et d'heureux préjugés pour l'avenir. Cependant ce ne sont, après tout, que des espérances; et dans un Royaume, où l'autorité suprême éprouve tant de contradictions, où l'exercice de son pouvoir exige tant de ménagemens, où, de l'opposition de vues et d'intérèts entre les différens partis et les différens corps, nous voyons naître si souvent le trouble et la discorde, on ne sait sur quoi compter.

Une autre source d'inquiétude pour moi, est le caractère même du Monarque auprès duquel on m'a envoyé. Depuis plus de dix ans qu'il est sur le trône, il ne s'est point formé de principes fixes, et n'a pas encore appris à gouverner par lui-même. Entouré de Ministres sages et éclairés, ce ne sont pas toujours eux qu'il consulte : des favoris, qui l'obsèdent, s'emparent quelquefois de sa confiance, et décident trop souvent ses

opinions et sa conduite. Flottant sans cesse entre les idées et les sentimens contraires, que les uns et les autres s'efforcent à l'envi de lui faire adopter, il forme à chaque instant de nouveaux projets. Tantôt il paroît entrer dans l'esprit des plus sages de son Conseil, et aspirer sincèrement à nous donner la paix; tantôt, se prêtant aux vues intéressées des Courtisans, il paroît désirer la guerre avec ardeur, et ne consentir à se lier avec nous que pour la perpétuer, s'il se peut, afin de partager la dépouille des peuples vaincus. La politique, la passion des armes, l'ambition de conquérir; le projet plus noble et plus magnanime de procurer, par une législation mieux entendue, le bonheur de son peuple, la sûreté et l'indépendance de sa Couronne; celui de pacifier l'Europe, et d'influer sur le bonheur des autres Nations; que dirai-je enfin? l'attrait plus séduisant, pour un Prince jeune encore, de la mollesse et des plaisirs, semblent se disputer l'empire sur son ame : et l'on ne peut dire lequel de ces goûts si opposés, qu'on lui insinue tour à tour, pourra l'emporter.

La Religion même, dans l'esprit du Monarque, n'est pas exempte de ces vicissitudes. Placé à côté de plusieurs États, divisés sur cet article si intéressant, et accou-

tumés par de longues querelles à la liberté de penser, il est souvent tenté de tout rejeter, ou de tout admettre sans examen. Un esprit de Pyrrhonisme et d'incrédulité, qui se répand insensiblement jusque dans son Royaume, lui est inspiré en secret par ceux qui croiroient gagner le plus à être sans frein, sans loi, et qui ne trouvent pas de plus sûr moyen d'y réussir, que de parvenir à le faire penser comme eux.

De tout ce que je viens de vous exposer, il est aisé de conclure, qu'avec les meilleures espérances d'une part, il me reste de l'autre de justes sujets de crainte. Si tout est disposé favorablement du côté du Ministère, si les vues actuelles, si les vrais intérêts de la Nation s'accordent avec les nôtres, si l'opinion qu'on a bien voulu se former de moi nous est avantageuse, si le Prince lui-même est prévenu en ma faveur; avouons néanmoins que, dans un État aussi agité que l'est celui-ci, dans une Cour où règnent tant de dissensions et où les sentimens sont si partagés, sous un Monarque dont les idées varient si aisément, un seul moment peut tout changer. Ce qui me tranquillise et qui soutient mon espoir, c'est la facilité que j'éprouve à entretenir ce Prince, d'ailleurs affable, ouvert, et qui, ramené à des principes plus

sûrs, acquerroit, par-là même, un caractère plus décidé, et seroit capable de se porter au plus grand bien. Aidez-moi, mon père, par la sagesse de vos conseils, par toutes les lumières que je puis vous devoir encore, à tirer parti des circonstances, de l'amitié qu'il me témoigne, et de l'estime qu'il a pour vous.

LETTRE XLIII.

Réponse du Marquis.

Il ne me reste rien à t'apprendre, cher Valmont. Les mémoires que je t'ai remis sur mes ambassades, les conversations que nous avons eues à ce sujet dans le séjour que tu as fait ici, l'état actuel des choses, que tu es plus que personne à portée de connoître et d'apprécier, t'instruiront mieux que tout ce que je pourrois t'écrire de si loin. Je me bornerai donc à te féliciter du bien que tu peux faire. Le Ciel, en t'ouvrant une nouvelle carrière, te prépare de nouveaux succès.

Ce n'est plus seulement à ta Patrie que tu vas être utile; tu lui dois sans doute tes premiers soins et tes vœux les plus ardens :

mais, en la servant dans le grand art des négociations, comme tu l'as servie par les vertus guerrières, tu vas étendre tes vues et les élever vers des objets plus grands encore. Ami des hommes et citoyen du monde, c'est le bonheur de plusieurs peuples que tu peux procurer par la paix; c'est en particulier celui de la France; c'est celui de la Nation avec laquelle on t'a chargé de traiter. Tu y trouveras de sa part de grands obstacles, j'en conviens. Déjà tu rencontres au milieu d'elle, comme par-tout ailleurs, des Courtisans faux et intéressés: tu y vois des Vassaux fiers, puissans, et souvent ennemis de leur Maître; des Sujets jaloux à l'excès d'une ombre de liberté, qui couvre un véritable esclavage, des esprits ombrageux et difficiles à manier: mais ce qui doit animer ton zèle et t'encourager, c'est que ce ne sera point en les divisant que tu procureras l'alliance que nous recherchons; ce sera au contraire en les réunissant. Il y faut plus de génie et plus d'art sans doute. Mais aussi quels plus grands mérites et quelle plus noble fin pourrois-tu te proposer? Ministre de paix, sous l'ombre même de faire un traité d'alliance pour la guerre, tu es heureusement appelé à tout concilier. En ménageant le caractère du Monarque et celui d'un petit nombre

d'hommes qui influent sur toute la Nation ; en les éclairant sur leurs droits respectifs et sur le prix de l'union et de la concorde, tu leur donneras, pour l'objet que tu envisages, une même impulsion, pour leur accord entre eux une même volonté; et cet État, dont ton premier but est de joindre les forces aux nôtres pour tenir la balance égale, te devra par la suite sa propre tranquillité en assurant celle de l'Europe. Ainsi, mon fils, la politique ne sera point pour toi un art malfaisant, celui de faire oublier aux autres leurs véritables intérêts, pour les plier uniquement à ce que nous croyons follement les nôtres; elle sera, par tes soins et par la droiture de tes intentions, ce qu'elle doit être, l'art de faire du bien aux hommes, en les liant par des vues générales, par un intérêt commun, et en faisant sortir le bien de tous de celui même qui nous est personnel.

Sers-toi, pour obtenir un si précieux avantage, de tout l'ascendant que tu parois prendre sur l'esprit du Monarque. Puisqu'il daigne t'écouter, ne néglige rien pour lui inspirer cet esprit de sagesse et de modération, qui bientôt lui soumettra les esprits les plus rebelles, et lui attachera les cœurs de tous ses Sujets; ramène-le à ces principes fixes et invariables dont tu sens toute l'im-

portance, et qu'il bénisse à jamais les lumières que tu lui auras données.

Tes lettres, mon fils, me deviennent plus intéressantes encore qu'elles ne me l'ont été jusqu'ici; elles portent sur de si grands objets! Détaille-moi tout ce qu'il te sera permis de me rapporter de tes entretiens; tu sais à qui tu les confies. O Valmont! si j'avois quelque chose à t'envier, ce seroit le noble emploi auquel le Ciel semble te destiner.

LETTRE XLIV.

De la Comtesse de Valmont à son Mari.

L'UNIQUE chose qui pût me consoler, en quittant mon père, mon amie, et en me séparant de mon fils, c'étoit, cher Valmont, l'idée de me rapprocher de la Cour, pour y être plus à portée de veiller sur les sentimens et sur les démarches de M. et de Madame de Lausane. La nouvelle que tu m'avois donnée de ton départ avoit diminué mes craintes, sans pouvoir les dissiper entièrement. Mais, à mon arrivée ici, elles se sont renouvelées plus vivement que jamais, quand on m'a appris que tu avois été attaqué sur la route, et ce qui me surprend, est que tu ne m'en

ayes rien dit dans ta dernière lettre *. Ce silence m'a donné à penser, beaucoup plus que tout ce que tu aurois pu m'écrire. On s'accorde, d'après le rapport d'un des postillons qui t'ont conduit, à rejeter sur une troupe de brigands, dont cette route est infestée, le danger que tu as couru. Je veux le croire, cher époux, et je rends grâces au Ciel de la protection visible qu'il t'a accordée; mais j'ai peine à calmer des soupçons, peut-être injustes, et toutefois bien capables d'alarmer ma tendresse. L'empressement du Vicomte et de son épouse ne m'a point rassurée. Il me paroissoit étrange, après ce que tu m'as marqué, de les voir l'un et l'autre affecter, sur cet évènement, un intérêt et une sensibilité si peu conformes aux dispositions de leur cœur. Le Roi, la Reine, tout ce qui nous environne, tes amis les plus chers, m'ont donné à cette occasion des témoignages éclatans de leur attachement pour toi; mais personne n'a tant insisté que M. de Lausane et son épouse. Je les retrouvois partout attentifs à me prévenir. Ce n'étoient de leur part que félicitations, que

* On ne l'a point trouvée parmi les autres. Ce que dit Madame de Valmont, quelques lignes plus bas, montre assez qu'elle n'a pas été bien informée, et cela ne doit pas nous paroître surprenant.

protestations réitérées d'une amitié à toute épreuve, qu'épanchemens continuels, et démonstrations les plus vives de la joie qu'ils ressentoient de te voir si heureusement échappé à un si grand péril. Sans cesse ils m'interrogeoient sur les lettres que tu m'avois écrites, et s'étonnoient plus que moi de ton silence. Je te l'avouerai, cette affectation m'a déplu. J'ai étudié leur contenance et leurs discours, et j'y ai remarqué je ne sais quoi de contraint et d'embarrassé, qui a porté le trouble dans mon ame. Je ne sais s'ils se sont apperçus de mes alarmes et de ma méfiance; mais depuis quelques jours, ils ont redoublé de soins et d'attentions pour les faire cesser. Ils te comblent d'éloges; ils relèvent la noblesse, la générosité de tes sentimens. Au lieu de se tenir comme auparavant sur la réserve par rapport au mariage de son frère, le Vicomte s'honore en tous lieux de cette alliance; il ne cesse de m'en entretenir; il en parle souvent à la Reine; il lui tarde, à l'entendre, que tu sois de retour pour se lier le plus étroitement avec nous.

Le Chevalier, qui est revenu de l'armée, paroît lui-même ne compter que très-foiblement sur ces dehors trompeurs. Il connoît assez son frère, pour savoir que les choses, sur lesquelles il se montre le plus ardent,

sont celles qu'il désire le moins et qu'il travaille le plus fortement à éloigner. Il est désolé du retard que souffre son mariage par ton absence; et témoigne, sans le vouloir, autant d'inquiétude que moi. Cher Valmont! tu n'as pas voulu augmenter mes craintes, et je n'attends de toi rien de précis sur un évènement si propre à les accroître. Mais du moins garde-toi de trop de sécurité. Tu le sais, un ennemi n'est jamais plus à craindre que lorsqu'il flatte, et que, pour nous perdre plus sûrement, il déguise sa haine sous le voile de l'amitié.

Ta Julie partage ma tristesse, sans être instruite de tout ce qui a pu y donner lieu. Elle a seulement appris que tes jours avoient été menacés, et elle s'obstine à croire qu'on ne lui a pas tout dit; c'en est assez pour qu'elle ne soit pas tranquille. Son enjouement n'est plus le même. Le Chevalier cherche en vain à la distraire; sa présence semble ne la flatter qu'autant qu'elle m'y voit prendre quelque intérêt. C'est dans mes yeux qu'elle s'efforce de lire; et elle n'est contente, qu'autant que je le parois. Je la surprends quelquefois les yeux fixés sur moi; elle s'attendrit en me regardant. Je ne puis, cher époux, ni lui dissimuler ma peine, ni lui en avouer la cause; et, sen-

sible à sa tendresse, je crains également de l'affliger par mes aveux ou par mon silence.

LETTRE XLV.

Du Baron de Valmont à son Père.

Je sens, mon père, tout le prix du guide que vous m'avez donné. Si quelque chose pouvoit me dédommager du plaisir de vous voir et de vous entendre, ce seroit sans doute une société aussi aimable, aussi utile pour moi que l'est la sienne. Je retrouve en lui ce caractère de douceur et de bonté, ce ton de sentiment et de persuasion, qui me rendent vos leçons si touchantes et la pratique du bien si facile. Eh! comment ne me persuaderoit-il pas? C'est sous vos traits qu'il me peint la vertu et qu'il me la fait aimer.

Tendre père! vous paroissez craindre en moi la fougue de l'âge et l'emportement des passions. Mais quels secours ne m'avez-vous pas offerts contre elles, en me donnant pour ami M. de Verzure, et en me permettant d'aimer Hortense! Ah! que n'avez-vous pu, à votre retour de l'armée, passer quelques jours avec nous et la revoir

comme moi ! Vous eussiez dit, en admirant sa sagesse, sa conduite, ses vertus et ses charmes : Non, l'impression qu'elle a faite une fois ne s'effacera jamais, et je n'ai plus rien à craindre pour mon fils.

Ce n'est pas, mon père, que je présume de moi-même. Je sais trop, d'après les tristes écarts dont j'ai été témoin, ce que peut un moment d'ivresse, pour faire évanouir les résolutions les plus sages et rendre inutile le travail de bien des années. Je sais ce que vous m'avez dit tant de fois, qu'un naturel vif et sensible est toujours facile à se laisser surprendre et prompt à s'enflammer; qu'une jeunesse confiante et téméraire n'apperçoit de danger nulle part, et que par cette confiance même, tout est danger pour elle. Mon cœur, il est vrai, n'est plus accessible à de nouveaux traits; un amour pur et sincère le défend assez du funeste écueil d'un amour faux et dangereux. Mais, à mon âge, ce n'est pas seulement le cœur qu'il faut garder. Aussi mon dessein est-il pris de ne pas perdre de vue un seul moment mon guide et mon ami. Sa religion, sa piété nourrira la mienne; et c'est dans la crainte du Seigneur, que vous m'avez inspirée, que je trouverai les plus fortes armes contre la séduction et l'attrait des plaisirs.

Il est difficile de voyager, et de ne pas les rencontrer sous toutes les formes, et presque à chaque pas. A peine sommes-nous arrivés en Italie, qu'on a entrepris de me familiariser avec eux. Sous prétexte de faire honneur au fils de M. de Valmont, on s'empressoit à m'offrir de toute part les fêtes les plus agréables, les amusemens les plus variés. M. de Verzure m'aidoit souvent à m'en défendre; mais les personnes les plus engageantes de l'un et l'autre sexe, le trouvant contraire à leurs desseins, sembloient s'être liguées pour me rendre ses conseils odieux et sa présence importune. Heureusement pour moi, j'ai apperçu les piéges qu'elles me tendoient, et leurs efforts n'ont servi qu'à me rendre mon guide plus cher encore. Je me suis dérobé, par son secours, à tout ce qui pouvoit me distraire d'occupations plus sérieuses; et, me bornant aux sociétés qui convenoient à vos vues, j'ai fait usage des avis qu'il m'avoit donnés.

Vous n'attendez pas de moi, dans cette lettre, un détail de toutes mes observations: ce sera l'objet du Journal que je mettrai sous vos yeux, lorsque je serai près de vous. Maintenant, ce que vous désirez de moi, c'est le précis des moyens qu'emploie M. de Verzure, et des sages conseils que lui dicte son

zèle, pour me rendre mes voyages vraiment utiles. Dociles à vos ordres, c'est ce désir, Monsieur *, que je vais satisfaire.

Mon digne ami, en me communiquant la première lettre que vous lui avez écrite à Florence, a insisté avant tout sur le but que vous vous proposiez en me faisant voyager**. » Vous concevez, m'a-t-il dit, d'après ce que me marque M. votre père, que son intention n'est pas que vous voyiez l'Italie et les autres pays que nous pourrons parcourir, en jeune homme qui cherche à s'amuser plutôt qu'à s'instruire (1), et qui est plus porté à s'arrêter à des objets de pure curiosité, qu'à ceux qui peuvent lui être d'une utilité réelle pour lui-même et pour les autres. Il veut, sans doute, que votre goût se per-

* Voilà un *Monsieur* que je n'aime pas ; il sent beaucoup trop la fausse dignité de nos mœurs actuelles. Je ne sais comment il a pu échapper au Baron : heureusement il ne lui est échappé qu'une fois ; et j'aurois bien de la peine à le lui pardonner, s'il ne le rachetoit par des sentimens ; ce qu'on ne fait plus aujourd'hui. Ce mot d'avis peut suffire ; je n'ai pas cru, d'ailleurs, devoir étendre trop loin les changemens que je me suis permis.

** L'instruction qu'on retire des voyages, dit M. Rousseau, se rapporte à l'objet qui les fait entreprendre. Quand cet objet, dit-il encore avec beaucoup de vérité, est un systême de philosophie, le Voyageur ne voit jamais que ce qu'il veut voir : quand cet objet est l'intérêt, il absorbe toute l'attention de ceux qui s'y livrent.

fectionne

fectionne par l'attention que vous donnerez aux chef-d'œuvres en tout genre que les Arts vont vous offrir, et par la comparaison que vous serez à portée d'en faire; mais il veut sur-tout que votre raison s'éclaire, que votre jugement se forme, que vos idées s'étendent, et que, ne vous arrêtant pas aux vues bornées qui pourroient convenir à un Amateur, à un Artiste, à un Savant même, dans quelque classe qu'on le suppose, vous voyagiez en homme et en citoyen (2). Il veut que vous étudiez la Nature humaine en grand, si je puis parler ainsi; que vous la saisissiez dans ses rapports généraux comme dans ses nuances particulières; que, vous dépouillant des préjugés nationaux, sans rien perdre de l'attachement que vous devez au pays qui vous a vu naître, et vous familiarisant, autant que la vérité, que la conscience peuvent vous le permettre, avec les opinions et les mœurs des différens peuples, vous deveniez en quelque sorte l'homme de tous les lieux et de toutes les Nations. Il veut enfin que vous vous appliquiez avec le plus grand soin à démêler, dans chaque État, si petit qu'il vous paroisse, dans chaque espèce de Gouvernement, ce que comporte sa constitution, ce qui la maintient, ce qui l'affermit, ou ce qui tend à l'altérer et à la détruire:

que vous examiniez l'empire qu'y a la Religion, et ce qu'y opèrent, d'une manière plus ou moins sensible, l'esprit d'indépendance, l'esprit de secte, s'il y en a, et la superstition : que vous considériez le rapport qui s'y trouve entre les Loix et les Mœurs ; jusqu'à quel point y fleurissent les Sciences et les Arts ; dans quel état y sont la population, l'Agriculture, qui en est un des signes les moins équivoques, le Commerce, la Marine, et les forces militaires : que vous observiez attentivement ce qui forme le caractère propre de la Nation, ses vertus et ses vices ; quels sont ses véritables intérêts ; ce que nous pourrions emprunter d'elle ; l'estime qu'on y fait du Droit public ; et en quoi elle se rapproche ou s'éloigne davantage des vrais principes qui devroient servir à lier entre eux tous les peuples. Ce champ est vaste, j'en conviens, et M. votre père n'exige pas de vous plus que vos lumières ne comportent ; mais après les études qu'il vous a fait faire, il ne sera pas aussi difficile, que vous pourriez le penser, de le parcourir dans ce qu'il a de plus important «.

C'est en effet, mon père, sur ce plan que nous nous sommes conduits ; et je n'ai pas eu de peine à comprendre pourquoi vous me faisiez commencer par le pays dont la langue

m'est la plus familière, et dont l'histoire m'est la plus connue, après celle de ma Nation. Je sens combien ces connoissances, jointes à quelque teinture de l'Histoire Naturelle, à de premiers principes dans les Arts, à l'étude plus approfondie de la Religion, de la Morale, du Droit de la Nature et des gens, sont un préliminaire indispensable pour voyager avec fruit.

Conformément à vos vues, voici la marche que nous avons suivie jusqu'ici. Tout ce qui a rapport aux Arts, est réservé pour nos heures de récréation et de délassement. Nous y appliquons les principes d'ordre, de goût et d'imitation, afin de mieux saisir les beautés ou les défauts des morceaux les plus frappans. Nous allons dans les ateliers des Artistes les plus célèbres; et nous tâchons, dans nos courses, de nous associer quelqu'un d'entre eux, qui nous serve à confirmer ou à redresser nos jugemens. A force de voir et de comparer, je sens que mon goût s'épure, et que, sans devenir délicat jusqu'à l'excès, j'apprends à accorder plus difficilement mon admiration. Nous ne négligeons pas de nous informer des progrès des Arts ou de leur dépérissement, de ceux qui fleurissent le plus dans le lieu où nous sommes, du parti que l'État en tire pour sa gloire

et pour sa richesse, de l'influence qu'ils ont sur le luxe et que le luxe a sur eux, des rapports qui se trouvent entre le Luxe, les Arts et les Mœurs.

Nous visitons les Colléges, les Bibliothèques, les Académies. Nous faisons connoissance, autant que nous le pouvons, avec les hommes les plus distingués par leur savoir et par leur vertu. Nous nous entretenons avec eux de l'objet de leurs travaux, des meilleurs ouvrages, des découvertes les plus récentes, des encouragemens qu'on donne aux Sciences et à l'étude. Si les objets sont au dessus de ma portée, ces hommes, vraiment dignes de nos hommages et de notre reconnoissance, m'expliquent ce que je ne puis comprendre, et le mettent en quelque sorte de niveau avec mes foibles lumières. M. de Verzure, beaucoup plus instruit que ne l'est ordinairement un homme du monde et un militaire, ne laisse rien perdre de leurs entretiens, et m'aide en particulier à lier les observations qu'ils ont faites, et souvent même à les concilier.

Pour tout ce qui concerne le Gouvernement, nous ne nous bornons pas, depuis que nous sommes ici, aux instructions que veut bien me donner à ce sujet M. le Comte de..., notre Ambassadeur, qui a conçu pour moi la

plus tendre amitié, et qui nous a forcés d'accepter un logement dans son hôtel. Nous questionnons le Secrétaire d'ambassade, qu'un long usage a eclairé, des François habitués dans cette ville depuis long-tems, des naturels du pays, qui, quoique très-réservés sur cet article, ne laissent pas quelquefois de s'ouvrir avec une sorte de confiance à M. de Verzure, qui leur est moins suspect par sa sagesse. Fixant notre attention sur les principaux corps et les différens ordres de l'État, nous examinons les rapports d'union, de dépendance, et les principes d'opposition qu'ils ont entre eux : nous cherchons à connoître quel est l'esprit qui les anime, et celui qui, par leur constitution même, devroit les animer ; quel est en eux le concours des volontés vers un même but, ou leur contrariété, et ce qui peut en être la source. Nous parcourons les ports, les chantiers, les arsenaux ; nous voyons manœuvrer les troupes ; nous nous informons de leur nombre et de la discipline qui s'observe parmi elles. Nous prenons des notions assez étendues de ce qui regarde les impôts et la manière de les percevoir. Nous consultons les Négocians ; nous écoutons parler les Artisans, les Laboureurs, cette partie de la Nation sur laquelle influent davantage les

biens et les maux d'un État, et qui en éprouve le plus sensiblement les effets, lorsqu'elle en pénètre le moins la véritable cause. Nous comparons l'histoire des siècles passés avec la situation présente, et nous conjecturons par l'une et par l'autre ce qu'on peut attendre de l'avenir.

Pour bien juger de l'agriculture et de la population, pour juger même du caractère de la Nation, nous ne nous en rapportons pas aux habitans des villes; nous ne restons pas renfermés dans la capitale; nous visitons les campagnes, nous allons prendre au loin des éclaircissemens (3).

En tous lieux nous nous instruisons des Loix, de la Police, des Mœurs, et de la Religion. Nous ne voyons que trop souvent les Loix en contradiction avec elles-mêmes; nous les voyons plus souvent en contradiction avec les Mœurs, ou parce qu'elles ne remontent pas à la source du mal, ou par le peu de vigueur qu'on leur donne, ou par la manière dont on s'y prend pour les faire exécuter. Nous voyons même quelquefois les Loix, et presque toujours les Mœurs, en contraste avec la Religion, et nous sommes forcés d'en rapporter la cause au défaut d'exemple de la part des chefs, et au défaut d'instructions solides de la part de ceux à

qui il appartient de servir tout à la fois de guides et de modèles.

Par rapport à la Religion, M. de Verzure me met en garde contre les fausses conséquences qu'on n'est que trop porté à tirer des abus qui s'y glissent, en me faisant sentir combien ils sont opposés à son esprit, qui de lui-même est inaltérable. Il me prémunit d'avance contre l'espèce de séduction qui pourroit naître, par la suite et en d'autres contrées, de la variété des opinions, de la différence des cultes, de la contrariété des sectes; et s'en sert pour me faire mieux comprendre les fondemens, la nécessité, et le prix d'une autorité. Il m'apprend en même-tems à tirer, de cette diversité d'opinions, un motif pressant, non pas d'indifférence pour la vérité et pour l'erreur, mais de modération, de ménagement et de charité, par rapport à ceux qui s'égarent (4).

Son attention se porte en dernier lieu à empêcher que je ne décide trop aisément du caractère, des usages, des mœurs d'une nation, et que je ne les critique trop légèrement *. Ce n'est que d'après des observations

* » Il seroit aussi déraisonnable de condamner toute une nation pour les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser pour la réforme de la Trappe «. *M. de Voltaire.*

générales et constantes, qu'il me permet d'asseoir un jugement. » Les esprits super-
» ficiels, me dit-il quelquefois, sont tou-
» jours disposés à accommoder ce qu'ils
» voient à la sphère étroite de leurs idées,
» à prononcer sans examen ou d'après l'exa-
» men le plus frivole : ils jugent de la Loi
» par un abus qu'ils prennent pour elle ; des
» coutumes, par l'exemple de quelques par-
» ticuliers, et c'est ce qui rend si suspectes
» les relations de la plupart des Voyageurs*.
» Les esprits vains et présomptueux font
» plus encore : ils trouvent ridicule tout ce
» qui n'est pas conforme à leurs modes, à
» leurs usages, et ne craignent pas de s'en
» expliquer hautement ; tandis qu'on au-
» roit le même droit, et souvent à plus juste
» titre, de ridiculiser les usages et les modes
» qu'ils apportent de leurs pays. Cette es-
» pèce de fatuité, si propre aux jeunes gens,
» et sur-tout aux François, jointe à leurs
» mœurs trop libres, à leurs mauvais ton
» de galanterie, à leurs principes de séduc-
» tion, est ce qui les rend à cet âge un objet

* » Ils ressemblent, dit encore M. de Voltaire, à cet Allemand, qui, ayant eu une petite difficulté, à Blois, avec son hôtesse, laquelle avoit les cheveux un peu trop blonds, mit sur son *Album* : *Nota benè*, que toutes les Dames de Blois sont rousses et acariâtres «.

» de crainte, de haine, et de mépris pour » tous les étrangers, chez lesquels il leur » plaît de voyager. Soyez donc, ajoute-t-il, » simple, modeste et vertueux; et dans tous » les pays du monde vous serez toujours es- » timé, toujours aimé, et toujours digne de » l'être «.

Telles sont, mon père, les sages leçons de M. de Verzure, et les moyens qu'il emploie pour me faire entrer dans vos vues. Je fais en sorte de répondre à ses bontés; et, rempli du désir de vous plaire, mon cœur semble m'être garant du succès.

NOTES.

PAGE 24.

(1) *Un jeune homme, qui cherche à s'amuser plutôt qu'à s'instruire, etc.* « Il y a bien de la différence entre voyager pour voir du pays, ou pour voir des peuples. Le premier objet est toujours celui des curieux, l'autre n'est pour eux qu'accessoire. Ce doit être tout le contraire pour celui qui veut s'éclairer. L'enfant observe les choses, en attendant qu'il puisse observer les hommes. L'homme doit commencer par observer ses semblables, et puis il observe les choses, s'il en a le tems.

» C'est donc mal raisonner, que de conclure que les voyages sont inutiles, de ce que nous voyageons mal. Mais l'utilité des voyages reconnue, s'ensuivra-t-il qu'ils conviennent à tout le monde? Tant s'en faut : ils ne conviennent au contraire qu'à très-peu de gens; ils ne con-

viennent qu'aux hommes assez fermes sur eux-mêmes, pour écouter les leçons de l'erreur sans se laisser séduire, et pour voir l'exemple du vice sans se laisser entraîner. Les voyages poussent le naturel vers sa pente, et achèvent de rendre l'homme bon ou mauvais. Quiconque revient de courir le monde, est, à son retour, ce qu'il sera toute sa vie; il en revient plus de méchans que de bons, parce qu'il en part plus d'enclins au mal qu'au bien. Les jeunes gens mal élevés et mal conduits contractent, dans leurs voyages, tous les vices des peuples qu'ils fréquentent, et pas une des vertus dont ces vices sont mêlés: mais ceux qui sont heureusement nés, ceux dont on a bien cultivé le bon naturel, et qui voyagent dans le vrai dessein de s'instruire, reviennent tous meilleurs et plus sages qu'ils n'étoient partis «. *M. Rousseau.*

PAGE 25.

(2) *Et que, ne vous arrêtant pas aux vues bornées qui pourroient convenir à un Amateur, à un Artiste, à un Savant même, etc.* Ce qui rend les voyages infructueux à la Jeunesse, c'est la manière dont on les lui fait faire. Les Gouverneurs, plus curieux de son amusement que de son instruction, la mènent de ville en ville, de palais en palais, de cercle en cercle; ou, s'ils sont savans et gens de lettres, ils lui font passer son tems à courir des bibliothèques, à visiter des antiquaires, à transcrire de vieilles inscriptions. Dans chaque pays ils s'occupent d'un autre siècle: c'est comme s'ils s'occupoient d'un autre pays; en sorte qu'après avoir à grands frais parcouru l'Europe, livrés aux frivolités ou à l'ennui, ils reviennent sans avoir rien vu de ce qui peut les intéresser, ni rien appris de ce qui peut leur être utile «. *Idem.*

PAGE 30.

(3) *Nous ne restons pas renfermés dans la capitale; nous visitons les campagnes, nous allons prendre au loin des*

éclaircissemens. Toutes les capitales se ressemblent ; tous les peuples s'y mêlent, toutes les mœurs s'y confondent... C'est dans les provinces reculées, où il y a moins de mouvement, de commerce, où les étrangers voyagent moins, dont les habitans se déplacent moins, changent moins de fortune et d'état, qu'il faut aller étudier le génie et les mœurs d'une nation. Voyez en passant la capitale. Mais allez observer au loin le pays. . . . C'est à ces grandes distances qu'un peuple se caractérise, et se montre tel qu'il est sans mêlange : c'est là que les bons et les mauvais effets du Gouvernement se font mieux sentir, comme au bout d'un plus grand rayon la mesure des arcs est plus égale «. *Idem.*

De même aussi, » c'est le seul moyen de connoître les véritables mœurs d'un peuple, dit encore M. Rousseau, que d'étudier sa vie privée dans les États les plus nombreux ; car, s'arrêter aux gens qui représentent toujours, c'est ne voir que des Comédiens «.

PAGE 31.

(4) *Il m'apprend en même tems à tirer, de cette diversité d'opinions, un motif pressant, non pas d'indifférence pour la vérité et pour l'erreur, mais de modération, etc.* Voici en substance ce que dit à ce sujet M. Pluche, en parlant des voyages. » En rendant le jeune Voyageur inébranlable aux attaques d'une raison ténébreuse, il faut aussi lui inculquer, envers ceux qui pensent autrement que lui, une retenue et une douceur inaltérables. Il n'y a jamais eu qu'une mission. Il doit détester toutes les séparations, puisqu'elles s'entre-détruisent et ne portent en rien le caractère de l'autorité divine, qui a établi un ministère unique : mais il ne doit jamais haïr ceux qui restent séparés. Nulle tolérance sur la pluralité des missions, puisqu'il n'y en a notoirement qu'une, et qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour savoir où elle se perpétue depuis plus de dix sept cents ans : mais il y a une tolérance extérieure, juste et nécessaire, qui est le fruit du support et de l'a-

mour que nous devons avoir pour tout le genre humain Le Voyageur ne pourroit donc trop savoir, que l'esprit de charité est l'ame du Christianisme; et que comme cet esprit supprime toute aigreur dans les vrais Fidèles, ils deviennent, par cette douceur qui ne les quitte point, la portion la plus aimable de la Société «. Voyez le *Spectacle de la Nature, tome 7, vingt-cinquième entretien.*

LETTRE XLVI.

Du Comte de Valmont au Marquis.

La confiance que le Roi de..... a daigné prendre en moi, est plus grande encore que je n'osois l'espérer. Elle a donné lieu à des entretiens dont il permet que je vous fasse part, convaincu que c'est d'après vous que je parle, et que je ne fais que lui répéter vos maximes. Je vous ai marqué, mon père, combien il étoit peu d'accord avec lui-même: je vous ai exposé jusqu'à quel point ses sentimens, ses goûts, ses principes, étoient variables et incertains. Lassé lui-même de cette incertitude, et instruit du changement que vous aviez opéré en moi, il en a été plus disposé à s'ouvrir à moi sans réserve. Dans un de ces momens d'épanchement, où, bannissant toute contrainte, il m'invite à une entière liberté, j'ai honte, me disoit-il un jour, de mes irrésolutions. J'ai souvent conçu de grands desseins, et ils se sont évanouis. Je règne depuis bien des années, et je n'ai rien fait encore pour ma gloire ni pour celle de ma Nation. Alexandre, Charles XII étoient des héros à mon âge; et, avec un

secret désir de les imiter, je suis resté dans la classe des hommes ordinaires.

Si, comme vous, Sire, j'étois né pour régner, lui répondis-je, et que je voulusse me choisir un modèle, ce ne seroit pas sur eux que je jetterois les yeux. Ils ont fait parler d'eux, il est vrai; la terre a retenti du bruit de leurs exploits; le commun des hommes, toujours porté à accorder son admiration à ces qualités brillantes qui nous asservissent, qui font l'étonnement et le malheur du monde, les a mis au nombre des héros. Mais la portion la plus éclairée du genre humain, celle qui distribue la véritable gloire, et qui mérite seule que nous nous montrions jaloux de ses suffrages, parce que la raison les dicte et que la postérité les confirme, ne leur laisse en partage que le vain nom de conquérant qu'elle abhorre, les juge par les maux qu'ils ont faits, oppose leur folle ambition à leur valeur, et ce qui est resté de leurs conquêtes à ce qu'il leur en a coûté pour les faire. Ce sont à ses yeux d'illustres aventuriers; ce ne sont point, à proprement parler, de grands hommes.

Eh! quel est donc le héros, selon vous, reprit le Monarque?

Le héros, mon Prince, n'est pas ce qu'un vain peuple s'imagine. Ce n'est point cet

homme, qui, rapportant tout à lui seul, ne connoît d'autre droit que celui du plus fort; qui court à l'immortalité à travers le meurtre et le carnage; qui s'embarrasse peu de faire périr des millions d'hommes, d'être le fléau du monde, pourvu qu'il en soit la terreur; qui n'a de force et de courage, que pour maîtriser ses semblables; et qui n'en a point pour dompter les plus extravagantes, les plus furieuses de toutes les passions, et pour se vaincre lui-même. Le vrai héros, c'est, dans tout état, celui qui ne se proposant que de grandes vues, fait de la bienveillance universelle l'ame de tous ses projets et la première de toutes ses passions; qui se dévoue tout entier à la félicité de ses semblables; qui ne donne rien à l'opinion, et qui sacrifie tout à la justice et à la vérité. Le vrai héros, Sire, c'est sur-tout un Roi, qui, père de ses sujets, s'applique constamment à les rendre heureux; qui, plein de courage pour les défendre, se tenant toujours prêt pour la guerre, et se ménageant toutes les ressources de la prudence pour la faire avec succès, emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour leur faire goûter sans altération les douceurs de la paix : c'est celui, qui, par une sage économie, par une administration éclairée, par une vigilance con-

tinuelle, met tous ses soins à leur en faire recueillir les fruits au sein de l'abondance et de la sécurité; qui concilie leurs intérêts avec ceux des Nations dont ils sont environnés, et ce qu'il doit à son peuple avec l'amour dont il est redevable à tout le genre humain; celui, en un mot, qui fait consister sa gloire la plus pure à s'oublier lui-même, son plaisir le plus doux à faire du bien, son intérêt le plus pressant à se faire aimer; qui ne voit de grand que ce qui est juste, de vraiment utile que ce qui s'accorde avec le bonheur de tous; et qui, doué d'une ame magnanime et d'un cœur excellent, compte pour rien tous les sacrifices qu'il fait à l'humanité. Voilà, Sire, quel est mon héros; et, malgré tous les préjugés d'une fausse grandeur et d'une fausse gloire, ce sera le héros de tous les siècles et de toutes les Nations.

Vous m'éclairez, cher Valmont, me dit le Roi, après quelques momens de silence. En me désabusant des idées d'un faux héroïsme, vous me ramenez à celles que je m'étois faites de la vraie grandeur dans un Prince. Il faut, pour être grand, qu'il gouverne en sage, qu'il soit le père de son peuple et l'ami des hommes. C'est donc à la Philosophie à former un grand Roi.

C'est moins encore à la Philosophie qu'à la Religion, repris-je à l'instant, qu'appartient un si noble emploi; et je serois beaucoup moins sûr d'un Roi purement Philosophe, que d'un Roi vraiment Chrétien. La Philosophie, mon Prince, a quelque chose de trop incertain, de trop peu lié dans ses principes et dans ses conséquences. Ses systèmes portent sur une base trop peu ferme, et n'ont point assez de consistance. Elle nous instruit par ses variations perpétuelles et ses étonnantes contradictions, du peu de fond qu'on doit faire sur elle.

Mais sur-tout la Philosophie de nos jours, que nous offre-t-elle qui puisse nous instruire et nous diriger? Audacieuse et téméraire, secouant tout joug, opposée à tout culte, ennemie de la Divinité même, elle rompt maintenant les liens les plus sacrés de la religion et de la Morale, et n'en vouloit, disoit-elle, qu'à la superstition et au fanatisme. Sous prétexte de prendre en main les intérêts des peuples, elle les divise d'avec le Souverain, et porte le Souverain à se défier de son peuple, tandis que la confiance et l'amour doivent les réunir. Par-tout où elle voit des chefs et des maîtres, elle crie au despotisme et invite à le confondre avec une autorité légitime, dont toutefois les abus mêmes

seroient moins à craindre que ceux d'une liberté excessive et d'une entière indépendance. Elle nous arme contre les Princes et contre les Loix, en ne cessant de déclamer contre leur tyrannie. Elle resserre les cœurs et les rend durs et insensibles, en leur inspirant un secret égoïsme, en les attachant à l'intérêt personnel, dans ces mêmes livres où elle nous parle si souvent d'humanité et de bienfaisance. Elle énerve les hommes, et prépare la ruine des empires, en faisant l'éloge des passions, du luxe, et de la volupté. Elle détruit, et se vante de réformer. Elle nous rend féroces et barbares, sous le masque de la douceur, et avec la réputation qu'elle veut bien nous donner de vivre dans un siècle humain et policé. Elle nous inspire un fol orgueil et le mépris de nos semblables, en nous faisant accroire que par elle nous sommes les seuls grands, les seuls sages. Que dirai-je enfin? Elle nous trompe, nous éblouit, nous aveugle, en promettant de nous éclairer.

Sous quels traits, s'écria le Monarque, me peignez-vous la Philosophie?

Sous ces mêmes traits, Sire, que nous retracent en foule les Ouvrages modernes de nos Philosophes les plus célèbres (1). Je sais que, quand ils veulent faire l'éloge de leur prétendue sagesse et s'exalter eux-mêmes,

ce n'est pas ainsi qu'ils nous la peignent. Ils empruntent alors les couleurs les plus séduisantes, les idées les plus relevées, et les expressions les plus magnifiques. Mais c'est d'après leurs maximes que je les juge, et non d'après leurs éloges : et si leurs écrits passent jusqu'à la postérité, remplie d'étonnement et d'horreur, elle ne pourra qu'avouer le jugement que je viens d'en porter. Ce n'est pas, au reste, que je ne reconnoisse une Philosophie plus vraie qui suppose la Religion bien loin de l'exclure; qui nous instruit à remonter des effets à leur véritable cause; qui, s'exerçant à des sciences utiles, y fait briller la lumière, dissipe les nuages que répand sur elles un dangereux pyrrhonisme, les enchaîne l'une à l'autre, et les dirige vers un but moral propre à les ennoblir ; qui respecte les vérités aimables et consolantes, qu'elle trouve imprimées au fond de notre cœur, ou que nous offre une Révélation qu'elle envisage comme un supplément nécessaire à notre foible raison ; qui resserre les vrais liens de la société au lieu de les rompre ; qui, ne s'arrêtant pas à de vains discours, réforme nos mœurs, dompte nos passions, nous soumet à l'autorité par l'amour du devoir, nous rend doux, humains, bienfaisans dans la conduite de la

vie, et fait de nous des sages dans la pratique. Car tel est, mon Prince, la Philosophie qui a pour fondement la religion.

Je conçois, cher Valmont, me dit le Roi, tout l'avantage qu'elle doit avoir sur celle dont vous m'avez peint les dangers. Vous ne sauriez nier cependant que les Philosophes de nos jours n'ayent donné aux Rois des leçons utiles, dont il ne tient qu'à eux de profiter.

Mais si ces leçons, mon Prince, sont détruites par de faux principes, dont on peut tirer des conséquences tout opposées; si elles n'ont pas plus d'autorité, que ceux qui vous les donnent; si le ton même dont il vous les présentent, est si souvent turbulent et séditieux; quel bien peuvent-elles produire, qui égale tous maux qu'elles peuvent faire? Et, après tout, quels maîtres choisissez-vous? Des génies fiers et présomptueux, qui, en se vantant de régenter les Rois, les avilissent et les dégradent; des guides trompeurs, qui, en leur donnant des conseils sur l'usage de leur pouvoir, en sapent les fondemens, invitent les Monarques à le déposer, et enhardissent les peuples à s'y soustraire (2); de faux sages, qui connoissent mal les hommes, qu'ils veulent vous apprendre à gouverner (3); qui, dans les plans

d'instruction qu'ils vous tracent, ignorent la mesure des possibles, et renversent tout pour tout rétablir; des esprits atrabilaires, qui, ne sachant pas être heureux du moins par comparaison, toujours frondeurs, toujours chagrins, oublient les malheurs passés, ne tiennent aucun compte des avantages de notre situation présente, et s'élancent toujours dans l'avenir, pour y chercher le bonheur à la faveur des révolutions.

S'ils n'avoient d'ailleurs que des leçons utiles à vous donner, que pourroient-ils vous dire, mon Prince, que la Religion ne vous dise encore mieux? Ils osent l'accuser de favoriser le despotisme (4) : eh! n'est-ce pas elle qui en est le frein le plus puissant? N'est-ce pas la Religion qui crie le plus fortement aux Rois, que, si leur autorité est émanée du Ciel, ce n'est pas pour en abuser qu'il la leur a confiée? que ce n'est pas pour eux qu'il les a faits Rois, mais pour leur peuple? que s'ils doivent régner sur leurs sujets, les Loix doivent régner sur eux? que Dieu, qui a prétendu les rendre son image sur la terre, leur a imposé l'obligation étroite de lui ressembler, en faisant régner l'ordre au sein de leur Empire, comme il le fait régner dans l'Univers? que, si ceux qui leur sont soumis n'ont pas droit de les punir, c'est

pour la tranquillité même et le bonheur des Nations, qu'il refuse à celles-ci un droit qui leur seroit funeste : mais que les Princes qui exercent un pouvoir arbitraire doivent trembler; parce qu'il existe une Providence, qui tôt ou tard se manifeste par les maux qu'elle leur envoie, ou que, si leur châtiment paroît différé, il y a une justice suprême, qui, après cette vie, les jugera comme le reste des hommes, et les punira ?

Ce sont ces grandes vérités, Sire, qui, beaucoup mieux que toutes les maximes de nos Sages, nous ont donné de grands Rois. Ils ont pu avoir des préjugés sans doute ; car quel est le grand homme sur qui n'influent pas les préjugés de son siècle ? Mais je ne crains pas de le dire, quels préjugés plus funestes que ceux qui naissent de cette fausse Philosophie, qui détruit toute vérité ?

Vous pensez donc, reprit le Monarque, que dans le gouvernement des États on peut se passer de Philosophie, et qu'on ne peut se passer de Religion ?

Je crois, mon Prince, lui répondis-je, avoir satisfait d'avance à cette question. Si, par Philosophie, on entend la véritable sagesse; elle est nécessaire sans doute à ceux qui gouvernent et à ceux qui sont gouvernés. Elle est la droite raison avec ses plus

saines maximes; elle est la vertu mise en action: et c'est sur-tout, avons-nous dit, le véritable esprit de la Religion qui nous la donne; de cette Religion, qui lie tous les hommes entre eux et avec la Divinité par un culte raisonnable; qui fait rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui appartient à César; qui fait régner dans le cœur du Prince, la justice et la bonté, et dans celui de ses sujets, la soumission, le respect, et l'amour; qui fait sortir, de l'accord des vues et des sentimens, le bonheur public; et qui, nous assurant la considération, l'estime et la confiance des autres Nations, les intéresse à notre félicité à proportion de l'intérêt que nous paroissons prendre nous-mêmes à celles du monde entier. Mais si l'on entend, par Philosophie, la doctrine pernicieuse et dépravée (5), les maximes louches, incertaines, peu conséquentes, et souvent contraires des faux sages de nos jours: qui ne voit qu'elle est la perte des États, et qu'elle en causera tous les malheurs? Laissez-la s'introduire dans votre Royaume et y prendre crédit: bientôt les esprits vont s'agiter, fermenter; on raisonnera, on discutera, et l'on finira par tout mettre en problême. *Quelle est l'origine, quel est le lien des sociétés? Quel besoin les hommes avoient-ils d'être*

ainsi réunis? N'eût-il pas mieux valu qu'ils eussent mené une vie indépendante, une vie errante et sauvage? Qui a pu détruire l'égalité primitive? De quel droit régnez-vous? Quel est le contrat social qui lie les sujets à leur Prince? Quel est le Juge de la fidélité aux conventions entre eux et vous? De quelle portion de liberté ont-ils pu se dessaisir entre vos mains? Et bien d'autres questions qu'on élève sous les yeux de votre Majesté, avec tant de danger et tant d'indécence, que je ne pourrois, sans frémir, porter plus loin les détails. Mais à la place des vains raisonnemens et des systêmes philosophiques, mettez la Religion; faites intervenir la parole de Dieu même, qui a daigné se manifester aux hommes par les preuves les plus sensibles, et les instruire de ses volontés saintes: toutes les questions sont résolues, ou plutôt il est inutile de les faire, et nous n'avons aucun besoin d'y répondre. Tout rentre dans l'ordre, et est rappelé à l'unité. L'Évangile, une fois reconnu, tranche tout d'un seul mot; c'est Dieu qui a établi les sociétés et les rangs; c'est en lui que tout pouvoir légitime prend sa source: *celui qui résiste à l'autorité résiste à Dieu même.* Le peuple entend, et se soumet. L'instruction est à sa portée, et gît en fait. La voix de

celui

celui qui l'éclaire lui suffit, et en assurant sa tranquillité, elle vous répond de son obéissance.

Cher Valmont! me dit le Prince, vous m'avez effrayé. Je n'ai jamais si bien compris mes véritables intérêts et ceux de mon peuple. Cependant, de quelque poids que soient à mes yeux les réflexions que vous venez de faire, souffrez que j'insiste encore à vous demander, si, absolument parlant, il est bien vrai qu'une société politique ne puisse subsister sans religion; si même la religion a autant d'influence qu'on le croit sur les mœurs des hommes; si elle ne leur a pas fait d'ailleurs plus de maux réels, qu'elle ne leur a procuré de véritables biens; et si, en dernier ressort cette seule Morale naturelle, *sois juste, sers ta Patrie, ne fais tort à personne*, ne leur suffiroit pas.

Il est sans doute, mon Prince, de l'intérêt de ceux qui n'ont point de religion, de prétendre qu'on peut s'en passer. Mais cet étrange paradoxe, l'opprobre de ceux qui l'ont avancé et de ceux qui osent le soutenir, n'a pu être défendu que par des exemples illusoires et par les plus faux raisonnemens. On a vu des hommes sans religion, auxquels on n'a pu reprocher de mauvaises mœurs: et combien en cite-t-on? Mais je veux qu'on

ne se trompe pas même en les citant; je veux qu'ils ayent été, dans le commerce le plus secret de la vie, dans l'intérieur de leur maison, et sur-tout à leurs propres yeux, ce qu'ils s'efforçoient de paroître au dehors : c'est accorder beaucoup ; car il n'est point, à bien dire, de manière de penser plus propre à faire des hypocrites que l'Athéisme, parce qu'il n'en est pas qui ait plus besoin d'être racheté par quelque apparence de vertu (6) ; je veux même que, dans ce petit nombre d'hommes si heureusement nés, il ait pu s'en rencontrer quelques-uns, qui ayent eu la force de résister à des tentations délicates, et de se tirer comme ils le devoient d'une occasion prochaine de faire le mal avec impunité! que prouveroient ces suppositions toutes gratuites et de pareils exemples, en faveur d'une société entière, de tout un État composé d'Athées * (7)? Quoi, des idées de convenance, d'honnêteté, de bienséance, qui ne portent plus sur

* » Il en est des Athées dans l'ordre moral, a dit l'Auteur de la *Philosophie de la Nature*, comme des monstres dans l'ordre physique. Il est aussi impossible qu'un grand nombre de personnes s'accordent à nier l'existence de Dieu, qu'il l'est qu'une mère enfante constamment des enfans à deux têtes. Un peuple d'Athées contredit plus les Loix de la Nature, qu'un peuple d'Hermaphrodites «.

rien dès qu'elles ne sont pas liées à un principe qui leur donne de la force et de la stabilité, agiront avec empire sur le peuple, que des idées purement abstraites ne sauroient émouvoir et que la religion même a peine à contenir? Elles agiront fortement sur des Sages, qui ne verront entre eux d'autre lien que l'intérêt personnel? Quoi, mon Prince, les Loix suffiront pour tant de maux qu'elles ne peuvent empêcher, pour tant de crimes qu'elles ne peuvent éclairer? Elles suffiront pour cette partie des mœurs privées, qui n'est pas même de leur ressort, quoiqu'elle ait tant d'influence sur les mœurs publiques, et sur la félicité des citoyens * ? Quoi, l'autorité des Loix toute seule, si sévères qu'on les suppose, produira, malgré la violence des passions, et dans la plupart des hommes, ce qu'elle ne produit efficacement qu'à l'aide de la religion et de la conscience? Eh, sans

* » Platon l'a dit : qu'aucun délit ne soit sans punition ; ou vous verrez les citoyens se familiariser peu à peu avec le mal, et violer enfin les Loix les plus sacrées et les plus importantes. Mais comment chaque délit sera-il puni? Comment les citoyens, qui connoissent les bornes étroites de la sagesse humaine, seront-ils persuadés que le coupable n'échappe jamais au châtiment, s'ils ignorent qu'ils sont sous la main et sous les yeux d'un Être suprême qui gouverne le Monde, et dont la justice récompense la vertu et punit le vice «? *De la Législation. L.* 4, *Ch.* 2.

la conscience, quel empire peuvent avoir les Loix? Quoi donc, une multitude, qui n'aura d'autre frein que cette autorité, ne tentera pas à chaque instant de s'y soustraire, ne se laissera pas emporter à l'amour des nouveautés, et n'essayera pas, en se réunissant, de briser un joug que les forces de quelques particuliers ne pourroient rompre? Des hommes puissans, que leurs lumières mettront au-dessus des préjugés, que leur crédit mettra au dessus des Loix, ne profiteront pas de toutes les circonstances favorables pour les enfreindre? Et l'ordre pourra subsister dans un État, où les Grands n'auront point de pouvoir supérieur à craindre, et où le peuple ne trouvera dans son propre fonds, qu'un esprit d'anarchie et des semences de division?

Eh! comptez-vous pour rien, me dit le Roi, l'amour-propre et l'honneur, ce sentiment si actif, cette source si féconde en grandes actions, ce premier mobile du cœur humain?

L'amour-propre, Sire! qu'est-il sans la conscience, qu'un sophiste adroit, qui nous séduit et nous égare; qui, se jouant des vaines leçons de la Philosophie, trouve tout bon dès qu'il lui plaît, et n'envisage que l'utilité du moment? Qu'est-il, qu'un prin-

cipe destructeur, qui, dès que nous ne reconnoissons plus de Dieu, nous fait un de nous-mêmes, et compte parmi les hommes autant de victimes qu'il en peut immoler sans crainte à son propre intérêt?

L'honneur! Ah! il est vrai, je le compte pour beaucoup, lorsqu'il porte sur une base solide, et qu'il prend sa source dans les sentimens du juste et de l'honnête, considérés comme l'impression auguste et la loi sainte de l'Auteur même de la Nature; il est alors un des mobiles les plus puissans pour le bien et pour la vertu, il est un frein contre le vice, il est nécessaire dans toute espèce de Gouvernement: mais je le compte pour rien, s'il n'est éclairé, dirigé, et soutenu par la religion. Sans elle, il sera souvent plus dangereux qu'utile, et n'aura d'ailleurs rien de fixe et d'assuré. Tantôt il sera le fruit de l'imbécillité et de la démence; tantôt il sera l'effet d'un caprice bizarre, et passera de mode, comme la cause qui l'a produit; quelquefois il naîtra d'un préjugé barbare, consacré par un long usage: presque toujours il sera la loi de l'opinion, qu'avec plus de lumières on aura raison de mépriser; qu'on violera sans scrupule, avec des intérêts contraires; qu'on violera sans

honte, ainsi que toute autre Loi, dès qu'on pourra le faire en secret; qu'on violera impunément et qu'on décréditera par la force de l'exemple, dès qu'on aura l'autorité en main. Sans doute, mon Prince, il faut attacher l'honneur à la vertu, et la honte au vice : mais si la vertu n'est qu'un nom, comme elle l'est en effet dans le système de l'Athée, lorsqu'il est conséquent *; si, en bravant la honte, on peut se satisfaire sans danger **; si l'intérêt particulier se trouve

* Bayle lui-même en convient assez ouvertement dans le §. 181 de ses *Pensées diverses*. Il y est question d'un Traité de la Religion contre les Athées, les Déistes, etc. imprimé en 1677, dans lequel l'Auteur rapporte un entretien supposé entre deux impies, par lequel on voit que, dans leurs principes, la raison et les Loix naturelles et civiles, la justice et la vertu, sont des mots vides de sens. Et *il le prouve fort judicieusement*, ajoute Bayle, qui d'ailleurs trouve cette preuve insuffisante par rapport aux dangers de l'Athéisme dans un État, en se fondant sur cette seule maxime, *que les hommes ne suivent pas leurs principes.*

** Sans danger, dira Bayle ! Il y en a toujours à commettre le crime; et l'Athée a, en toute rencontre un motif pour l'éviter; » ne fût-ce que la crainte de tomber dans l'inconvénient qui est arrivé à quelques-uns, de publier eux-mêmes leurs crimes pendant qu'ils dormoient, ou pendant les transports d'une fièvre chaude. Lucrèce se sert de ce motif pour porter à la vertu les hommes sans Religion «.

Félicitons Bayle et Lucrèce d'avoir su mettre à la place de la religion un motif si puissant.

en opposition avec l'intérêt commun (et il peut s'y trouver à chaque instant pour celui qui n'auroit rien à espérer ni rien à craindre au delà de cette vie) ; comment se rétablira l'équilibre, si ce n'est en faisant renaître par la religion le sentiment du devoir et la persuasion de notre immortalité ?

L'immortalité ! reprit le Monarque. Mais n'est-il pas prouvé que celui même qui croit son ame sujette à la mort, peut encore désirer d'immortaliser son nom par des actions louables, et doit craindre de le déshonorer aux yeux de la postérité par des infamies ?

Je ne sais, mon Prince, sur qui cette idée de gloire, ou cette crainte de l'opprobre, séparée de l'idée de notre existence après cette vie, pourra conserver quelque empire ; mais ce que je ne craindrai pas d'assurer, c'est qu'elle en aura très-peu sur la multitude, qui en genre de réputation dans le monde, n'a rien a attendre de la postérité, ni rien à risquer. Ce que je crois pouvoir dire avec fondement, c'est que ce désir d'immortaliser son nom tient naturellement et de bien près au sentiment de notre existence future ; en sorte que, l'idée de celle-ci une fois anéantie, si elle pouvoit l'être, l'opinion que l'on auroit de nous après notre

mort ne nous toucheroit que foiblement, et que le souci qu'on en pourroit prendre ne paroîtroit aux hommes, même les moins éclairés, que l'effet du plus absurde préjugé. Ce que je puis dire encore, c'est que ce vain désir de gloire, cette idée d'immortalité, dénuée de tout rapport à un juste Juge, qui, indépendamment de l'opinion, saura apprécier nos mérites et nos œuvres, est tout aussi propre à enfanter de grands crimes, que de grandes actions. C'est ainsi que les Conquérans ont prétendu s'immortaliser, en portant en tous lieux la terreur de leur nom.

Il est donc vrai, Sire, qu'il ne reste aucun motif solide, aucune règle précise, aucun secours suffisant pour faire le bien, pour le faire avec sagesse et avec choix, pour le faire constamment, hors de la religion; tandis qu'avec une religion éclairée, tout est lumière, tout est encouragement pour la vertu, tout est motif et secours puissant pour nous aider à fuir le vice. Eh, que pourriez-vous attendre, mon Prince, d'une société, où l'on ne respecteroit les Loix qu'autant que l'on ne se sentiroit, ni assez fort pour refuser de s'y soumettre, ni assez adroit pour les éluder; où chaque homme, opposant ses vues personnelles aux préjugés reçus pour l'intérêt général, auroit, en der-

nier ressort, un droit égal à celui de tous les autres de se faire Juge de ce qui est bien ou mal, de ce qui lui convient et de ce qui ne lui convient pas : où l'on ne pourroit faire usage de la religion du serment ; où le mensonge, la duplicité, l'ingratitude, l'orgueil, l'oisiveté, le libertinage des mœurs ne seroient repréhensibles au tribunal des Loix, que lorsqu'ils violeroient ouvertement les droits du citoyen ; où le code public, en un mot, aidé de l'opinion, dirigeroit seul ce qu'il y a de plus apparent dans l'extérieur de notre conduite ; et où nul principe naturel, nulle crainte d'un Dieu vengeur, nul motif réprimant, ne régleroit l'intérieur par la voix de la conscience et les cris du remords * ? Quelle confiance pourriez-vous prendre en particulier dans des sujets, des serviteurs, des conseillers, des amis, s'ils étoient tous sans Dieu, sans Religion ? et eux-mêmes, Sire, quelle confiance auroient-ils en vous (8) ? Je ne vous ai rien dit, quant au fond, des vains systêmes de l'Athée, qui ne reconnoît d'autre cause de cet Univers, que le mouvement et la matière, parce que

* Cinéas expliquant un jour à Fabricius les principes de la secte Épicurienne, qu'il suivoit, et qui étoit devenue la secte la plus accréditée chez les Grecs : *O Dieu !* s'écria le Romain, *puissent nos ennemis suivre une telle doctrine, tant qu'ils nous feront la guerre !*

vous avez l'esprit trop juste, mon Prince, et le cœur trop droit, pour vous en être laissé infecter. Ceux qui professent le Matérialisme, n'ont pour eux que l'imagination et les passions ; ils ont contre eux la conscience, la nature, et la raison.

A peine avois-je cessé de parler, que le Roi parut se plonger dans des réflexions profondes. Il étoit heure pour lui de prendre du repos. Je l'engageai à remettre au lendemain l'examen des autres questions, non moins intéressantes, qu'il m'avoit proposées.

NOTES.

PAGE. 42.

(1) *Sous ces mêmes traits que nous retracent en foule les Ouvrages modernes de nos Philosophes les plus célèbres.* On peut consulter les citations qui se trouvent à la fin du troisième volume. Nous pourrions en ajouter quantité d'autres, que nous recueillons tous les jours de ce nombre prodigieux d'écrits qu'enfante l'irréligion. Mais nous croyons devoir nous borner à quelques passages relatifs aux mœurs et à la législation, et qui suffiront pour donner une juste idée de ce que les autres renferment *.

C'est ainsi que s'exprime l'Auteur d'un des derniers

* Nous n'emprunterons rien du *Système de la Nature*, désavoué par quelques Philosophes, malgré les abrégés qu'on en a faits pour le répandre plus aisement. Eh ! que ne désavoue-t-on pas quand l'effet qu'on se proposoit est manqué ! Le désaveu ! Ah ! c'est bien là le cachet de la plupart de nos Sages !

Ouvrages qui ont fait le plus de bruit, après le *Système de la Nature* ; » Les mœurs telles qu'elles sont, les Loix dé» fectueuses dans leur principe, vicieuses dans leur appli» cation, la corruption du cœur humain, et cette attrac» tion si puissante qui porte un sexe vers l'autre, néces» sitent en quelque sorte l'adultère. Pour chercher à pré» venir efficacement ce crime, il faudroit changer les » mœurs du jour, ce qui est impossible. Par conséquent » il faut regarder comme inutiles, et même comme fu» nestes, toutes les Loix et les Coutumes dont le but se» roit de diminuer la somme totale de cette passion, vu » l'état des choses «.

L'Auteur parle de deux autres crimes qui révoltent le plus la nature, et il raisonne sur leur punition, à-peu-près comme il le fait sur l'adultère.

Dans un autre Ouvrage *philosophique, politique*, etc. flétri comme le précédent par l'autorité séculière, et malheureusement trop répandu, on prétend que » dans les » pays où la Religion ne peut réprimer les excès de l'a» mour, c'est peut-être une sagesse de le changer en » culte. Eh ! quel culte que celui où les hommes, animés » du feu de la Divinité, etc. « ! Le reste est un tissu de libertinage et d'impiété.

Dans un Ouvrage beaucoup plus récent, on a consacré tout un chapitre à peindre, sous les couleurs les plus fausses et les plus séduisantes, les douceurs et les prétendus avantages qui naitroient de la communauté des femmes.

Le Livre *de l'Esprit* avoit préludé à toutes ces infamies ; et doivent-elles nous surprendre de la part de ces Sages qui ont osé, dans tant d'écrits, nous dire, que » les plaisirs des sens peuvent inspirer toute espèce de sentimens et de vertus ;.... que l'origine des vertus et des vices est d'institution politique ;.... que la Morale tire son origine de la Politique, comme les Loix et les bourreaux ;.... que les passions physiques sont les seuls plaisirs réels ;.... que la vraie Philosophie n'admet qu'une

félicité temporelle ;.... que suivre ses désirs est le seul moyen de s'affranchir de leur importunité ;.... que, dès que le vice nous rend heureux, il faut aimer le vice, etc. etc. «? O nos sages maîtres ! Vous voilà donc tels que vous êtes, et le masque est tombé !

Mais écoutons-les de nouveau sur ce qui a rapport à la législation.

» Tout Monarque (dit le premier des Auteurs que nous » avons cités) qui prétend ne devoir rendre compte de sa » conduite qu'à Dieu seul, vomit un blasphême contre » Dieu et les hommes, et dégage sur le champ ses Sujets » du serment de fidélité, ou plutôt les arme contre lui ; » parce que dans le moment il ravit toutes les portions de » liberté qui lui étoient confiées ; . . . et c'est ainsi qu'un » Monarque devient lui-même coupable du crime de lèze- » Majesté «.

» O peuples ! s'écrie-t-il ailleurs, qui êtes si patiens » dans vos maux, que n'avez-vous le courage de mourir » avec gloire et générosité ! Il est des tems, des circons- » tances, où le lâche seul dit : il faut obéir et haïr. Quand » le mal est sans remède ou parvenu à son dernier pé- » riode, il faut ou égorger les monstres qui dévorent la » substance du pauvre peuple ; ou si la fortune vient à » tromper votre valeur, il faut faire si bien en sorte qu'on » ne meure pas sans vengeance, combattre en désespéré, » et ne céder la victoire aux auteurs de ses maux, qu'au » prix de leur sang et de leurs larmes... Les Rois tremble- » ront devant vous, et vous ne tremblerez devant per- » sonne. Il est une époque, qui devient nécessaire dans » certains Gouvernemens ; époque terrible, sanglante, » mais le signal de la liberté : c'est la guerre civile dont je » veux parler, etc. «.

L'Auteur de quelques Discours philosophiques avoit dit les mêmes choses dans un Ouvrage dont nous ne rappellerons pas le titre et la singularité, quoique lui-même ait bien osé les rappeler. C'est là aussi qu'oubliant le ca-

ractère et l'esprit de sa Nation *, il demande : » Pourquoi » les François ne pourroient-ils pas soutenir le Gouver- » nement républicain ?.... L'honneur françois, principe » toujours agissant, supérieur aux plus sages institutions, » pourra donc devenir un jour l'ame d'une République **, » sur-tout lorsque le goût de la Philosophie, la connois- » sance des Loix politiques, etc. etc.

» Il est triste pour l'humanité, s'écrie un de ces Sages, » qu'il faille que les Rois chancellent sur leur trône, et » que les États se renversent, pour que l'homme poli- » tique devienne l'homme de la nature.

» Vous êtes le premier *Salarié* de la Nation, dit un » autre Sage : or il est de droit naturel, de renvoyer celui » que nous payons, et qui nous sert mal; comme il est » contraire à ce droit naturel, que chacun ne soit pas » libre d'examiner, de connoître ses propres intérêts.

» C'est être un usurpateur, dit-il encore, que de faire » céder les Loix à la violence. Celui qui le dépose et con- » forme son autorité aux Loix, est Roi de droit «.

Voilà donc chaque Sujet devenu le Juge de son Prince, le Juge des usurpations prétendues dont il se plaint, le Juge des intérêts de l'État et des siens propres; voilà le poignard aiguisé par la Philosophie, et remis entre les mains du premier furieux qui croira avoir acquis le droit de s'en saisir; voilà la guerre civile invoquée comme le *remède nécessaire après l'engourdissement des ames et la stupeur de l'État*; voilà la constitution de la France, celle qui a fait pendant tant de siècles sa gloire et sa prospérité, renversée au gré de nos modernes Instituteurs : et c'est ainsi que la Philosophie, qui a fait autrefois des Sages, fait aujourd'hui des foux et des enragés ***.

* Voyez ci-dessus, dans le troisième volume, la Lettre LIV sur le Patriotisme François.

** » Les Républiques, sorte de confédération peut-être la plus despotique de toutes «, a dit cependant l'Auteur Philosophe de l'*Essai sur le Despotisme*.

*** On a parlé quelque part d'une secte d'*Antiphilosophes*. Je ne sais

PAGE 44.

(2) *Qui, en leur donnant des conseils sur l'usage de leur pouvoir, en sapent les fondemens, invitent les Monarques à le déposer, et enhardissent les peuples à s'y soustraire.* » Si » nous étions Rois, fait dire un de nos sages Maîtres à son » Instituteur, nous ne serions plus bienfaisans; si nous » étions Rois, et bienfaisans, nous ferions, sans le savoir, » mille maux apparens pour un bien réel que nous croi- » rions faire; si nous étions Rois et sages, le premier bien » que nous voudrions faire à nous-mêmes et aux autres, » seroit d'abdiquer la Royauté et de devenir ce que nous » sommes «.

C'est sur ce même ton que s'est expliqué, en dernier lieu, un Auteur estimable par mille endroits, et que nous sommes bien éloignés de vouloir envelopper dans la tourbe insensée de nos nouveaux Législateurs; mais qui sans penser tout-à-fait comme eux, ne s'est pas assez gardé du levain de leurs opinions. *Craignez*, disoit, il n'y a pas long-tems, un Militaire plein d'esprit et de raison, *craignez sur-tout les miasmes philosophiques.* Eh, qu'arri- veroit-il de tous ces systêmes, s'ils étoient de nature à obtenir quelque croyance? C'est qu'un Roi qui croiroit faire le bien en se démettant de la Royauté, nous donne- roit cent despotes peut-être, pour un bon Roi qu'il nous ôteroit.

s'il en existe une semblable, et je ne crois pas qu'on puisse jamais regarder comme secte ceux qui se borneroient à réclamer les droits de la vérité, de la religion, des mœurs, du patriotisme, et du goût même, outragés par la nouvelle Philosophie. Ce que je sais, c'est que les ames honnêtes, celles qui sont encore sensibles aux charmes de la vérité et de la vertu, ne sauroient trop réunir leurs efforts, leurs lumières, et leurs talens, pour porter les derniers coups à une secte trop réelle, dont l'Auteur ingénieux des *Petites Lettres*, et de la *Comédie des Philosophes*, celui des *Cacouacs*, celui des *Mémoires philosophiques*, celui des *Helviennes*, ont si bien fait sentir le ridicule, et qui d'ailleurs s'est montrée par ses principes le plus grand fléau du genre humain.

Laissons de nouveau parler nos Philosophes : voici comme s'exprime l'un d'entre eux dans un Ouvrage qui contient, dit-on, leur apologie. » C'est sur-tout la cure » des Princes que la Philosophie doit se proposer. Si le » Philosophe trouve l'oreille des Souverains fermée à ses » conseils, qu'il s'adresse aux peuples.... Pourquoi les » Nations sont-elles comme des troupeaux, que les pas- » teurs tondent et livrent ensuite à des bouchers cruels » qui les mènent à la mort ? C'est que leurs guides reli- » gieux et politiques les ont enivrées d'opinions absurdes, » sur lesquelles il ne leur est jamais permis de réfléchir. » Mais, détrompées de leurs honteux préjugés, qu'elles » sentent enfin qu'elles sont libres ; qu'elles songent à en » appeler de ces institutions absurdes, et de l'antiquité à » leur utilité présente.... A quoi sert de temporiser, lors- » qu'il faudroit porter la coignée à la racine de l'arbre ! » La douceur est funeste à des plaies que le fer seul peut » extirper «.

Terminons ces déclamations odieuses et ces sanglantes diatribes, par ce passage tiré d'une *Histoire Philosophique*, et très-philosophique : car, parmi d'excellentes vues sur les objets qui tiennent au fond même de l'Ouvrage, elle renferme, sur la Religion, les Mœurs et le Gouvernement, tout ce qu'un Auteur, ivre de fanatisme et de Philosophie, peut écrire de plus déraisonnable et de plus licencieux. „ Des préjugés absurdes ont dénaturé par- „ tout la raison humaine, et étouffé jusqu'à cet instinct „ qui révolte tous les animaux contre l'oppression et la ty- „ rannie.... Puissent les vraies lumières faire rentrer dans „ leurs droits, des êtres qui n'ont besoin que de le sentir „ pour les reprendre ! Sages de la terre, Philosophes de „ toutes les Nations, c'est à vous seuls à faire des Loix ? „ Ayez le courage d'éclairer vos frères ; faites rougir ces „ milliers d'esclaves soudoyés ; apprenez-leur que l'auto- „ rité vient des hommes ; révélez tous les mystères qui „ tiennent l'Univers à la chaîne ; et que, s'appercevant „ combien on se joue de leur crédulité, les peuples éclai-

» rés tous à la fois, vengent enfin la gloire de l'espèce
» humaine «.

Permettons-nous ici une réflexion. Si nos Philosophes s'étoient bornés à faire sentir aux Princes les inconvéniens du pouvoir arbitraire, pour eux et pour leurs Sujets; la raison et la religion eussent applaudi à leurs efforts : mais par leurs cris de guerre, ils ont fait tout à la fois la chose la plus inutile et la plus dangereuse : inutile; car les Princes n'en seront que plus portés à augmenter leur pouvoir, dans la crainte qu'il ne leur échappe, au lieu de le contenir dans les bornes qui lui conviennent : dangereuse autant que criminelle; car en s'adressant au peuple pour lui mettre les armes à la main, ils s'adressent à un furieux qui connoît mal ses vrais intérêts et ses droits; qui, incapable de saisir le juste milieu, en cherchant un remède à des maux inévitables dans toute espèce de Gouvernement, ne peut que se porter aux excès les plus nuisibles pour lui-même; et qui, pour me servir de l'expression de M. de Voltaire, en répandant son sang pour ce qu'il lui plaira d'appeler la liberté, ne fera le plus souvent que *cimenter sa servitude*.

IBID.

(3) *Qui connoissent mal les hommes qu'ils veulent vous apprendre à gouverner.* M. Rousseau l'a très-bien dit dans un passage que nous avons déjà cité. » Ce ne sont point » les Philosophes qui connoissent le mieux les hommes; » ils ne les voient qu'à travers les préjugés de la Philoso» phie, et je ne sache aucun état où l'on en ait tant * «.

L'un de ces Sages avoit été appelé par une Tête couronné, pour lui tracer un plan de Gouvernement. La base essentielle de son plan étoit un certain ordre de choses, qui auroit mis tout l'État en combustion. On lui

* » La Philosophie, dit aussi l'Auteur des *Annales Politiques*, a autant au moins, et peut-être plus, accrédité de préjugés que l'ignorance et la superstition «.

représenta les inconvéniens, l'impossibilité de l'exécution. Pourquoi me choisissiez-vous, répondit-il, pour donner des avis ? Dès que vous n'admettez pas le changement que je vous propose, je n'ai plus de conseils à vous donner. On lui fit compter une somme considérable, et on le renvoya.

PAGE 45.

(4) *Ils osent l'accuser de favoriser le despotisme.* La religion et ceux qui l'enseignent ne prêchent point l'*obéissance passive*, dans ce sens odieux et pervers, qu'on doive être l'instrument des injustices d'un Prince ou de ses Ministres, en faisant ce qu'ils pourroient ordonner de criminel et d'injuste : plutôt mourir alors, victime tout à la fois et de la fidélité qu'on doit à son Souverain, et des Loix qu'un plus grand Maître nous impose. Mais ils la prêchent dans ce sens, qu'il faut souffrir, sans révolte, des maux qu'on n'a pas le droit de repousser par la rebellion.

On sait le trait du Vicomte d'Orthey; et c'est ainsi que fera toujours agir et parler le véritable esprit de la religion. Charles IX ayant mandé, après la Saint-Barthélemi, à tous les Gouverneurs de Provinces, de faire massacrer les Huguenots ; le Vicomte qui commandoit dans Baïonne, écrivit au Roi : » Sire, je n'ai trouvé, parmi » les habitans et les gens de guerre, que de bons citoyens » de braves soldats, et pas un bourreau : ainsi eux et moi » supplions Votre Majesté, d'employer nos bras et nos » vies à choses faisables.

La Religion ne désavoueroit pas davantage le trait suivant. » Sous Louis XI, Jacques de la Vacquerie, ayant reçu des Édits qu'il jugeoit contraires au bien de l'État, vint avec les députés du Parlement trouver le Roi. Louis, étonné de leur arrivée, leur ayant demandé ce qu'ils vouloient : *La perte de nos charges ou même la mort*, répondit la Vacquerie, *plutôt que d'offenser nos consciences*,

Le Roi, admirant cette généreuse réponse, s'adoucit et retira ses Édits «. *Garnier, Histoire de France, tome* 19.

C'est ce même la Vacquerie, qui, lorsque le Duc d'Orléans intriguoit pour grossir son parti pendant la minorité de Charles VIII, et qui par la bouche de son Chancelier, il s'adressoit au Parlement pour le mettre dans ses intérêts, lui fit, à la tête de son Corps, la belle réponse qu'on peut voir dans Garnier. *Ibid.* p. 411.

PAGE 47.

(5) *Mais si l'on entend par Philosophie la doctrine pernicieuse et dépravée, etc.* » La Philosophie (a dit un de nos Orateurs les plus célèbres, en parlant de celle de nos jours) se vante de ramener l'homme aux penchans et aux Loix de sa première origine. Elle ne le ramène qu'aux foibles introduits dans l'homme, par le péché, à l'amour du plaisir et de l'intérêt personnel. Bientôt, par ses leçons perfides, l'État, destitué de l'esprit de vie qui l'anime, ne seroit qu'un amas confus d'êtres bas et rampans, isolés et divisés, sans idées, sans goût de famille et de société, d'utilité commune et de prospérité publique; il ne tarderoit pas à dégénérer en une masse informe, que dévoreroit promptement le poison des plus viles passions «.

Je ne vois pas, dit le même Orateur, dans un discours prononcé en présence de l'Académie Françoise,... je ne vois pas par quelle vertu on remplace les vertus évangéliques; ni ce qui pourroit me consoler comme citoyen de ce que je regrette comme chrétien.... Appercevons-nous qu'à mesure que la foi disparoît, l'équité, la gravité, la décence, l'étude des Loix se perfectionnent dans le sanctuaire de la Justice? l'application, la capacité, le désintéressement, la fuite du luxe et de la mollesse dans l'état militaire? la pudeur, la modestie, la bienséance, dans le sein des familles? l'amour du peuple dans ceux qui président à la fortune publique? l'amour du bien public

dans les particuliers ? Ne voyons-nous pas au contraire la religion hautement vengée de nos outrages, par les opprobres de nos mœurs ? Ah ! ne nous y trompons pas ; ce sont les mœurs qui soutiennent ou qui détruisent les Empires. Fiers des lumières que se vante de répandre parmi nous cet esprit philosophique, dont on étale avec tant de faste les progrès et les découvertes, nous insultons à la simplicité des tems et du peuple de saint Louis. Ils n'avoient, j'en conviens, ils n'avoient que les talens de probité, de vérité, de valeur, de désintéressement, de magnanimité, de bon cœur, d'amour de la religion et de la Patrie ; ils ne savoient que vivre et mourir pour leur Dieu et pour leur Roi : nous avons les talens de spéculation, de discussion, de système ; celui de penser avec finesse, de nous exprimer avec grâce, de disputer, de raisonner, de subtiliser sur tout, de mépriser tout, excepté notre siècle et notre mérite personnel. C'est-à-dire, qu'ils avoient les talens qui préparent et font naître la gloire des Empires ; c'est-à-dire, que nous avons les talens, qui, dans tous les tems et parmi toutes les Nations, furent d'abord la suite, bientôt l'écueil et la ruine des prospérités de l'État.... Rome avoit la candeur et la simplicité du siècle de saint Louis, lorsqu'elle touchoit aux jours de sa splendeur. Rome n'eut pas long-tems le génie de notre siècle sans perdre ses vertus, et avec ses vertus l'empire de l'Univers. Qu'on disserte, tant qu'on voudra, sur la cause de cet enchaînement fatal ; l'expérience de tous les âges décide, que ce prétendu esprit philosophique ne devient point l'esprit dominant d'une Nation, sans affoiblir, dans toutes les conditions, l'esprit de citoyen ; il ne donne presque toujours à l'État que de mauvais Sujets : quels Rois donneroit-il aux peuples « ? *Neuville. Panégyrique de saint Louis.*

PAGE 50.

(6) *Je veux qu'ils aient été.... ce qu'ils s'efforçoient de paroître au dehors ; c'est accorder beaucoup , etc.* » J'en demande pardon à tous ces Philosophes , mais il me semble qu'ils sont nécessairement inconséquens , s'ils s'opiniâtrent à avoir de la probité dans les occasions , qui ne se présentent que trop souvent , de faire le mal impunément et même avec avantage. Quoi ! de grands Philosophes seroient assez sots pour agir sans motifs , et se sacrifier à une vertu imaginée par le vulgaire ignorant ? Tranchons le mot, cette Philosophie fait nécessairement des hypocrites dans le cours ordinaire de la vie , et des scélérats s'ils peuvent espérer de l'être avec quelque succès. Tandis qu'il n'y a point d'homme qui n'éprouve en lui-même un combat continuel entre sa raison et ses passions ;.... tandis que tout ce que nous voyons, tout ce que nous éprouvons , nous apprend que la pratique de nos devoirs exige de la vigilance , du courage , de la fermeté , et une constance précautionnée pour résister aux amorces du vice ; je croirai bonnement que ces Philosophes prennent la peine de résister à leurs passions ? Ils se refuseront à une perfidie, à un mensonge , à une bassesse , à une calomnie qui feroit leur fortune ? Ils sacrifieront des goûts et des plaisirs , qu'ils croient innocens et même louables, à une chimère de vertu difficile , dont ils se moquent assez librement , quand ils parlent devant des personnes qui sont dignes d'écouter leur doctrine ? Malgré la crédulité que nous reprochent ces grands Philosophes , je les avertis que nous ne croyons pas volontiers à leur probité. Ils ont beau parler de leur amour pour la vertu en termes magnifiques ; on les voit à travers le masque dont ils tâchent de se couvrir , et on les voit tels qu'ils sont. S'ils prennent même le parti désespéré de faire avec éclat quelque action honnête , on aura encore la malice de penser , qu'ils ne cherchent qu'à jeter un voile sur cent

choses peu régulières ou honteuses, qu'ils se permettent tous les jours «. *De la Législation*, l. 4, ch. 2.

IBID.

(7) *Que prouveroient ces suppositions toutes gratuites et de pareils exemples en faveur d'une société entière, de tout un État composé d'Athées.* » Dans une pareille société, dit » Bayle, *Pensées diverses, etc.* §. 172, il se feroit des » crimes de toutes les espèces, je n'en doute pas : mais il » ne s'y en feroit pas plus que dans les sociétés idolâtres ; » parce que tout ce qui a fait agir les Païens, soit pour le » bien, soit pour le mal, se trouveroit dans une société » d'Athées; savoir les peines et les récompenses, la gloire » et l'ignominie, le tempérament et l'éducation «. Mais est-ce bien là tout ce qui faisoit agir les Païens! N'avoient-ils donc aucune crainte de la Divinité, aucune idée des récompenses et des châtimens dans une autre vie ? La belle énumération que fait Bayle ! Il omet précisément ce qui tient à l'état de la question, et ce qui prouve contre lui. Qu'on l'examine avec attention ; et l'on verra que, presque partout, c'est ainsi qu'il raisonne.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'Auteur de l'*Histoire Philosophique*, que nous avons citée dans ces notes, assigne pour principale cause de la chute de l'Empire Romain, l'extinction du Paganisme opérée par Constantin ; et voici la raison qu'il en donne : » Ces vastes con» trées se trouvèrent couvertes d'hommes qui n'étoient » plus liés entre eux ni à l'État, par les nœuds sacrés de » la religion et du serment. Sans Prêtres, sans temples, » sans Morale publique, quel zèle pouvoient-ils avoir » pour défendre l'État * « ? Mais comme un de nos Cri-

* Si Constantin, en s'efforçant de détruire le Paganisme, et de proscrire, autant qu'il étoit en lui, les horreurs de l'idolâtrie, avoit laissé ses peuples sans religion, il auroit fait sans doute une chose absurde et qui auroit entraîné la chûte de l'Empire Romain mais il ne faisoit que hâter les progrès d'une religion déjà prêchée de toute

tiques les plus éclairés l'a très-bien observé, *si l'on n'est lié à l'État que par les nœuds sacrés de la religion ; si, sans Prêtres, sans temples, il n'est pas possible de défendre l'État avec zèle :* pourquoi donc l'Auteur de cette Histoire et tant d'autres Philosophes avec lui, essayent-ils en mille endroits de renverser les Autels ? C'est donc, à en juger par cet aveu, la ruine de l'État qu'ils méditent.

M. l'Abbé de Mably, en discutant, dans son Traité de *la Législation*, la prétendue possibilité d'une République d'Athées, suppose que cette République se réalise. Il leur accorde dans quelque coin du monde un lieu où ils puissent se fixer. Une charte de concessions est dressée, et la voilà publiée. » Bientôt, ajoute-t-il, nos Athées, trop vains pour douter du succès de leurs Loix et de leur Gouvernement, s'empresseront à venir prendre possession de leurs nouveaux domaines. Voilà d'abord de grands Philosophes, les uns plaisans, les autres sérieux, qui ont tout vu, tout examiné, tout généralisé ; ils n'ignorent rien ; ils entrainent après eux mille petits beaux-esprits, qui se sont hâtés de dire quelque impiété triviale, pour tâcher de faire du bruit, et de sortir de leur obscurité. A leur suite arrive pêle-mêle une foule de femmes galantes plus ou moins philosophes, suivant qu'elles ont eu ou qu'elles ont plus ou moins d'amans. Voici de jeunes libertins qui, pour ne rien craindre, voudroient apprendre à ne rien croire. Vous voyez d'assez beaux commencemens, et que la République ne manquera, ni de Magistrats, ni de ce qu'on appelle ailleurs le peuple ou la populace. On s'assemble donc pour donner une forme au Gouvernement «.

C'est là que l'ingénieux Auteur de *la Législation* attend nos nouveaux Républicains. Il examine leurs constitutions ; il considère ce que produiront parmi eux l'ins-

part avec succès, reçue d'un très-grand nombre de ses Sujets, et qui portoit avec elle, par les lumières qu'elle répandoit, par les vertus qu'elle inspiroit, par les caractères de vérité qui l'accompagnoient, les preuves les plus frappantes de sa Divinité.

truction et le code public, qui doivent avoir lieu dans leurs principes; et il prouve que, malgré toutes les précautions, malgré les Loix les plus sévères, il est impossible qu'une telle société puisse subsister. Il est assez heureux, conclut-il de tout ce qu'il a si sagement exposé, qu'en faisant tous leurs efforts pour nous prouver que l'Athéisme peut faire fleurir une République, les ennemis de Dieu nous fournissent la preuve peut-être la plus complette de son existence. Son nom sans doute est écrit sur toutes les parties de l'Univers; la grandeur et la beauté de l'ouvrage publient, je l'avoue, d'une manière bien éloquente, la puissance et la sagesse de l'Ouvrier: mais nous ayant faits de façon que nous ne pouvons nous passer de lui, ne se montre-t-il pas encore plus clairement à nos yeux? Ce témoin, ce Juge de nos actions et de toutes nos pensées, qui est indispensablement nécessaire à notre bonheur, c'est là la preuve la plus convaincante qu'il y a un Dieu. Elle est à la fois écrite et dans notre esprit et dans notre cœur. Dieu ne permet pas que nous le méconnoissions ou que nous l'oubliions, en n'ayant pas permis à la prudence humaine de pouvoir se suffire à elle-même. Par-tout la sagesse des hommes trouve des bornes; et au delà de ces bornes, elle ne voit qu'un abîme sans fond, si elle ne trouve pas Dieu et la foi des sermens. Sans lui nous flotterions dans une incertitude éternelle; sans lui nous verrions sans cesse s'écrouler l'édifice mal assuré de la société «. *L.* 4, *c.* 2.

PAGE 57.

(8) *Quelle confiance pourriez-vous prendre dans des Sujets, etc. s'ils étoient sans Dieu, sans religion; et eux-mêmes quelle confiance auroient-ils en vous?* » Ne croire absolument aucun Dieu, dit M. de Voltaire, seroit une erreur affreuse en Morale, une erreur incompatible avec un Gouvernement sage.

» Bayle examine si l'Idolâtrie est plus dangereuse que l'Athéïsme, si c'est un crime plus grand de ne point

croire à la Divinité, que d'avoir d'elle des opinions indignes; il est en cela de l'opinion de Plutarque : il croit qu'il vaut mieux n'en avoir nulle opinion qu'une mauvaise opinion. Mais, n'en déplaise à Plutarque, il est évident qu'il valoit infiniment mieux pour les Grecs, de craindre Cérès, Neptune, Jupiter, que de ne rien craindre du tout; il est clair que la sainteté des sermens est nécessaire, et qu'on doit se fier davantage à ceux qui pensent qu'un faux serment sera puni, qu'à ceux qui pensent qu'ils peuvent faire un faux serment avec impunité; il est indubitable que, dans une ville policée, il est infiniment plus utile d'avoir une religion (même mauvaise) que de n'en avoir point du tout «. Voyez ci-dessus, tome I, suite de la quatrième Lettre, note (13), ces autres paroles du même Auteur. » L'Athée, fourbe, ingrat, calomniateur, brigand, sanguinaire, raisonne et agit conséquemment, s'il est sûr de l'impunité de la part des hommes... etc. et il ajoute au même endroit :

» Je ne voudrois pas avoir affaire à un Prince athée, qui trouveroit son intérêt à me faire piler dans un mortier; je suis bien sûr que je serois pilé. Je ne voudrois pas, si j'étois Souverain, avoir affaire à des Courtisans athées, dont l'intérêt seroit de m'empoisonner; il me faudroit prendre au hasard du contrepoison tous les jours. Il est donc absolument nécessaire pour les Princes et pour les peuples, que l'idée d'un Être Suprême, créateur, gouverneur, rémunérateur, et vengeur, soit profondément gravée dans les esprits «.

C'est le sacré lien de la société,
Le premier fondement de la sainte équité,
Le frein du scélérat, l'espérance du juste.
Si les Cieux, dépouillés de son empreinte auguste,
Pouvoient cesser jamais de le manifester;
Si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer.
Que le Sage l'annonce, et que les Rois le craignent :
Rois, si vous m'opprimez, si vos grandeurs dedaignent
Les pleurs de l'innocent que vous faites couler;
Mon vengeur est au Ciel; apprenez à trembler.

Voltaire.

LETTRE

LETTRE XLVII.

Du même.

JE reprends, mon père, la suite de notre entretien, à l'endroit où nous l'avions laissé.

Je vous avouerai, me dit le Roi dès qu'il fut libre, et que nous pûmes être seuls, que la conversation d'hier m'a occupé une partie de la nuit : j'ai repassé tout ce que vous m'avez dit, et en le comparant avec les discours de quelques Courtisans, intéressés à me séduire, avec les principes dangereux de quelques livres qu'ils m'ont prêtés, j'ai reconnu sans peine de quelle conséquence sont les vérités que vous m'avez fait entrevoir, et combien eût été dangereux, pour moi et pour mon peuple, l'oubli, disons mieux, le mépris de toute Religion, qu'ils cherchoient à m'inspirer. Mais pour détruire à jamais toute illusion de leurs faux raisonnemens, souffrez que je vous rappelle la seconde question que je vous avois faite, et qui étoit, si je m'en souviens, une de leurs plus fortes objections. Ce qui montre assez, me disoient-ils, combien il importe peu au bonheur d'un État qu'il y ait une Religion ou qu'il n'y en

ait pas, c'est que les hommes agissent presque toujours contre leurs principes, et que le commun d'entr'eux ne règle pas sa vie sur ses opinions (1).

Eh! pourquoi donc, mon Prince, lui répondis-je, mettent-ils un si haut prix aux prétendues lumières qu'ils s'efforcent de répandre, et dont l'unique effet cependant est de tout obscurcir et de tout confondre? Pourquoi nous parlent-ils sans cesse d'éclairer les hommes sur leurs véritables intérêts? Pourquoi tant de déclamations contre la tyrannie, la superstition, le fanatisme et l'ignorance? Si les opinions sont indifférentes, si le commun des hommes n'agit point d'après ses principes, que leur fait à eux notre manière de penser; et pourquoi entreprendre de nous en faire changer? Mais qui ne sait en effet que ce sont sur-tout les principes qui déterminent les hommes, dès qu'ils en sont vivement pénétrés; que ce sont les principes, vrais ou faux, qui font les coutumes, ainsi que les opinions, et que c'est l'opinion qui gouverne le genre humain? Qui ne sait que c'est faute de vrais principes qu'on est conduit à tous les excès, à la superstition, par exemple, et au fanatisme; que c'est en changeant de principes que les hommes changent de conduite; et que, s'il est vrai qu'en genre de

Religion et de mœurs, notre manière d'agir se trouve en contradiction avec notre façon de penser, c'est lorsque des exemples trop puissans, des passions fortes et des intérêts contraires nous engagent à faire ce que nous sommes les premiers à condamner? Mais alors les principes réclament au fond de notre cœur, et nous ne nous portons au crime que difficilement et à regret; au lieu que nous nous y porterions rapidement et sans résistance, si nos maximes étoient d'accord avec nos penchans. Alors les grands crimes du moins nous effraient: et quels forfaits pourroient nous arrêter, s'ils étoient soutenus, autorisés par nos opinions? Alors le retour à la vertu nous devient plus facile: il nous seroit impossible, avec des sentimens et des principes qui lui seroient opposés. Si, parmi les Chrétiens, il s'en rencontre un si grand nombre, dont les mœurs ne sont pas conformes à leur croyance; combien aussi, parmi eux, se font des principes arbitraires, qui dérogent aux maximes de l'Évangile, et les modifient au gré de leurs penchans? Qu'au lieu d'obscurcir leur foi, on l'éclaire; qu'au lieu de l'affoiblir, on la fortifie: et on fera d'eux dans tous les tems, ce qu'ils étoient dans les premiers siècles, dans les beaux jours du Christianisme, ce qu'ils sont encore avec une

foi vive et pure ; je veux dire, des hommes vertueux et d'excellens citoyens.

Cependant, reprit le Prince, et c'est une autre question que je vous ai faite, ne seroit-on pas en droit de prétendre que la Religion n'a jamais fait autant de bien aux hommes qu'elle leur a fait de mal ?

Je crois avoir prouvé à Votre Majesté que le pire de tous les maux pour une société, pour un État, seroit qu'il n'y eût point de Religion. Celle même dont le culte seroit le plus bizarre et le plus inconséquent, laissant au moins subsister quelques-unes des notions primitives de la Loi naturelle, de l'existence d'un Dieu, de l'immortalité de l'ame, ne pourroit jamais tendre à la dissolution de tout le Corps politique, aussi nécessairement qu'y tendroit l'Athéisme, lequel détruit toutes ces notions. Les grands maux qu'un faux culte pourroit produire, les victimes humaines, par exemple, qu'il porteroit à immoler à de fausses Divinités, affecteroient, il est vrai, quelques membres de la société : mais ils laisseroient subsister dans son ensemble une sorte d'harmonie ; quelques parties de la Morale resteroient dans leur entier ; on conserveroit des principes de vertu et d'équité, qui porteroient sur un fondement réel, et qui obligeroient en conscience ; on

auroit dans le culte public un lien commun; on obéiroit aux loix, parce qu'on craindroit les Dieux. Rien de tout cela n'existeroit dans une société d'hommes sans Religion (2). Les chefs opprimeroient sans crainte, dès qu'ils se croiroient assez forts pour le faire sans danger. Le peuple, grossier par éducation, féroce par tempérament, léger par caractère, et qu'il est impossible d'éclairer suffisamment, si la Religion ne l'éclaire pas; qui ne peut avoir de frein contre lui-même, si la Religion ne lui en sert pas, se révolteroit, sans qu'il eût d'ailleurs besoin d'autres causes que son inquiétude, sa légèreté ou sa férocité, et en bien peu de tems, tous les liens de la société seroient rompus. Aussi n'y a-t-il point d'exemple que l'on pût citer, d'après une autorité recevable, d'un peuple qui ait existé sans une idée quelconque de Religion; à moins qu'il ne fût tombé dans le dernier degré d'abrutissement.

Mais je n'ai encore satisfait, mon Prince, qu'à une partie de votre question. C'est surtout au Christianisme qu'en veulent ceux qui n'ont pas craint de vous la proposer à vous-même. On a répondu cent fois à leurs vaines déclamations *, et, par un seul exem-

* Voyez la cinquantième Lettre du troisième volume, à ces mots, *s'il faut en croire nos Incrédules, le Christia-*

ple, Votre Majesté comprendra sans peine la fausseté de leurs raisonnemens. Le Christianisme a donné lieu à des divisions et à des guerres ; donc il eût mieux valu qu'il n'eût pas existé. De même aussi, pourrions-nous dire, la Société et les loix ont donné lieu à bien des injustices et des crimes ; les Gouvernemens ont fait répandre bien du sang d'homme à homme, de nation à nation ; donc il eût mieux valu qu'il n'y eût ni Gouvernement, ni Loix, ni Société. Ainsi raisonnent ces hommes superficiels et malheureusement prévenus, qui ne veulent voir que les abus et les prétextes, au lieu de remonter à la nature des choses, et de considérer tous les avantages qu'elles ont produits : ainsi ai-je raisonné moi-même autrefois. On abuse de tout, m'a-t-on répondu ; il ne s'ensuit pas que toutes les choses dont on abuse ne soient pas des biens. La Religion Chrétienne est, sans contredit, le plus grand de ceux qui nous sont offerts, par les ténèbres qu'elle a dissipées, par l'instruction commune et à la portée de tous qu'elle a présentée aux hommes, par l'autorité dont elle s'est montrée revêtue, et parce qu'enfin elle est la perfection de la

nisme a traîné à sa suite, etc. avec les notes correspondantes.

morale et de la sociabilité : mais ne nous étant pas donnée pour nous dépouiller de notre liberté, et pour nous contraindre nécessairement à la suivre, on a pu en abuser, comme on abuse de tout le reste : est-ce donc à elle qu'il faut s'en prendre ? Est-ce en suivant son esprit, ou n'est-ce pas plutôt en s'en écartant, qu'on a vu naître au milieu d'elle des divisions et des guerres ? Si elle a eu à gémir sur de si grands maux, n'est-ce pas parce que des enfans rebelles ont déchiré son sein, quand tout les rappeloit à la soumission et à l'unité; parce que des Princes ambitieux les ont soutenus; parce que toutes les passions humaines se révoltant contre elle, ont prétendu la faire servir de voile à leurs intérêts, tandis que, nous apprenant à tout sacrifier à l'intérêt commun, elle n'inspire à ceux qui l'écoutent, qu'un esprit d'union, de paix, et une charité sans bornes ? Pourquoi donc tourner en preuves contre la Religion, des maux qu'elle déplore, qui sont directement opposés à sa nature, qu'elle eût toujours empêchés, si on eût toujours été docile à sa voix, et dont on ne doit accuser que les passions qui lui sont contraires, et qu'elle réprouve ?

Cher Comte, me dit le Roi avec bonté, vous me ramenez encore au Christianisme,

que l'exemple de votre père et le vôtre me forcent à respecter ; mais n'est-ce pas assez de reconnoître avec vous la nécessité de la Religion en général ? Tout culte n'est-il pas égal ? Ne doit-il pas varier selon les climats ? Et ce qui me rappelle la dernière question que je vous ai faite, cette seule Morale naturelle, *crains Dieu, sers ta Patrie, ne fais tort à personne*, ne suffit-elle pas ?

Non, mon Prince ; tout culte n'est pas égal, dès que vous m'opposerez un culte inventé par les hommes, et qu'on peut convaincre d'imposture ; car alors sur quel fondement porte-t-il, et quelle force réelle peut-il avoir pour obliger ? Tout culte n'est pas égal, si la Divinité ne l'agrée pas, s'il est indigne d'elle et contradictoire avec ses attributs ; si, indépendamment de nos besoins qui doivent nous faire sentir la nécessité d'une révélation, on prouve par le fait que Dieu s'est révélé au genre humain, et qu'il n'adopte pour son culte que la vraie Religion qu'il lui a donnée. Il n'y a qu'elle en effet qui puisse nous offrir une autorité suffisante, une Morale pure, et une doctrine qui ait une juste proportion avec la gloire de l'Être suprême et avec le bonheur de l'homme.

Ici, mon père, je ne vous répéterai pas ce que j'ai dit au Prince sur la vérité du Christianisme, puisque je n'ai fait que lui retracer en peu de mots, et avec autant de force et de clarté qu'il a dépendu de moi, ce que vous m'aviez dit vous-même sur ses caractères admirables et sur son ensemble. Je lui ai exposé la Religion comme un grand fait, dont toutes les circonstances ont un rapport nécessaire entre elles, et se servent de preuve l'une à l'autre; où toutes les parties sont liées de manière à former un tout indivisible, qui porte imprimé, dans cet accord parfait, le sceau de la Divinité. Je lui ai montré comment toutes les vérités qui importent le plus au genre humain, sur lesquelles les Sages ont tant disputé, et qu'il est impossible au commun des hommes d'appercevoir en elles-mêmes ou par des raisonnemens abstraits, se tournent également en vérités de fait pour le Chrétien docile, et sont mises par la Religion révélée à la portée de tous les hommes. Je l'ai forcé de convenir que la Religion chrétienne, se pliant à tous les esprits et à tous les besoins, nous offre tous les genres de preuves; qu'elle a pour elle celles d'autorité, de raison et de sentiment, tandis que toute autre révélation n'en a aucune, et que ce seroit l'ouvrage le plus

absurde que celui où l'on entreprendroit de lui donner ces fondemens solides, qui n'ont lieu que pour le Christianisme.

Ce court exposé a fait sur le Monarque une impression profonde. Jusque-là sans doute il n'avoit été que foiblement instruit de tout ce qui démontre la vérité et la grandeur de notre sainte Religion. Frappé de l'éclat d'un si beau jour, il m'a rendu les plus vives actions de grâces des connoissances précieuses qu'il venoit d'acquérir. Je conçois maintenant, a-t-il ajouté, ce que je dois penser de la doctrine de l'influence des climats, par rapport à la Religion. Dès qu'on a prouvé qu'elle est émanée de la Divinité, il s'ensuit que ce n'est plus une de ces institutions arbitraires, que la Politique peut plier à son gré; que bien loin que ses principes soient de nature à varier selon les lieux et les circonstances, une fois développée, elle doit, pour tout ce qui constitue son essence, être invariable comme Dieu même; que, souverainement sage dans tous ses desseins et dans toutes ses œuvres, il n'a pu que la proportionner aux besoins de tous les hommes, dans toute espèce de Gouvernement, sous toutes sortes de climats, et la rendre propre à tous les lieux comme à tous les tems.

Cela est si vrai, ai-je repris, qu'en effet le Christianisme a fleuri avec un égal succès dans les climats les plus opposés. Il n'en est point qu'il n'ait embrassé, et où il n'ait porté les plus heureux fruits, lorsqu'il y a régné dans toute sa force et sa pureté *. Le climat influe sans contredit sur l'esprit et sur le tempérament des diverses Nations; parce qu'il influe sur les organes, qu'il les rend plus ou moins flexibles, qu'il rend plus prompt ou plus lent le cours des esprits animaux: mais il ne détermine pas nécessairement le caractère moral des différens peuples, leurs vertus et leurs vices, et il ne fut jamais incompatible avec la vraie Religion. Aussi voyons-nous combien, par la seule influence des causes morales, politiques et religieuses, tantôt agissant de concert, et tantôt opposées l'une à l'autre, les mêmes peuples ont changé en différens tems de caractère, sans changer de climat.

Mais, Sire, il est une dernière question que vous m'avez faite, et qu'il est important de résoudre, quelque grande que soit l'idée que vous vous formez maintenant de la Re-

* » On a prétendu, dit M. de Voltaire, que les religions sont faites pour les climats. Mais le Christianisme » a régné long-tems dans l'Asie; il commença dans la » Palestine, et il est venu en Norwège «.

ligion chrétienne. Cette seule Morale naturelle, m'avez-vous dit, qui consiste à craindre Dieu, à servir sa Patrie, à être juste, ajoutons même, à être bienfaisant, ne suffiroit-elle pas aux hommes?

Sans doute, mon Prince, elle auroit pu leur suffire dans cet âge d'or, dont les Poëtes nous ont tracé de si douces images, comme un reste des plus anciennes traditions. Elle eût suffi dans l'état du premier homme, tel que nous le représente la Religion elle-même; dans cet état, où, n'ayant pas encore perdu sa droiture originelle, il n'avoit que des notions exactes et précises, des lumières vives et pures, une connoissance profonde de la Divinité, dont la présence lui étoit familière, qu'il retrouvoit dans toutes ses œuvres, et avec laquelle il formoit l'union la plus intime; dans cet état, où son cœur étoit naturellement bon, où ses penchans n'avoient rien que de légitime, où toutes ses inclinations étoient bienfaisantes, où il étoit juste par goût et par principes, sans que rien altérât cette droiture qui étoit en lui. Mais en prenant l'homme tel qu'il est, avec un entendement obscurci par les plus épaisses ténèbres, sujet à mille erreurs, rempli de notions confuses, fausses, ou incertaines; avec un amour-propre déréglé;

avec le sentiment d'un intérêt personnel, presque toujours aveugle et exclusif; avec des sens impérieux et rebelles, des passions ardentes et fougueuses; cette Morale naturelle ne lui suffit pas. Lui dire, *Crains Dieu*, sans le lui faire connoître par la révélation, c'est l'abandonner aux fausses idées des Dieux qu'il se sera faits, c'est lui permettre de se forger une Divinité fière et dédaigneuse, ou facile et complaisante, au gré de ses passions. Lui dire, *Sers ta Patrie*, sans l'attacher à elle par le genre de soumission que la Religion lui prescrit (3), c'est lui laisser, comme le font nos Sages, le droit de juger ceux qui nous gouvernent, et de déterminer ce que la Patrie nous doit, avant de lui rendre ce qui lui est dû. Lui dire, *Sois juste*, sans lui donner, d'après la Religion révélée, les vraies notions de toute justice, c'est le livrer au risque d'établir pour règle de sa conduite une justice incomplète, arbitraire, opposée aux vrais intérêts de la Société, et dont il étendra ou restreindra les devoirs selon ses goûts et ses intérêts particuliers. A l'entendre, il sera juste et ne fera de tort à personne, parce qu'il n'envahira pas la fortune d'autrui: mais il ne craindra pas de ravir à un citoyen le cœur de son épouse, l'honneur de sa fille; et l'adultère ou la séduction, sous le

nom de galanterie, ne seront pour lui qu'un jeu. Il se flattera d'être rempli de droiture dans ses procédés, d'être fidèle à ses engagemens, de tenir exactement sa parole; mais il sera prodigue, fera des dettes, et mourra insolvable. Lui dire, *Sois bienfaisant*, et ne pas lui apprendre, d'après la Religion, le légitime usage qu'il doit faire de ses facultés ou de ses richesses, c'est lui permettre de régler ses prétendus bienfaits sur son goût pour le luxe, pour les plaisirs, et pour tous ceux qui les favorisent; c'est lui laisser croire que, par de grands mots et quelques actes d'humanité et de bienfaisance, souvent mal entendus, il a satisfait en ce genre à toute espèce de devoir; c'est lui laisser oublier la chaîne qui lie toutes les vertus, et qui ne se trouve d'une manière exacte et précise que dans les lumières que nous donne le Christianisme; c'est le dispenser peut-être de la noblesse et de la pureté des motifs *.

* *Qu'est-ce que la vertu ?* dit un Sage dans un code philosophique. *C'est de nous faire du bien. Fais-nous-en, cela suffit : nous te ferons grâce des motifs.* Ainsi, un bienfait dicté par l'intérêt, par la volupté, par la vanité, sera un acte de vertu.

Aussi l'Auteur du Livre *de l'Esprit* a-t-il dit que » Le désir de plaire, qui conduit la femme galante chez le Rubanier, chez le Marchand d'étoffes ou de modes, lui fait non seulement arracher une infinité d'Ouvriers à l'indi-

Vous le voyez, mon Prince, toute cette Morale, purement naturelle, en dernière analyse, à quoi se réduit-elle? Aussi n'est-ce pas elle qui fait les bons Citoyens et les Sujets fidèles, et ce ne sera jamais elle qui fera les vrais adorateurs de la Divinité. Ces hommes, qui, sans un culte déterminé *, se sont contentés de dire, *Adore un Dieu*, ont presque tous fini par n'en point reconnoître. Dans l'état présent des choses, du Déisme à l'Athéisme, il n'y a qu'un pas; et il est si glissant, que presque tous nos Déistes l'ont fait, ou se sont montrés inconséquens. Le Déisme est encore moins fait pour le commun des hommes et pour la Société en général, que pour quelques particuliers. Aucun peuple n'a pu s'en contenter, et aucun peuple ne pourroit s'y tenir. Que faut-il de plus pour prouver le besoin d'une révélation? Et puisque le Christianisme est la seule Religion

gence, mais lui inspire encore les actes de la charité la plus éclairée «.

* » Bien des gens, dit M. de Voltaire, demandent si » le Théisme, considéré à part et sans aucune autre cé» rémonie religieuse, est en effet une Religion? La ré» ponse est aisée. Celui qui ne reconnoit qu'un Dieu créa» teur; celui qui ne reconnoît en Dieu qu'un être infini» ment puissant, et qui ne voit dans ses créatures que » des machines admirables, n'est pas plus religieux en» vers lui, qu'un Européen qui admireroit le Roi de la » Chine, n'est pour cela Sujet de ce Prince «.

révélée qui puisse faire ses preuves, que ne devons-nous pas, Sire, à la Divinité, qui nous a éclairés de sa lumière?

Je lui dois tout, s'écria le Prince avec une effusion de cœur qu'il me seroit difficile de bien rendre; et après Dieu, c'est à vous que je suis le plus redevable. Jamais on ne m'avoit fait faire des réflexions si sérieuses et si importantes. Je sens qu'elles doivent influer désormais sur toute ma conduite, et j'espère que vous m'aiderez par la suite à en tirer les conséquences les plus propres à assurer le bonheur de mes Sujets.

Tel est, mon père, notre dernier entretien. L'effet qu'il a produit sur le Monarque annonce en lui un esprit de discernement et un fonds de droiture, qui ne demandoient qu'à être cultivés. Pourquoi faut-il que, dans les Princes, le plus heureux naturel soit si souvent empoisonné par de fausses maximes! Vous voyez à quoi m'ont servi vos principes, et tout le fruit que je peux m'en promettre.....

Malheureusement des circonstances imprévues viennent déconcerter à l'instant nos projets, et peut-être ruiner toutes mes espérances. Dès que je serai suffisamment instruit, je ne vous laisserai rien ignorer de tout ce qui sera le plus propre à vous intéresser.

NOTES.

Page 74.

(1) *Que les hommes agissent presque toujours contre leurs principes, et que le commun d'entre eux ne règle pas sa vie sur ses opinions.* Bayle, dans le §. 176 de ses pensées sur la Comète, apporte, en preuve de cette assertion, les Stoïciens, les Chrétiens, les Musulmans; et dans le §. 181, il la confirme par l'exemple des Païens. A l'égard de ceux-ci, M. Rousseau a montré que, si les Païens adoroient des Divinités impudiques, des Dieux voués au crime, ils étoient rappelés jusqu'à un certain point à la pratique des vertus contraires, par l'impression de la Loi naturelle, gravée dans tous les cœurs, et qui formoit en eux un principe antérieur bien plus précis que l'idée qu'ils avoient de leurs fausses Divinités : ils croyoient, en conséquence, très-fortement que la plupart des crimes que leurs Dieux s'étoient permis, rendoient l'homme tellement coupable à leurs yeux, qu'il en seroit sévèrement puni par eux dans une autre vie. Par rapport aux Stoïciens, étoit-il surprenant que, leurs principes étant contraires au sentiment naturel et invincible que nous avons de notre liberté, ils fussent déterminés par ce sentiment à agir comme libres, lorsqu'ils s'efforçoient de croire et de persuader aux autres qu'ils étoient sous l'empire de la fatalité? Il en est de même des Musulmans pour ce qui tient à la doctrine des Stoïciens; et d'ailleurs, il est très-vrai, quoi qu'en dise Bayle, que leur opinion sur la prédestination a influé tellement sur eux, que c'est elle qui, dans les premiers siècles de leur hégire, les a rendus si redoutables.

Quant aux mœurs des Chrétiens, mises en opposition avec leur religion, qui ne sait que plus ils ont été pénétrés des vérités de la Foi, plus leurs mœurs ont été pures;

et que c'est précisément l'affoiblissement de cette Foi, et l'ignorance ou l'oubli de ses vrais principes, qui, se joignant à la violence des passions dans tous les hommes et à la corruption du cœur humain, produisent en eux l'altération des mœurs? Il y auroit ici, comme on le voit, une réponse tranchante à faire à Bayle. Vous avouez, pourroit-on lui dire, que l'Athéisme seroit dangereux par sa doctrine, si les hommes suivoient leurs principes; ce n'est donc qu'en étant inconséquent que l'Athée cesse d'être dangereux; tandis que le vrai Chrétien ne peut le devenir qu'en oubliant ou en contrariant sa croyance *.

En général, pour aprécier un système de doctrine relativement à l'influence qu'il peut avoir, il faut examiner à quelles notions morales et pratiques il conduiroit les hommes, en supposant qu'ils fussent conséquens; car un certain nombre d'hommes le seront, et leur exemple influera sur beaucoup d'autres. Le plus grand nombre d'ailleurs, sans suivre ce système de point en point, en recevront des impressions, qui, dans mille circonstances, détermineront d'autant plus sûrement leur conduite, que les faux principes seront plus d'accord avec leurs passions.

PAGE 77.

(2) *Rien de tout cela n'existeroit dans une société d'hommes sans religion.* Tous les hommes ont si bien senti la nécessité d'une religion, que de là est venue sans doute cette maxime si commune, et si peu vraie d'ailleurs, qu'il faut suivre la religion de son pays. Sans doute il ne faut pas la suivre, si elle est fausse; car on doit chercher la vérité partout, et sur-tout dans la religion. Mais, à tout prendre, il y auroit, comme on l'a dit, beaucoup moins d'inconvéniens à la suivre de bonne foi, quoique

* *Le Chrétien n'a besoin que de logique pour avoir de la vertu*, a dit M. Rousseau dans une de ses Lettres; et c'est, en bien peu de mots, un bel éloge du Christianisme.

fausse en elle-même, qu'à n'en avoir aucune. C'est en ces termes que s'en explique M. de Montesquieu : » Si » l'on a le malheur d'avoir une religion que Dieu n'a pas » donnée, il est toujours nécessaire qu'elle s'accorde avec » la Morale, parce que la religion, même fausse, est le » meilleur garant que les hommes puissent avoir de la » probité des hommes «. *Esprit des Loix*, liv. 24, c. 8.

Le comble des maux pour un État; ce qui lui ôtera bientôt tout principe de vie ; ce qui entraîne la plus funeste dépravation des mœurs, l'affoiblissement le plus sensible de toute espèce de grandeur d'ame, de force, et de courage, ce qui prépare la décadence la plus prochaine d'un Empire, si florissant qu'il soit, et les plus terribles révolutions ; c'est l'irréligion réduite en systême, et le vice érigé en principe. Si par malheur on en vient là, et que le Gouvernement ne s'en inquiète pas ; tout est perdu.

PAGE 85.

(3) *Lui dire*, Sers ta Patrie, *sans l'attacher à elle par le genre de soumission que la religion lui prescrit ; c'est lui laisser, etc.* Après avoir fait du Christianisme le plus bel éloge; après avoir dit, en parlant de la Loi évangélique : » Par cette religion sainte, sublime, véritable, les » hommes, enfans du même Dieu, se reconnoissent tous » pour frères, et la société qui les unit, ne se dissout » pas même à la mort « : M. Rousseau ajoute : » Mais cette religion, n'ayant nulle relation particulière avec le corps politique, laisse aux Loix la seule force qu'elles tirent d'elles-mêmes, sans leur en ajouter aucune autre ; et par là un des plus grands liens de la société particulière reste sans effet. Bien plus, loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'État, elle les en détache comme de toutes les choses de la terre «.

Eh quoi ! est-il donc vrai que la Religion Chrétienne n'ait aucune relation particulière avec le corps politique, elle qui nous fait considérer toute puissance légitime

comme *établie par Dieu même* * ? Est-il vrai qu'elle n'ajoute aux Loix aucune force, lorsqu'elle veut que nous soyons soumis à l'autorité, *non seulement par la crainte du châtiment, mais en vue de Dieu et par principe de conscience* * * ? Est-il vrai que le genre de détachement qui lui est propre nous dégage de tous les liens de la société, de ces liens qu'elle resserre, et de tous les devoirs qu'elle-même nous impose ? Doit-on prendre ce détachement dans un autre sens que celui que comportent ces paroles du Sauveur : » Cherchez, AVANT TOUTES CHOSES, le Royaume de Dieu et » sa Justice *** « ?

Écoutons parler encore M. Rousseau : » On nous dit qu'un peuple de vrais Chrétiens formeroit la plus parfaite société que l'on puisse imaginer. Je ne vois à cette supposition qu'une grande difficulté ; c'est qu'une société de vrais Chrétiens ne seroit plus une société d'hommes «. De quels hommes nous parle-t-on ? D'hommes livrés à tous les penchans d'une nature corrompue, et qui ne connoissent d'autres liens entre eux que ceux de l'amour-propre et de l'intérêt personnel ? Ah ! j'en conviens, ce ne seront plus là *de vrais Chrétiens*. Mais quoi ! ceux-ci ne formeront-ils plus *une société d'hommes*, parce qu'ils soumettront leurs passions à la raison, et qu'ils accompliront à la lettre cette maxime de l'Apôtre : *Ne considérez pas votre propre intérêt, mais l'intérêt général* **** ?

» Le vice de cette société, continue M. Rousseau, seroit dans sa perfection même. Chacun rempliroit son devoir ; le Peuple seroit soumis aux Loix ; les Chefs seroient justes et modérés, les Magistrats intègres, incorruptibles ; les Soldats mépriseroient la mort ; il n'y auroit ni vanité, ni luxe : tout cela est fort bien ; mais voyons plus loin. Le Christianisme est une religion toute spiri-

* Rom c. 13, vers. 1, 2, 3.

** Petr. c. 2, vers. 13, 14, 15. Rom. c. 13, vers. 5, 6, 7.

*** Matt. c. 6, vers. 33.

**** Philip. c. 2, vers. 4.

tuelle, occupée uniquement des choses du Ciel : la patrie du Chrétien n'est pas de ce monde «. Qu'est-ce à dire? Le premier objet de ses soins, le lieu de son véritable repos, le dernier terme de ses désirs, son souverain bien, en un mot, n'est pas de ce monde : mais cela veut-il dire qu'il cesse en effet d'être homme, et de se regarder comme Sujet et comme Citoyen sur la terre ? Je suis Chrétien, sans doute, vous dira-t-il ; et, après Dieu, qu'est-ce qui m'est plus cher ici-bas que ma Patrie ?

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails. Tout ce qu'ajoute l'Auteur du *Contrat social*, n'a pas plus de force ni de vérité. C'est partout, sur cet article, la même manière de raisonner. Eh ! pourquoi dénaturer le Christianisme, pour nous en faire perdre de vue le véritable esprit, et pour se dispenser d'en reconnoitre tous les avantages ? Est-ce donc ainsi que l'ont conçu, dans tout état et toute condition, tant de grands hommes qui l'ont honoré ?

Rappelons-nous au reste ce passage de M. de Montesquieu, que nous avons cité dans une des notes du troisième Volume. » M. Bayle, après avoir insulté toutes les » religions, flétrit la Religion Chrétienne; il ose avancer » que de véritables Chrétiens ne formeroient pas un État » qui pût subsister. Pourquoi non ? ce seroient des ci- » toyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et qui au- » roient un très-grand zèle pour les remplir ; ils senti- » roient très-bien les droits de la défense naturelle ; plus » ils croiroient devoir à la Religion, plus ils penseroient » devoir à la Patrie. Les principes du Christianisme, bien » gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que » ce faux honneur des Monarchies, ces vertus humaines » des Républiques, et cette crainte servile des États des- » potiques «. *Esprit des Loix, liv. 24, ch. 6.*

LETTRE XLVIII.

De la Comtesse au Comte de Valmont.

Depuis que je t'ai écrit, j'ai reçu, cher Valmont, une lettre de toi * : comme elle ne répond à rien, je crains qu'on n'ait intercepté celle qui a dû la précéder, et qui sans doute en disoit davantage. Nos ennemis auroient-ils quelque intérêt à me dérober les avis que tu peux me donner ? car enfin, il n'est rien que je ne redoute de leur part. Ma tendresse pour toi m'éclaire sur leur dissimulation profonde, et me donne à leur sujet des inquiétudes qu'il n'est pas en mon pouvoir d'écarter. Leur affectation même les trahit à mes yeux. Le Marquis de L......, moins intéressé à masquer ses véritables sentimens, ne cesse, depuis son retour de l'armée, d'éclater en reproches contre toi. Ce n'est plus la jalousie seule qui le transporte ; c'est le dépit que lui ont occasionné ses mauvais succès. Il s'imagine couvrir ses fautes en te les imputant, et aux yeux des gens sensés, il ne fait que les aggraver. Sûrement

* Elle ne s'est point trouvée parmi les autres.

il ne seroit pas si hardi, s'il ne se sentoit soutenu. Cependant M. de Lausane se montre, en public, très-zélé pour ta gloire et fort empressé à le contredire. Quand il est avec moi, il fait paroître encore plus de chaleur. Il plaisante amèrement sur l'injustice du Marquis : il compare ta conduite avec la sienne, pour mieux relever l'éclat de ton mérite : il s'extasie sur tes talens en tout genre, et sur les témoignages qu'il reçoit de la considération personnelle que tu t'es acquise à la Cour où l'on t'a envoyé. Je te l'avoue, cher époux, les louanges qu'il te donne me séduisent au point d'aimer à les entendre de sa bouche, lors même que je démèle combien la source en est suspecte. Madame de Lausane n'a besoin, pour imiter son langage, que de répéter à peu près ce qu'elle disoit autrefois dans le feu de sa passion. Quelle que soit son adresse à se déguiser, j'apperçois en elle un fonds de ressentiment et d'aigreur, qui perce à travers les complimens qu'elle me fait. Au lieu de me parler comme autrefois de son fol amour, il y a des momens où elle garde un morne silence et semble me considérer avec les yeux de la rivalité et de l'envie. Ah! puisse-t-elle ne s'en prendre qu'à moi seule de ce qui irrite sa douleur ! Mais je frémis, quand

je me rappelle ce dernier adieu : *Je vous jure, moi, une haine éternelle.* Ces terribles paroles ne cessent de retentir au fond de mon cœur ; et lorsqu'il m'arrive de m'en occuper trop long-tems, elles y portent un trouble que je n'ai plus la force de surmonter. Cher Comte ! au nom de ma tendresse pour toi, au nom de notre amour et du nœud sacré qui nous lie, redouble de vigilance pour toi-même, et d'attention sur tout ce qui t'environne ; n'admets à ton service que des gens dont tu sois sûr ; évite tous les pièges où pourroit te faire tomber une trop grande confiance, tous les écueils que ta noble franchise pourroit te préparer. Crois-en mes justes craintes, et rassure-moi par tes lettres, en les mettant sous une autre enveloppe et à une autre adresse que la mienne.

Je ne sais que te dire de Julie. Sa tristesse augmente, quelque soin que je prenne pour lui cacher mes alarmes. Une sorte de langueur s'est emparée d'elle, et paroît prendre sa source dans un mal-aise intérieur dont je ne puis deviner la cause. Tu la trouveras changée. A l'en croire, elle n'est point malade : elle ne sent, dit-elle, qu'une altération considérable, que les Médecins ne peuvent définir. Ses couleurs s'effacent ; son em-

bonpoint

bonpoint diminue ; son ame seule n'a rien perdu. Sa douceur est toujours la même ; sa naïveté, sa candeur, ce ton d'intérêt et de sentiment qu'elle met dans ses discours et dans ses moindres actions, la rendent toujours plus aimable. Si j'avois quelque chose à corriger en elle, ce seroit le trop de soins et d'inquiétudes pour moi. Elle semble, cher Valmont, ne vivre que pour nous deux. Elle me dit souvent que, quelque amitié qu'elle ait pour ses frères, quelque fonds d'estime, quelque penchant même qu'elle ait pour Lausane, rien ne l'attacheroit à la vie, si elle venoit à nous perdre ; qu'elle désireroit de mourir avant nous, si elle ne craignoit le chagrin que sa mort pourroit nous causer. Je ne sais pourquoi notre imagination nous porte vers ces entretiens tristes et sérieux ; en vain cherchons-nous à les éviter, nous y sommes sans cesse ramenées malgré nous. Le Chevalier s'efforce de nous en distraire ; et lui-même s'attriste et s'effraie de l'altération trop sensible qu'il remarque dans ma fille. Juge, cher époux, si nous avons besoin de ta présence. O mon ami ! le bonheur n'est pas fait pour cette vie; et il n'y a que la religion qui puisse nous en tenir lieu, par l'idée de celui qu'elle nous promet dans l'autre.

LETTRE XLIX.

Du Comte de Valmont à la Comtesse.

Émilie ! tu crains pour moi, quand il y a si peu à craindre ; et tu es tranquille pour ce qui ne concerne que toi ! Cependant, chère épouse, mon sort n'est-il pas lié au tien ? Puis-je être en repos si tu cours quelque danger ? Je suis loin du péril ; et quelque prochain qu'il pût être, je le verrois, ce me semble, sans en être effrayé : mais pour toi n'y a-t-il rien à redouter ? C'est ici que je sens ma foiblesse, et, que tout ce que tu m'écris de la dissimulation de M. et de Madame de Lausane me fait trembler. Il y a eu une de mes lettres d'égarée, il est vrai ; et il n'y étoit question que de mes propres alarmes. Je t'engageois, dès les premiers momens, à prendre des précautions pour toi et pour Julie. Ta prudence n'a-t-elle pas suppléé à mes avis ? Forcée de vivre avec ceux que tu me peins toi-même si dangereux, éloignes-tu du moins les rapports d'une liaison trop intime ? T'es-tu prémunie de bonne heure contre les embûches et les complots des méchans ?

Émilie! étions-nous faits pour nourrir des craintes et d'odieux soupçons? Je voudrois te rassurer.... Encore une fois, chère épouse, il n'y a rien à craindre pour moi. Mais toi, qui es au milieu des dangers, s'il en existe quelqu'un, garde une entière retraite, ou du moins ne te répands aisément que chez de vrais amis. Que n'as-tu pu rester chez mon père! ah! que la vie obscure est douce et nous épargne de soucis!

Tu m'inquiètes pour Julie. Ma chère fille! elle a l'imagination trop vive et le cœur trop sensible. Elle devine une partie des peines que tu voudrois lui cacher; elle en imagine peut-être quelques autres: aye soin de la dissiper, sans toutefois l'exposer ni t'exposer avec elle. Bannis les inquiétudes que tu t'es faites à mon sujet; et reprends ton enjouement, pour lui rendre le sien. Qu'il me tarde d'ètre de retour et de l'unir au Chevalier! Il n'est rien que je n'attende de cette alliance pour le bonheur de tous. Mais tu le dis si bien, Émilie, il n'y en a point de vraiment pur, il n'y en a point de constant sur la terre. C'est pour le bonheur cependant que nous sommes faits. Cherchons-le, ma tendre amie, dans celui sur qui repose toute ma confiance, et qui ne peut nous le faire trouver qu'en lui seul.

LETTRE L.

Du Comte de Valmont à son Père.

Vous avez jugé, mon père, par le peu de mots qui terminoient ma dernière lettre, qu'il étoit survenu quelque évènement extraordinaire, et vous ne vous êtes point trompé. Dans cet État, où il y a des Sujets beaucoup trop puissans, pour se laisser gouverner par les Loix et pour être contenus par le frein de l'autorité; où les pouvoirs des différens Ordres de citoyens n'ont pas à beaucoup près ce degré de subordination qu'ils ont parmi nous, ni cette balance exacte qui les tempère l'un par l'autre; où le peuple, trop asservi à une foule de petits despotes qui le divisent d'avec son Souverain, ne croit pas, comme en France, n'avoir qu'un même intérêt avec lui; chaque instant, ainsi que vous l'aviez prévu, peut amener une révolution. Nous avons été à la veille d'en éprouver une qui eût bouleversé tout le Royaume.

La plupart des Grands, mécontens du Prince et du Gouvernement, avoient formé entre eux une ligue, qui ne tendoit à rien

moins qu'à en changer la constitution. Sous le prétexte, toujours trompeur et toujours imposant, de soulager les peuples, de réformer les abus, de procurer le bien public, ils avoient su se ménager en secret, dans tous les Ordres de l'État, des partisans à la faveur desquels chacun d'eux se flattoit d'augmenter sa puissance et de faire son bien particulier du désordre général. On étoit prêt à lever l'étendard de la révolte ; une guerre civile auroit plongé ce pays dans toutes les horreurs de l'anarchie ; des flots de sang alloient couler de toute part ; lorsque la Providence, que je ne cesserai de bénir tous les jours de ma vie du bien qu'elle m'a mis à portée de faire, s'est servie de moi pour empêcher de si grands maux.

Quelques-uns des grands vassaux ont senti que, les principales forces de la Nation étant entre les mains du Monarque, il leur seroit difficile, malgré leur union, de venir à bout de leur entreprise, s'ils n'étoient soutenus par quelque Puissance considérable, et s'ils n'avoient à leur tête un Général un peu expérimenté. Ils ont cru trouver en moi tout ce qu'il leur falloit, et du côté de la négociation qu'ils vouloient entamer avec la Cour de France par mon canal, et du côté de mes services personnels, si l'on me con-

fioit, comme ils le souhaitoient, un corps de troupes, pour le joindre à celles qu'ils comptoient engager dans leurs intérêts. La conjoncture leur paroissoit d'autant plus favorable, qu'ils savoient le besoin qu'avoit la France de s'allier avec leur Nation pour faire pencher la balance ; et qu'ils avoient lieu de présumer que, les desseins de leur Monarque à cet égard étant incertains, nous ne serions pas fâchés, de devoir, à coup sûr, à cette révolution ce que nous craindrions de ne pouvoir obtenir sans elle. Leur plan étant arrêté, l'un d'entre eux vint s'en ouvrir à moi au moment où je vous écrivois le dernier entretien que j'avois eu avec le Prince. Ce contre-tems m'effraya. Je fus d'ailleurs étonné que, me connoissant comme ils auroient dû le faire, il m'eussent choisi pour d'aussi odieux complots ; mais vous le savez, mon père, lorsqu'il est question de certains intérêts, les méchans sont toujours portés, malgré la différence des principes et des caractères, à juger des autres par eux-mêmes.

Je pris sur moi de cacher ma surprise et de renfermer au dedans l'indignation dont j'étois saisi. Pensez-vous, répondis-je avec une tranquillité apparente à celui qu'on avoit chargé de m'instruire, que ce que vous me

proposez puisse se concilier avec ce qu'exige de moi la fonction auguste que mon Prince m'a confiée ? Me permet-elle de m'associer à vos projets, et de nouer avec vous, au sein de la monarchie, une intrigue contre le Prince même qui a daigné me recevoir ? Il est aisé, m'a-t-on dit, de vaincre sur ce point votre délicatesse. Tout l'objet de votre ministère se réduit à ménager les intérêts de votre Cour, et à ne point trahir la Nation avec laquelle vous négociez. C'est elle qui vous reçoit, comme c'est la France qui vous envoie. Or la Nation vous parle par notre bouche. Elle se charge de vous procurer les avantages que vous cherchez. Elle ne veut que s'allier avec vous en forçant notre Monarque de concourir à vos vues, et en rendant inséparables vos intérêts et les nôtres.

Pour détruire ces raisonnemens captieux, il m'eût suffi de leur demander de quel droit ils se faisoient les organes et les représentans de la Nation, tandis qu'elle avoit un Chef fait pour la représenter, et auquel ils avoient fait serment d'obéir. Mais je sentois qu'en m'avançant jusque là, je perdois toute leur confiance, et qu'il me devenoit impossible de les ramener. Je me bornai donc à remercier celui qui me parloit, et tous les autres avec lui, de la bienveillance qu'ils nous témoi-

gnoient, et à le prier de me donner sur cette affaire un Mémoire détaillé que je pusse envoyer à la Cour le plus promptement qu'il se pourroit. Ce Mémoire étoit déjà prêt, et il me le remit à l'instant.

Cependant mon embarras étoit extrême. Il falloit remplir toute justice, allier la prudence et le devoir, concilier ce que je devois au droit des gens avec ce que je devois à mon Prince. Dans la circonstance actuelle rien ne me paroissoit plus difficile. D'un côté, je devois à mon Souverain de l'informer de l'état des choses, et de lui faire part du Mémoire qui m'avoit été remis; je lui devois aussi de l'éclairer sur l'injustice qu'il y auroit à se prévaloir de l'esprit de révolte des Sujets contre leur Prince, pour obtenir ce que nous désirions. Je concevois néanmoins que, si quelques personnes du Conseil étoient instruites de cette affaire, elles ne verroient pas les choses du même œil que moi, et que d'ailleurs, dans la seule vue de me trouver en défaut ou de me compromettre, elles me feroient donner des ordres, qui ne s'accorderoient ni avec les vrais intérêts de Sa Majesté, ni avec ma conscience. D'un autre côté, je croyois devoir au Monarque avec lequel j'avois à traiter, et qui m'avoit marqué tant de confiance, de ne pas le laisser, sur ce qui se

passoit, dans une trop grande sécurité, et de ne pas lui donner lieu de se plaindre un jour que je l'avois trahi, du moins par mon silence.

Parmi ces différens sujets de perplexité, voici, mon père, le parti auquel je m'arrêtai. J'allai trouver le Prince; et l'abordant avec la même franchise qu'il avoit toujours vue en moi, je pris la liberté de lui demander, si je pouvois me flatter d'avoir mérité son estime, et s'il faisoit quelque fond sur mon attachement. Mon estime pour vous, cher Valmont, me répondit le Roi, m'a mis à votre égard si fort au dessus de toutes les méfiances que peut inspirer une politique ombrageuse et timide, elle est portée à un si haut point, et je compte tellement sur vous, que je n'eusse pas balancé à vous offrir après moi la première place dans mon Empire, si vous n'étiez pas aussi attaché que vous l'ètes à votre Prince et à votre Patrie, et si j'eusse pu vous croire disposé à l'accepter. Eh bien, Sire, repris-je avec le même ton de vérité, souffrez donc que je me borne maintenant à vous dire que je suis informé qu'il se trame parmi vos Sujets quelque chose qui est contre votre service; et que si, en permettant que je ne m'explique pas davantage pour le moment, votre Majesté daigne

se reposer de l'évènement sur mes soins, j'ose lui être garant du succès. Cher Comte, repartit le Roi, j'ai votre parole et elle me suffit. Mais, de mon côté, n'ai-je rien à faire pour prévenir l'orage dont je suis menacé? Rien autre chose, mon Prince, que de paroître ignorer ce que je viens de vous dire, de vous concilier l'amour de votre peuple par des témoignages éclatans de votre amour pour lui; de soutenir et d'augmenter, s'il se peut, les priviléges de votre Noblesse, sans affoiblir votre autorité et sans nuire à la liberté du reste de vos Sujets. Dictez-moi, me dit le Monarque, ce que je dois faire pour remplir des vues si sages, et vous me verrez fidèle à suivre les avis que vous m'aurez donnés. Je lui promis d'y penser, et je me retirai pour dépêcher aussitôt un Courrier en France, avec un paquet pour le Roi lui-même, dans lequel je lui exposois les circonstances où je me trouvois, la conduite que je venois de tenir, les raisons qui me faisoient espérer que le Monarque se déclareroit pour nous; et je finissois par ces mots: » De quelque manière, Sire, que doivent tourner les choses, permettez-moi de représenter à votre Majesté, qu'elle n'eût pu, sans une injustice, qui ne sera jamais selon ses principes et selon son cœur, tirer parti

du moyen qui nous étoit offert : que les vrais intérêts des Princes exigent qu'ils ne favorisent dans aucune occasion les entreprises des Sujets contre le Gouvernement auquel ils sont soumis ; puisque les mêmes armes dont un Prince prétendroit tirer avantage pour l'instant, pourroient, avec le même succès et avec autant de fondement, être dirigées contre lui dans une occasion semblable : que les vrais intérêts des Nations exigent également une entière sûreté dans toute espèce de commerce qu'elles ont ensemble ; sans quoi, n'ayant plus entre elles de principes fixes ni aucun motif de confiance, ce commerce seroit bientôt détruit, et leur union deviendroit impossible : qu'enfin, honoré par votre Majesté d'une commission aussi respectable que l'est celle d'agir en son nom et de la représenter, je ne puis le faire dignement, qu'autant que, me conformant au droit de la nature et des gens, je suivrai les loix exactes et sévères de la religion et de la conscience. Je n'ignore pas, Sire, que bien des Courtisans pourroient vous tenir un autre langage, et me faire même un crime de n'avoir pas profité de cet évènement, ou de n'avoir pas du moins attendu les ordres du Ministère avant que de donner ici au Roi des avis capables de décon-

certer tous les projets qu'on a formés contre lui. Aussi n'ai-je voulu m'en rapporter, sur toute ma conduite, qu'à l'équité et aux lumières de votre Majesté; peu inquiet des jugemens que tout autre qu'elle en pourroit porter, et toujours prêt à sacrifier tous mes intérêts à son service et à mon devoir «.

En attendant une réponse précise, qui anéantît toutes les espérances des Conjurés par rapport au secours sur lequel ils comptoient, je pris avec le Prince les mesures les plus propres à faire échouer leurs desseins. Au lieu d'avoir recours à des pratiques sourdes et cachées, dont on eût aisément démêlé la trame, et qui n'eussent servi tout au plus qu'à gagner les suffrages de quelques particuliers; nous réalisâmes des projets simples et déjà tout formés, mais qu'on avoit négligés jusqu'alors, quoiqu'ils renfermassent les plus sûrs moyens d'attacher au Monarque les cœurs de ses Sujets et la plus grande partie de sa Noblesse. La diminution de quelques impôts plus onéreux au peuple que profitables au Souverain, quelques autres trop odieux compensés par des voies plus douces et non moins utiles, presque tous rachetés en quelque sorte aux yeux de la Nation par une nouvelle manière de les percevoir qui les lui rendoit moins à charge, de nouvelles

prérogatives attachées à la Noblesse sans qu'elle pût en abuser, la perspective de nouveaux honneurs promis à tous ceux qui s'empresseroient à les mériter, plusieurs actes signalés de bienfaisance, répandirent tout-à-coup parmi les différentes classes de citoyens une espèce d'enthousiasme, qui ne laissa plus, pour le moment, appréhender au Prince la mauvaise volonté de ceux qui s'étoient ligués contre lui.

Sur ces entrefaites, je reçus, par le même courrier que j'avois envoyé, la réponse de Sa Majesté, écrite de sa propre main. Elle confirmoit de la manière la plus flatteuse, sans aucune restriction, le plan que je m'étois formé. Autorisé par cette réponse, que je ne craignis pas de montrer au Roi, puisqu'il n'y avoit plus rien qui me forçât à lui faire un mystère de mes opérations; je notifiai, à ceux qui étoient à la tête de la conjuration, les intentions de mon Souverain, qui, bien loin de favoriser leurs desseins, étoit prêt à se tourner contre eux au moindre mouvement qu'ils voudroient faire; et je me servis de cette occasion, pour tâcher de resserrer les nœuds qui devoient les attacher à leur Prince. Je fis sentir à quelques-uns d'entre eux, qui occupoient les premières places dans le Royaume, que la révolution

à laquelle ils aspiroient (dans le cas où elle eût eu le succès qu'ils en attendoient), ne pouvoit, en augmentant leur puissance, que la rendre plus incertaine et plus dépendante qu'elle ne l'étoit auparavant. » Vous ne vous apperceviez pas, leur disois-je, qu'au lieu de ne dépendre que d'un seul, vous alliez dépendre les uns des autres ; que le peuple, révolté une fois contre son légitime Souverain, et ayant appris, à votre exemple, à méconnoître le seul pouvoir qui ait droit de lui imposer sur la terre, ne tarderoit pas à se révolter contre vous; que l'autorité du Prince est votre sauve-garde la plus sûre ; que c'est le respect qu'on a pour elle, qui fait toute votre force, et qui vous rend vous-mêmes si grands et si respectables aux yeux de la Nation; qu'ainsi, vos intérêts les plus réels sont liés essentiellement à ceux du Monarque «. J'entrepris de les convaincre, qu'après s'être concertés pendant quelque tems pour détruire, ils se seroient bientôt divisés par une suite nécessaire de leurs prétentions opposées et par les intrigues des plus ambitieux ; que, sans parler des ravages qu'ils auroient causés, du sang qu'ils auroient fait répandre, ils n'eussent réussi, après tout, qu'à la faveur d'une espèce d'anarchie, qui les eût enveloppés tôt ou tard

dans la ruine commune *, en les assujettissant aux caprices d'une multitude effrénée, peut-être même en les rendant la proie de quelque nation ennemie, ou en les détruisant les uns par les autres. » Reconnoissez, ajoutois-je en finissant, que la prospérité, la force, et la durée d'un Empire, dépendent principalement de l'union de tous ses membres, et que de cette même union résultent la sûreté et le bonheur des particuliers «. Je m'étois flatté en vain de les persuader. Je crus m'appercevoir qu'ils cédoient moins à la raison, qu'au sentiment de leur foiblesse et de leur impuissance.

Quoi qu'il en soit, j'engageai le Monarque à ne se souvenir du danger qu'il avoit couru, que pour prévenir de nouveaux troubles et de plus grands malheurs, par des principes plus invariables que ceux qui l'avoient guidé jusqu'alors; par un gouvernement doux, sage, et modéré; par une application cons-

* Les Grands ne sauroient trop se pénétrer de cette importante maxime, que l'homme en place, qui aime et qui cherche le bien commun, y trouve plus sûrement le sien propre que par toute autre voie. Sa situation en est plus stable et moins précaire. Si elle vient à changer, il reste toujours Grand, toujours cher à la Nation Estimé, respecté de ses concitoyens, jouissant au milieu d'eux de la vraie considération qui est attachée au mérite, il est heureux et se suffit à lui-même.

tante aux affaires; par un zèle actif et persévérant pour tout ce qui pouvoit procurer la félicité de son peuple; par un juste discernement de ceux qu'il devoit honorer de son commerce le plus intime, et par la préférence qu'il donneroit à l'avenir aux avis de son Conseil, à ceux de quelques-uns de ses Ministres, dont il avoit eprouvé jusque-là l'intégrité et les lumières, sur les fausses maximes, les discours empoisonnés, les suggestions malignes, et les vaines adulations de ses Courtisans, intéressés à le tromper. Il me le promit; et le calme s'étant rétabli au dedans, sans que cette affaire eût aucune des suites que j'en appréhendois, sans qu'elle eût fait même aucun éclat au dehors, nous reprîmes la suite de nos premiers entretiens. Je ne tarderai pas à vous en rendre compte, et à vous instruire en même tems, comme j'ai tout lieu de m'en flatter, du succès de ma négociation.

LETTRE LI.

Du Marquis de Valmont à son Fils.

Tu remplis, cher Valmont, tout l'espoir que je m'étois formé. Maintenant qu'as-tu besoin de mes conseils, et qu'ai-je à faire ici-bas? Suis ta noble carrière, quand la mienne est près de finir. Avec des intentions telles que je les avois, des circonstances plus heureuses que celles où j'ai vécu, tu feras tout le bien que j'aurois désiré de faire; et en quittant la vie, je pourrai encore me féliciter de te l'avoir donnée.

Heureux, mon fils, heureux est l'homme, qui a un sens droit, et qui est guidé par la Religion! Sa marche est ferme et constante; le parti qu'il prend est toujours le meilleur, parce que c'est celui de la justice et de la vérité; ses vues sont plus saines, elles sont moins sujettes au mécompte et à l'erreur, que celles d'une politique fausse et insidieuse, qui se prend elle-même dans les piéges qu'elle tend aux autres: et quand il viendroit à échouer dans ses projets toujours utiles et bienfaisans; quand la malice des hommes tourneroit contre lui la sagesse

même des moyens qu'il emploie; il n'auroit, après tout, aucun reproche à se faire.

Laissons, mon ami, laissons les Bedmar * se frayer un chemin à l'immortalité par les services affreux qu'ils ont prétendu rendre à leur Patrie; violer tous les droits pour la mieux servir; et ne réussir pour l'instant qu'à la faire haïr et à se déshonorer eux-mêmes : laissons d'illustres intrigans, plus heureux que lui, couvrir l'opprobre de leurs complots par l'éclat des plus brillans succès: qu'est-ce qu'un avantage acheté par de grands crimes, que suit de près la haine et tôt ou tard le repentir? qu'est-ce qu'un nom célèbre, qui ne doit sa gloire qu'à l'oppression, à l'injustice et à la perfidie? Pour toi, mon fils, tu ne connoîtras d'autre gloire, que celle qui est pure et sans tache; et tu n'ambitionneras d'autres succès, que ceux qui font le bonheur de tous, et que l'on peut devoir à la vertu.

J'attends avec impatience la suite de tes entretiens. Puissent les principes que tu leur as donnés pour base, être imprimés dans l'esprit et dans le cœur de tous les Souverains!

* Voyez la Conjuration de Venise dans les Œuvres de M. de Saint-Réal.

LETTRE LII.

Du Comte de Valmont au Marquis.

Je recueille, mon père, avec la plus douce satisfaction, le fruit des services que j'ai rendus au Prince et à la Nation. Il règne maintenant entre le Monarque et ses Sujets un accord parfait, qui ne tardera pas à être cimenté par une législation plus sage, également éloignée des abus du pouvoir et de ceux de la liberté.

Le Prince, instruit, par les brouilleries de quelques-uns de ses Courtisans, que ceux mêmes qui lui avoient paru le plus attachés à sa personne, et dont il préféroit les avis à ceux de son Conseil et de ses Ministres, avoient été les premiers à conjurer contre lui, en a senti plus vivement de quelle importance il étoit, pour sa propre sûreté, de n'accorder sa confiance qu'à des hommes dont les principes pussent lui garantir leur fidelité.

Que les Rois sont à plaindre, me dit-il, dès que nous pûmes renouer ce commerce intime et familier que nous avions été forcés d'interrompre ! Rien ne leur est plus diffi-

cile que de se faire des amis, ou que de distinguer du moins ceux qui le sont en effet d'avec ceux qui ne le sont qu'en apparence. Les Courtisans, toujours habiles à se contrefaire, imitent si bien auprès de nous les sentimens qu'ils éprouvent le moins, et cachent avec tant d'art ceux qui leur sont les plus naturels, qu'il nous devient impossible de discerner ce qu'ils aiment en nous, de l'homme ou du Monarque, de notre personne ou de nos bienfaits.

Je ne crois pas, mon Prince, lui répondis-je, ce discernement aussi difficile à faire qu'il a pu vous le paroître. Le Courtisan, qui n'est que Courtisan, et qui, à ce seul titre, est le plus méprisable et le plus vil de tous les hommes, cherchant uniquement à vous persuader qu'il est votre ami, et ne faisant rien pour mériter de l'être, ne se montrera tel à vos yeux qu'en étudiant vos goûts pour s'y conformer, vos passions pour les flatter, vos sentimens pour les plier à ses vues et leur ôter par degrés cette rigidité de principes qui ne donneroit aucune prise à la séduction. Il affectera un faux zèle pour vos intérêts, en les opposant à ceux de votre peuple, dont ils sont inséparables. Il empêchera que ses cris ne parviennent jusqu'à vous; ou, si l'on vous parle de sa misère,

il vous fera croire qu'il est encore trop heureux. Il creusera des précipices sous vos pas, en vous portant à méconnoître les bornes de votre autorité, à mettre votre volonté à la place de la Loi, à mesurer vos droits sur l'étendue de votre pouvoir, à ne prendre conseil que de votre propre sagesse et de vos lumières. Mais il n'en sera pas ainsi d'un ami véritable. Celui-ci, moins occupé du désir de vous plaire que de celui de vous être utile, ne craindra pas de contrarier vos idées et vos penchans, toutes les fois qu'il faudra vous arracher à l'attrait du vice, ou vous détromper d'une illusion dangereuse. Il osera combattre la passion qui vous tyrannise et l'erreur qui vous est chère. Il osera vous dire, avec autant de franchise que de respect et d'égards, ce que l'on pense de vous; et vous révèlera d'avance les jugemens de la Postérité. Il vous parlera un langage inconnu dans les Cours, et le seul cependant qui puisse imposer aux Rois, celui de la Religion et de la conscience. Il s'armera, contre vos foiblesses, de tout l'empire que donne la vertu, de toute la force de la vérité : et si, dans quelques instans, il adoucit par ses expressions ce qu'elle auroit à vos yeux de trop austère, ce sera pour vous y ramener plus sûrement, et non pour

la trahir. Il se fera auprès de vous l'interprète des besoins du peuple ; il vous fera entendre ses gémissemens et ses plaintes ; et seul à seul avec vous, il plaidera, s'il le faut, sa cause contre vous-même. Que dirai-je de plus ? il verra vos intérêts dans ceux de vos Sujets, et ne vous croira heureux et sage qu'autant que vous aurez su faire leur bonheur.

Cher Comte, s'écria le Prince, que ne l'ai-je toujours eu, cet ami dont vous me faites si bien sentir le prix, en m'apprenant à le bien connoître ! Où le trouverai-je après vous? Et dépend-il de moi de m'en former un qui vous ressemble? Hélas ! parmi leurs propres Sujets, les Princes peuvent-ils avoir des amis ?

Oui, Sire, presque tous les bons Princes en ont eu (1). Pour eux, comme pour les autres hommes, l'unique secret est de savoir aimer soi-même et de s'appliquer à faire un bon choix. Dans votre Conseil n'y a-t-il donc pas quelque homme vertueux ? Si sa vertu est éclairée et soutenue par la Religion ; s'il possède toutes les qualités essentielles, dût-il manquer de celles qui ne sont que de pur agrément ; si, à beaucoup de droiture, de franchise et de probité, il joint un jugement sûr, un cœur sensible, une

ame noble et désintéressée ; attachez-vous à lui, et il s'attachera à vous. Faites avec lui ce que vous avez daigné faire avec moi; aidez-le à s'ouvrir à vous, sans que rien le gène et le contraigne ; encouragez-le à vous dire ce qu'il pense; et sachez-lui gré de sa sincérité: bientôt, mon Prince, vous jouirez du plus précieux de tous les avantages, vous aurez un ami. Prenez garde cependant, quels que soient son zèle et la droiture de ses intentions, de bien éprouver ce qu'il est capable de faire, avant que de l'associer à vos travaux. Cherchez plutôt en lui, pour cet effet, un esprit sage qu'un génie vaste et entreprenant. Hors le cas d'une absolue nécessité ou d'un très-grand bien moralement assuré, qu'il craigne tout ce qui fait mouvement dans l'État; parce qu'il en résulte pour l'ordinaire des maux plus réels que ceux auxquels on prétend remédier, et qu'il vaut mieux laisser subsister de certains abus, que de penser à les détruire par des changemens trop brusques et des remèdes trop violens. Vous le savez, mon Prince, ce ne sont pas toujours les grandes vues qui font les grands succès ; et en général, il faut à un homme d'État, moins d'esprit et d'invention que de bon

sens et de patience *. A l'égard des Rois, personne n'ignore qu'un de leurs plus grands talens, est de savoir choisir les hommes et les bien employer.

Avant que j'aye le malheur de vous perdre, reprit le Monarque, guidez-moi vous-même dans un pareil choix; et sur tout le reste, continuez à me faire part de vos lumières. La résolution en est prise, je veux être le père de mon peuple. Aidez-moi dans un si noble dessein, puisque ce sont vos discours qui me l'ont inspiré.

Quel bonheur pour moi, mon Prince, si j'ai pu contribuer à le faire naître en vous! Et quel bonheur pour vous-même, si vous le réalisez! Est-il, en effet, un titre plus flatteur, que celui que vous ambitionnez? Est-il une gloire plus pure, que celle qui l'accompagne? Tous vos Sujets vont se regarder comme vos enfans (2). Vous serez au milieu d'eux comme un bon père au sein de sa famille. Leurs richesses seront à vous, parce qu'ils sauront que vous ne voulez être

* » Les plus grands esprits sont plus dangereux qu'utiles au maniement des affaires; s'ils n'ont beaucoup » plus de plomb que de vif-argent, ils ne valent rien pour » l'État «. *Testament Politique du Cardinal de Richelieu, seconde partie, chap.* 1, *sect.* 2.

demandez

riche que pour eux (3), et que vous ne leur demandez que ce qu'il est de leur intérêt de vous donner. Ils vous aimeront; et l'amour du peuple fait la sûreté du Prince (4). Ils craindront toute espèce de révolution; parce que, contens de leur état, ils appréhenderoient d'en changer. Aimé au dedans, vous serez craint et respecté au dehors. Un Roi est toujours assez puissant, quand il est aimé et que ses Sujets sont heureux.

Eh! que faut-il faire, cher Comte, pour les rendre tels, et pour les gouverner avec sagesse?

Il faut, avant toutes choses, mon Prince, ne pas perdre de vue le grand principe que nous avons établi, qu'on ne peut bien gouverner les hommes que par la religion: et puisqu'il en est une que Dieu leur a donnée, et qui porte ses preuves avec elle, qui leur offre seule une autorité raisonnable, qui suffit à leurs besoins, et qui est depuis si long-tems la Religion dominante dans vos États, votre premier soin doit être de l'y conserver, et de lui rendre, autant qu'il est en vous, son premier éclat *. C'est cette re-

* » Le Monarque, pour me servir ici des paroles de » M. le Dauphin, doit s'appliquer dans ses États, comme » un père dans sa famille, à entretenir et augmenter

ligion, avons-nous dit, qui lie par les nœuds les plus intimes le Prince à ses Sujets, les Sujets à leur Prince, et qui vous répond le plus sûrement de leur obéissance et de leur amour : c'est elle qui lie le plus étroitement les citoyens entre eux, et qui les attache le plus fortement à leur Patrie : c'est elle enfin qui, bien développée, les éclaire de la manière la plus précise sur leurs devoirs, et leur fournit les plus puissans motifs pour les bien remplir ; qui leur fait le mieux sentir le prix de la vertu, et qui leur présente les

» dans ses Sujets l'amour pour la religion «. *Vie du Dauphin.*

» Le règne de Dieu est le principe du gouvernement des États Et en effet, c'est une chose si absolument nécessaire, que, sans ce fondement, il n'y a point de Prince qui puisse bien régner, ni d'État qui puisse être heureux «. *Testament Politique du Cardinal de Richelieu, seconde partie, chap 2.*

» S'il se trouvoit, a dit l'Auteur de *la Philosophie de la Nature*, une législation qui formât une liaison intime entre la religion et la politique, où les crimes contre la Société devinssent des crimes de lèse-Majesté Divine, où enfin le grand principe de la bienveillance générale découlât nécessairement du culte de l'Être Suprême, je la regarderois comme le chef-d'œuvre des législations. Ce qui me confirme encore dans mon opinion, c'est l'utilité qui en résulteroit pour le genre humain. L'homme sera plus vertueux, quand le Ciel et la Terre se réuniront pour lui prescrire l'observance de la vertu «. *T.* 6, *l.* 1, *c.* 6, *art.* 3.

secours les plus efficaces pour les aider à la pratiquer.

Mais, cher Valmont, me dit le Monarque, tous mes Sujets n'ont pas la même façon de penser; et quelle conduite dois-je tenir, à l'égard de ceux qui ont une autre religion que la mienne, ou qui ne veulent en reconnoître aucune ?

A Dieu ne plaise, Sire, que je vous engage à user de violence et à scruter les cœurs ! La vraie religion est faite pour persuader, et non pour contraindre : mais indépendamment de la protection spéciale que vous lui devez, et de l'amour pour la vérité, qui est une, permettez-moi de vous faire observer que ce seroit, à ce qu'il me semble, une bien mauvaise Politique, que de souffrir dans un État, et principalement dans une Monarchie, où tout doit tendre à l'unité, des cultes essentiellement contraires à sa constitution, et qui favoriseroient l'esprit d'indépendance aux dépens de l'autorité; des cultes opposés entre eux (5) et qui tendroient à diviser les esprits et les cœurs, à occasionner des troubles et à les perpétuer, à élever des disputes et des controverses, d'où naîtroit insensiblement une sorte d'incertitude et d'indifférence à l'égard de toute religion. Que ceux qui ont une religion à part,

sans fondemens légitimes, sans caractères de vérité, la suivent en secret; tant pis pour eux, sans doute: il faut les plaindre, les chérir, les éclairer s'il se peut, et les ramener. Tant qu'ils se borneront à ce culte intérieur et privé, il pourra se faire que le corps de l'État n'en souffre pas. Mais qu'ils prétendent manifester ce culte au dehors, lui donner l'extérieur et la pompe du culte public, prêcher leurs dogmes et les répandre, élever Autel contre Autel; c'est alors, mon Prince, que la Religion, la conscience, et les Loix, vous font un devoir de les réprimer. A plus forte raison, devez-vous faire usage du pouvoir que le Ciel vous a confié, pour arrêter, pour punir la criminelle audace de ces hommes, qui, ennemis de toute religion et de toute autorité, sèment par leurs discours et par leurs écrits, une doctrine impie, séditieuse et perverse, se font à haute voix les Apôtres de l'erreur, renversent tous principes, sapent les fondemens de toute société, détruisent tout ce qui sert de base à la saine Morale, de frein au vice, d'encouragement à la vertu, et empoisonnent toutes les sources de la paix et du bonheur. Car ce sont là, mon Prince, les tristes caractères et les funestes effets de ces écrits scandaleux, qui, du sein de ma Patrie, commencent à

se répandre dans votre Royaume, et infectent presque tous les États de l'Europe, dont peut-être un jour ils causeront tous les malheurs.

Croiriez-vous donc, me dit le Monarque, qu'un des premiers conseils qu'on ait osé me donner, est la liberté de la presse? C'est, me disoit-on, une tyrannie insupportable, que celle de prétendre dominer sur les consciences et gêner les opinions : c'est mettre des entraves à la vérité, que d'empêcher tout ce qui sert à l'éclaircir; et rien n'y sert davantage que la liberté qu'on a de la discuter et de la contredire : c'est d'ailleurs ôter au Commerce une branche, qui, aujourd'hui plus que jamais, lui devient nécessaire.

Je n'ignore pas, mon Prince, que tels sont les raisonnemens captieux par lesquels on cherche à en imposer à ceux qui gouvernent. De prétendus Sages crient à la tyrannie; ils se plaignent qu'on gêne les opinions; et ils ne s'apperçoivent pas que leur sophisme perpétuel est de confondre la liberté de penser avec la liberté de tout dire : liberté la plus funeste dans un corps politique, parce qu'elle tend nécessairement à en désunir tous les membres, à ne plus leur laisser de principes fixes, de sentimens communs, qui leur ser-

vent d'appui et de centre de réunion. C'est nuire à la vérité, disent-ils, que de ne pas permettre qu'on la contredise, et que, par voie d'examen et de discussion, on fasse sortir l'évidence même, des difficultés qu'on lui oppose. Mais qu'est-il donc besoin de discuter et de contredire des vérités, déjà reçues depuis long-tems et solidement établies? Qui ne sait qu'auprès des esprits légers et superficiels, auprès de la multitude ignorante et facile à s'égarer, à force de multiplier les difficultés, on obscurcit les vérités les plus claires, et l'on rend douteux ce qu'il y a de plus certain? Qui ne sait qu'en genre de discussion sur les objets qui tiennent à la religion et aux mœurs, toutes les fois que l'on permettra d'opposer l'imagination et les sens à la raison, de combattre les vérités qui contrarient nos penchans, par des erreurs qui les favorisent; l'imagination, les sens, et les passions, feront presque toujours, et sans beaucoup d'examen, pencher la balance? Qui ne sait enfin que l'examen sage et approfondi qu'exigeroit une semblable discussion, si elle étoit nécessaire, convient à bien peu d'hommes, et qu'en attendant que quelques-uns d'entre eux revinssent des fausses impressions que des écrits dangereux leur auroient fait prendre, les

autres, une fois séduits et corrompus, le seroient pour toujours ? Après tout, la liberté de la presse, que nos faux Sages réclament avec tant de chaleur, est en tout sens le piége le plus adroit qu'ils puissent tendre. Ils ont compris que, si l'on en venoit là, ils auroient bientôt le crédit de se réserver cette liberté pour eux seuls ; qu'il n'y auroit plus qu'eux qui pussent trouver les moyens de tout dire ; et que, tandis qu'ils proclameroient impunément leurs erreurs, la vérité perdroit tous ses droits, parce qu'il ne seroit plus permis de les contredire *. C'est ainsi encore que, quand ils prèchent si hautement la tolérance, ils comptent bien se ménager tout à la fois et le droit d'ètre tolérés, et le pouvoir d'être les seuls qui ne tolèrent pas. Mais n'insistons point sur cette réflexion. Les erreurs mêmes, disent-ils encore, distribuées en tous lieux par la voie de l'impression, deviennent une branche nécessaire de commerce. Quelle nécessité, mon Prince, que celle d'empoisonner les hommes

* C'est ce qui a dicté à un de nos premiers Magistrats cette sage réponse ; des Philosophes lui demandoient la suppression d'un Ouvrage qu'ils prévoyoient devoir leur être contraire : *Il n'y a donc que vous*, leur dit-il, *qui vouliez avoir en France la liberté d'écrire ?* Il n'est que trop vrai : et, dans le fait, par qui doit-on commencer à la refuser ?

pour les enrichir ! Et est-il pour eux un poison plus subtil que celui qui attaque la Religion, le Gouvernement, et les Mœurs *? Quelles richesses, que celles qu'on auroit achetées aux dépens de tout ce qu'il y a de plus précieux, et dont le produit seroit tôt ou tard l'oubli de toute vérité, la plus affreuse dépravation, l'indépendance, et l'anarchie !

D'après les lumières que vous m'avez données, cher Valmont, me dit le Prince, je n'ai plus de peine à croire que la Religion et les mœurs sont en effet les premières richesses d'une Nation.

Oui, Sire, elles sont pour elle le premier de tous les biens; et, puisque vous voulez rendre votre peuple heureux, c'est sur cela, avant tout, que vous devez faire porter l'instruction. J'entends parler de tous côtés d'*instruction publique*, et plus que personne je la crois nécessaire. A qui toutefois la confiez-vous ? Sera-ce à des hommes sans mission, sans autorité, sans caractère aux yeux de la multitude ? à des hommes que le peuple

* On n'a pas oublié ce beau mot de M. le Dauphin, à quelqu'un qui faisoit valoir devant lui cette source de richesse : *Malheur à l'Etat qui auroit besoin, pour subsister, de tolérer ce commerce d'iniquité ou tout autre semblable ! c'est un malade réduit à n'avoir que du poison pour remède.*

n'entendra pas, ou qu'il entendra mal? à des Philosophes qui lui prêcheront l'intérêt personnel, pour le ramener, disent-ils, à l'intérêt général? et parmi le peuple, chaque individu ne voudra plus envisager que son propre intérêt : qui, sous prétexte de le prendre par les vérités sensibles, lui enseigneront à concilier les intérêts des sens et ceux de l'amour-propre? et le peuple très-peu philosophe, ne verra plus dans toute la suite d'un pareil système que l'amour-propre et les sens (6) : qui lui diront que les vertus sont ce qui devient utile à tous? et le peuple, très-peu capable d'une juste application et d'une analyse exacte, emporté d'ailleurs par les sens et par l'amour-propre, jugera utile à tous ce qui lui paroîtra utile à lui-même. N'est-il donc pas plus simple d'en revenir aux enseignemens de la Religion; de les confier à des Ministres autorisés par elle; de veiller avec soin à ce qu'ils soient assidus à instruire le peuple dans les villes et dans les campagnes, à ce qu'ils soient eux-mêmes très-instruits, pour le fortifier dans la Foi, pour l'affermir dans les vrais principes par des raisonnemens simples et à sa portée, pour lui expliquer nettement et en détail tout ce que la Religion lui dicte de si bien lié sur le Dogme

et sur la Morale, pour lui intimer ses préceptes, en joignant sur-tout l'exemple à l'instruction ? Car j'ose le dire, mon Prince, c'est de la sagesse, des lumières, et des mœurs de cette portion de vos sujets, c'est de cette partie enseignante de la Nation, si je puis parler ainsi, que dépend, à bien des égards, ce qui peut assurer sa félicité (7). La Religion, dégagée de toute superstition, annoncée par la bouche de dignes Ministres, et sous la direction des Pasteurs légitimes, dans toute sa clarté, sa simplicité, sa pureté, sera toujours le code de la multitude, sa première législation, ce qui formera ses mœurs ; et nous ne saurions trop le redire, ce sont les mœurs qui font les richesses, le bonheur, et la force d'une Nation.

Hélas ! s'écria le Monarque pénétré de douleur, quel a été mon aveuglement ! Cette partie si essentielle du Gouvernement est celle que j'ai le plus négligée jusqu'ici. Dans les momens où, lassé des vains plaisirs, je formois le digne projet de régner par moi-même, je bornois presque toutes mes vues, pour l'administration intérieure, à ce qui concerne la Population, l'Agriculture, le Commerce et les Loix.

C'étoit beaucoup, mon Prince ; et j'ose le dire, ce n'étoit rien sans les mœurs. Que

servent de bonnes Loix, si les mœurs leur sont contraires (8) *; si, par la force des usages et des coutumes, par l'impression générale des faux principes et des préjugés, par un caractère vicieux répandu dans toute la Nation, ces mêmes Loix restent sans vigueur? La Population, l'Agriculture, le Commerce (qui peut-être a besoin d'être resserré dans de justes bornes), ces principes de vie pour un État, quand ils y sont liés avec les mœurs, quelle activité puissante et durable, quels fruits produiront-ils, s'ils en sont séparés? Les seules richesses ne font pas plus réellement la gloire et le bonheur d'une Nation, si elle ne sait pas en jouir (9), qu'elles ne procurent par elles-mêmes, et indépendamment de l'usage qu'il en sait faire, la gloire et le bonheur d'un particulier **. Le nombre des Citoyens dans un État, ne fait pas sa force et sa prospérité, s'ils n'ont pas une ame forte et courageuse; s'ils sont amollis par le luxe, énervés par les plaisirs, dégradés par les vices, guidés par le seul intérêt

* *Quid Leges, sine moribus*
Vanæ proficiunt?
Horat. Od. 24, lib. 3.

** Qu'on se souvienne de cette belle pensée de M. de Montesquieu : » L'opulence est dans les mœurs et non pas » dans les richesses «. *Grandeur des Romains*, chap. 10.

personnel; s'ils sont fourbes, trompeurs, avides, et injustes; s'ils sont sans honneur et sans vertu. Il est un peuple, trop vanté peut-être par nos Politiques et par nos Sages, qui nous a presque été donné comme le modèle des autres peuples : l'Agriculture y fleurit, jusqu'à laisser même dans bien des endroits peu d'espace pour les routes : le peuple y est si nombreux, que la terre ne peut le contenir, et qu'il est obligé de se faire des habitations jusque sur la mer; et avec cela, le peuple, par sa multitude même, y est pauvre, misérable, et souvent il meurt de faim. N'ayant pas de quoi nourrir ses enfans, il les expose, peu touché de les voir périr en naissant. Ce peuple si nombreux est d'ailleurs lâche, foible; et dès qu'on l'a attaqué avec des forces bien inférieures aux siennes, on l'a subjugué. Que lui manquoit-il pour être indomptable? du courage et de la vertu. Le dirai-je, mon Prince? la plupart des systèmes politiques de nos jours sont bâtis sur le sable, et pèchent par les fondemens. On donne tout à l'homme physique, et l'on oublie l'homme moral. On ne veut pas faire attention qu'ils tiennent nécessairement l'un à l'autre : qu'en vain formeroit-on des hommes robustes, si on ne leur donne pas une ame virile : et que

l'histoire de tous les âges nous démontre que les grands succès, la liberté, la gloire, la félicité commune, ont beaucoup moins été le partage des grands Empires, des peuples riches et nombreux, dès qu'ils ont été sans mœurs et sans vertu, que celui des peuples pauvres, mais pleins de respect pour les Loix et pour le Culte *, pleins d'amour pour la Patrie, infatigables dans les travaux, fermes et constans dans les dangers, inébranlables dans la mauvaise fortune, sages, en un mot, tempérans, et vertueux **.

* » Nous avons beau nous flatter, disoit Cicéron, nous ne nous persuaderons jamais à nous-mêmes que nous l'emportions, ni par le nombre sur les Espagnols, ni par la force du corps sur les Gaulois, ni par l'habileté et la finesse sur les Carthaginois, ni par les Arts et les Sciences sur les Grecs. Mais l'endroit par lequel nous avons incontestablement surpassé toutes les Nations, c'est la piété, c'est la religion, c'est l'entière persuasion où nous avons toujours été qu'il y a des Dieux qui conduisent et gouvernent l'Univers «.

** » Que l'Europe seroit honteuse de sa Politique, si elle pouvoit appercevoir qu'il est insensé d'espérer de grandes choses en rendant les Citoyens vicieux! Recherchez les causes qui ont ruiné tant de peuples dont parle l'Histoire; et vous verrez constamment que ce n'est point au petit nombre de leurs Soldats, ni à leur pauvreté, qu'il faut s'en prendre, mais à quelque vice de leur Gouvernement «. *De la Législation, liv.* I.

» La bonne Politique n'est point distinguée de l'excellente Morale «. *Ibid*

Mais croyez-vous, me dit le Roi, que ce caractère puisse être celui d'une Nation au sein de la Monarchie ?

Et, pourquoi non, mon Prince ! si l'instruction, l'éducation, les institutions, et l'exemple du Monarque sont tels, qu'ils dirigent l'esprit de la Nation vers les vertus religieuses et sociales, et qu'ils inspirent aux Sujets l'amour du Prince et de la Patrie ? Pourquoi l'État Monarchique seroit-il incompatible avec la vertu (10), si cette sorte de Gouvernement, dérivée, ce semble, du Gouvernement paternel, est prise ainsi que lui dans la nature, et si l'homme moral et social est fait pour être vertueux ? Pourquoi cet amour des Sujets pour leur Prince, qui forme l'esprit de la Monarchie, et qui est né lui-même de l'amour de la Patrie, empêcheroit-il les vertus du patriotisme ? Pourquoi exclure, en quelque sorte, la vertu, d'un genre de Gouvernement, qui, sans elle, se corrompt nécessairement, s'énerve, s'affoiblit, et, par le despotisme ou l'anarchie, tend promptement à sa ruine ? — Mais encore une fois, l'honneur, dit-on, le soutiendra (11). — L'honneur, mon Prince ! je crois déjà avoir prouvé à votre Majesté l'insuffisance de ce principe dans toute espèce de Gouvernement. Qu'est-ce que l'honneur,

avons-nous dit, s'il n'est éclairé par la religion, et si la vertu ne le soutient pas? Qu'est-ce que l'honneur au sein d'une Monarchie? Il y est, comme par-tout ailleurs, vrai ou faux, selon les objets auquels il s'attache. S'il y prend les caractères de la vraie gloire, du véritable héroïsme, de la valeur consacrée au service du Prince et à la défense de la Patrie, de la fidélité dans les promesses, de la fermeté dans l'accomplissement des devoirs, de l'amour du bien public, de l'émulation pour les choses grandes et utiles, de la honte des mauvaises actions, d'une juste crainte de l'opprobre et de l'infamie; il est la vertu même, ou il se confond avec elle. S'il n'est qu'un honneur de préjugé; s'il n'a pour objet qu'une fausse valeur, qu'une fausse grandeur, qu'une fausse gloire, que l'ambition des grandes places et non celle des grands dangers et des grands services, que le vain étalage du faste, du luxe, et de l'opulence, et non le vrai mérite de la grandeur d'ame et du désintéressement, le respect pour la décence et pour l'honnêteté des mœurs, la considération pour l'estime publique et pour sa propre estime; à quoi sera-t-il bon au sein même de la Monarchie, qu'à confondre tous les rangs, à faire mépriser toutes les Loix, à faire violer tous

les devoirs et toutes les bienséances, à former des traîtres, à enfanter des complots, à produire les crimes les plus noirs, et les plus funestes révolutions ?

Plus vous avez réussi, me dit le Prince, à me convaincre de l'importance des mœurs pour la gloire et pour le bonheur d'une Nation, plus vous me faites désirer de vous entretenir plus au long sur les moyens de les faire refleurir dans mes États. Mais l'heure du Conseil m'appelle. Il y sera question de l'objet de votre négociation : quelque douleur que je ressente de votre éloignement, il est juste que je réponde aux intentions du Monarque qui vous a envoyé; et vous ne tarderez pas, cher Comte, à les voir remplies aux gré de vos désirs.

Au sortir de cet entretien, j'ai profité, mon père, du départ du Courrier pour vous écrire cette lettre, qui, probablement, ne tardera pas à être suivie de la dernière que je vous écrirai avant que de retourner en France.

NOTES.

PAGE 118.

(1) *Presque tous les bons Princes ont eu des amis.* Qui est-ce qui a mieux senti les avantages et les douceurs de l'amitié que M. le Dauphin, père de notre auguste Monarque *? aussi a-t-il mérité d'avoir un ami ; ami de ses devoirs, de sa gloire, de ses vertus, et plus occupé du soin de lui devenir utile que de celui de lui plaire : car tel étoit le Comte du Muy. On sait que M. le Dauphin accordoit toute liberté aux personnes de mérite qu'il admettoit dans sa société ; un jour que, dans un entretien familier, on agitoit devant lui cette question, si, en supposant qu'il fût jamais Roi, il seroit un bon Roi, ce Prince voulut aussi donner son avis sur lui-même, et dit : » Nous sommes foibles ; si jamais j'ai le malheur de régner, cela n'ira pas trop bien pendant les trois premières années ; mais le Chevalier du Muy est ferme ; il me corrigera et vous aussi «. *Manuscrit de famille.*

M. le Dauphin avoit bien raison de penser que la bonté toute seule dégénère en foiblesse, et que la fermeté jointe à la bonté est absolument nécessaire pour faire un bon Roi ! mais comme on n'a pas moins besoin de lumières que de fermeté pour bien régner, ce Prince avoit recours au Chevalier du Muy pour s'en procurer. Toujours disposé à lui donner des preuves de son zèle, M. du Muy s'éloignoit souvent de sa personne pour connoître dans cette vue les Provinces de la France ; il fit particulièrement le tour des frontières et des côtes de ce Royaume, et composa des Mémoires qui contiennent leurs moyens

* Ce digne Prince vouloit avoir un ami : mais, comme il l'a dit lui-même dans un de ses Écrits, *un Roi ne doit point avoir de Favoris ;* (et c'étoit aussi la maxime de Louis XIV), *à plus forte raison, le nom de Maîtresse fait-il horreur à un Chrétien.*

de défense, les Traités qui y ont rapport, et les soins que le Gouvernement doit prendre, soit pour leur maintien, soit pour leur perfection. Ces études des lieux, ces courses pénibles n'étoient que les préludes des voyages que le Prince se proposoit de faire lui-même. Il eût voyagé par devoir, sans étiquette, sans faste, sans toutes ces dépenses que les Courtisans regardent comme les attributs nécessaires de l'autorité : la France auroit vu son maître prendre connoissance de ses besoins, sans lui en donner de nouveaux. *Ibid.*

Ce commerce d'amitié établi entre M. le Dauphin et le Chevalier, depuis Comte du Muy, formoit au milieu de la Cour un spectacle bien rare, et que la vertu seule peut donner. Quand ils étoient séparés l'un de l'autre, une union si intime s'entretenoit par une correspondance suivie, où se mêloient aux expressions de l'attachement le plus tendre les leçons de la vérité. Dans une lettre à M. le Dauphin, de Cassel, le 4 Mars 1762, M. du Muy dit en finissant : » Conservez vos jours ; ils sont la consolation des miens et l'espérance de tous les citoyens. Je souhaite qu'ils soient heureux. Ils le deviendront, si l'ordre règle les finances ; la discipline, les troupes ; la fermeté, le gouvernement. Ces trois points, dirigés par le génie, rendent le Marquis de Brandebourg égal à la plus grande partie de l'Europe depuis cinq ans, et par conséquent supérieur à chacune des grandes Monarchies qui l'assiègent «.

Nous ne devons pas oublier ici la prière que, dans le cours de la guerre, M. le Dauphin adressoit tous les jours au Seigneur pour le Comte du Muy, et qu'on a trouvée dans ses papiers écrite en latin de sa propre main : » Seigneur, Dieu des armées, arbitre souverain de la vie » et de la mort, qui, au milieu des combats, détournez » les coups que porte l'ennemi, loin de ceux dont vous » avez résolu de prolonger les jours, exaucez ma prière, » en prenant sous votre protection votre fidèle serviteur » *L. N. V.* (Louis-Nicolas-Victor) : qu'elle soit pour lui

» un bouclier impénétrable ; qu'elle éloigne de lui le fer » et le feu ; les maladies et les atteintes mortelles de la » contagion. Soutenez-le dans ses travaux, afin que, de » retour en une santé parfaite, il continue à me donner, » comme il a toujours fait, des conseils pleins de piété et » de sagesse ; qu'il m'aide à défendre la religion et la justice ; et qu'il me montre la voie droite qui conduit à » vous «.

Ce Prince, au lit de la mort, et voyant arriver ses derniers momens sans frayeur et sans regret, adressa au Comte du Muy ces paroles : » Ne vous abandonnez point » à la douleur, conservez-vous pour servir mes enfans ; » ils auront besoin de vos lumières et de vos vertus. » Soyez-leur de la même utilité dont vous m'auriez été. » Donnez à ma mémoire cette preuve de votre tendresse, » et sur-tout que leur jeunesse, dans laquelle j'espère » que Dieu les guidera, ne les éloigne jamais de vous «.

Le Comte du Muy le promit à son maitre ; et quand Louis XVI, étant monté sur le trône, l'appela à ce même Ministère, qu'il avoit refusé sous le règne précédent, et qui, depuis cette époque, étoit devenu encore plus difficile, » Il m'étoit possible, dit le Comte, de refuser le Roi ; mais je ne puis oublier les droits qu'a sur moi le fils de M. le Dauphin «. *Ibid.*

Telle est en partie la lettre qu'il avoit écrite à Louis XV en refusant la place à laquelle il l'avoit nommé : » Je n'ai » jamais vécu dans la société de votre Majesté : par conséquent je n'ai jamais été dans le cas de me prêter à bien » des choses d'usage pour ceux qui y vivent ; à mon âge, » on ne change point sa manière : mon caractère inflexible changeroit bientôt ce cri public dont votre Majesté » a la bonté de s'appercevoir, en blâme et en haine. On » me feroit perdre les bontés de votre Majesté, et j'en » serois inconsolable. Je la prie donc de vouloir bien jeter » les yeux sur un sujet plus capable «. *Ibid.*

Lorsque la France eut le malheur de perdre M. le Dauphin, personne ne se montra plus inconsolable de sa

mort, que ce vertueux et fidèle ami. Ayant obtenu du Roi qu'il seroit enterré à ses pieds, il désigna lui-même l'endroit de sa tombe, sur laquelle il fit graver l'expression de sa douleur : *huc usque luctus meus*, » ma douleur m'a suivie jusqu'ici * «. *Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, l. 3.

PAGE 120.

(2) *Tous vos sujets vont se regarder comme vos enfans, etc.* » L'amour du Prince, a très-bien dit un Auteur moderne, est le ressort le plus puissant pour mettre en action tout un peuple, le remplir d'enthousiasme, et le porter à tous les sacrifices. Alors la Nation n'est composée que de fils qui vengent un père et volent aux combats avec joie. Rien ne paroît difficile. L'homme, qui craint naturellement le pouvoir de la grandeur, s'il peut donner le change à ce sentiment, s'il a quelques raisons d'aimer au lieu de craindre, s'il apperçoit un sourire au lieu de la foudre, pousse alors cet amour jusqu'à l'ivresse ; et l'on a vu des miracles incroyables enfantés par cet amour. Que penser d'un Roi, qui, ayant ce ressort entre les mains, le briseroit volontairement?.... Privé de cet amour tendre, ciment éternel des cœurs, aliment des grandes choses, l'État n'existeroit plus. On feroit du devoir un trafic honteux ; et l'idée du patriotisme étant anéantie, ce mot, comme privé de sens, ne trouveroit plus de place dans aucun livre «.

IBID.

(3) *Leurs richesses seront à vous, parce qu'ils sauront que vous ne voulez être riche que pour eux.* » Un jeune Roi, à

* L'Editeur croit pouvoir se permettre de faire observer, en passant, qu'il avoit remis sous les yeux de M. le Comte du Muy, dans le temps de son minist re, et n présence d'une personne respectable qu'il pourroit citer, le précis des entretiens politiques que ces lettres renferment Il a usé de semblables précautions a l'égard de quelques autres lettres, qu'il a soumises également à l'autorité de ceux qui étoient les plus capables d'en bien juger, par le rang qu'ils occupent dans le monde, par leur expérience, et par leurs lumières.

son avènement au Trône, avoit trouvé un trésor considérable dans les coffres de son père. La main de la bienfaisance s'ouvrit, et les richesses du Prince se répandirent sur son peuple. Un courtisan en fit des reproches au Prince. » Si l'ennemi, lui dit-il, vient vous attaquer, » quels moyens aurez-vous pour lui résister, après avoir » distribué votre argent à vos Sujets «? *Alors*, répondit le Roi, *je le redemanderai à mes amis*. M. de Bury.

Ceci rappelle le trait d'un Monarque, qui, dans une circonstance à peu près semblable, fit publier qu'il recevroit, pour des besoins très-urgens, ce que les plus affectionnés et les plus riches de ses sujets voudroient bien lui faire remettre. Il ordonna en même tems qu'on enregistrât les noms de ceux qui se présenteroient, ainsi que la somme d'argent ou les effets qu'ils auroient apportés. Dès le lendemain, il se trouva une quantité immense d'or et de bijoux dans son palais. *Vous voyez*, dit-il à celui qui avoit paru douter de sa puissance, *que je ne pouvois mieux placer mon trésor qu'entre les mains et dans le cœur de mes Sujets*; et il fit rendre à l'instant tout ce qu'on lui avoit donné.

Le duc de Savoie demandoit un jour à Henri IV quels étoient ses revenus : *Je n'en sais rien*, répondit le Roi; *je ne compte point avec mes Sujets : comme je m'en fais aimer, ils croient que tous leurs biens sont à moi, et je pense que tous les miens sont à eux.*

Léopold, Duc de Lorraine, étoit si persuadé qu'un Prince n'est sur le Trône que pour faire le bonheur de son peuple, qu'une personne lui faisant un jour le récit des avantages qu'un Souverain venoit de procurer à ses Sujets : *Il le devoit*, répondit-il : *je quitterois demain ma Souveraineté, si je ne pouvois pas faire du bien* *. Une autre fois, un des Ministres représentoit à ce Prince que ses

* Charles V, surnommé *le Sage*, avoit dit aussi : *Je ne trouve les Rois heureux, qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien*. Villaret, tome XI.

Sujets le ruinoient : *Tant mieux*, dit-il, *je n'en serai que plus riche, puisqu'ils seront heureux.* M. de Bury.

Le même Auteur qui cite ces derniers traits en rapporte un autre aussi instructif et non moins intéressant. » Un Calife qui faisoit jeter de l'or dans un citerne, s'écrioit : *Fasse le Ciel que je vive assez pour la remplir !* A ces mots, son Favori frémit d'indignation, et voulut s'éloigner. Le Calife l'arrêta. *Où vas-tu ? Pardonnez-moi, Seigneur,* répondit le Favori, *je me suis ressouvenu d'avoir accompagné votre aïeul en ce même lieu : la citerne étoit pleine : en la voyant, il soupira ; des larmes coulèrent de ses yeux ; et il dit : O Dieu de Mahomet ! faites-moi vivre assez pour employer ces richesses à rendre mes Sujets heureux !*

PAGE 121.

(4) *Ils vous aimeront, et l'amour du peuple fait la sûreté du Prince.* Le Duc, premier du nom de Wirtemberg, étant à diner chez un Prince Souverain, son voisin, avec quelques autres petits Potentats ; chacun vint à parler de ses forces et de sa puissance. Après les avoir laissé parler tous, le Duc leur dit : » Je n'envie à aucun de vous cette puissance que Dieu vous a donnée : mais une chose dont je puis me vanter, c'est que dans mon petit État, à tout heure du jour, je puis marcher seul et en sûreté. Je m'enfonce quelquefois dans un bois ; je m'endors sous un arbre, et, tranquille au milieu de mon peuple, je ne redoute ni le fer d'un assassin, ni le glaive d'un vengeur.

PAGE 123.

(5) *Des cultes opposés entre eux.* L'Auteur d'un Ouvrage que nous citons souvent avec éloge, et qu'il doit nous être permis de réfuter quelquefois, veut que le Gouvernement apporte une extrême attention à empêcher que la religion ne s'altère.... Mais, ajoute-t-il, une religion nouvelle s'est-elle formée ? je dirai alors avec l'Auteur de

l'*Esprit des Loix*, qu'il faut la tolérer.... Le Législateur doit même protéger la nouvelle religion aussi sincèrement que l'ancienne.

Protéger ! l'expression est un peu forte. Eh, qu'arrivera-t-il de là ? C'est que cette nouvelle religion s'étendra, et que souvent même plus elle sera dangereuse, plus elle fera des progrès rapides. Bientôt les esprits seront partagés ; et sera-t-il tems alors de s'opposer aux effets qui naitront, malgré la sagesse du Législateur, de ce partage de sentimens * ? D'ailleurs, sous le Gouvernement d'un Prince foible qui succédera, une autre religion nouvelle commencera à s'introduire. Une fois introduite, il faudra donc, par le même principe, que son successeur tolère encore celle-ci ; et de Gouvernement foible en Gouvernement foible, de tolérance en tolérance, de secte en secte, il s'ensuivra qu'au milieu de toutes ces opinions différentes, de tous ces systêmes divers, il n'y aura plus, à proprement parler, de Religion ; que les devoirs seront mal remplis ; que presque tous les liens se lâcheront jusqu'à ce qu'enfin ils soient entièrement rompus **.

Sans doute il ne faut point de loi sanguinaire, il ne faut point être tyran ni persécuteur : mais en employant les moyens les plus doux, n'est-il pas de la sagesse du Législateur d'affoiblir une Secte déjà formée, quand il n'a pu l'empêcher de naître, et de faire en sorte de tout ramener à l'unité ?

* On sait le mot de Charles IX à l'Amiral de Coligny, qui se plaignoit en sa présence de ce que les Protestans n'avoient pas, pour le libre exercice de leur religion, la même liberté que les Catholiques. » Au commencement, lui répondit-il, vous étiez contens d'une petite liberté, aujourd'hui vous voulez être nos égaux ; dans peu vous voudrez être les maîtres, et nous chasser du Royaume «. Pourquoi faut-il que les hauteurs et les menaces de Coligny, tant d'actes séditieux de la part des Huguenots, les emportemens de leurs Chefs, ayent poussé Charles IX jusqu'à souscrire a cet affreux massacre, détesté de tout le monde, dit le P. Daniel, lorsqu'on l'envisage de sang froid, et qui souillera à jamais la mémoire de ce malheureux Prince ?

** Voyez, sur l'état actuel de la religion en Angleterre, les *Annales Politiques*, n°. 5.

» Le culte, dit M. de Mirabeau père, est une loi de l'État, et doit être uniforme, sous peine de démembrement de l'État, s'il y a deux cultes ; sous peine de contradiction et de ridicule sur la religion ; sous peine en un mot de tomber dans les malheurs qu'entraine l'irréligion, s'il y en a trente. Le culte doit être uniforme, et le Gouvernement, vengeur des attentats contre les Loix, doit veiller soigneusement à le maintenir tel : mais à cet égard, il faut distinguer ; l'omission n'est que de négligence, le délit est de commission.

» Cela s'entend. En général, la loi n'a droit que de nous empêcher de commettre ; l'omission n'est pas de son ressort. Toute inspection sur cet article est trop voisine de la tyrannie. Par cette réserve, la liberté de conscience est respectée, et la paix de l'État est à l'abri «. *L'Ami des hommes*, t. 4.

Il y a dans le *Testament Politique* attribué au Maréchal de Belle-Isle, mais dont on connoit l'Auteur, uné anecdote intéressante relativement à une somme de 35 millions offerte par les Calvinistes, pour obtenir dans chaque Province, deux villes, où l'exercice public de leur religion pût avoir lieu. Louis XV, malgré le besoin considérable d'argent et d'hommes, goûta les raisons du Maréchal de Belle-Isle, qui ne croyoit pas qu'on dût accepter une offre si séduisante. » *Mais je veux*, dit Sa Majesté, *que cette affaire proposée et rejetée demain au Conseil des Dépêches, apprenne à M. le Dauphin et aux Ministres quels seront toujours mes sentimens sur la Religion que je professe* «. Le Mémoire des Réformés fut effectivement lu et discuté le lendemain. Le Roi ne parut pas peu surpris, quand il entendit deux voix qui s'élevoient en leur faveur ; mais cette opinion, confondue par Monseigneur le Dauphin, fit taire ceux de Messieurs du Conseil qui auroient eu l'envie d'appuyer encore la demande des Calvinistes.

Ce fait est vrai, et m'a été attesté de manière à n'en pouvoir douter. Il n'y a que l'offre de trente-cinq millions

lions qui ne soit pas exacte ; elle étoit, à ce que l'on m'a dit, de soixante et douze, et devoit être fournie en grande partie par les réfugiés.

PAGE 129.

(6) *Et le peuple, très-peu philosophe, ne verra plus dans toute la suite d'un pareil systême que l'amour-propre et les sens.* Tout ce systême philosophique diffère peu de celui que nous offrent des *Considérations* prétendues morales et politiques, *sur la nécessité, la nature, etc. de l'instruction publique*, imprimées, dit-on, à Stockholm, et que l'on suppose avoir été faites pour le bonheur d'une Nation, dans le sein de laquelle il seroit fort à craindre qu'elles ne portassent uniquement des principes de corruption *. Qu'on en juge par ces propositions, extraites mot à mot de l'Ouvrage même.

» L'instruction publique, seul et unique moyen de » dissiper les ténèbres de l'ignorance, doit avoir pour but » d'attacher les hommes à leurs devoirs réciproques de » citoyen, en les éclairant sur la nécessité de ces devoirs » pour les vrais intérêts de leurs sens, et principalement » en bannissant d'entre eux les fausses opinions, qui, » égarant l'amour-propre, empêcheroient alors ses inté- » rêts d'être parfaitement d'accord avec ceux des sens «. *Pages* 19 *et* 20.

» Le propre de tout être sensible est de fuir la douleur » et de rechercher le plaisir : appétit du plaisir et aver- » sion de la douleur, voilà les deux mobiles de toutes ses » actions. Comme êtres sensibles, nous sommes donc

* On les suppose aussi imprimées par ordre du Roi de Suède et cependant la Philosophie qu'elles renferment est bien différente de celle qu'il professe. » C'est, dit-il lui-même dans un Ouvrage qu'on sait être de lui, c'est cette Philosophie qui fait estimer tout ce qui est utile, que j'appelle à mon secours, non cette Philosophie destructrice, qui apprend à mépriser tout, à combattre la raison avec les armes du ridicule, qui fait secte, et qui renverse toutes les choses respectables, parce qu'elle veut régner «. *Réflexions.* A Paris, chez Mérigot le jeune, quai des Augustins, 1778, 42 pages, petit *in*-8°

» destinés par la nature, à n'agir jamais que pour nos » intérêts personnels, bien ou mal entendus, et quels » qu'ils puissent être; car il en est pour nous de différen- » tes espèces «. *Page* 25.

» Cet intérêt personnel, dont l'attrait doit être le grand » ressort d'un Gouvernement, ne peut donc être autre » chose que l'intérêt de l'amour-propre parfaitement » d'accord avec celui des sens. Que sert d'enseigner dans » les Écoles en quoi consistent les vertus, les vices, et les » crimes? Que sert de peindre avec les plus fortes cou- » leurs la difformité des vices et des crimes, les charmes » et la beauté de la vertu? l'homme n'agit que pour son » intérêt personnel «..... *Pages* 84 *et* 85.

» Je le répète encore; pour des êtres destinés à ne » chercher que leur intérêt personnel, l'attrait des vertus » n'est autre chose que l'utilité des vertus; de même » l'horreur des vices et des crimes n'est autre chose que » l'aversion des maux dont ils sont nécessairement sui- » vis «. *Page* 88.

Les maximes que nous venons d'extraire, et qu'il est si aisé de prendre en mauvais sens, seroient-elles donc les vrais fondemens, les seuls fondemens raisonnables de la Morale et de la Politique? Sans doute, comme nous ne tarderons pas à le faire voir, tout Gouvernement sage doit inviter, autant qu'il le peut, les hommes à la vertu, et la leur rendre facile par l'attrait de l'utilité et des récompenses; il doit les éloigner du vice, par l'idée des maux qui en sont la suite, et par la crainte des châtimens. Mais n'y a-t-il donc pas dans l'esprit de l'homme, exercé comme il convient, et dans ses penchans bien ordonnés, d'autres principes de conduite que cet intérêt tant vanté? Ne sommes-nous pas susceptibles dans le genre moral, comme dans tout autre genre, des idées de l'ordre, du vrai, du beau, du grand, qui agissent sur nous, indépendamment de toute considération d'intérêt personnel, et sur-tout de cet intérêt louche, équivoque, peu constant et peu sûr, qu'une fausse philosophie resserre dans

les bornes étroites de la vie présente ? Eh ! pourquoi ces principes de propre intérêt, d'accord parfait des intérêts de l'amour-propre avec ceux des sens, offensent-ils une ame tant soit peu délicate, un cœur bien fait, dès qu'ils sont exposés nuement, et sans tout cet appareil de conséquences et de sophismes qui en imposent; si ce n'est, parce que nous nous sentons nés pour agir, dans mille circonstances, par des principes plus nobles, plus dignes de notre nature ?

PAGE 130.

(7) *C'est de la sagesse, des lumières. et des mœurs de cette portion de vos Sujets, etc.* Si ce que l'on dit ici est vrai, il est aisé de concevoir de quelle importance il est pour l'État et pour ceux qui le gouvernent, de faire la plus grande attention au choix des Ministres de la religion, ainsi qu'aux moyens les plus propres à les former. Après celui qu'offrent les Séminaires institués pour la piété, comme les Écoles le sont pour la science, et dirigés par des hommes remplis de vigilance, de fermeté, d'intelligence, et de sagesse, je n'en vois pas, d'après l'expérience même, de plus efficace que l'exercice des diverses fonctions du ministère, au sein des Paroisses. C'est là, en général, que sous la conduite d'un digne Curé, d'un Pasteur respectable, on prend le plus sûrement l'esprit essentiel à cet état, le vrai zèle qui le caractérise, la décence qui lui convient, le goût des fonctions qui lui sont propres, le respect pour les choses saintes, la connoissance intime des besoins du peuple, et des ressources qu'on doit employer pour guérir ses vices et pour l'attacher à la vertu. Il y a, parmi cette classe de Ministres, des hommes, comme il y en a partout; il y a de mauvais Prêtres, comme il y en eut parmi les Apôtres. Mais, j'ose le dire, il y en a moins que partout ailleurs *. Qu'on y

* Et peut-être s'y en trouveroit-il plus rarement encore, si quelque portion des biens de l'Église, au lieu d'accroître la vaine et stérile opulence de riches Bénéficiers, étoit affectée dans les différentes Paroisses, sous l'inspection des Évêques et des Curés, non aux per-

pense sérieusement : si l'obligation de passer un certain nombre d'années au sein des Paroisses, devenoit une loi formelle pour tous les Ecclésiastiques, sans exception, sans dispense, sous quelque prétexte que ce pût être; je ne doute pas que ce seul Réglement ne donnât à tout le Clergé le plus grand lustre, et n'influât en peu de tems sur la religion, le caractère, et les mœurs de toute la Nation. Ajoutons une autre réflexion bien importante : c'est que, dans le siècle d'incrédulité où nous sommes, il n'y a pas un Ecclésiastique, qui, pour être reçu à la Prêtrise, ne dût être examiné à la rigueur sur ces deux Traités si essentiels, religieusement et politiquement parlant, celui de *la Religion* et celui de l'*Église*.

PAGE 131.

(8) *Que servent de bonnes Loix, si les mœurs leur sont contraires?* » La plus importante de toutes les Loix, celle qui ne se grave ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans les cœurs des Citoyens; qui fait la véritable constitution de l'Etat; qui prend tous les jours de nouvelles forces, qui, lorsque les autres Loix vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée; qui conserve un peuple dans l'esprit de son institution, et substitue insensiblement la

sonnes, mais aux places; de manière que, quoiqu'amovibles au jugement des Supérieurs légitimes, elles fussent fondées comme il convient, et que leur revenu fût le prix du travail de ceux qui seroient en état de les remplir. Alors la subsistance des Ministres inférieurs étant assurée, ils ne seroient pas forcés de la chercher au dehors, ni exposés à perdre, au milieu d'un certain monde, l'esprit qui doit les animer. Ils n'auroient plus rien à prétendre d'ailleurs, pour l'exercice de quelques-unes des fonctions de leur ministère; et les inhumations elles-mêmes assujetties sans peine à tous les réglemens qu'on voudroit faire, n'éprouveroient plus, sous aucun rapport, les mêmes inconvéniens. Eh! pourquoi toujours des plaintes qu'on pourroit prévenir, et des contradictions qu'on pourroit si aisément s'épargner! On veut, et on a raison de le vouloir, que nos Prêtres de Paroisse soient désintéressés; et l'on ne s'inquiète pas où ils pourront prendre de quoi vivre et s'entretenir, je ne dis pas avec faste, mais avec décence.

force de l'habitude à celle de l'autorité : cette Loi, si forte et si solide, ce sont les mœurs, les coutumes, et sur-tout l'opinion. Nos Politiques ne connoissent point cette partie, de laquelle dépend le succès de toutes les autres ; mais le grand Législateur s'en occupe en secret, tandis qu'il paroît se borner à des Règlemens particuliers qui ne sont que le cintre de la voûte, dont les mœurs plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clé «. *M. Rousseau.*

» Sans les mœurs, avoit dit aussi M. de Mirabeau, une légion d'Anges ne gouverneroit pas un État. Sans les mœurs, les ressorts de l'administration la mieux combinée fléchissent et demeurent sans effet dans les mains qui veulent les faire agir ; mais les bons principes font les bonnes institutions, et celles-ci les bonnes mœurs. Quand une société s'abâtardit, n'en cherchez pas le vice dans les raisons physiques ; il est dans le Gouvernement. Toute la vertu du Gouvernement consiste à tenir toutes les parties de la voûte bien ensemble par les mœurs ; tout le vice, à les désunir «. *L'Ami des hommes.*

Selon l'excellente remarque de M. de Montesquieu, *il y a de mauvais exemples qui sont pires que des crimes ; et plus d'Etats ont péri parce qu'on a violé les Mœurs, que parce qu'on a violé les Loix.* Causes de la grandeur des Romains, etc. chap. 8.

IBID.

(9) *Les richesses ne font pas plus réellement le bonheur et la gloire d'une Nation, si elle ne sait pas en jouir, qu'elles ne procurent, etc.* » Vous pensez qu'il est très-agréable de multiplier ses jouissances, et, en rassemblant chez soi les richesses et les voluptés des quatre parties du Monde, de se faire, pour ainsi dire, une existence nouvelle et plus étendue ; j'y consens, et je crois que vous n'avez pas tort, quand je ne fais attention qu'aux plaisirs qui accompagnent les richesses et les voluptés. Mais quand j'en considère les suites fâcheuses, quand je vois qu'elles tien-

nent nécessairement à plusieurs vices très-pernicieux, qu'elles dégradent l'homme, et contrarient les vues de la Nature; je pense qu'il est bon d'apprendre à se contenter des plaisirs qui sont sous nos mains, et que, pour être véritablement heureux, les États, comme les Particuliers, doivent savoir l'être avec sobriété. Ne nous accoutumons pas, je vous prie, à traiter la Nature de marâtre; ce seroit être ingrat, ou ne pas la connoître. Par-tout où elle a placé des hommes, elle a placé, à côté d'eux, le bonheur; et il ne tient qu'à nous d'en jouir : c'est que le bonheur est bien plus dans nous-mêmes, que dans les objets qui nous entourent; il nait de notre manière de penser; et ce n'est point, croyez-moi, une denrée que les Marchands vendent aux peuples chez lesquels ils trafiquent, qu'ils rapportent pêle-mêle avec du sucre et de la cochenille «. *De la Législation, Liv.* 1, *chap.* 1.

» Ce sont nos passions, et non pas notre raison, dit ailleurs M. l'Abbé de Mably, qui nous ont persuadé que l'argent est le nerf de l'État. Les trésors les plus immenses s'épuisent : on en voit la fin en peu de tems, quand les ames sont mercenaires et avares; et elles le sont toujours, quand l'État a pris le parti de payer en argent les services qu'on lui rend. Comment donc est-il prudent de compter sur les richesses? Plus au contraire on dépense en vertus, si je puis parler ainsi, plus la masse des vertus augmente par l'exemple et l'émulation. La vertu est donc le seul nerf des États; il n'est donc sage que de compter sur elle. Les personnes qui ne parlent que d'étendre le Commerce et d'enrichir l'État, ont-elles pesé les avantages et les inconvéniens attachés aux richesses? Ont-elles trouvé, après un calcul bien exact, que les avantages étoient plus considérables que les inconvéniens? en ce cas, je les invite à nous faire part de leurs découvertes. Qu'elles réfutent Platon, Aristote, Cicéron, tous les politiques de l'Antiquité; qu'elles ayent le front de nous dire que Tyr, Carthage, etc. étoient des Républiques plus sagement gouvernées que Lacédémone

et Rome; que ces deux dernières villes devinrent plus heureuses et plus puissantes à mesure qu'elles devinrent plus riches; et que les Romains, par leur constitutution, devoient être vaincus par les Carthaginois «. *Entretiens de Phocion, septième remarque sur le quatrième Entretien.*

En parlant du Commerce, cette source de richesses si préconisée par les uns, trop déprimée par les autres, le Docteur Brown, cité par M. l'Abbé de Mably, s'exprime ainsi: » Je crois que, si l'on veut en étudier la nature et les effets, on demeurera convaincu, que, soit dans ses commencemens, soit dans sa médiocrité, il est très-avantageux à une Nation; mais qu'arrivé à son plus haut période par des progrès ultérieurs, il lui devient réellement dangereux et funeste. D'abord il pourvoit aux nécessités mutuelles des Nations commerçantes, il prévient leurs besoins, il augmente leurs connoissances, il les guérit de leurs préjugés, il y étend les sentimens de l'humanité; ensuite il procure au peuple des agrémens, il multiplie le nombre des citoyens, il fait naître les Sciences et les Arts, il dicte des Loix équitables, il répand au loin l'abondance et la prospérité; mais parvenu enfin à son troisième et plus haut période, il change de nature et produit de tout autres effets; il amène les superfluités avec l'opulence, il engendre l'avarice, il enfle le luxe; et en même tems qu'il porte parmi les personnes du plus haut rang un raffinement de délicatesse qui achève de les amollir, il corrompt visiblement les principes de toute la Nation «. *Observations sur le Gouvernement et les Loix des États-Unis de l'Amérique.*

PAGE 134.

(10) *Pourquoi l'État Monarchique seroit-il incompatible avec la vertu?* M. de Montesquieu a du moins prétendu que la vertu n'étoit point le principe du Gouvernement Monarchique. *Je sais très-bien*, a-t-il ajouté, *qu'il n'est pas rare qu'il y ait des Princes vertueux; mais je dis que, dans une Monarchie, il est très-difficile que le peuple le soit.*

Pour prouver ce qu'il avance, c'est ainsi qu'il raisonne : *Dans les Monarchies, la Politique sait faire les grandes choses avec le moins de vertu qu'elle peut ; comme dans les plus belles machines, l'art emploie aussi peu de mouvement, de forces, et de roues qu'il est possible.* On va loin avec des comparaisons ; mais il faut quelque chose de plus pour établir des propositions telles que celle-ci. Il eût été mieux de dire, ce semble, que moins il y aura de vertu dans une Monarchie, moins il s'y fera de grandes choses, et plus mal elles se feront.

L'État, continue-t-il, *subsiste indépendamment de l'amour pour la Patrie, du désir de la gloire, du renoncement à soi-même, etc.* Mais si ces vertus sont anéanties, si ce feu sacré de l'amour de la gloire et de la Patrie est éteint dans tous les cœurs, l'État conservera-t-il sa force et sa splendeur ? Subsistera-t-il long-tems ? C'est à l'histoire même des grandes Monarchies que j'en appelle.

Les Loix y tiennent la place de toutes ces vertus dont on n'a aucun besoin. Mais qu'y deviendront les Loix, et quelle force auront-elles, s'il n'y reste aucune vertu ?

L'État vous en dispense : une action qui se fait sans bruit, est en quelque façon sans conséquence. Quoi ! la fidélité, lors même qu'elle ne se manifeste point par des actions d'éclat ; la trahison, lorsqu'elle est sourde et cachée, seront sans conséquence pour l'État ! Quoi ! il voudra bien nous dispenser de l'une, et l'autre lui sera indifférente !

Dans les Monarchies, les crimes publics sont plus privés ; c'est-à-dire, choquent plus les fortunes particulières que la constitution de l'État même. Quoi encore, le crime de lèze-Majesté, la félonie, choqueront moins en France la constitution de l'État, que la fortune des Particuliers !

Qu'on lise ce que les Historiens de tous les tems ont dit sur la Cour des Monarques ; qu'on se rappelle les conversations des hommes de tous les pays sur le misérable caractère des Courtisans..... Or, il est très-mal aisé que la plupart des Principaux d'un État soient malhonnêtes gens, et que

les inférieurs soient gens de bien. Mais en laissant à part ceux qui ne sont que Courtisans, la vertu ne peut-elle pas être le partage des Grands et de la Noblesse dans une Monarchie ; du moins si les principes y sont ce qu'ils doivent être, et sur-tout si le Prince y est vertueux ? Ce qui influe le plus sur la Nation, c'est le choix des gens en place, c'est l'exemple du Monarque, et non les mœurs des Courtisans.

Si, dans le peuple, il se trouve quelque malheureux honnête homme, le Cardinal de Richelieu, dans son Testament Politique, insinue qu'un Monarque doit se garder de s'en servir. Il ne faut pas, y est-il dit, se servir des gens de bas lieu ; ils sont trop austères et trop difficiles. Tant il est vrai que la vertu n'est pas le ressort de ce Gouvernement ! Sans ramener les difficultés qu'on a formées contre ce Testament, et qui n'ont pas paru suffisantes pour en détruire l'authenticité ; quelques paroles du Cardinal de Richelieu, mal citées et mal interprétées, devoient-elles fonder une pareille maxime ? Voici comme il s'exprime : » Une basse naissance produit rarement les parties nécessaires au Magistrat ; et il est certain que la vertu d'une » personne de bon lieu a quelque chose de plus noble que » celle qui se trouve en un homme de petite extraction. » Les esprits de telles gens sont d'ordinaire difficiles à » manier ; et beaucoup ont une austérité si épineuse, » qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable «. *Première partie*, c. 4, sec. 1. Le célèbre Auteur de l'*Esprit des Loix*, dit M. de Voltaire, n'a que trop abusé de ce passage. Le prendre dans le sens qu'il lui a donné, *c'est faire dire au Testament ce qu'il ne dit pas, c'est citer peu exactement.*

Aussi est-ce le reproche qu'on a fait en général à M. de Montesquieu *. M. Dupin, Fermier-Général, qui avoit

* Le savant M. Crévier s'en est expliqué en ces termes dans ses *Observations sur l'Esprit des Loix*, chez *Desaint* et *Saillant*. » Les faits sont quelquefois présentés, non pas suivant ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais teints de la couleur qu'ils ont prise en passant à travers l'imagination de l'Auteur ; le vrai sens des passages cités n'est

une Bibliothèque choisie et très-nombreuse, dont il savoit faire usage, avoit relevé dans une brochure qu'il fit imprimer, beaucoup de fautes en ce genre. M. de Montesquieu alla s'en plaindre à Madame la Marquise de P. au moment où il n'y avoit que cinq ou six exemplaires de distribués à quelques amis. Madame de P. fit venir M. Dupin, et lui dit qu'elle prenoit *l'Esprit des Loix* sous sa protection, ainsi que son Auteur. Il fallut retirer les exemplaires, et brûler toute l'édition. C'est ce que M. Dupin a raconté lui-même à la personne de qui je tiens cette anecdote.

Il eût été à désirer que, dans un Ouvrage de la nature de celui dont il s'agit, l'Auteur n'eût établi son systême et ses principes que d'après des faits, au lieu que, par une marche toute contraire, il s'est vu souvent dans le cas de plier les citations et les faits à son systême. M. de Montesquieu paroît avoir fait usage, mais à sa manière, de la République de Bodin, ainsi que d'un Livre Italien de *Doria*, qui a pour titre *la Vita Civile*, et qui, quoique diffus, ne laisse pas d'être estimé de bien des Politiques.

IBID.

(11) *L'honneur le soutiendra.* C'est ainsi qu'en parle M. de Montesquieu : *Si le Gouvernement Monarchique manque d'un ressort, il en a un autre. L'honneur, c'est-à-dire, le préjugé de chaque personne et de chaque condition, prend la place de la vertu politique dont j'ai parlé, et la représente partout. Il y peut inspirer les plus belles actions ; il y peut, joint à la force des Loix, conduire au but du Gouvernement comme la vertu même.* (Dans cette Lettre et ailleurs, on a suffisamment répondu à cela.) *Ainsi, dans les Monarchies bien réglées, tout le monde sera à peu près bon Citoyen, et on trouvera rarement quelqu'un qui soit*

est toujours exactement rendu; les citations sont négligemment énoncées, etc. «.

homme de bien. En laissant de côté l'*à peu près*, peut-on ne pas être homme de bien, et être bon Citoyen ?

Je crois que M. de Montesquieu auroit parlé d'une manière plus exacte, en posant pour principe général de tout Gouvernement, la Religion et les Mœurs, pour principe particulier de la Monarchie, l'amour des Sujets pour le Monarque, identifié avec leur amour pour la Patrie *.

* » Il en est par rapport aux François, écrivoit à Louis XV le » Maréchal de Noailles, de l'attachement à leur Prince, toujours » inséparable de l'amour du bien public, comme autrefois de l'a- » mour de la Patrie, par rapport aux Romains. Tandis qu'il se sou- » tint dans la République, il rendit les Romains invincibles et les » maîtres du monde. Tout fut perdu pour eux, quand il s'affoiblit. » *Mémoires Polit. et Milit.* tome 5 » Vous avez trop bon esprit et trop bon cœur, marquoit-il à son fils, pour préférer vos intérêts particuliers au service d'un Maître à qui nous sommes si redevables, et au service de la Patrie «. *Ibid.* tome IV. Ainsi pense, sur-tout sous les bons Princes, tout vrai Citoyen au sein d'une Monarchie.

LETTRE LIII.

Du même.

Tout a réussi, mon père, de la manière la plus favorable aux intérêts de la France et la plus satisfaisante pour moi. Le Monarque forme avec nous un traité d'alliance, qui nous donne une supériorité trop marquée sur les ennemis, pour ne pas les forcer bientôt à la paix. Il a souscrit à toutes les conditions que je lui ai proposées, et qui concilient parfaitement ses intérêts avec les nôtres. C'est lui-même qui a daigné m'instruire des résolutions de son Conseil et du succès de ma négociation. Il m'a donné en même tems, sur notre séparation prochaine, des témoignages de sensibilité, qui ne me permettront jamais d'oublier les bontés qu'il a eues pour moi, et j'ose dire, l'amitié dont il m'a honoré. J'ai tâché d'y répondre autant qu'il étoit en moi, en lui faisant partager les lumières que j'ai reçues de vous pendant les dernières années de notre exil.

Il m'a remis, dès la première entrevue, sur le même objet que nous avions traité précédemment. Vous m'avez fait assez sentir, m'a-t-il dit, de quelle importance étoient

les mœurs, pour que nous insistions sur les principaux moyens de les rétablir dans une Nation où elles commencent à se corrompre. A l'instruction, sur laquelle vous m'avez développé une partie de vos idées, se trouve liée étroitement l'éducation de la jeunesse, qui me paroît mériter la plus grande attention.

Je ne connois rien, mon Prince, lui ai-je répondu, qui la mérite davantage ; parce que c'est la partie de l'instruction qui porte les fruits les plus réels et les plus durables, lorsqu'elle est soutenue par des institutions convenables et par l'exemple. Les hommes ne sont que ce qu'on les fait ; et c'est sur-tout dans les premières années, c'est par l'éducation qu'ils y reçoivent, qu'on les fait ce qu'ils doivent être, et ce qu'ils seront toujours, si par la suite rien ne dément à leurs yeux cette éducation qu'on leur a donnée. Plus on a une connoissance profonde et réfléchie de l'Histoire, plus on est pénétré de cette grande vérité. On y voit les États plus ou moins florissans, et les peuples plus ou moins respectables, selon que la bonne éducation y est plus ou moins connue, plus ou moins cultivée *. Mais ici, quant à la légis-

* » Le premier des principes politiques, dit M. de Mirabeau, c'est que les vraies ressources d'un État se per-

lation, les plans sont difficiles à tracer, parce qu'ils dépendent de bien des circonstances; que ce qui peut avoir lieu aisément dans un petit État, semble devenir moins aisé dans un grand; que la situation où sont les choses, le ton sur lequel elles sont montées, doivent entrer pour beaucoup dans le choix des moyens qu'il faut prendre; et qu'il ne suffit pas de former des projets, mais qu'on doit examiner avant tout si ce qui paroît bon dans la spéculation peut se concilier avec la pratique.

L'éducation privée ne présente pas les mêmes difficultés, parce qu'elle est moins dans les mains du Législateur. Il peut cependant y influer en grande partie, en veillant, comme nous l'avons dit, sur l'instruction commune *; en formant par elle de dignes pères, de bons maîtres, qui puissent

dent, en proportion de ce que la somme des méchans s'accroît, et celle des bons diminue. C'est en grande partie à l'éducation, et sur-tout à l'éducation nationale, à remédier à cela «.

» Rien peut-être, a dit M. le Dauphin dans un de ses » Écrits, n'influe plus directement sur les mœurs d'une » Nation, que l'éducation publique; les plus beaux jours » de Lacédémone furent ceux où elle éleva sa Jeunesse » avec des soins plus particuliers; Rome ne fut plus semblable à elle-même, quand sa Jeunesse commença à se » corrompre «.

* Voyez la Lettre précédente.

donner à l'État de dignes élèves ; en ayant soin que les parens et les instituteurs soient sans cesse avertis, par la bouche des Ministres de la Religion et par d'excellens écrits, des devoirs que la nature ou leur condition leur impose, de la manière de les bien remplir, de la liaison intime qu'ils doivent mettre entre les obligations du Chrétien et les devoirs du Citoyen ; en renforçant d'ailleurs l'autorité paternelle, qui peut avoir ses abus comme toute autre autorité, mais qui dans le fait entraîne moins d'abus et nuit moins à l'éducation et aux mœurs, que l'indépendance prématurée et l'excessive liberté des enfans.

A l'égard de l'éducation publique, elle est essentiellement le fait du Législateur. Elle peut embrasser, sous différens rapports, la principale Noblesse, les habitans un peu aisés des villes, le peuple répandu dans les cités et dans les campagnes.

Si tous les hommes sont enfans de l'État, on peut dire que les Nobles, sur-tout ceux dont les familles sont constituées en dignité, lui appartiennent d'une manière toute spéciale, tant par le bien qu'ils reçoivent de lui dès leur naissance et pendant tout le cours de leur vie, que par celui qu'il a droit d'attendre d'eux. Il semble donc que c'est sur

cette classe que doivent tomber les premiers regards du Législateur ; que c'est elle qu'il devroit principalement assujettir à l'éducation publique, en lui donnant pour guides les hommes les plus distingués par leur mérite, les plus capables de lui inspirer un grand respect pour la Religion, un grand amour pour le Prince et pour la Patrie, un grand fonds d'humanité et de bienfaisance, et tous les sentimens du véritable honneur ; en lui prescrivant les règlemens les plus sages, les constitutions les plus propres à perpétuer en elle l'esprit dont elle doit être animée ; en la pliant de bonne heure au joug de la subordination, de la frugalité, de la tempérance ; en la formant aux connoissances qu'elle doit acquérir, et à l'exercice de toutes les vertus qui lui conviennent.

Pour les habitans des villes, distingués de cette première classe *, l'éducation publique se prend sur-tout dans les colléges ;

* Pourquoi cette distinction ? n'est-il pas à craindre qu'en formant une classe à part pour l'éducation de la principale Noblesse, on ne lui inspire ce caractère de hauteur et de fierté, si contraire aux véritables intérêts de la société ; qu'on ne l'accoutume à ne voir qu'elle dans l'État, dont elle fait cependant la moindre partie ; qu'on ne lui fasse prendre, en conséquence, des idées, et des vues trop personnelles, trop relatives à elle-même, au lieu de les lui faire étendre sur la société toute entière,

et ici encore quelle influence peut avoir le Législateur (1), en dictant un plan uniforme d'opérations et de principes, qui étendent et dirigent les vues des instituteurs, qui réunissent les élèves dans l'accord des mêmes sentimens relatifs au bien public, qui simplifient les études, en règlent l'ordre et la progression, en perfectionnent l'ensemble par une attention toute particulière à ce qui peut former l'homme et le citoyen * !

par les premières habitudes d'une éducation qui lui soit commune à bien des égards avec les autres classes de Citoyens ? Ce seroit là sans doute un très-grand inconvénient, et le plus grand de tous peut-être, s'il n'étoit pas possible de parer à de semblables suites, par les idées mêmes et les principes qu'on auroit soin d'inculquer à cette portion si petite, mais si précieuse, de l'État, et qui feroient la partie la plus essentielle de son éducation.

Il y a au reste deux établissemens, tous deux également respectables, qui peuvent servir, sur cet article, d'objets d'expérience et de comparaison ; Saint-Cyr et l'École Militaire. C'est à la sagesse du Gouvernement à apprécier, d'après eux, les avantages et les inconvéniens d'une éducation à part, même pour la principale Noblesse, en s'adressant à ceux qui ont eu le rapport le plus intime avec les Élèves qui sont sortis de ces deux Écoles.

* Il seroit à souhaiter qu'à un bon Catéchisme, clair, exact, succinct et précis, sur les preuves et les principales vérités de la Religion naturelle et de la Religion révélée, on joignît un Catéchisme bien fait de l'homme et du citoyen, qui pût être le premier Livre élémentaire de tous les Écoliers, et la base fondamentale des instructions. Un abrégé de ce Catéchisme, plus difficile encore

Mais tout ceci, mon Prince, ne peut avoir lieu qu'autant que l'on apportera le plus grand soin à bien choisir ceux qui seront chargés de cette éducation *. Il faudroit pouvoir commencer, si j'ose le dire, par l'éducation de ceux qui doivent former les autres, et cela même seroit-il donc impossible ? Ne pourroit-on pas réunir, dans des espèces d'écoles ou de séminaires de la Nation, si je puis parler ainsi, les sujets qui, ayant tiré le meilleur parti de leurs études du côté de la science et des mœurs, se sentiroient disposés à remplir cette espèce de magistrature, cette fonction devenue aussi auguste qu'utile et honorable? Ainsi réunis sous des chefs pleins de sagesse et d'expérience, quelle facilité n'auroit-on pas à les exercer au grand art d'élever les enfans de leurs concitoyens ?

à faire, mais non moins important, pourroit avoir lieu dans les petites Écoles. (Voyez ci-après les dernières lignes de la note (1).

On trouve quelques élémens d'un Ouvrage si intéressant, dans le Recueil qui a pour titre : *Les Plans et les Statuts des différens établissemens ordonnés par Sa Majesté Impériale Catherine II, etc.* t. I, ch. 10. Ce Recueil renferme en général de très-grandes vues, relativement à l'éducation nationale.

* L'Auteur d'un Ouvrage qui a pour titre *de l'Éducation Publique*, (M. Diderot) pense qu'il est naturel de les choisir dans le Clergé séculier ; et il en apporte de très-bonnes raisons. *Voyez* page 198 et suivantes.

Ainsi formés par de grands Maîtres, de quelle ressource ne seroient-ils pas pour la Législation et pour la Patrie?

J'en conviens, me dit le Monarque; mais ce moyen, si utile et si efficace, ne pourroit que difficilement s'étendre jusqu'à la dernière classe d'éducation, qui a pour objet les enfans du peuple dans les villes et dans les campagnes; et cette classe, la plus vaste, n'est pas la moins digne des soins du Législateur.

Il est vrai, mon Prince, qu'il seroit peut-être difficile de former des pépinières assez nombreuses pour en faire sortir tous ceux qui sont chargés des écoles dans quelque lieu que ce puisse être *. Cependant, l'examen qu'on fait de ceux-ci, ne seroit-il pas susceptible d'un peu plus de rigueur? Ne pourroit-on pas mieux régler le choix de ces sortes de maîtres, en le faisant tomber sur celui qui, au jugement de tous les notables de l'endroit, passeroit pour être le plus éclairé et le plus irréprochable? Ne pourroit-on pas attacher à ce choix des priviléges qui, sans être onéreux ni à l'Etat, ni aux particuliers, (et le

* Un Académicien respectable, qui a beaucoup réfléchi sur cette matière, ne trouve pas cette difficulté aussi grande qu'on pourroit le croire. Peut-être développera-t-il un jour ses idées à cet égard, avec toute la sagesse et toute la circonspection dont il est capable.

seroient-ils jamais pour un pareil objet!) encourageassent tous les habitans à s'en rendre dignes? Et alors même, ne pourroit-on pas fournir à ces hommes d'élite un plan simple et familier d'éducation, qu'ils mettroient en usage en faveur de leurs élèves? Seroit-il impossible que les Ordinaires des lieux leur fissent subir chaque année, par des personnes préposées pour cet effet, un nouvel examen sur ce plan d'éducation qu'on leur auroit tracé, et qu'on s'assurât de leur fidélité à le remplir, en déplaçant ceux qui se trouveroient coupables de quelque prévarication, surtout dans la partie des mœurs? Ces détails, mon Prince, ne paroîtront pas minutieux à quiconque sentira toute l'importance qu'on doit attacher à l'éducation publique. Qu'on les modifie comme on voudra, qu'on les accommode, autant qu'il se pourra, à l'état présent des choses, pour que les changemens soient plus praticables et deviennent moins sensibles; toujours sera-t-il vrai que c'est ici un des objets les plus essentiels de la Législation.

Je n'ai point parlé à Votre Majesté de l'éducation des personnes du sexe. Ce n'est pas qu'à tout prendre, elle soit moins importante que l'autre; car on ne sauroit dire combien les femmes influent, en bien ou en mal, sur

toute la Nation (2) : mais c'est que les mêmes vues peuvent servir, pour cette sorte d'éducation comme pour celle dont il a été question, en variant la forme des instructions et des règlemens, selon le sexe et la condition des personnes qu'il s'agit de former.

Ce qui est d'une absolue nécessité pour tous, ce qui doit avoir lieu dans tous les plans d'éducation publique ou particulière, et ce qui malheureusement est le plus négligé, c'est la solidité des instructions. On ne s'attache pas assez à faire connoître à la jeunesse, quelle qu'elle soit, les grands motifs de crédibilité par rapport aux vérités qu'on lui propose : d'où il arrive que sa croyance est foible et incertaine, parce qu'on ne l'a pas fait porter sur des fondemens raisonnables ; que sa foi est une foi de préjugé, parce qu'on n'a pas pris soin de l'éclairer ; que, dans l'âge des passions, elle cède dès qu'elle est combattue, parce qu'elle n'est pas soutenue par cette conviction intime qui lui donneroit la force de résister *. Il n'est pas rare

* C'est ce qu'a fait observer M. d'Alembert, et ce dont il paroît difficile de ne pas convenir avec lui : on sort pour l'ordinaire de cette première éducation » avec une » connoissance de la Religion si superficielle, qu'elle succombe à la première conversation impie ou à la première lecture dangereuse «. Les exemples n'en sont

de voir de jeunes personnes, des jeunes gens pleins de mœurs et de piété, changer tout à coup de façon de penser, au milieu d'un certain monde, et traiter de fables, dans cette seconde école, tout ce qu'on leur a enseigné dans la première ; soit, comme nous venons de le dire, par le défaut d'instructions solides, soit par le vice trop ordinaire des usages, des coutumes et des mœurs, qui règnent dans cet autre monde dont ils sont environnés.

C'est ce qui prouve, me dit le Prince, combien il seroit nécessaire de maintenir, de fortifier et d'augmenter les heureux fruits de l'éducation publique et de l'instruction, par des instructions sages et vraiment dignes d'un Gouvernement éclairé.

N'en doutez pas, mon Prince, lui répondis-je, l'instruction, l'éducation publique ne produiront aucun effet durable, si de sages institutions ne les accompagnent pas. J'entends par institutions dans ce genre, beaucoup moins de nouveaux établissemens et de nouvelles loix, que la réforme graduelle et presque insensible de ce qui est établi ; en sorte que tout se fasse, non par

que trop communs ; et nous osons croire qu'avec plus de de soins et de travail sur un objet aussi essentiel que l'est celui-là, une fausse Philosophie n'auroit pas aujourd'hui tant de menus disciples et de partisans.

autorité et par violence, mais par une douce et secrète influence du Gouvernement. Prenons pour exemple, mon Prince, quelques-uns des objets qui intéressent le plus les mœurs publiques, et qui tendent le plus naturellement à les corrompre.

» Il faut du luxe, dit-on, dans les Monarchies, parce que les richesses y étant plus inégalement partagées que dans les Républiques, il n'y a que lui qui puisse les faire circuler de manière à faire vivre les pauvres «. Je pourrois demander, mon Prince, s'il y auroit des pauvres, sans ce luxe destructeur, qui, pour nourrir l'orgueil, la sensualité, la mollesse de ses partisans, dévore la substance des malheureux, et arrache le nécessaire à tant d'hommes, pour fournir à quelques autres le superflu (3). Mais je me bornerai à dire qu'avant tout, il faut des mœurs; et que les Monarchies comme les autres États, périssent bien plus par la corruption des mœurs que par la pauvreté. Qu'on voye donc si l'on peut allier les mœurs avec le luxe * (4); et en attendant qu'on en

* Nous avons déjà cité ailleurs ce passage : » Rien n'est plus flatteur que le spectacle du luxe : rien de plus attrayant. Je ne suis pas étonné qu'il ait perdu tant d'États. C'est, dira-t-on, une vaine déclamation, rebattue par tous les Moralistes. Je ne m'amuserai pas à vous prouver par l'Histoire, que ce sont des faits rebattus, et non une

ait indiqué des moyens, commençons par conserver celles-là, en affoiblissant les impressions de celui-ci. Ne pourroit-on pas, pour cet effet, ajouter une nouvelle force à l'instruction et aux principes puisés dans l'éducation publique, en attachant par degré, et avec une juste proportion, les distinctions les plus flatteuses, les prérogatives les plus honorables, au dévouement et au patriotisme de ceux qui se signaleroient par le digne emploi de leurs richesses au profit du bien public (5)? Alors les vues s'étendroient et s'épureroient; les grands et utiles travaux se multiplieroient; le pauvre seroit mis en œuvre par le riche, non pour des objets futiles, mais pour l'État qui y gagneroit en tous sens (6). De cette noble émulation, encouragée, excitée par le Gouvernement, résulteroit, sans aucune loi somptuaire (7), sans contrainte et sans violence, un mépris universel pour celui qui ne sauroit plus se distinguer que par des dépenses folles et de pure ostentation *.

déclamation «. *Entretiens de Périclès et de Sully, aux Champs Élisées, sur leur administration* : ou *Balance entre les avantages du luxe et ceux de l'économie*, 1776. Ce petit Ouvrage, très-bien fait et rempli des meilleurs principes d'administration, se trouvoit chez Costard, rue S. Jean-de-Beauvais.

* » Le Souverain, dit M. Marmontel, peut du moins

» Il

» Il faut favoriser les arts qui honorent la nation et rendent la vie agréable aux citoyens «. Oui, mais sans oublier notre plus importante maxime; avant tout il faut des mœurs. Il faut savoir accorder ce qui procure à un peuple la véritable gloire, ce qui rend son bonheur plus vrai, son existence plus tranquille et plus durable, avec ce qui n'est pour lui que d'un moindre avantage, et souvent même que de pur agrément. Qu'on favorise les arts nécessaires, ceux-là ne nuiront point aux mœurs; mais qu'on craigne de donner trop de crédit et de faveur aux arts purement agréables, qui, plus honorés et plus répandus qu'ils ne devroient l'être, ne fleuriront alors qu'aux dépens des qua-

humilier le luxe et lui ôter son orgueil. C'en est assez : le luxe, humilié, n'humiliera plus l'indigence, n'éclipsera plus la vertu. Il y aura des biens dont les richesses ne seront plus l'équivalent; la reconnoissance et l'estime publique, les honneurs et les dignités, seront réservés au mérite; l'or n'effacera plus les taches du blâme et de l'infamie, et la bassesse d'ame ne se cachera plus sous l'éclat d'un faste arrogant. Croyez que le luxe a peu de jouissances indépendantes de l'orgueil. Ses goûts les plus raffinés sont factices; et l'opinion qu'on attache à ses plaisirs vains et fantasques, est ce qu'il a de plus flatteur. Détruisez cette opinion, vous réduirez les richesses à leur valeur propre et réelle; et alors celui qui les possédera, s'il veut s'honorer et les ennoblir, en fera un plus digne usage «.

lités morales, des plus solides vertus et de nos besoins les plus réels (8). Si, dans une nation, presque tout le monde veut être Musicien, Danseur, Peintre, ou Dessinateur; ce sera autant de pris sur les arts de première nécessité et sur la classe même des Laboureurs. Tout sera pour l'amusement et les plaisirs, et on négligera les occupations vraiment utiles. Les mœurs en souffriront, les esprits deviendront légers et frivoles; le goût lui même, à force de recherches, s'affoiblira et cessera d'enfanter des chef-d'œuvres. Qu'on restreigne donc le nombre des Artistes, au lieu de les multiplier; qu'on les emploie à tout ce qui peut relever la pompe et la majesté du culte *, à l'embellissement et à la décoration des ouvrages publics, et non à tout ce qui favorise uniquement le luxe des particuliers; que sur toutes choses on réprime, par une censure exacte et une po-

* Et non à ce qui peut le dégrader. Par exemple, n'est-il pas ridicule de voir exécuter dans nos temples des morceaux de musique, qui contrastent si fort avec la sainteté du lieu et la majesté du Dieu qu'on adore; de les voir applaudis par des battemens de mains et des éclats de voix assez bruyans, pour être à peine soufferts dans une salle de Spectacle? C'est ainsi que l'abus des arts tourne même au détriment de la religion, lorsqu'ils devroient servir à sa gloire. Eh! qui réprimera ces excès, si le zèle des Pasteurs ne le fait pas?

lice sévère, l'abus des talens dans ceux qui les font servir à reproduire en tous lieux les idées, les images, les impressions du vice, et à corrompre par tous les sens l'ame de leurs concitoyens.

» Il faut au peuple de quoi l'amuser et le distraire; il lui faut des plaisirs, des fêtes, des jeux, des spectacles «. Peut-être, mon Prince, beaucoup moins qu'on ne pense. Il faut sans doute qu'il vive content; et le moyen le plus sûr de le distraire de sa misère, c'est de le rendre heureux. Il le sera, quand il pourra jouir en paix du fruit de son travail; quand on dirigera ses vues et ses penchans, vers des occupations sérieuses et des goûts honnêtes; quand on saura éloigner de lui l'oisiveté et le désœuvrement; et non quand on lui permettra de devenir toujours plus avide de jouissances et de plaisirs. Sans prétendre d'ailleurs retrancher tout ce qui peut servir à le délasser de ses travaux, autant qu'il convient, sans vouloir lui ôter ce qui peut le mettre en état de les recommencer avec courage, et de les interrompre sans danger; au moins faut-il que les amusemens et les plaisirs qu'on lui permet, puissent se concilier avec une vie sobre et tempérante, avec des mœurs simples et pures. Qu'on retrouve donc le secret de lui offrir des jeux

et des spectacles, qui entretiennent sa force, qui exercent son adresse; et à l'égard de ceux qui intéressent d'une manière plus directe l'esprit et le cœur, qu'on les tourne, s'il se peut, au profit de la vertu, du patriotisme, de l'esprit national, des vrais principes et des saines maximes, au lieu de leur permettre de devenir l'école de l'irréligion, de la licence, et de la volupté : car enfin ne devroit-on pas donner tous ses soins à réformer du moins ce qu'on croit ne pouvoir abolir?

Il faut des amusemens; et sous ce prétexte que ne tolère-t-on pas * ? Toutes les passions sont en liberté. Dans presque tous les États de l'Europe, les courtisanes sont considérées aujourd'hui comme un mal nécessaire ** (9).

* On abuse parmi nous de cette tolérance, jusqu'à former des Écoles publiques de Petits-Comédiens, de Chanteurs, de Danseurs, destinés, dès l'âge le plus tendre, aux plus grands Théâtres ; et, se peut-il, je le demande, un abus plus criant ? Qu'une jeune personne de dix-huit à vingt ans se voue à l'infamie, qu'elle se livre à tous les dangers du vice, à tous les attraits de la séduction ; elle commence du moins à avoir assez de lumières à cet âge, pour qu'on puisse s'en prendre à elle-même d'un si funeste choix. Mais un enfant ! de quel choix peut-il être capable ; et lorsqu'il est question d'un tel genre de vie, peut-on bien permettre à des parens vils et mercénaires de choisir pour lui ?

** » J'espère au moins, dit M. Rousseau dans un endroit de sa Julie, que vous n'êtes pas de ceux qui se mé-

Il y a eu des siècles où ce mal étoit ignoré : mais en le supposant aussi nécessaire de nos jours qu'on se plaît à le croire, qu'est-ce qui l'a rendu tel ? Nos mœurs. Est-il donc vrai toutefois que, dans le genre moral, il y ait quelque mal absolument inévitable ? Dans la situation où nous sommes, celui-là ne peut-il pas après tout se restreindre, et ses derniers excès doivent-ils se tolérer * ? Doit-

prisent assez pour s'en permettre l'usage, sous prétexte de je ne sais quelle chimérique nécessité, qui n'est connue que des gens de mauvaise vie ; comme si les deux sexes étoient sur ce point d'une nature différente, et que dans l'absence ou le célibat, il fallût à l'honnête homme des ressources dont l'honnête femme n'a pas besoin..... Tous ces prétendus besoins n'ont point leur source dans la nature, mais dans la volontaire dépravation des sens «.

* » M. le Dauphin ne compta jamais les excès honteux de la débauche au nombre de ces abus, sur lesquels il est quelquefois prudent de fermer les yeux, pour en prévenir de plus grands ; persuadé, comme il l'étoit, qu'il ne peut en exister aucun plus préjudiciable au bien même physique d'un État, que celui qui arrête le cours de la population ; qui invite au luxe et à la fainéantise ; qui trouble souvent la tranquillité publique, et toujours l'ordre domestique ; qui ruine les familles ; qui conseille les vols et les rapines ; qui prépare les empoisonnemens, les suicides, et les assassinats ; qui enlève tous les ans plus de citoyens à l'État que le fer ennemi ; qui fait de la Capitale un rendez-vous de libertinage, l'école de tous les vices, et le tombeau de la Jeunesse. » La débauche, dit » ce Prince, est mère de beaucoup de filles, qui sont des » Furies bien redoutables au sein d'un État «. *Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, liv. 2.

on permettre que celles dont la conduite est déshonorante, dont l'état est infâme, soient en quelque sorte honorées? que, sous les auspices de quelque homme riche ou puissant, elles soient reçues, accueillies dans la société? qu'elles y tiennent un rang? qu'elles y acquièrent des titres? qu'elles aient des fiefs et des vassaux? qu'elles contractent des alliances? qu'elles écrasent, par le faste de leur maison, de leur table, de leurs équipages, de leur livrée, les femmes les plus distinguées? qu'elles affichent ainsi le triomphe du vice, la corruption des mœurs, et deviennent, pour la vertu indigente et méprisée, la tentation la plus délicate et la séduction la plus dangereuse *?

Il faut des amusemens; et nous ennoblissons maintenant tout ce qui nous les procure. Le Comédien, le Danseur, le Baladin, tranche de l'homme important, et vit avec le grand Seigneur. Parmi ces spectacles honteux, au milieu de toutes ces sources de corruption, que deviendront les fruits de

* En effet, tant qu'on permettra toutes ces choses, l'humble et simple bouquet d'une Rosière, tout honorable qu'il est dans l'esprit des gens sensés et vertueux, vaudra-t-il, aux yeux du peuple, l'opulence et les honneurs dont on paie aujourd'hui les désordres et l'effronterie de la maîtresse d'un grand Seigneur ou d'un Partisan? O inconséquence de nos mœurs!

l'éducation publique? que deviendront le caractère et l'esprit d'une nation?

C'est donc sur tous ces objets, mon Prince, et sur tant d'autres, que doit se porter la vigilance d'un Gouvernement sage. C'est sur tout cela qu'il faut changer les goûts et les opinions, par des institutions convenables; par le grand art de diriger les préjugés, en corrigeant les uns, en ménageant ou renforçant les autres, quand ils prennent leurs sources dans des vérités utiles (10); par des Loix équitables, qui fassent trouver aux hommes leur avantage particulier dans la pratique de ce qui tourne à l'avantage de tous; par une distribution éclairée des récompenses et des châtimens, c'est-à-dire, sur-tout, des distinctions et des flétrissures, de l'honneur * et de l'infamie, ces deux ressorts si puissans entre les mains d'un Prince qui sait les faire valoir (11).

Aux institutions qui doivent venir à l'appui de l'éducation et de l'instruction publique, vous avez ajouté, ce me semble, reprit le Monarque, l'exemple du Souverain.

Ah, Sire! comment pourrois-je l'oublier?

* » Je croirois, a très-bien dit l'Auteur de la Législation, qu'il est plus aisé de faire des Héros avec quelques feuilles de laurier ou de chêne, qu'avec beaucoup d'argent «.

L'exemple dans les Princes, est en un sens la première de toutes les législations; c'est cet exemple qui fait les mœurs, parce que c'est lui sur-tout qui fait l'opinion *. Ce que le Monarque ne peut pas toujours en genre de sciences, où, à certains égards, il s'efforceroit en vain de donner la loi, il le peut en genre de conduite. Il est la règle vivante, que les Grands consultent par intérêt, et que le peuple suit par inclination, par instinct, par habitude. Ce que le Prince fait, tout le monde veut le faire. Les Courtisans et les gens en place ont les yeux sur lui, parce qu'il est le premier qui dispense les honneurs et les récompenses. Le reste de la nation l'observe, par une pente secrète et une sorte de gloire qu'elle trouve à l'imiter. Plus il lui est cher, plus il a d'influence sur elle. Plus il saisit son admiration par des qualités réelles, ou apparentes aux yeux de la multitude, plus il peut opérer sur elle, en bien ou en mal, les effets les plus surprenans. Un grand Prince, ou celui que le peuple regarde

* » Rien n'est plus utile que la bonne vie des Princes, laquelle est une loi parlante et obligeante avec plus d'efficace, que toutes celles qu'ils pourroient faire, pour contraindre au bien qu'ils voudroient procurer «. *Testament Politique du Cardinal de Richelieu*, seconde partie, chap. 2.

comme tel, décide l'esprit de son siècle, et peut quelquefois changer celui de sa nation.

Qu'il est donc essentiel pour un Prince, dit le Roi, de ne pas s'y tromper, et de se rendre vraiment grand ! Mais d'après le portrait que vous m'avez tracé de la véritable grandeur, qu'elle est difficile à acquérir ! Toujours se combattre, toujours se vaincre; savoir fuir les plaisirs, qui nous corrompent et nous degradent; dompter les passions, qui nous aveuglent et nous précipitent; fermer l'oreille à la voix des flatteurs, qui nous séduisent et qui nous perdent; être attentif et docile à la vérité, qui nous éclaire et nous contrarie; sacrifier tous ses goûts, tous ses momens, aux soins pénibles qu'entraîne la Royauté; ne s'occuper que du bonheur de son peuple, et s'immoler pour lui tout entier; quels devoirs, et qu'il en coûte pour les bien remplir !

Il est vrai, Sire; mais quelle récompense ! Qu'il est doux de faire le bonheur de tant d'hommes, dont le sort est entre vos mains ! qu'il est doux d'enchaîner tous les cœurs, de mériter l'estime, l'amour de tout un peuple, la louange de tous les siècles, et le respect de toutes les nations !

Mais encore, répartit le Monarque, quelle est à vos yeux, cher Valmont, la première

vertu du Souverain, qui veut se rendre digne de l'amour de son peuple et des regards de la postérité?

La justice, mon Prince. C'est après la religion, à qui il appartient d'inspirer et d'ennoblir toutes les vertus, ce qu'il y a de plus essentiel dans un Roi, et ce qui forme la véritable bienfaisance du Souverain. Eh! que seroit-ce en lui que cette dernière qualité, si elle étoit séparée de la première? Que penser d'un Prince, qui, pour être libéral, généreux, bienfaisant en apparence, verseroit avec profusion ses dons sur ceux qui l'environnent, sans avoir égard à ceux qui les mériteroient davantage; sans s'informer si les services qu'on lui fait valoir, ont quelque proportion avec la récompense qu'on se croit en droit d'en attendre; sans s'inquiéter si les graces accordées à la sollicitation et à la faveur, ne sont pas à charge à l'État, et n'appauvrissent pas tout un peuple pour enrichir quelques particuliers! Faire le bien des uns aux dépens des autres, le faire même aux dépens de tous; seroit-ce donc être bienfaisant? La justice maintient l'ordre, concilie tous les intérêts, et les ramène tous à l'intérêt général.

Je vous en conjure, reprit le Roi, pénétré de toutes les réflexions que nous venions de

faire, n'omettons rien d'essentiel sur un objet si important. Que dois-je à mon peuple pour être juste ?

Nous l'avons déjà dit, Sire, le bonheur. C'est une dette que le Ciel vous a fait contracter en vous appelant à régner. C'est une dette; et en vous l'imposant, il s'est réservé le droit de vous en demander un jour le compte le plus sévère. Mais pour dire quelque chose de plus précis, vous devez à votre peuple l'heureux accord de l'autorité et de la liberté. Votre autorité vous est donnée pour lui; et c'est pour lui que vous devez en faire usage et la conserver; c'est-à-dire, pour défendre dans chacun de vos sujets, sa personne, ses droits, et ses propriétés. Il doit être libre sous l'empire des Loix *; et c'est sous leur empire que vous devez le gouverner. Une autorité sans bornes, une liberté sans frein, seroient également contraires à la nature de la société et à leur propre durée. L'une et l'autre ont besoin d'être contenues et dirigées par la règle. Sou-

* » La liberté consiste principalement à ne pouvoir être forcé à faire une chose que la loi n'ordonne pas, et on n'est dans cet état que parce qu'on est gouverné par des loix civiles «. Nous sommes donc libres quand nous sommes gouvernés par les Loix. *Esprit des Loix*, l. 26, chap. 20.

mis lui-même à ce qu'elle a prescrit, le Prince ne doit, ni la violer, ni permettre qu'on la viole impunément. Devenu la force et l'appui du foible contre la violence et l'oppression *, il ne doit vouloir, dans aucun cas, que personne soit au dessus des Loix (12). Pour qu'elles aient d'ailleurs toute l'activité qu'elles doivent avoir, il faut non seulement que le Législateur soit assez sage pour ne point souffrir de contrariétés entre elles et les usages, puisqu'on ne pourroit continuer à respecter ceux-ci, sans mépriser celles-là * *; mais il faut encore qu'on puisse les

* L'œil du Prince doit être ouvert sur tous ses Sujets, pour leur faire rendre la justice qui leur est due. Il doit l'être particulièrement sur les pauvres, sur les foibles, cette partie la plus considérable de l'État, la plus digne, à certains égards, de la protection du Gouvernement, ou qui en a le plus pressant besoin, la plus chère à l'humanité, et qui cependant est presque toujours opprimée. » C'est pour elle qu'une Administration sage s'inquiète. La richesse saît pourvoir elle-même à ses besoins «. *Entretiens de Périclès, etc.*

** On ne sent pas assez de quelle importance est le respect pour les Loix; et on ne prend pas assez de soin de l'inspirer. Il y a des jeux défendus par les Loix; et tout le monde les joue. Voilà donc la loi méprisée : il eût mieux valu ne la pas porter. Ce mépris est le plus grand de tous les maux; il s'étend à tout : il énervera la discipline dans le Militaire; il fera disparoître la justice dans les Tribunaux; il renversera l'ordre dans toutes les conditions, et troublera l'harmonie dans toute la société.

Les Loix, les Loix, jeune homme ! s'est écrié quelque

connoître sans peine, les expliquer sans détour, les appliquer d'une manière constante et uniforme. Il faut donc qu'elles soient en petit nombre, autant qu'il se peut (13); qu'elles soient claires, précises, prises dans la nature, et qu'elles ne laissent rien à l'arbitraire (14). C'est en établissant de telles Loix, en s'y soumettant le premier, en invitant par son exemple, ou en contraignant, par le légitime exercice de son pouvoir, ses Sujets, de quelque rang qu'ils puissent être, à les respecter et à s'y conformer, qu'il s'acquittera envers eux de la justice qu'il leur doit, et qu'il leur assurera la jouissance paisible de ce qui leur appartient.

Je conçois, me dit le Prince, que c'est pour cela même que les hommes ont dû se désister de cette indépendance absolue, dont ils sembloient jouir dans l'état de nature, où l'on suppose qu'ils ont existé. Il leur étoit aisé de sentir qu'en paroissant les maîtres de tout, ils ne possédoient rien en propre, ou que du moins ils ne le possédoient point avec sûreté; et ils ont mieux aimé restreindre leurs droits, pour en jouir sûrement sous la garantie commune, que de se conserver

part M. Rousseau par la bouche d'un de ses personnages: *le Sage les méprise-t-il? Socrate innocent, par respect pour elles, ne voulut pas sortir de prison.*

un droit à tout *, qui, dans l'inégalité des forces et l'égalité des prétentions, les exposoit sans cesse à tout perdre et à se voir tout envahir.

A quelque système qu'on s'arrête, mon Prince, sur l'origine des sociétés (question de fait, qu'il n'appartient qu'à la Révélation de résoudre), il sera toujours vrai, que, dans le Corps Politique, après la Religion et les mœurs, rien n'est plus sacré que la propriété (15). Elle n'est pas seulement le premier but des sociétés, elle en est encore un des plus solides fondemens. C'est elle qui attache l'homme à sa famille, le Sujet à son Prince, le Citoyen au lieu qui l'a vu naître, à l'État dont il est membre. C'est elle qui fait le vrai patriote : et sans quelque

* On ne peut qu'approuver, ce me semble, ce qu'a dit un Auteur Espagnol (Dom-Louis-Joseph Pereyra), sur l'égalité naturelle, qui consiste, non à ce que les hommes naissent tous avec un droit égal sur tout, et avec un égal pouvoir de s'approprier tout, mais en ce qu'ils ont un droit égal, avec une égale restriction à ce droit; c'est-à-dire, qu'ils ont le pouvoir de se procurer le bien qu'ils voudront, avec cette condition qu'ils ne voudront jamais rien qui puisse préjudicier aux autres; de manière que la Loi naturelle ne dit pas, comme peut le penser le Sauvage corrompu, ou comme a pu le dire un homme très-éloquent : *Fais ton bien avec le moindre mal d'autrui que tu pourras :* mais qu'elle dit à l'homme dans l'état même d'égalité : *Fais ton bien sans aucun mal d'autrui* «.

degré de patriotisme, l'État ne peut long-tems subsister; de même qu'il ne peut fleurir avec gloire et prospérer, qu'autant que ce sentiment y est porté à un certain degré de chaleur et d'activité. Tout ce qui blesse la propriété est donc un attentat, et contre le particulier qui en souffre, et contre la société toute entière, c'est-à-dire, contre l'État et le Souverain. Concluons de tout ceci, mon Prince, que même dans les besoins de l'État, et pour satisfaire, par exemple, à une dette nationale, le grand remède n'est pas le renversement des conditions et des fortunes particulières; c'est de toute part la très-grande économie, l'art de restreindre les besoins, et le retranchement du superflu.

Peut-être seroit-ce ici le lieu, mon Prince, d'observer en passant, qu'un des grands secrets du Gouvernement, celui auquel on ne paroît plus faire assez d'attention, est d'intéresser les peuples à la chose publique. C'est le moyen de donner à tous les membres de l'État, de la vie, du nerf, d'en faire des hommes, des citoyens, des défenseurs zélés de leurs loix et de leurs pays, et de ranimer en eux cet esprit de patriotisme, qui semble n'être plus qu'un vain nom *. Or on peut

* » Il faut croire au Patriotisme, l'exalter, l'exciter

produire en eux cet intérêt si vif en trois manières : ou en leur donnant à la chose publique une grande part, à laquelle chaque membre puisse aspirer et prétendre, ou en les y attachant fortement par la gloire qui leur en revient ; ou en leur faisant trouver, dans l'administration de cette chose même, une très-grande assurance de leur propriété, leur tranquillité, leur liberté, leur bien-être, et en leur faisant considérer celui qui les gouverne comme leur homme en quelque sorte, l'homme de la Nation, et le premier père de leur famille. Le premier moyen est le ressort le plus actif, mais le plus sujet aux troubles et aux révolutions : il a été propre aux États Républicains les plus célèbres dans l'histoire. Le second peut convenir admirablement bien aux Monarchies, lorsque les Princes savent répandre sur elles un caractère de force et de grandeur, qui fait respecter la Nation, qui rehausse le courage du soldat, qui exalte l'esprit de chaque citoyen, et le relève à ses propres yeux : c'est par-là qu'ont brillé les François sous plusieurs époques, et qu'un esprit national de générosité, de bravoure, d'estime pour eux-

» par toutes sortes de moyens. C'est la sanction la plus » ferme des Etats. Par lui ils sont invincibles, ou ils re» naissent de leurs cendres «. *Entretiens de Périclès.*

mêmes, et d'amour pour le Prince, s'étoit répandu si universellement parmi eux. Le troisième moyen est le plus sage, le plus constant, et le plus sûr de tous : il est celui qu'un bon Prince, qui veut être juste, doit employer nécessairement, et dans toutes les circonstances, autant qu'il est en son pouvoir.

Mais pour que son administration remplisse dignement l'objet qu'elle se propose, il faut que, plus l'État qu'il gouverne est vaste, plus aussi il étende sa vigilance et ses soins, de manière à en embrasser toutes les parties (16). Ne pouvant pas tout faire par lui-même, forcé de se reposer sur d'autres de l'exécution, et de leur confier une portion de son autorité, sans rien donner pour ce choix à l'inclination ni à la faveur*, il doit tout voir en quelque sorte, en se faisant instruire exactement de la conduite de ceux

* » Un Prince qui veut être aimé de ses Sujets, doit remplir les principales charges et les premières dignités de son État, de personnes si estimées de tout le monde, qu'on puisse trouver la cause de son choix dans leur mérite. Telles gens doivent être recherchées dans toute l'étendue d'un État, et non reçues par importunité, ou choisies dans la foule de ceux qui font le plus de presse à la porte du Cabinet des Rois ou de leurs Favoris «. *Testament Politique du Cardinal de Richelieu*, chapitre 8, section 7.

qui agissent en son nom, de la situation de son peuple, de l'état de ses Provinces (17). Il doit recevoir de toute part les représentations et les plaintes, en se montrant aussi empressé à récompenser le zèle de ceux qui l'éclairent par d'utiles avis, qu'attentif et sévère à punir la mauvaise foi, les délations, et les calomnies de ceux qui cherchent à le surprendre. Si d'ailleurs ses Sujets sont heureux, les bénédictions dont ils le combleront à chaque pas qu'il fera au milieu d'eux, le lui diront assez. S'ils souffrent, il l'apprendra, même par leur silence. En vain, Sire, voudroit-on leur faire accroire, ainsi qu'au Prince, qu'ils ont ce qu'il leur faut et qu'ils doivent être contens : on peut quelquefois tromper le peuple sur ses véritables intérêts; mais on ne le trompe jamais sur ses besoins : et les sophismes les plus ingénieux, employés pour lui persuader qu'il est bien, ne seront toujours à ses yeux que des sophismes. Chaque citoyen, il est vrai, doit son tribut à l'État qui le défend et le protège (18); mais l'État doit aux plus pauvres, du moins le nécessaire en travaillant, et ce qui peut les aider à vivre en paix (19).

Il ne tiendra pas à moi qu'ils n'y vivent, s'écria le Monarque; oui, cher Comte, c'est de leur propre bouche que je saurai s'ils sont

heureux. Je veux en effet que mon peuple me bénisse, qu'il bénisse sa patrie, qu'il aime ses foyers, qu'il ne craigne pas de voir augmenter sa famille et d'être hors d'état de la nourrir *, qu'il n'appréhende pas de cultiver un champ qu'on puisse lui ravir, qu'il ne lui soit pas indifférent d'être sous ma domination ou sous une domination étrangère, de vivre sous ses propres loix ou sous les loix d'un autre pays (20). Je veux, en un mot, que sa situation lui soit chère.

Elle le lui sera, mon Prince, puisque c'est aussi sincérement que vous le désirez : et vous ferez ses délices ; vous recueillerez ses larmes de joie ; vous l'entendrez, parmi ses cris d'alégresse, vous appeler son bon Roi, son père, son sauveur, et demander au Ciel qu'il prolonge vos jours (21).

Cher Valmont, me dit le Roi après quelques momens de réflexion, dans les dernières

* » C'est la facilité de parler et l'impuissance d'examiner, qui ont fait dire que, plus les Sujets étoient pauvres, plus les familles étoient nombreuses ; que plus on étoit chargé d'impôts, plus on se mettoit en état de les payer : deux sophismes, qui ont toujours perdu et qui perdront à jamais les Monarchies «. *Esprit des Loix*, liv. 23, chap. 11.

» Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il s'y fait un mariage. La nature y porte assez, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance «. *Ibid. chap.* 10.

opérations que vous m'avez dictées en sa faveur, et qui ont prévenu si à propos les dangers dont l'État étoit menacé, j'ai reconnu de quel avantage il étoit pour un Prince de s'assurer le cœur de ses Sujets; et j'ai senti, pour la première fois, la douceur d'être aimé: mais ce que j'ai fait n'est rien encore au prix de ce qui me reste à faire. Pour assurer la félicité de mon peuple, j'ai besoin de sa confiance; et c'est l'ouvrage du tems.

Le peuple, Sire, toujours porté à bien présumer de ses maîtres et à se flatter lui-même, donne sa confiance aisément, et ne la retire que quand il commence à s'appercevoir qu'on a voulu le tromper. Déjà votre peuple vous a donné la sienne; il n'est plus question que de l'entretenir et de l'augmenter. Vous y réussirez, mon Prince, par une réputation soutenue de droiture et d'équité. Qu'il soit toujours sûr de vos intentions; qu'il soit toujours convaincu que vous l'aimez; n'ambitionnez rien tant que de lui paroître juste; soyez-le en effet; et vous ferez de lui tout ce qu'il vous plaira pour son bonheur et pour le vôtre *. Cette confiance dans

* » Charles VII ordonna, de sa propre autorité, l'imposition perpétuelle de la Taille, et personne ne s'y opposa; parce que tout le monde étoit convaincu que ce secours indispensable maintenoit la sûreté publique, et

votre justice et votre droiture, se répandra de votre peuple chez toutes les nations qui vous environnent, et elle vous servira bien mieux que toute autre politique ne pourroit faire. Quand on saura que vous ne voulez que ce qui est juste; que vous ne désirez que ce qui peut faire le bien de tous; qu'une plus noble ambition que celle des conquêtes vous anime; que, né pour le bonheur du genre humain, vous ne demandez qu'à pacifier et non à troubler; que vous aimez mieux conserver que d'envahir; tous les autres États seconderont vos vues, au lieu de les contrarier. Si quelques-uns sont assez mal inten-

que le Prince n'en abuseroit pas. Car, en fait de gouvernement, la réputation fait presque tout «. *Villaret, Histoire de France*, tome XVI. Elle est, dit *M. le Beau*, dans son *Histoire du Bas-Empire*, le plus puissant ressort de la prospérité des États.

» La réputation, pour les Princes sur-tout, est d'un » poids plus important qu'on ne pense communément. » Elle agit puissamment sur l'esprit des peuples; et dans » les conjonctures les plus difficiles, les projets des plus » grands Monarques dépendent presque toujours de leurs » suffrages. Que ne peut pas un Souverain, lorsqu'il a » pour lui le vœu unanime d'une nation «. *Villaret*, tome XVII.

» La réputation, a dit aussi le Cardinal de Richelieu, est d'autant plus nécessaire aux Princes, que celui duquel on a bonne opinion fait plus avec son seul nom, que ceux qui ne sont pas estimés ne font avec des armées «. *Testament Politique*, chap. 10, sect. 2, seconde partie.

tionnés pour s'y refuser, tous les autres s'armeront pour vous, sans que vous ayez même besoin d'éprouver avec eux les incertitudes, les detours, et les lenteurs des négociations. C'est à la face de l'Europe entière, que vous négocierez avec sûreté; vous en deviendrez le pacificateur et l'arbitre; vous verrez les Princes vous remettre, comme autrefois à Louis IX, la décision de leurs différens, et se reposer sur vous de leurs véritables intérêts et de la justice de leur cause. Ainsi vous formerez-vous, par la justice et la confiance, un Empire plus glorieux et plus durable que celui qui naît de la force et de l'intrigue *. Laissez, mon Prince, laissez aux ames étroites et bornées ces armes des foibles, l'artifice et la dissimulation, les petites ruses, les finesses, la tromperie, qui nuisent plus qu'elles ne servent, et qui ne servent pas long-tems. Laissez-leur cette maxime odieuse, inhumaine, et sauvage, *diviser pour régner;* maxime funeste, qui ne peut procurer que des succès incertains, et des avantages d'un moment : que la vôtre, mon Prince,

* L'intrigue, l'injustice, la violence, sont des maux réels, et n'opèrent presque jamais, pour l'intérêt de celui qui s'en sert, qu'un bien apparent. » L'injustice, dit Massillon, a bien souvent détrôné des Souverains; mais elle n'a jamais affermi des Trônes «.

soit de tout réunir, et de tout concilier. Laissez-les remuer, intriguer, dominer par l'argent, cette ressource qui s'épuise à la longue, qui affoiblit et qui énerve le Corps Politique dont elle est devenue le principal ressort, et qui ruine enfin l'État et tous ses membres, que le Gouvernement force à grands frais de concourir avec lui. Pour vous, Sire, vous aurez la véritable sagesse; vous ferez de grandes choses par les moyens les plus simples; et vous dominerez par vos vertus *.

C'en est fait, me dit le Roi, en me serrant la main, et en me réitérant les plus vives expressions de sa reconnoissance; je ne veux plus d'autre sagesse que celle que vous m'avez fait connoître, ni d'autre règle de conduite que les maximes qu'elle renferme. Vous les avez gravées dans mon cœur, cher Comte, et j'ose vous répondre que rien ne sera capable de les en effacer. Il me promit mon audience de congé, et me remit, en s'attendrissant ainsi que moi, son portrait enrichi de diamans.

* C'est un beau mot et bien vrai, que celui de M. l'Abbé de Mably, en parlant des Princes et des États : » Voulez-» vous trouver des Alliés fidèles, et n'avoir point d'en-» nemis redoutables? Faites respecter votre justice, votre » tempérance, votre constance, et votre courage «. *De la Législation*, liv. I.

Tel est, encore une fois, mon respectable père, le fruit de vos leçons. Je n'ai fait que répéter celles que je tenois de vous : et si le Monarque, auquel j'ai été assez heureux pour les faire goûter, devient, comme je l'espère, un grand Roi, c'est à vous qu'il en sera redevable.

J'ai reçu il y a quelques jours des nouvelles de M. de Verzure, qui, par les détails dans lesquels il a bien voulu entrer, me donne la plus grande idée de mon fils. Ce que ce jeune homme a de mérite est encore un de vos bienfaits. Ils se flattoient, l'un et l'autre, de pouvoir me rejoindre dans cette Cour : mais étant à la veille de mon départ, je viens de leur écrire, pour les engager à prolonger leur séjour en Italie.

Je n'aspire plus qu'après mon retour, pour tranquilliser Émilie, et pour unir ma fille au Chevalier de Lausane. Je vous l'avouerai, mon père, je ne serai tranquille moi-même, que quand j'aurai revu mon épouse et Julie. Depuis quelques jours, je ne puis me défendre des plus vives inquiétudes sur la santé d'une fille qui m'est si chère. Après m'avoir fait naître des craintes à cet égard, Émilie ne m'en dit rien dans la dernière lettre *

* Retranchée comme tant d'autres, qui n'auroient rien appris de nouveau.

que

que j'ai reçue d'elle; et son silence m'effraie beaucoup plus que tout ce qu'elle auroit pu m'écrire.

NOTES.

PAGE 161.

(1) *L'éducation publique se prend sur-tout dans les Colléges ; et ici encore quelle influence peut avoir le Législateur ! etc.* Voici à ce sujet quelques réflexions, qui m'ont paru dignes d'être rappelées à l'attention du Gouvernement, à cause des vues excellentes qu'elles renferment, et de celles auxquelles elles peuvent conduire. Tout le monde sait, par sa propre expérience, que l'habitude est une seconde nature, et que nos opinions, nos sentimens, nos choix, nos actions, nos projets, nos entreprises, se forment sur des habitudes, qui sont fondées elles-mêmes, tantôt sur des opinions vraies, c'est-à-dire, sur la réalité, tantôt sur des opinions fausses, c'est-à-dire, sur l'imagination et sur l'illusion, et par conséquent tantôt justes, tantôt prudentes, et tantôt imprudentes «.

» Tout le monde convient, d'un côté, que les habitudes bonnes ou mauvaises, acquises durant les neuf ou dix années d'éducation, influent beaucoup sur le reste de la vie ; et de l'autre, que l'âge où il est le plus facile de donner aux hommes des habitudes, c'est l'âge de la jeunesse, dans lequel il n'y a point de longues habitudes mauvaises à combattre et à détruire avant que de pouvoir établir les bonnes.

» Tout le monde convient que les habitudes les plus importantes au bonheur d'un *Élève*, au bonheur de ses parens, au bonheur de la nation, ce sont les habitudes à la vertu, c'est-à-dire, l'habitude à craindre de faire tort, de faire mal à quelqu'un, de lui faire injustice de peur

de déplaire à Dieu, et l'habitude de faire du bien aux autres pour lui plaire.

» Tout le monde convient qu'il y a beaucoup de connoissances qui seroient beaucoup plus utiles aux Écoliers que celles qu'on leur donne présentement ;.... et qu'il est raisonnable d'employer, dans l'éducation des enfans, plus ou moins de tems aux habitudes et aux connoissances, à proportion que ces habitudes et ces connoissances peuvent leur être utiles pour augmenter leur bonheur et le bonheur de leurs parens et de leurs concitoyens.

» Tout le monde convient que, si la Cour, par un Bureau de gens sages, érigeoit tous les Colléges des garçons et des filles du Royaume, sur un plan d'une pratique vertueuse, et incomparablement plus utile à la société que celui que l'on suit présentement, tous les emplois publics, au bout de cinquante ans, se trouveroient remplis d'hommes incomparablement plus vertueux qu'ils ne le sont; et les familles, de femmes plus vertueuses et de domestiques plus raisonnables. On verroit incomparablement plus de justice et de bienfaisance, soit parmi les Officiers de guerre, grands et petits, jeunes et vieux, soit parmi les Magistrats, soit parmi tous ceux qui ont quelque supériorité ou commandement.

» Or, si l'on voyoit incomparablement plus de justice et de bienfaisance parmi les hommes, n'est-il pas évident que l'on y verroit incomparablement plus de bonheur dans cette vie ?

» La bonne éducation est le moyen le plus efficace que nous propose la Providence, pour opposer avec succès la force de l'habitude, c'est-à-dire, la force d'une seconde nature, juste, bienfaisante, éclairée, patiente, à la force de la première nature, ignorante, imprudente, injuste : et de là il suit que la bonne éducation de la Jeunesse est une des plus importantes parties de la police d'un État «.

D'après ces réflexions, l'Abbé de Saint-Pierre suggère plusieurs questions importantes, qu'un Bureau du Conseil, établi pour cet objet, pourroit proposer aux Princi-

paux des Colléges, afin d'avoir leurs réponses et leurs avis, et de parvenir ainsi à une nouvelle méthode d'éducation, plus sage et plus utile que celle qui a eu lieu jusqu'ici. Voyez *les Rêves d'un homme de bien qui peuvent être réalisés.* Un volume *in*-12, chez la Veuve Duchesne, 1777.

Il y a assez long-tems que nous nous endormons sur de si grands objets; et, si les réflexions les plus sages ne sont encore que des rêves, tâchons du moins de les réaliser en nous réveillant.

PAGE 165.

(2) *Ce n'est pas qu'à tout prendre, l'éducation des personnes du sexe soit moins importante que l'autre; car on ne sauroit dire combien les femmes influent en bien ou en mal sur toute la nation.* Plus les usages et les mœurs publiques laissent aux femmes de liberté, plus elles se trouvent mêlées avec les hommes, plus ils leur accordent une sorte d'empire; et plus aussi leur éducation doit exciter l'attention du Législateur, à proportion de l'activité et de la force avec laquelle elles réagissent sur les mœurs. Si la vertu est nécessaire dans tous les États, comme il paroit assez par ce qui a été dit dans la Lettre précédente, on doit appliquer, à tout espèce de Gouvernement, les réflexions que fait M. de Montesquieu sur la vertu des femmes dans les Républiques.

» Il y a tant d'imperfections attachées à la perte de la » vertu dans les femmes, toute leur ame en est si dégra» dée, ce point principal ôté en fait tomber tant d'autres, » que l'on peut regarder, dans un État populaire, l'in» continence publique, comme le dernier des malheurs » et la certitude d'un changement dans la constitution.

» Aussi les bons Législateurs y ont-ils exigé des fem» mes une certaine gravité de mœurs. Ils ont proscrit de » leurs Républiques, non seulement le vice, mais l'ap» parence même du vice. Ils ont banni jusqu'à ce com» merce de galanterie, qui produit l'oisiveté, qui fai » que les femmes corrompent avant même d'être corrom

» pues, qui donne un prix à tous les riens et rabaisse ce » qui est important, et qui fait que l'on ne se conduit plus » que sur les maximes du ridicule que les femmes enten- » dent si bien à établir «. *Esprit des Loix*, liv. 7, chap. 8.

Pour prévenir de si grands maux, pour former des ames nobles, élevées, bienfaisantes, chastes et pures, de dignes épouses, des mères de famille éclairées sur tous leurs devoirs et attentives à les remplir ; pour préserver les personnes du sexe de l'orgueil, de la fierté, de l'esprit de vanité et de coquetterie, du goût excessif de la parure et des frivolités, de l'esprit de dissipation et de désœuvrement ; que de choses à désirer, que d'abus même à réformer dans l'éducation qu'on leur donne au sein de bien des Communautés ! Le défaut d'instructions solides, le défaut de culture suffisante du côté de l'esprit et du cœur, le trop de recherche des agrémens futiles, le manque de simplicité, l'ignorance des devoirs domestiques : tels sont les écueils où l'on vient échouer, pour l'éducation des filles, dans la plupart des Couvens ; et il ne seroit pas impossible sans doute qu'on y apprît à s'en garantir.

Quoi qu'il en soit, » Vous n'avez rien fait, dit l'Auteur de la *Législation*, si vous négligez l'éducation des femmes. Il faut choisir ou d'en faire des hommes comme à Sparte, ou de les condamner à la retraite. Si vous ne leur donnez pas la force, le courage, et l'élévation dont je parle, elles vous communiqueront toutes leurs foiblesses...

» Élevez les jeunes filles à la modestie et à l'amour du travail. Formez leurs premières mœurs, de façon qu'elles n'ambitionnent point d'autre gloire que celle d'être d'excellentes mères de famille. Si elles sont oisives dans leur maison, la retraite leur paroitra insupportable ; et dès que la dissipation leur sera nécessaire, elles aimeront toute autre chose que leur mari et leurs enfans «. *Liv.* 4, *chapitre* 1.

PAGE 167.

(3) *Je pourrois demander s'il y auroit des pauvres sans ce luxe destructeur, qui arrache le nécessaire à tant d'hommes, pour fournir à quelques autres le superflu.* » Semblable à ces vents brûlans du midi, qui, couvrant l'herbe et la verdure d'insectes dévorans, ôtent la subsistance aux animaux utiles, et portent la disette et la mort dans tous les lieux où ils se font sentir; le luxe, dans quelque État, grand ou petit, que ce puisse être, pour nourrir des foules de valets et de misérables qu'il a faits, accable et ruine le laboureur et le citoyen. Sous prétexte de faire vivre les pauvres qu'il n'eût pas fallu faire, il appauvrit tout le reste, et dépeuple l'État tôt ou tard «. *M. Rousseau.*

» Le luxe nourrit cent pauvres dans notre ville, et en fait périr cent mille dans nos campagnes. Le laboureur n'a point d'habits, précisément parce qu'il faut du galon aux autres. Il faut des jus dans nos cuisines; voilà pourquoi tant de malades manquent de bouillon. Il faut des liqueurs sur nos tables; voilà pourquoi le paysan ne boit que de l'eau. Il faut de la poudre à nos perruques; voilà pourquoi tant de pauvres n'ont pas de pain «. *Ibid.*

Que de sens dans ce mot attribué à une femme du peuple, qui, voyant l'habillement simple et modeste d'un des plus grands Monarques voyageant parmi nous, lui dit avec transport : *Heureux les peuples qui paient les galons de vos habits !*

Il ne seroit peut-être pas hors de propos d'observer ici que le luxe établit au dehors, par la seule recherche des choses rares et étrangères, une balance de commerce, qui n'est que trop souvent à notre désavantage. « Les seuls véritables moyens d'empêcher le transport des espèces, écrivoit autrefois un homme vraiment respectable, qu'on n'accusera pas d'avoir manqué de lumières sur cet objet, c'est de modérer le luxe et la fureur pour les manufactures étrangères, et de les modérer encore plus par l'exemple du Prince et de la Cour que par les

Loix, afin que, la France tirant moins de l'étranger qu'il ne tire d'elle, elle ne soit pas débitrice; que par conséquent le change ne nous soit pas désavantageux, et qu'il ne faille point faire sortir d'argent pour solder le compte «. Dernière partie du Mémoire du Duc de Noailles sur les Finances, inséré dans l'Ouvrage de M. de Forbonnais sur la même matière «. *Voyez Mémoires Politiques et Militaires*, tome V, p. 115.

IBID.

(4) *Qu'on voie donc si l'on peut allier les mœurs avec le luxe, etc.* Combien est digne de mépris la politique de ces prétendus Philosophes, qui nous vantent éternellement le luxe! Ils regardent comme un grand bien, les dépenses impertinentes des riches; mais n'est-ce pas un mal qu'il y ait des riches qui fassent des dépenses impertinentes? Elles font vivre les pauvres. Mais remédier à la misère des pauvres par la folie des riches; c'est réparer une faute par une faute; c'est en faire deux. Les riches feroient mieux d'enfouir leur or: ils ne rendroient méprisables qu'eux; et ils rendent vicieux ceux qui les envient, qui les admirent, ou qui veulent les imiter. Les Anciens pensoient plus sensément que nous: dans aucun de leurs écrits vous ne trouverez l'éloge des richesses, ni l'absurde apologie du luxe. On éprouve je ne sais quelle amertume dans l'ame, et on sent naitre cependant sur ses lèvres un rire de pitié, quand on voit des États se plaindre de leur corruption, et se tourmenter en même tems pour augmenter leurs richesses et encourager le luxe «. *De la Législation*, l. 2, ch. 2.

L'Auteur d'un Ouvrage fait en faveur du luxe, a dit: » Il faut se faire une morale qui puisse aller avec le luxe «. Cette maxime est très-commode; mais n'eût-il pas mieux fait de dire: il faut se défaire du luxe comme contraire à toute Morale, le restreindre du moins, autant qu'on le pourra, dans l'état présent des choses, et régler nos opinions sur celles qui favorisent les mœurs?

„ Henri IV, qui pensoit bien et avec beaucoup de justesse, regardoit avec raison le luxe, dont le luxe seul peut faire l'apologie, comme le fléau des États, dont il prépare la ruine et annonce la décadence. Voyant que tous les Édits portés contre le luxe, devenoient inutiles, il en rendit un enfin, dans lequel, après avoir expressément défendu à tous ses sujets de porter ni or ni argent sur leurs habits, il ajouta : „ Excepté pourtant aux filles de joie et aux filoux, en qui nous ne prenons pas assez d'intérêt, pour leur faire l'honneur de donner notre attention à leur conduite „. *Journal Encyclopédique.*

PAGE 168.

(5) *En attachant.... les distinctions les plus flatteuses, les prérogatives les plus honorables, au patriotisme de ceux qui se signaleroient par le digne emploi de leurs richesses au profit du bien public* «. Le luxe, faute de bonnes loix, va s'établissant dans tous les Etats riches : et tout cela vient de ce que, dans ces États, les Législateurs n'ont point encore fait enseigner à leurs Sujets, dans leur éducation, les dépenses plus ou moins honorables, plus ou moins méprisables, et fait des loix conformes à ces premiers enseignemens.....

„ Le but d'un bon Gouvernement, c'est de procurer aux Sujets deux choses difficiles à concilier. La première est l'augmentation du travail; car c'est le travail qui produit le surperflu dans les Etats : la seconde, c'est le bon usage de ce superflu. Le mauvais usage du superflu, est ce que j'appelle luxe. Or, le luxe est chez ceux qui n'ont pour but, que d'être distingués entre leurs pareils par des dépenses de pure ostentation, et inutiles ou peu utiles aux autres, tandis qu'ils pourroient faire grand nombre de dépenses beaucoup plus honorables pour eux, et très-utiles à leurs concitoyens. Mais il nous manque des loix qui honorent suffisamment les dépenses utiles au public, à proportion de leur utilité *; et qui jettent en

* C'est dans cette proportion, et selon les différentes classes de

même tems du mépris sur les grandes dépenses vicieuses, qui sont presque inutiles aux autres, en comparaison des dépenses vertueuses.

» C'est faute de ces loix sages, que les plus riches États ont péri, par le mauvais usage de leur superflu. C'est faute de pareilles loix, que la République Romaine, devenue riche, s'est corrompue au point que les Romains n'avoient presque plus de respect pour de grands hommes pauvres, ni aucun mépris pour les riches qui menoient une vie fainéante et pleine de vices. C'est faute de pareilles loix, qu'ils donnoient des louanges aux folles somptuosités de Lucullus et à d'autres dépenses vaines, méprisables, et même souvent honteuses et injustes....

» Il est vrai qu'il y eut quelques loix somptuaires; mais elles furent très-mal faites. Il falloit des marques publiques de mépris, pour ceux qui y contrevenoient; il falloit des marques d'honneur pour ceux qui donnoient, soit pendant leur vie, soit après leur mort, à certaines communautés, destinées à augmenter la commodité et l'utilité du public, comme hôpitaux, colléges, académies, grands chemins, ports, canaux, etc. Aussi, ces loix somptuaires ne furent point exécutées, et ne purent jamais être regardées que comme de bons désirs de Législateurs peu habiles «. L'Abbé *de Saint-Pierre*. Voyez tout l'article sur le luxe dans *les Rêves d'un homme de bien qui peuvent être réalisés*, p. 225 et suiv.

Ibid.

(6) *Le pauvre seroit mis en œuvre par le riche, non pour des objets futiles, mais pour l'État qui y gagneroit en tout sens.* » Feu M de.... un an avant sa mort, disoit à M....

bienfaits, qu'on établiroit les récompenses, telles que » statues, dit » le même Écrivain, peintures, médaillons, inscriptions, monu- » mens, louanges enregistrées, louanges imprimées, suivant le » jugement public du Bureau qui auroit, dans sa direction, la dis- » tribution des honneurs publics «, que l'on pourroit étendre sur tous les actes de vertus héroïques et signalés.

à l'égard des dépenses qu'il faisoit à..... *Je suis sur le seizième million*, et c'étoit à vingt-huit livres le marc. Il est vrai que les quinze millions étoient à lui. Il est vrai que cent sortes d'ouvriers ont gagné cet argent, durant quinze ou vingt ans. Mais quand on fait réflexion, que ces énormes dépenses n'aboutissent qu'à une petite augmentation du plaisir d'un particulier, ou de quelques particuliers en petit nombre; tandis que cette même dépense pourroit être employée à rendre la Seine plus navigable en été; et en hiver à donner plus de fontaines de l'eau de la Seine, dans les fauxbourgs de Paris, par des pompes sur les ponts; à donner plus de places de marchés, pour débarrasser les rues; à des pavés, à des ponts, à des ports, à des colléges dans les divers quartiers de Paris *; à des hôpitaux dans les Provinces, qui diminueroient considérablement les maux et augmenteroient de beaucoup les biens d'une infinité de personnes, et qui feroient incomparablement plus d'honneur au maître de ces richesses et à sa famille, que les fades louanges que quelques complaisans donnent à sa magnificence et à son goût: alors je trouve cette dépense de quinze millions, pour une maison de campagne, d'un homme puissamment riche, très-mal placée pour sa réputation. Faire travailler une grande quantité d'ouvriers

* Disons-le encore, à un hospice où l'on recevroit de jeunes personnes exposées, au sein même de leur famille, ou par quelque autre circonstance, à des dangers évidens. Deux particuliers, revenus de leurs égaremens, offrirent autrefois 200,000 liv. pour commencer un pareil établissement On ne les accepta pas, et leur zèle est resté inutile. Mais, depuis ce tems-là, que de nouveaux asyles ouverts à la prostitution et au libertinage!

Je sais quelqu'un qui a eu le bonheur d'arracher plus d'une fois de jeunes personnes aux périls les plus pressans, et à la séduction de parens mêmes, qui, par les droits du sang et de la nature, devoient veiller de plus près à leur éducation. Le Magistrat respectable, chargé alors de la Police, autorisa, par les ordres les plus précis et les précautions les plus sages, des démarches de ce genre, très-difficiles et très-délicates. De quelle ressource ne seroient pas, en pareil cas, des maisons de refuge, telles qu'il s'en trouve en Italie, sous le nom de *Conservatoires?*

pour la plus grande utilité publique : voilà où doit se placer la magnificence, pour mériter des louanges «. *Ib.*

IBID.

(7) *De cette noble émulation, excitée par le Gouvernement, résulteroit sans aucune loi somptuaire, etc.* Il nous faudroit cependant, quoi qu'on en puisse dire, de ces sortes de loix; mais, comme on l'a observé plus haut, il faudroit faire en même tems des loix, pour récompenser, par des marques d'honneur, par des inscriptions, par des signes extérieurs, les bienfaiteurs publics.

» Je ne finirois point, dit l'Auteur de la Législation, de vous parler des loix somptuaires, si je voulois vous faire connoître tous leurs avantages. Elles doivent s'étendre sur tout, meubles, logemens, tables, domestiques, vêtemens : si vous négligez une partie, vous laissez une porte ouverte à des abus qui s'étendront sur tout. Plus vos réglemens seront austères, moins l'inégalité des fortunes sera dangereuse. Les riches tâcheront de valoir quelque chose par eux-mêmes, s'ils désespèrent de se faire considérer par leurs valets, leurs chevaux, et leurs habits; les pauvres moins avilis, travailleront à se faire estimer, dès que l'estime sera attachée à des choses qui peuvent leur appartenir comme aux riches. Je l'avoue, je ne devine point par quelle manie ces loix somptuaires, si recommandées par les anciens, sont si méprisées par les modernes; il n'y a pas cependant de loix plus aisées à faire, et dont on puisse assurer plus facilement l'exécution «. *De la Législation*, livre 2, chapitre 1.

PAGE 170.

(8) *Qu'on favorise les arts nécessaires; ceux-là ne nuiront point aux mœurs : mais qu'on craigne de donner trop de crédit et de faveur aux arts purement agréables, etc.* Selon la sage réflexion de M. l'Abbé Millot, » quand les talens agréables sont plus considérés que les autres, quand ils

absorbent les récompenses dues aux services, quand on épuise pour eux des richesses que réclame la Patrie, quand on se pique de les apprécier en regardant tout le reste avec dédain ; alors les mœurs, les loix, les principes, le Gouvernement, tout menace ruine «. *Histoire Ancienne*, tome 2.

» Qui seroit instruit de l'origine et des progrès des arts, connoîtroit peut-être l'histoire de tous nos vices. A l'exemple des Spartiates, croyons que les peuples se civilisent par de bonnes loix et la pratique des vertus, et non par un tas de superfluités, que le luxe estime et que la raison réprouve «. *Entretiens de Phocion, troisième Entretien.*

» Il y a, dit M. de Voltaire, un point, passé lequel les recherches ne sont plus que pour la curiosité «. Tous les arts de pur agrément sont à peu près dans ce cas.

PAGE 172.

(9) *Dans presque tous les Etats de l'Europe, les Courtisanes sont considérées aujourd'hui comme un mal nécessaire.* Au point où il est porté, est-il donc un plus grand mal ? La ruine des familles, l'altération des forces et de la santé dès la plus tendre jeunesse, l'oubli de tout sentiment et de tous principes, l'entière dépravation des mœurs, un célibat infâme, un libertinage qui dépeuple l'État, moins encore par ceux qu'il tue que par ceux qu'il empêche de naître *; quels maux ! Et on les croit nécessaires ; et l'on crie plus que jamais contre le célibat honorable des Ministres et des Vierges, qui en se dévouant au service des autels, se rendent utiles en tant de manières à la Patrie, et qui peuvent, avec l'attention du Gouvernement, le devenir encore davantage !

Si les courtisanes sont si nécessaires, pourquoi, avec plus de mœurs, s'en passe-t-on si aisément chez d'autres

* La continence publique, a dit l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, est naturellement jointe à la propagation de l'espèce. *Liv.* 23, *chap.* 3.

peuples? Pourquoi n'ont elles pas lieu à Genève et dans plusieurs Cantons de la Suisse? Les hommes y sont-ils donc d'une autre nature que nous? Qu'on y regarde de près; et l'on verra, si je ne me trompe, ce que l'on a déjà dit avant nous, que quant à la partie des mœurs, une grande famille, un bourg, une ville, une petite République, un grand Royaume, peuvent être susceptibles du même esprit. Il n'y a que manière de les gouverner *.

L'Auteur des *Réflexions Philosophiques sur l'origine de la civilisation, et sur les moyens de remédier aux abus qu'elle entraîne*, montre, avec autant de force que de précision, que les trois principales sources des crimes, spécialement dans les villes, sont : 1°. L'habitude de boire dans les lieux publics par désœuvrement, ce qui emporte au journalier tout le fruit de son travail, le précipite dans toutes sortes de dangers et de débauches, forme pour le peuple et pour les soldats une cause, toujours renaissante, de querelles, de perfidies et d'homicides, et expose les mères et les enfans à manquer de pain. 2°. La passion du jeu, qui entraine, pour ceux qui s'y livrent, la misère, les fraudes, les banqueroutes, la perte de l'honneur, l'opprobre et le désespoir. 3°. Cette honteuse et publique prostitution, que l'on croit, dit l'Auteur, devoir être tolérée, quoiqu'elle ne prévienne point de crimes, qu'elle en soit un perpétuel qui conduit à tous les autres, qu'elle répande sa contagion funeste jusque dans le sein de l'honnêteté et de l'innocence, et porte même ses terribles atteintes aux générations futures.

Combien donc une Nation ne seroit-elle pas redevable à un Législateur, qui, remontant ainsi aux sources les

* Quiconque sait très-bien gouverner une grande Maison, dit M. de Voltaire, peut gouverner un Royaume. Cela peut paroître un paradoxe; mais certainement c'est avec le même esprit d'ordre, de sagesse, et de fermeté, qu'on commande à cent personnes et à plusieurs milliers «.

plus ordinaires des malheurs et des crimes, sauroit en détruire la cause, et faire renaître l'honnêteté publique ? (*Réflexions Philosophiques sur l'origine de la civilisation*). N°. IV. Paris, 1780. Voyez au même endroit les remèdes qu'indique M. de la Croix.

PAGE 175.

(10) *Par le grand art de diriger les préjugés, en corrigeant les uns, en ménageant ou renforçant les autres, quand ils prennent leurs sources dans des vérités utiles.* Il y a des préjugés faux en tous points, dangereux, destructeurs, tyranniques ; et on ne sauroit trop s'attacher à les déraciner ; tels sont, dans bien des cas, les préjugés d'un faux éclat, d'une fausse grandeur, d'un bonheur mal entendu, qu'il s'agit de redresser et d'éclairer. Il est au contraire des préjugés qu'il faut ménager et respecter, parce qu'ils rentrent dans l'ordre des opinions utiles et fondées en raison : telle est la noblesse, quand on ne lui assigne que le degré de mérite qui lui est dû, quand elle est le prix des services réels, quand elle assure des défenseurs, des soutiens à l'État, et que, par l'exemple d'une vertu héroïque dans d'illustres aïeux, elle invite leurs descendans à les égaler ou même à les surpasser : tel est, d'une autre part, le déshonneur que fait rejaillir, sur quelques membres de la société, la conduite de ceux qui leur sont alliés de plus près, soit parce qu'il n'est pas juste, par exemple, de donner dans cette société le même rang, ni d'y accorder la même considération, aux fruits du libertinage, qu'à ceux d'une union qui a été contractée sous les auspices des Loix et de la Religion, et qu'on ne peut assez favoriser ; soit parce qu'en genre de crimes d'une autre espèce, la mauvaise éducation, la négligence, la mollesse, le peu de fermeté, l'espèce de connivence même des uns, le peu de soin de prévenir et d'arrêter les désordres, deviennent souvent la source du déréglement des autres, quand ceux-ci leur sont subordonnés. On ne peut nier du moins, que la tache dont une famille est menacée

ne la rende plus vigilante, plus attentive, plus délicate en fait d'honneur à l'égard de ses principaux membres, que si le déshonneur étoit purement personnel. On pourroit dire en un sens, de certains préjugés, ce que M. de Montesquieu a dit des Loix. » Permettez de violer la règle, lorsque la règle est devenue un abus; souffrez l'abus lorsqu'il rentre dans la règle «. *Esprit des Loix*, liv. 25, ch. 5.

IBID.

(11) *Par une distribution éclairée des récompenses et des châtimens, c'est-à-dire sur-tout des distinctions et des flétrissures, de l'honneur et de l'infamie, ces deux ressorts si puissans, etc.* » Les récompenses et les peines forment une branche de la justice bien intéressante pour les Républiques... Le Cardinal de Richelieu dit : Quand on ne se serviroit d'autre principe au Gouvernement des États, que *d'être inflexible pour châtier et religieux à récompenser, on ne sauroit mal gouverner**... Il n'y a peut-être pas de cause plus prochaine du bon ordre ou de la dépravation, des bons ou des mauvais succès, que ce qui concerne la juste distribution du prix de la vertu et des châtimens du vice.

» On pourroit dire que les récompenses sont de pure grâce, que tout citoyen est obligé de servir le Corps politique dont il est membre ; que le sujet qui occupe une place a contracté l'obligation d'en remplir les devoirs ; et que nous nous devons tous à la probité, pour l'amour de nous, *et pour l'amour de la probité même*. Mais l'expérience apprend que la récompense est nécessaire, et qu'on doit la distinguer du bienfait. L'une est due, pour ainsi dire, à celui qui se distingue ; du moins elle est due à l'intérêt public, en tant qu'elle excite l'émulation à le servir :

* » Quand même la conscience, a-t-il dit encore, pourroit souffrir qu'on laissât une action signalée sans récompense, et un crime atroce sans châtimens, la raison d'État ne le pourroit permettre «. *Testament Politique*, seconde partie, chap. 6.

l'autre est une pure libéralité du Prince. On ne doit pas lui envier la satisfaction de faire du bien à un sujet qu'il favorise; mais s'il a quelque soin de sa réputation, ce *sujet** ne sera pas sans mérite. En général, il doit être avare de bienfaits, si l'on prend ce terme dans sa signification étroite. Plus il donnera gratuitement, moins il aura de quoi récompenser; son État et sa personne n'en seront pas si bien servis.

» Toute récompense est honorable, ou utile, ou tous les deux ensemble. Suivant l'idée commune des hommes, plus les récompenses amènent de profit, moins l'opinion y attache d'honneur. Il devient plus grand, toutes choses égales d'ailleurs, à proportion que le profit s'y trouve moindre. Il semble que l'honneur et l'intérêt ont de la peine à s'allier ensemble **....

» Les peines et les récompenses ont été les grandes causes des victoires des Romains. On peut voir dans Polybe, comment la faute la plus légère dans la discipline militaire ne pouvoit échapper à la punition, et comment chaque action de quelque mérite étoit payée par un honneur. Cet honneur n'étoit point passager; il ne pouvoit être ignoré de personne. Outre la récompense, il étoit permis à tous ceux qui en avoient reçu pour la valeur qu'ils avoient fait paroitre, de porter dans les spectacles un habit qui les distinguoit; tout le peuple étoit instruit que celui qui en étoit vêtu s'étoit signalé. Quel honneur d'un côté, et de l'autre quel objet d'émulation pour ceux qui ne l'avoient pas encore mérité! Ces marques d'honneur ne se donnoient pas à l'ancienneté du service; le soldat pouvoit les acquérir à sa première campagne..... Jamais on ne les accordoit qu'au mérite.

* Nous avons substitué le mot de *Sujet* à celui de Favori, qui, comme nous l'avons vu ci dessus, dit beaucoup trop. Consultez la Note (1) de la Lettre précédente.

** » La vertu est plus jalouse des loyers d'honneur, dit Montagne, que des récompenses où il y a du gain et du profit; ce n'est pas merveille, si la vertu reçoit et désire moins volontiers cette sorte de monnoie commune, que celle qui lui est propre et particulière ».

» C'est ce qui donnoit un si haut prix aux récompenses Romaines. Une vaine pompe, une couronne de *gramen* ou de feuilles de chêne n'ont aucune valeur intrinsèque ; on ne peut les estimer assez lorsqu'elles sont un témoignage assuré de la vertu. Les Romains, par ce même moyen, avoient banni l'avarice des motifs des belles actions ; ils ménageoient le trésor public, et inspiroient à leurs citoyens une vertu pure et désintéressée. Un soldat refusa une chaîne d'or de Labiénus, Lieutenant de César, en disant qu'il ne vouloit pas la récompense d'un avare, mais d'un homme de cœur. Lorsque Marcus-Marcellus dédia un temple à l'Honneur et à la Vertu, on le sépara en deux, de manière qu'il falloit passer par celui de la Vertu pour arriver à celui de l'Honneur ». *De la République de Bodin.* Voyez l'Abrégé, tome 2, liv. 14, c. 8, *des récompenses et des peines.*

A l'égard de la honte, le plus terrible de tous les châtimens quand on sait le bien employer et lui donner toute la force qu'il doit avoir, elle n'est pas d'une moindre ressource pour corriger les mœurs, que le sont les distinctions et les récompenses pour exciter à la vertu. C'est par cet endroit, que la censure étoit devenue si utile et d'une si grande importance chez les Romains.

» Tous les Auteurs Grecs et Latins se sont accordés pour parler de la censure, comme d'une méthode divine, qui avoit le plus contribué à l'accroissement et à l'éclat de la République Romaine. Ils remarquent que, lorsque des guerres longues et périlleuseses firent négliger la censure, on vit dégénérer les mœurs, de même qu'un régime abandonné laisse l'accès libre à des infirmités de chaque jour, qui se convertissent en maladies sérieuses. Que l'on rassemble tout ce qui a été écrit par plusieurs sur les causes de la grandeur et de la chûte de Rome ; on en fera un extrait fidèle, en disant, que, tandis que les Romains pratiquoient les vertus humaines, leur puissance augmenta ; que, lorsque l'excès des richesses les

eut bannies, la République tendit vers sa ruine; elle perdit la forme de son gouvernement et la liberté.

» On peut dire que la censure avoit cessé au moment où elle s'étoit relâchée... Ce ministère, qui ne regardoit que les abus et les vices que la justice ne punit point, étoit plus essentiel que celui qui châtioit les crimes. Sénèque pensoit que c'étoit peu d'être innocent selon les Loix; la règle des devoirs et de la probité est bien autrement étendue, que ce que les Loix prescrivent. L'ingratitude, la perfidie, la prodigalité insensée, les excès de la table et du jeu, le libertinage le plus outré qui ne causera pas un scandale d'éclat, ne tombent point dans la correction de la Justice. Cette correction étoit l'objet de la censure. Cicéron disoit que le Tribun, qui le premier avoit ébréché la puissance des Censeurs, avoit ruiné la République....

» La censure ne devoit avoir aucune jurisdiction proprement dite : tel étoit l'usage à Rome. Mais un regard, un reproche du Censeur touchoit plus vivement que l'arrêt du Magistrat. Quand on faisoit le lustre, les Sénateurs, l'Ordre équestre, le Peuple, trembloient devant les Censeurs. Le Sénateur craignoit d'être exclus du Sénat; le Chevalier, d'être rangé parmi le peuple; le simple Citoyen, de perdre sa voix et d'être mis au nombre des *cérites* et tributaires. Les Censeurs déclaroient que ceux dont la conduite étoit répréhensible méritoient ces peines; mais ils ne les ordonnoient pas.... Si l'autorité des Censeurs eût été armée de jurisdiction, elle auroit bientôt dégénéré en tyrannie «. *Ibid. liv.* 4, *chap.* 16.

Voyez au même endroit tous les tempéramens qui rendoient la censure libre, redoutable et utile, sans néanmoins lui donner un pouvoir abusif. Voyez-y comment on pourroit établir la censure dans les Monarchies, et à qui on pourroit la confier, sans qu'il fût nécessaire de créer pour cela un nouveau genre de Magistrature, puisque de tels Censeurs n'auroient point de jurisdiction proprement dite. » Cette autorité de correction sans jurisdic-

tion, étant bien ménagée, seroit d'une utilité infinie dans les Provinces, où tout seroit sujet à l'animadversion : la vertu s'y retrouveroit, si elle se perdoit dans la Capitale «.

Voyez aussi, dans le tome premier de ces Lettres, la note (3) de la trente-deuxième Lettre, sur les moyens de faire revivre les mœurs et la vertu chez une nation qui les a laissé s'altérer et se corrompre.

PAGE 180.

(12) *Il ne doit vouloir dans aucun cas que personne soit au dessus des Loix.* » Charles, Comte d'Anjou, (frère de Louis IX,) avoit un procès contre un simple Gentilhomme de ses vassaux, pour la possession d'un certain château. Les Officiers du Prince jugèrent en sa faveur : le Chevalier en appela à la Cour du Roi. Charles, piqué de sa hardiesse, le fit mettre en prison. Le Roi en fut averti, et manda sur le champ au Comte de le venir trouver : *Croyez-vous*, lui dit-il, avec un visage sévère, *qu'il doit y avoir plus d'un Souverain en France ; et que vous serez au dessus des Loix, parce que vous êtes mon frère ?* En même tems, il lui ordonne de rendre la liberté à ce malheureux vassal, pour pouvoir défendre son droit au Parlement. Le Comte obéit. Il ne restoit plus qu'à instruire l'affaire : mais le Gentilhomme ne trouvoit ni Procureurs ni Avocats, tant on redoutoit le caractère violent du Prince Angevin. Louis eut encore la bonté de lui en donner d'Office, après leur avoir fait jurer qu'ils le conseilleroient fidèlement. La question fut scrupuleusement discutée, le Chevalier réintégré dans ses biens, et le frère du Roi condamné «. *Velly, Hist. de France, tome* 5.

Ce n'est pas assez que le Prince fasse rendre une égale justice à tous ses sujets : il y a encore une autre sorte d'égalité qu'il doit mettre entre eux. » Nulle exemption de » la Loi, dit M. Rousseau, ne sera jamais accordée, à » quelque titre que ce puisse être, dans un Gouvernement » bien policé. Les Citoyens même qui ont bien mérité de

» la Patrie, doivent être récompensés par des honneurs,
» et jamais par des priviléges; car la République est à la
» veille de sa ruine, sitôt que quelqu'un peut penser qu'il
» est beau de ne pas obéir aux Loix «.

Il y a cependant des priviléges, qui, loin d'être à charge à l'Etat, lui deviennent favorables; par exemple, lorsqu'il est question de nouveaux établissemens qu'il faut encourager, et qui exigent d'ailleurs une sorte de dédommagement de ce qu'il en coûte pour les entreprendre et pour les soutenir. Mais en général on ne sauroit apporter trop de précautions, pour ne pas décharger les uns aux dépens des autres, par des exemptions et des priviléges, souvent aussi abusifs qu'ils sont onéreux. » Les Rois, écri-
» voit M. le Dauphin, doivent être infiniment réservés
» à accorder à des particuliers des exemptions de tailles et
» de subsides, qui diminuent le revenu de l'État, et font
» retomber, sur le pauvre peuple, tout le poids dont la
» faveur soulage un petit nombre. Il y a déjà, par toutes
» sortes de charges et d'emplois, un si grand nombre
» d'exempts, que de l'augmenter seroit véritablement
» une injustice odieuse. Les exemptions sont souvent
» plus contraires à l'humanité, que les impôts mêmes «.
Vie du Dauphin, liv. 2.

PAGE 181.

(13) *Il faut donc que les Loix soient en petit nombre autant qu'il se peut.* Rien ne prouve peut-être mieux qu'un État agit sans principes et sans système, que le grand nombre de loix dont il accable les Citoyens. Un Législateur habile va à la racine des abus qu'il veut arrêter, la coupe; et l'ordre est rétabli par une seule loi. L'histoire ancienne et l'histoire moderne en fournissent plusieurs exemples. Un Législateur ignorant veut détruire les effets d'un vice, mais il en laisse subsister la cause : l'État ne se corrige pas; il arrive même que les efforts inutiles du Législateur le rendent incorrigible, parce que les esprits

s'accoutument enfin à mépriser les loix. Quand une loi est tombée dans l'oubli, et qu'on la renouvelle, il semble que ce ne soit que par caprice, et on ne prend presque jamais les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle n'éprouve une seconde disgrace *. Un État qui n'a point d'objet fixe, ou qui ne consulte pas la nature des choses, doit nécessairement beaucoup multiplier ses loix, parce qu'il n'agit que relativement aux circonstances dans lesquelles il se trouve, et que ces circonstances changent et varient continuellement. C'est un grand malheur, quand les loix sont en si grand nombre, qu'on ne daigne plus s'en instruire, et qu'elles sont pour la plupart ignorées de ceux mêmes qui font une étude du Droit Public et de la Jurisprudence d'une nation. La coutume et la routine usurpent alors l'autorité qui n'appartient qu'aux loix ; et c'est le propre de la coutume et de la routine de n'avoir rien de fixe, et, en se prêtant aux évènemens, d'ouvrir la porte aux injustices les plus criantes.

» Multiplier les Magistrats n'est pas une chose plus salutaire que de multiplier les loix. Moins ils sont nombreux, plus on est porté naturellement à les respecter, et plus ils sont eux-mêmes attentifs à remplir leurs devoirs. Créer de nouveaux Magistrats dans une République dont les loix et les mœurs se corrompent, ce n'est souvent qu'y introduire de nouveaux abus et donner des protecteurs à la corruption. En général il est inutile de prétendre avoir de bons Magistrats, si on n'a pas com-

* Il y a dans l'*Esprit des Loix* un chapitre sous ce titre : *Combien, pour les meilleures Loix, il est nécessaire que les esprits soient préparés.* Liv. 19, chap. 2.

Il faut d'ailleurs se souvenir de ce qu'a dit, dans un autre endroit, M. de Montesquieu : » Lorsqu'un Prince veut faire de grands changemens dans sa Nation, il faut qu'il réforme par les Loix ce qui est établi par les Loix, et qu'il change par les manières ce qui est établi par les manières : et c'est une très-mauvaise politique de changer par les Loix ce qui doit être changé par les manières «. *Liv.* 19, *chap.* 14.

mencé par donner de bonnes mœurs aux Citoyens «. *Entretiens de Phocion.*

IBID.

(14) *Qu'elles soient claires, précises, prises dans la nature, et qu'elles ne laissent rien à l'arbitraire.* A en juger par ces caractères, combien, dans la plupart des États de l'Europe, les loix civiles et criminelles sont imparfaites! Louches, embarrassées, opposées quelquefois au droit naturel *, dans mille circonstances opposées entre elles, que peut-on en attendre, sinon qu'en Justice réglée, les titres les plus clairs soient éludés par les détours de la chicane, et deviennent inutiles par ses frais ou par ses longueurs? Aussi ne voit-on le plus souvent que des directions où le créancier est ruiné, en attendant qu'on ait jugé sa créance; que des procès interminables, ou qui, à la faveur de tant de loix contraires, ne se décident qu'au gré de la passion et du caprice; et, pour le dire en un mot, qu'une justice souvent bien injuste. Avouons-le, puisqu'aussi bien la vérité nous y contraint; à en juger par leur code civil, moral, et politique, toutes les nations sont encore bien barbares.

PAGE 182.

(15) *Dans le Corps politique, après la Religion et les Mœurs, rien n'est plus sacré que la propriété.* » Dans tout » État où la propriété est une fois établie, il faut la re- » garder comme le fondement de l'ordre, de la paix, et » de la sûreté publique «. *De la Législation, liv.* 1, *ch.* 4.

* Selon une des plus sages maximes de Constantin, *on doit avoir plus d'égard à l'équité naturelle qu'au droit positif et rigoureux.* Ce Prince se réservoit néanmoins la décision des cas où l'on ne pourroit les concilier. La Législation, dit M. l'Abbé Millot, ne devroit en laisser aucun.

Cicéron s'exprimoit ainsi sur la Loi : *Est Lex justorum injustorumque distinctio, ad illam antiquissimam et rerum omnium principem expressa naturam, ad quam leges hominum diriguntur, quæ supplicio improbos afficiunt, defendunt ac tuentur bonos.* De Leg. l. 2, c. 13.

» Une assemblée d'hommes n'est société, qu'en tant que tous les individus qui la composent, ou le plus grand nombre qui impose aux autres, se trouvent intéressés au maintien de cette société. Une foire, par exemple, n'est qu'une assemblée momentanée, d'où chacun est prêt à s'éloigner, et qui ne subsiste qu'autant de tems que chacun des assistans a quelque intérêt, ou de commerce, ou de curiosité, à s'y tenir. L'intérêt tombant, ou cédant au plus fort intérêt de la retraite, l'assemblée se dissout d'elle-même. Pour faire une assemblée plus longue et plus durable, il faut un intérêt plus durable aussi: pour en faire une permanente, il faut un intérêt permanent. Cela posé, cherchons quel peut être l'intérêt le plus permanent, et nous aurons trouvé le plus fort lien de la société.

» Je n'imagine pas d'intérêt plus permanent que la *propriété*. Tout ce que l'homme possède en propre est à lui au présent et au futur. Il est des propriétes que nous tenons de la nature, celle de notre personne, par exemple. L'horreur que nous inspirent les noms seulement de viol et d'esclavage, quoique la chose ne diffère que dans la volonté, et nullement dans le fait, d'autres objets qui ne nous effraient point; cette horreur, dis-je, est une preuve de sentiment de cette vérité, que notre personne est à nous, et que tout attentat contre cette propriété est un sacrilége.

» Puisque la propriété nous est chère, il convient de l'étendre sur tout ce qu'il convient de nous rendre cher. Il faut que notre père, que notre femme, que nos enfans soient à nous, parce que plus ils sont à nous, plus ils nous seront chers; et s'il convient de nous attacher à un territoire, il faut qu'il nous devienne propre: ainsi du reste. Ce désir de propriété est, on le sait, extensible à l'infini; mais il est aussi malléable. Nous sommes susceptibles de bien des formes d'intérêts, tous résultans de la propriété, tous proportionnés au degré de propriété qu'on sauroit attribuer à la chose. Ainsi, la Ville, la Province où je suis né, la Patrie, l'État entier, peuvent me devenir

chers, en proportion de ce qu'on saura fondre dans ces objets plus ou moins de mon penchant à la propriété.

» Que penser des Gouvernemens dont toutes les démarches, toutes les maximes sembleroient tendre à désintéresser le Citoyen, non seulement de la chose publique, mais encore de la sienne particulière, en altérant et déconcertant chaque jour dans le fait la propriété?.....

» La propriété est donc la base et le lien principal de la société. On dissertera, on disputera tant qu'on voudra sur la nature des Gouvernemens; je n'en connois que deux sortes, l'un solide et prospère; c'est celui qui tend au respect et au maintien de la société; l'autre périssable et malheureux; c'est celui qui attaque et viole la propriétété «. *L'Ami des Hommes, tome* 4.

Mais si, comme on vient de le dire, la propriété est la base, ainsi que le lien le plus fort et le plus durable de la société; s'il convient de l'étendre sur tout ce qui doit particulièrement nous intéresser; si le lieu de notre naissance, si notre Patrie, si l'État tout entier nous deviennent d'autant plus chers, qu'on a su nous y attacher plus étroitement par notre penchant même à la propriété, il s'ensuit assez clairement, ce me semble, qu'on ne sauroit trop réfléchir sur les deux moyens qu'on a proposés pour rendre propriétaires, autant qu'il se peut, au sein de nos campagnes, le peuple même; c'est-à-dire, la portion de l'État la plus considérable, et par cela même la plus importante. L'un de ces moyens, a-t-on dit, est entre les mains du Gouvernement; c'est le partage des Communes (en évitant d'ailleurs tous les inconvéniens, tels que le manque de pâturages, et autres semblables, qui pourroient en résulter): l'autre est entre les mains des particuliers; c'est le partage des fermes en lots de terre plus ou moins considérables, loués à des paysans qui les font valoir; ce qui ne peut, il est vrai, s'exécuter facilement que dans les lieux où il y a de l'argent, et où le paysan est solvable. Le *Journal de Paris* a parlé des mesures que les États d'Artois ont prises il y a quelques années, relativement

aux partages des Communes. Il a parlé aussi du succès qui a couronné les vues bienfaisantes de M. le Maréchal de Mouchy, lorsqu'il a vivifié une de ses Terres en en partageant une ferme générale, et la donnant à cultiver à tous les paysans qui lui en ont demandé quelque partie. Mais pour offrir un exemple frappant de la réunion de ces deux moyens dans une même personne, on peut citer celui de M. d'Aguesseau, Doyen du Conseil, qui les a employés tous deux. Il a fait usage du premier dans sa Terre de Fresne, après avoir obtenu le consentement de la Communauté, et s'être fait autoriser par le Conseil. Un Arpenteur, aidé de quatre députés choisis par les habitans, a levé le plan de la Commune, et a fait le partage. Chaque habitant est devenu propriétaire sous le joug d'une substitution perpétuelle. Nul ne peut aliéner sa portion, dont le revenu seul est saisissable par les Créanciers, et pour la vie seulement. A la mort de l'Usufruitier, la portion se partage entre les enfans, pourvu que chaque part puisse être d'un demi-arpent, sinon elle est possédée par *indivis*, à moins que l'aîné ne récompense ses frères. Dans tous les cas, la veuve jouit, sa vie durant. Aujourd'hui cette Commune, que les bestiaux fouloient, sans y trouver de quoi pâturer, est devenue une suite de jardins aussi bien cultivés que les marais de nos fauxbourgs. Elle est traversée par un sentier de droite et de gauche; on voit les petites portions entourées de haies et de fossés; on y cultive du chanvre, du lin, du bled, des légumes de toute espèce. On y voit même des arbrisseaux à fleurs. M. d'Aguesseau a employé avec autant de succès le second moyen dans sa Terre de Précy. Après l'expiration du bail d'une ferme qui faisoit presque tout le revenu de cette Terre, il a éconduit le Fermier, et a proposé des lots de terre aux paysans qui en voudroient prendre à bail. Presque tous se sont présentés, et on n'étoit embarrassé que de trouver de quoi entretenir tout le monde. L'un a pris dix arpens, l'autre cinq, l'autre quatre; et depuis trois ans que cet arrangement a lieu, le Propriétaire

taire est très-bien payé ; le revenu de sa Terre a augmenté de près d'un tiers ; et le village de Précy est beaucoup plus riche et plus heureux qu'auparavant. Voyez à ce sujet le *Mercure de France* (28 Août 1779), dont on a tiré la dernière partie de cette Note. Voyez aussi ce qui a été dit ci-dessus à la fin de la Note (11), trente-sixième Lettre du second volume.

PAGE 185.

(16) *Pour que son administration remplisse dignement l'objet qu'elle se propose, il faut que plus l'État qu'il gouverne est vaste, etc.* » Celui qui gouverne souverainement une grande société et qui la contient dans l'ordre, fait ce que l'esprit de l'homme peut entreprendre de plus grand..... Il embrasse tous les cas et toutes les personnes dans la généralité de ses réglemens et de ses inclinations bienfaisantes. Il exerce une sorte d'immensité. Quoiqu'assis sur le trône, il semble être par-tout : d'un bout de son domaine à l'autre, c'est le même esprit, la même activité. Son nom seul y fait tout marcher, et dissipe l'injustice ou l'oblige à se cacher. Tous les particuliers jouissent de leur état sous sa protection, ou réclament efficacement son secours. Celui dont je parle n'est pas Dieu ; mais il est la plus vive image de Dieu sur la Terre «. *Spectacle de la Nature*, tome VII, vingt-sixième Entretien.

» Le Souverain qui s'attache à donner de bons réglemens, qui porte une attention sévère à leur observation, qui veille avec soin sur ceux auxquels il confie l'administration de la justice, qui, par des exemples faits sur ceux qui prévariquent dans cet auguste ministère, en arrête la contagion, remplit l'obligation qu'il a de rendre la justice autant qu'on peut le demander. S'il pouvoit encore dérober quelques momens aux affaires d'État pour s'asseoir en public, quoique rarement, à la tête d'un de ses Tribunaux, combien le spectacle d'un Roi qui juge seroit-il satisfaisant ! combien redoubleroit-il le respect pour la justice, et la vigilance dans les Magistrats !

» L'empereur Claude vouloit toujours juger, et il n'avoit aucune aptitude à cette fonction. La nature n'est pas toujours d'accord avec la fortune, pour donner tous les talens à ceux que celle-ci destine au trône. Le Prince ne doit montrer au public que ses perfections «. *République de Bodin.* Voyez l'*Abrégé*, tome 2, liv. 4, chap. 7.

Il est dit de Charles VIII, que, » non content de rétablir l'ordre dans les Tribunaux; il voulut partager lui-même les fonctions des Magistrats. Convaincu que le plus ancien et le plus sacré devoir des Rois, est de rendre la justice, il adressa à la Chambre des Comptes la lettre suivante.

De par le Roi. Nos amés et féaux, parce que voulons bien savoir la forme que ont tenue nos prédécesseurs Rois, à donner audience au pauvre peuple, et même comme Monsieur Saint Louis y procédoit : Nous voulons et vous mandons, que en toute diligence faites chercher par les registres et papiers de notre Chambre des Comptes ce qui s'en pourra trouver, et en faites faire un extrait, et incontinent après nous le envoyez. Donné à Amboise, le 22 Décembre. CHARLES.

Ayant reçu les éclaircissemens qu'il désiroit, il se mit à donner régulièrement des audiences à tous ceux qui se présentoient *.

Quoique sa première éducation et le genre de vie qu'il avoit mené jusqu'alors, n'eussent pas contribué à le rendre bien propre à ces sortes de détails, les soins qu'il se donna ne demeurèrent point infructueux. Il découvrit par ce moyen un grand nombre de vexations et d'injus-

* L'Histoire nous a transmis ce beau mot adressé à Philippe, père d'Alexandre : » Une femme du peuple, renvoyée de jour en jour, sous prétexte qu'il n'avoit pas le tems de lui donner audience, lui dit enfin : *Cesse donc d'être Roi.* Il la satisfit sur le champ, et fut désormais plus exact au premier devoir de la Royauté «.

Une autre fois » on le pressoit de chasser un honnête homme qui lui faisoit des reproches. *Voyons auparavant*, répondit-il, *si nous ne lui en avons pas donné sujet.* Ce hardi Censeur étoit pauvre; il le secourut : les reproches se changèrent en louanges, et Philippe dit alors avec beaucoup de sagesse, qu'*il dépend des Princes de se faire aimer ou haïr* «. Élémens d'Hist. Génér. par M. l'Abbé Millot.

tices qui se commettoient dans les Provinces, par des Officiers revêtus d'une portion de son autorité. Les châtimens qu'il exerça contre les plus coupables, rendirent es autres ou plus modérés, ou plus circonspects «. *Garnier, Hist. de France*, tome 20.

Louis XII, surnommé *le Père du Peuple*, (le plus beau de tous les noms *) » vouloit s'assurer par lui-même de la manière dont la justice étoit rendue. Ainsi, toutes les fois qu'il séjournoit à Paris, il se rendoit familièrement au Palais, monté sur sa petite mule, sans suite et sans s'être fait annoncer : il prenoit place parmi les juges, écoutoit les plaidoyers, et assistoit à toutes les délibérations «. *Ibid. tome 22, page* 540.

PAGE 186.

(17) *Il doit tout voir en quelque sorte, en se faisant instruire exactement de la conduite de ceux qui agissent en son nom, de la situation de son peuple, de l'état de ses Provinces.* » Charlemagne établit l'excellent usage d'envoyer dans les Provinces des Commissaires pour examiner la conduite des Ducs qui les gouvernoient, des Comtes qui y rendoient la justice; pour recevoir les plaintes, réprimer les vexations, maintenir le bon ordre. Ces Envoyés Royaux faisoient leur visite tous les trois mois «. *M. l'Abbé Millot, Hist. moderne, tome* 1. Voyez aussi ce que dit *Velly* sur les *Missi dominici.*

» Une institution admirable, a dit un Auteur moderne, d'après cette ancienne coutume, seroit celle de plusieurs Commissaires, qui iroient sur les lieux, dans chaque Province, s'informer de la conduite de chaque Gouverneur, de chaque Intendant, de chaque homme en place; qui ramasseroient les faits en silence, et qui viendroient

* Ah! il l'est sans doute. et le principe auquel je tiendrois le plus pour la législation, seroit de regarder tout un État comme une même famille, et celui qui en est le chef comme un bon père, qui la gouverne par le même esprit et les mêmes loix par lesquels il gouverneroit ses enfans.

apporter aux pieds du Trône le résultat de leurs voyages. Ils auroient tout vu, tout entendu; ils auroient prêté surtout l'oreille aux plaintes du peuple *. Si ces hommes étoient bien choisis, comme ils pourroient l'être, cette institution serviroit à parer aux principaux abus, etc.

IBID.

(18) *Chaque Citoyen, il est vrai, doit son tribut à l'Etat qui le défend, qui le protège, etc.* » Il n'y a, dit Villaret (*tome* 16), qu'une longue jouissance d'un bonheur paisible, qui puisse faire oublier aux particuliers, que pour jouir sûrement, il faut que chacun d'eux contribue, selon ses facultés, au rempart qui garantit la propriété. Tous doivent porter une partie de cette charge. Il est honteux de chercher à s'en affranchir.... Rien de plus juste qu'un subside modéré dans lequel réside la force nationale; il ne peut y avoir de vice que dans l'excès ou l'inégalité de la répartition «.

Outre les tributs ordinaires et nécessaires en tout tems pour subvenir aux charges de l'État, les circonstances exigent quelquefois de nouvelles impositions. M. Moreau, dans son *Discours sur les devoirs des Princes*, réduit à quatre principes ce que la justice exige du Monarque à cet égard : 1°. Que, par la plus exacte économie, il se mette en état, non seulement de se passer de nouveaux subsides, mais de diminuer, s'il se peut, le fardeau des anciens **. 2°. Que l'absolue nécessité soit dans tous les

* Parmi nous on juge de l'état du peuple sur le rapport des Grands. En Chine, l'Empereur juge de la conduite des Grands d'après l'opinion du peuple. Voyez-en plusieurs exemples dans les *Lettres édifiantes*.

** On trouve un beau modèle de conduite en ce genre dans les commencemens de la Régence de Philippe d'Orléans, au milieu de l'épuisement où les dernières guerres avoient réduit la France, si le même plan eût toujours été suivi, l'État recouvroit, sans convulsions, sans effort, l'abondance et la prospérité. Voyez, sur cet objet, les opérations et le précis des Mémoires de M. de Noailles, dans le cinquième volume des *Mémoires Politiques et Militaires*.

tems le seul motif et l'unique règle des impositions. 3°. Que, lorsqu'elles seront indispensables, le Prince choisisse toujours celles qui sont le moins à charge à l'État. 4°. Enfin, que la cessation du besoin soit toujours le terme de la perception. Voyez, au même endroit, le développement de ces principes si importans. *Seconde partie, chapitre 7.*

Rien de plus beau, rien de plus instructif, dans la bouche d'un Prince, que ce qu'a dit sur cet objet M. le Dauphin ! *Toute imposition sur les peuples est injuste, lorsque le bien général de la société ne l'exige pas.... Un Etat doit périr nécessairement, lorsque ses revenus ne sont pas administrés avec la plus exacte et la plus prudente économie.... Le Monarque n'est que l'économe des revenus de l'Etat.*

C'est d'après de si grandes maximes, que M. le Dauphin prenoit d'avance les mêmes sentimens et le même esprit qu'il eût portés sur le trône.

On peut se rappeler à ce sujet le trait cité par M. Moreau, dans son Discours *, et par M. Proyart, dans la *Vie du Dauphin.*

Ce sont aussi ces principes d'administration, qui, suivis, pendant quelque tems, avec constance et avec sagesse, sous un Ministre sensible et éclairé, ont rehaussé le crédit de la France, ont si fort contribué à la gloire de ce règne, et en ont fait alors un objet d'admiration pour l'Europe, de confiance pour la Nation, d'étonnement et de crainte pour ses ennemis.

IBID.

(19) *Mais l'Etat doit aux plus pauvres, du moins le nécessaire en travaillant, et ce qui peut les aider à vivre en paix.*

» Charles Emmanuel, Duc de Savoie, fut un grand Prince, et aima son peuple. *C'est aujourd'hui*, dit-il, en donnant un de ces Édits qui font le bonheur des sujets, *un de plus beaux jours de ma vie : je viens de supprimer le dernier impôt extraordinaire* «. Essai historique sur la Maison de Savoie.

* Voyez ci-dessus tome III, pag. 294.

On verra par l'exemple que nous allons citer ce que peut faire un bon Prince, pour savoir au juste si son peuple a le nécessaire, ou s'il ne l'a pas. » Un Officier attaché au service de M. le Dauphin, racontoit que souvent il entroit avec lui dans les moindres détails relatifs à la subsistance du bas peuple. Il s'informoit de ce que pouvoit gagner la classe des ouvriers qui gagnent le moins ; il calculoit les petites dépenses nécessaires, pour leur nourriture et celle de la famille qu'il leur supposoit. Le prix du pain, des légumes, et des denrées les plus communes, n'échappoit point à ses recherches. Un jour qu'il s'informoit de l'état du pauvre peuple, sur ce qu'on lui répondit, (et c'est la réponse qu'on fait presque toujours aux Princes), qu'en général il n'y avoit point de misère : » Il faut, reprit-il, que la Providence veille : car, suivant mon calcul, il devroit y en avoir «.

» Il faudroit, disoit-il un jour à l'Ambassadeur d'Es-
» pagne, pour qu'un Prince goutât une joie bien pure au
» milieu d'un festin, qu'il pût y convier toute la nation,
» ou que du moins il pût se dire en se mettant à table :
» *Aucun de mes Sujets n'ira aujourd'hui coucher sans*
» *souper* «.

En parlant des festins que donna Assuérus pendant cent quatre-vingt jours aux Grands de son Royaume.
» Je ne peux comprendre, disoit M. le Dauphin, com-
» ment il a pu subvenir à cette dépense ; et je présume
» que ce festin de six mois à sa Cour, aura été expié par
» un jeûne solennel dans ses Provinces «.

Il s'intéressoit particulièrement aux pauvres Laboureurs qu'il appeloit *une classe d'hommes utile et précieuse à l'Etat.* » Il faut, disoit-il, que les Laboureurs, sans être
» riches, soient dans un état d'aisance, et ne craignent
» point en rentrant des champs, de trouver les Huissiers
» à leur porte ; prétendre s'enrichir en les dépouillant,
» c'est tuer la poule qui pond des œufs d'or «. Comme on lui représentoit que ses revenus étoient trop bornés, et qu'à son âge, le Dauphin, fils de Louis XIV, avoit cin-

quante mille francs par mois pour sa cassette : » Il ne me
» seroit pas difficile, répondit-il, d'obtenir du Roi la
» même somme : mais comme je ne la recevrois que pour
» la donner, j'aime mieux que le pauvre Laboureur en
» profite, et qu'elle soit retranchée sur les tailles «. *Vie
» du Dauphin, liv. 2.*

» Ces hommes, dit M. de Buffon, qui tous les jours, et du matin au soir, gémissent dans le travail et sont courbés sous la charrue, ne tirent de la terre que du pain noir, et sont obligés de céder aux autres la substance et la fleur de leurs grains. C'est par eux, et ce n'est pas pour eux, que les moissons sont abondantes. Ces mêmes hommes, qui élèvent et multiplent le bétail, qui le soignent et s'en occupent perpétuellement, n'osent jouir du fruit de leurs travaux; la chair de ce bétail est une nourriture dont ils sont obligés de s'interdire l'usage; réduits par la nécessité de leur condition, c'est-à-dire, par la dureté des autres hommes, à vivre, comme les chevaux, d'orge et d'avoine, ou de légumes grossiers, ou de lait aigre «.

PAGE 187.

(20) *Je veux... qu'il ne lui soit pas indifférent d'être sous ma domination ou sous une domination étrangère, de vivre sous ses propres loix ou sous les loix d'un autre pays.* On nous a transmis, dans le *Journal François*, une anecdote qui peint bien à cet égard le cœur d'un bon Roi. » Henri IV ayant adressé au Parlement de Bourgogne, en 1601, un Édit qui augmentoit de deux écus le minot de sel, les États, pour le faire révoquer, députèrent aussitôt l'Abbé de Cîteaux, et Henri de Beaufremont, Baron de Senecey, fils de Claude de Senecey, qui porta la parole aux États de Blois, au nom de la Noblesse, avec la liberté d'un Gaulois et la dignité d'un grand Seigneur. L'éloquence de l'Abbé fit peu d'impression sur l'esprit du Roi, qui retint seul le Baron dans son cabinet. Il lui demanda comment alloient ses amours avec Mademoiselle de Rendan, qu'il recherchoit, et qu'il épousa dans la suite. » Sire, j'es-

» père un bon succès, puisque votre Majesté veut bien » s'en mêler. Mais, lui dit le Roi, n'avez-vous pas plus » à cœur votre mariage que l'intérêt de la Province? » Faites-moi la justice de croire, répondit Senecey, que » l'intérêt de ma Patrie m'est plus sensible que le mien » propre; et si votre Majesté me permet d'ajouter une » raison à toutes celles de M. de Cîteaux, je pourrois l'as- » surer, en vérité, que, si l'Édit avoit lieu, il arriveroit » infailliblement que la moitié des habitans des villages » de votre Duché, limitrophes de la Franche-Comté, s'y » retireroient, pour y trouver le sel à meilleur marché » et presque pour rien. Déjà, Sire, on a reconnu une di- » minution notable dans la vente des greniers à sel de » cette frontière «.

A ces mots le Roi s'attendrit, et les larmes lui tombant des yeux: » Ventre-saint-gris, reprit-il, je ne veux » pas qu'il soit dit que mes Sujets quittent mes États » pour aller vivre sous un Prince meilleur que moi «. A l'instant il appelle M. de Sully, et lui ordonne de dresser un Arrêt qui révoque l'Édit sur le sel; ce qui est exécuté sur le champ. N°. 16, 30 *Août* 1777.

IBID.

(21) *Vous ferez ses délices; vous recueillerez ses larmes de joie; vous l'entendrez, parmi ses cris d'alégresse, vous appeler son bon Roi, son père, son sauveur: et demander au Ciel qu'il prolonge vos jours.* » Lorsque Louis XII traversoit une Province, les paysans abandonnant leurs travaux, bordoient les chemins, les couvroient de verdure et faisoient retentir l'air d'acclamations: après l'avoir vu dans un endroit, ils couroient à perte d'haleine, pour le mieux contempler une seconde fois. Dans les villes où il séjournoit, il étoit réduit, pendant plusieurs heures, à ne pouvoir sortir de son appartement, tant la foule étoit grande devant la maison. Ceux qui pouvoient parvenir à toucher sa mule, sa robe, ses bottes, baisoient leurs mains, d'aussi grande dévotion, que s'ils eussent touché

quelque sainte Relique. Ceux au contraire qui ne marquoient pas le même empressement, étoient accablés par les autres de malédictions. *C'est lui*, s'écrioient-ils, *qui fait régner la justice parmi nous, qui féconde nos moissons, qui nous a préservés des pilleries des gens d'armes, et qui le premier nous a fait goûter les douceurs de la paix et de la concorde.* En effet, le changement arrivé pendant la courte durée de ce règne, paroîtroit incroyable, s'il n'étoit attesté par les Auteurs contemporains.

Cependant les vieux courtisans, les valets, et toute cette classe d'hommes accoutumés sous les règnes précédens à trafiquer de la faveur, à dévorer la substance du peuple, et à s'engraisser du sang des malheureux, ne pouvoient goûter un Prince, qui ne donnoit des places qu'au mérite; qui se regardoit comme le vengeur des foibles contre l'oppression des puissans; sous lequel on ne voyoit ni mariages forcés, ni confiscations au profit des délateurs, ni distributions de domaines, ni augmentations de gages. Ils regrettoient le tems de Louis XI, parloient incessamment de lui, de ses faits, de ses Edits, et l'élevoient jusqu'aux cieux.... Par la même raison ils déprimoient Louis XII, s'efforçant de faire passer sa vigilance et son économie pour une petitesse d'esprit et une avarice sordide. Ils ne se donnoient pas même la peine de cacher leurs sentimens.... Ne pouvant l'entamer par leurs plaintes, ils firent usage du ridicule, arme toujours puissante sur l'esprit de la Nation.... Louis, informé du succès d'une farce qu'on avoit osé représenter contre lui, dit froidement : *J'aime beaucoup mieux faire rire les courtisans de mon avarice, que de faire pleurer mon peuple de mes profusions.....*

» Cette frénésie ne fut que le crime de quelques particuliers. Lorsque les Crieurs publics annoncèrent dans les rues de Paris : *Le bon Roi Louis, père du peuple, est mort;* mille accens de douleur se firent entendre, des torrens de larmes coulèrent de tous les yeux. La désolation de la Capitale n'approcha point encore de celle des Provinces,

et sur-tout des campagnes ; car c'est là que Louis étoit véritablement adoré «. *Garnier , Histoire de France , tome 22* *.

Heureuses les Nations qui ont eu de tels Monarques , et dont les Princes , jeunes encore , donnent à leurs Sujets , par leur sensibilité , par la simplicité de leurs mœurs , par leur amour pour l'ordre et pour la justice , pour leur peuple et pour la Religion , la douce espérance de voir renaître d'aussi beaux règnes ** !

* Pourrions-nous oublier ce beau trait de Louis XII , lorsqu'il n'étoit encore que Duc d'Orléans ? Un Gentilhomme de sa Maison avoit maltraité un Laboureur. Le Prince ordonna qu'on ne lui servît pas de pain à ses repas , mais seulement du vin et de la viande. L'Officier fit ses plaintes à son Maître , qui lui dit *Si vous regardez le pain comme une chose nécessaire , pourquoi êtes-vous assez peu raisonnable pour maltraiter ceux qui vous mettent le pain à la main ?*

** Qu'il me soit permis de relever ici un mot sublime qui n'est pas assez connu. L'illustre Voyageur , que nous avons vu avec tant de joie au milieu de nous , s'entretenoit à l'Académie Françoise avec quelques-uns de ses principaux membres : Que j'aurois désiré , lui dit M. d'Alembert , d'être présent à l'entrevue de l'Empereur et du Roi de Prusse ! J'aurois été fâché , repondit le Prince , en quittant pour ce moment l'incognito , de ne pas voir un homme qui a acquis tant d'expérience et qui a fait de si grandes choses. Il est vraisemblable , M. le Comte , reprit M. de Foncemagne , que le Roi de Prusse , de son côté , est fort aise que vous ne lui ayez pas laissé un pareil regret sur le compte de l'Empereur. *Ah !* dit le Prince en rougissant , *il a vu un jeune homme , qui honore les talens , qui chérit la vertu , qui est à l'entrée d'une belle carrière : mais.... comment la remplira-t-il ?* Pour la bien remplir , qu'il soit toujours ami de la France à laquelle il est lié par de si beaux nœuds ; qu'il le soit , dans tout le cours d'un long règne , de la religion , de la paix , et de l'humanité.

LETTRE LIV.

De la Comtesse au Marquis.

Mon mari est enfin au milieu de nous. Comblé des faveurs du Prince, il n'auroit plus rien à craindre, si un mérite supérieur pouvoit faire taire l'envie ou étouffer les haines, et si de grands services mettoient à l'abri des revers. Tout ici retentit de ses louanges; le Vicomte de Lausane est toujours le premier à les lui prodiguer; mais intéressée comme je le suis à l'étudier et à le démêler, j'apperçois plus que jamais, à travers ses empressemens et ses éloges, une affectation, une contrainte, qui me désolent. Il est cependant le premier à presser le mariage de Julie avec son frère, et je n'en suis pas surprise. O le plus tendre de tous les pères! excusez le silence que j'ai gardé dans mes dernières lettres * sur l'état de ma fille. J'ai craint de vous en parler; hélas! il n'est plus tems de vous en faire un mystère. Depuis quelques mois une langueur secrète la consume, et ce mal dont on ne peut deviner la cause, augmente cha-

* Supprimées comme tant d'autres.

que jour. Elle s'est tue trop long-tems, dans la crainte de nous alarmer. Je croyois que les inquiétudes que je lui avois laissé entrevoir au sujet de mon mari, et le danger même qu'il avoit couru, étoient l'unique source de sa mélancolie; tandis qu'il se joignoit à sa sensibilité, des souffrances continuelles qu'elle me cachoit. Un feu intérieur la dévore; et, ne pouvant plus en supporter la violence, elle s'est vue réduite à nous avouer tout ce qu'elle souffre. Depuis ce moment, les rafraîchissemens qu'on lui fait prendre n'ont servi qu'à l'affoiblir, sans apporter aucun soulagement aux maux qu'elle endure. Fille si délicate et si tendre! chère Julie! que je crains que l'excès de ton amour pour nous n'ait avancé tes jours! Les remèdes seront venus trop tard.... Mais que dis-je, mon père! Voudrois-je vous ôter toute espérance, quand tout le monde autour de moi s'efforce de me la rendre? On m'assure qu'il n'y a rien de désespéré, et j'aime encore à m'en flatter; car enfin que deviendrois-je, si je perdois ma fille, moi qui vis toute entière dans mon mari et dans chacun de mes enfans? Que deviendroit Valmont, si rempli de tendresse pour eux tous, mais sur-tout si attaché à sa Julie! Ah! quel triste retour le Ciel lui préparoit

au milieu de ses succès! A son arrivée, sa fille s'est présentée à lui; il a pâli en la voyant, et pendant qu'elle le serroit entre ses bras, il restoit glacé et immobile. Ce n'est qu'après quelques momens qu'il a retrouvé des forces, pour lui rendre ses embrassemens, et pour contraindre sa douleur. Mais, quoi qu'il fasse, elle éclate malgré lui. Souvent il regarde Julie d'un air morne et pensif. Il détourne les yeux de dessus elle, et les y ramène à l'instant tout mouillés de larmes. Elle s'en apperçoit, ainsi que moi, et nous dérobe les siennes, pour ne pas nous affliger davantage. Le cœur navré de souffrance et de peines, elle est encore la première à nous consoler.

Le Chevalier est aussi l'objet de son attention et de ses soins. Elle se plaît à converser avec lui. Elle l'amène insensiblement à des entretiens sur la Religion, où elle lui fait sentir le néant des choses périssables, afin de l'attacher au seul bien qui puisse nous suffire, à celui qu'aucun accident ne peut nous enlever. Le ton simple et naïf qu'elle mêle à ses réflexions, le bon sens dont elle les accompagne, ne servent qu'à la rendre, aux yeux du Chevalier, toujours plus intéressante et plus digne de ses regrets. Il ne lui répond que foiblement, et ne l'entend

qu'à demi. Son accablement profond excite la plus vive pitié. Il n'en sort que pour demander avec instance qu'on hâte son mariage. M. de Valmont, qui désiroit si ardemment de voir consommer cette alliance, craint de souscrire à ses vœux ; il craint, en lui donnant sa fille, de lui faire, dans l'état où elle est, un trop funeste présent. Julie elle-même s'y refuse. Si ma santé, dit-elle au Chevalier, se rétablit, je ferai mon plaisir le plus doux de recevoir des mains de mon papa le plus cher de ses amis ; mais, Lausane, si la mort doit nous séparer, ne nous rendons pas cette séparation plus sensible, et laissez-moi ne penser qu'à bien mourir. Malgré sa résistance, le Chevalier nous presse avec tant de chaleur, il fait si bien valoir les promesses de mon mari, il nous peint si vivement le désespoir qu'il ressentiroit, si, dans le cas même où elle nous seroit enlevée, elle ne mouroit pas du moins son épouse, que nous ne savons à quoi nous déterminer. Les Médecins se rangent de son parti, et nous laissent entrevoir, dans ce mariage, quelque espérance de guérison. Le Vicomte et la Vicomtesse insistent fortement en faveur du Chevalier, et tant d'empressement de leur part est peu propre à me rassurer. Mon père! j'ai dû vous confier

mes alarmes. Un plus long silence vous laisseroit moins préparé pour le coup qui nous menace. J'ai la plus grande confiance dans vos prières : joignez-les aux nôtres ; et si le plus grand des malheurs nous arrive, demandez au Ciel qu'il nous donne la force de le supporter.

LETTRE LV.

Du Comte de Valmont à Madame de Veymur.

TENDRE et fidèle amie, je réclame tous vos soins en faveur de mon père. Je sais ce que peut sur lui la Religion ; mais, dans l'état d'infirmité où il est, il a besoin des plus grands ménagemens. Il faudra bientôt lui porter la plus triste nouvelle. Ma fille touche à sa dernière heure. Quel sacrifice le Ciel exige de moi ! Je le lui fais d'avance, dans la juste confiance qu'il m'aidera à le soutenir. Émilie, toute résignée qu'elle est, ne peut envisager sans frémir la perte qu'elle va faire. Partagé entre elle et Julie, je n'ai que le tems de vous recommander mon père.

LETTRE LVI.

A la même.

Elle n'est plus, chère Veymur, cette fille, pleine d'innocence et de candeur, cette aimable Julie, qui faisoit la joie de ses parens, et l'admiration de tous ceux qui avoient le bonheur de l'approcher. Elle n'est plus, cette Julie, qui nous étoit si chère à tous, et qui vous aimoit si tendrement. Confondons nos pleurs et nos regrets, ma respectable amie; mais ne nous y livrons pas sans mesure, comme si nous l'avions perdue pour toujours. Elle n'a fait que nous précéder dans notre véritable patrie; méritons d'y être heureux avec elle. J'adore, ô mon Dieu, la sagesse de vos voies! Vous l'avez arrachée de bonne heure du milieu de l'iniquité; vous l'avez enlevée à un monde qui n'en étoit pas digne! Cette ame innocente et pure avoit déjà porté à vos yeux, dans un âge tendre, des fruits de sagesse et de vertu, qui la rendoient mûre pour le Ciel. Je vous bénirai, Seigneur, de la récompense que vous lui avez donnée, et je me garderai bien de m'affliger à l'excès de ce qui met le comble à sa félicité!

Telles sont, ma chère bonne amie, les réflexions qui soulagent ma douleur et celle d'Émilie. Cette tendre mère a besoin de toutes les consolations de la Religion. Elle perd une fille, une compagne, une amie, à qui elle avoit inspiré ses sentimens et ses vertus. Remplie de son image, elle ne cesse de s'en occuper; elle la compare avec tout ce qu'elle voit, et tout ne sert qu'à lui en rendre la perte plus sensible. Elle la redemande au Ciel, comme s'il devoit faire un miracle pour la lui rendre; le moment d'après, elle gémit de son égarement et condamne sa foiblesse. Souvent elle croit la voir, l'entendre; elle prête l'oreille, et ne sort qu'à regret de son erreur. La nuit, dans ses songes, elle lui parle, elle s'entretient avec elle. A son réveil; elle la cherche, et s'étonne de ne pas la retrouver; elle pleure, et ne se sent soulagée que quand elle a donné un libre cours à ses larmes. Je l'aide moi-même à en répandre; nous gémissons, nous prions, nous pleurons ensemble; et c'est encore un besoin pour tous deux.

Je ne puis pour le moment vous en dire davantage. Quand l'ame d'Émilie sera plus calme, que sa douleur sera plus tranquille, que mon père pourra soutenir avec moins de peine de plus longs détails, elle se pro-

pose de lui faire part de toutes les circonstances qui ont accompagné la mort de sa fille.

LETTRE LVII.

D'Émilie au Marquis.

Je puis donc, mon père, avec moins de foiblesse que je n'en ai eu jusqu'ici, vous parler de ma fille. Dans la dernière lettre que je vous ai écrite, prévoyant mon malheur, je me croyois mieux disposée pour une si grande épreuve. Je ne savois pas encore ce que c'est que d'avoir perdu toute espérance, et d'être mère. Je tremblois pour le Comte, lorsque je n'aurois dû trembler que pour moi-même. Ce n'est pas que je n'aye vu éclater en lui toute la sensibilité d'un père ; mais elle étoit tempérée par toute la sagesse et la fermeté d'une ame vraiment chrétienne. C'est son exemple qui m'a soutenue. Accablée par l'excès de ma douleur, sans lui, sans l'héroïsme de sa piété, sans les consolations touchantes qu'il m'a fait puiser dans la Religion, je ne sais si j'aurois pu survivre à la perte que je venois de faire.

Vous vous rappelez un tems, où je pre-

nois sur moi de le fortifier, de le consoler; la ruine de toutes ses espérances, ses biens qu'on lui ôtoit, ses honneurs dont on le dépouilloit, ne me touchoient que foiblement: je pouvois être forte alors sans beaucoup de mérite; de semblables coups n'alloient pas jusqu'à mon cœur. Mais ici, mon père, il a plu à Dieu de me frapper par l'endroit le plus sensible; et toute ma force s'est évanouie. Si le murmure n'a point approché de mes lèvres, que j'ai été loin d'ailleurs de cette soumission que Dieu attendoit de moi, et que j'ai admirée dans mon mari! Vous allez en juger par le détail des évènemens, qui ont suivi les tristes nouvelles que j'ai cru devoir vous donner de l'état où étoit ma fille.

Malgré toutes les espérances qu'on s'efforçoit de faire naître en moi, j'avois peine à m'en laisser flatter; j'en croyois bien plus les pressentimens que j'avois éprouvés jusqu'alors, et dont l'idée, toujours présente à mon esprit, renouveloit sans cesse mes inquiétudes et mes craintes. Cependant les instances du Chevalier de Lausane, celles de la Reine, qui s'unissoit à lui pour hâter une alliance où elle croyoit voir les plus grands avantages pour les deux familles, l'avis même des Médecins, eurent la force de me déterminer, ainsi que mon mari, à

fixer pour la semaine suivante le mariage de Julie. Son dépérissement étoit sensible; ses souffrances étoient vives et presque continuelles; mais elles ne l'obligeoient point à garder le lit, et on nous faisoit entendre que la dissipation qu'alloient lui causer les aprèts de ses noces, jointe aux remèdes plus efficaces qu'on vouloit lui faire prendre, pourroient opérer en elle une révolution assez forte, pour détourner la cause de son mal, et lui rendre la santé.

Nous ne cherchâmes plus, dès ce moment, qu'à distraire Julie par la pensée et par les soins du nouvel état dans lequel elle alloit entrer. Après s'être d'abord opposée à nos vues, elle paroissoit enfin s'y prêter, soit que son caractère doux et complaisant lui fît craindre de nous affliger par une plus longue résistance, soit, comme je l'ai entrevu depuis, qu'elle conçût dès lors que l'intervalle qu'on lui laissoit, étoit assez long pour déconcerter nos projets et ruiner toutes nos espérances. Deux jours s'étoient à peine écoulés, qu'elle sembla recouvrer ses forces et réaliser les idées qu'on s'étoit formées. Se livrant aux amusemens qu'on lui proposoit afin de réussir à nous amuser nous-mêmes, elle renfermoit au dedans tout ce qu'elle souffroit, et redoubloit à notre égard ses empres-

semens et ses caresses, pour nous mieux dérober la violence qu'elle se faisoit. Déjà la joie éclatoit dans les yeux du Chevalier; mon mari étoit suspendu entre l'espérance et la crainte; et moi je tremblois, ne sachant que trop de quels efforts Julie étoit capable.

Je la suivois dans toutes ses démarches. Le matin, cédant à ses premiers vœux, je l'accompagnois à l'Église. Je la voyois purifier sa conscience par les plus saints exercices de la religion, se nourrir du pain des forts, et, ce qu'elle faisoit beaucoup plus rarement avant cette époque, le faire tous les jours, comme pour mieux se préparer à ses derniers momens. Je remarquois que, dans le cours de la journée, elle s'échappoit souvent pour prier, et je la surprenois quelquefois, au pied de son Crucifix, les yeux baignés de larmes.

Dans un de ces instans, je la conjurai par tout l'amour que j'avois pour elle, de me dévoiler ses dispositions les plus secrètes. Eh! quoi, ma fille, lui dis-je en la tenant serrée entre mes bras, est-ce que tu caches quelque chose à ta maman? Cette question l'embarrassa; elle rougit, et se couvrant le visage de ses mains, Maman, Maman!.... s'écria-t-elle en pleurant.—Tu souffres, Ju-

lie, et tu ne m'en dis rien. — C'est là, reprit-elle, en montrant son cœur, c'est là, chère Maman, qu'est mon plus grand mal : je souffre de vous voir tant souffrir. — Moi, ma fille, je n'ai d'autres peines que les tiennes. Si ta santé se rétablit, je serai trop heureuse. De quoi t'affliges-tu? Presque à la veille d'épouser le Chevalier, que te reste-t-il à désirer ! Qu'ai-je à désirer moi-même que ton entière guérison ! — Et si le Ciel me destine un autre époux ? — Un autre époux, chère Julie ! Est-ce que tu n'aimes plus Lausane ? Tu as donc des secrets pour moi. — Des secrets, ma petite Maman ! ah ! c'est pour le coup que vous m'affligez ; et, en disant ces mots, elle me baisoit tendrement les mains. Non, non, reprit-elle; j'aime tout ce qui vous est cher ; j'aime encore le Chevalier de Lausane...., autant que je dois l'aimer. Mais, si Dieu me veut toute entière, il ne permettra pas qu'il soit mon mari. — Explique-toi, ma fille. Nous crois-tu capable de contraindre ta volonté ; et si tu as d'autres desseins que les nôtres, pourquoi tardes-tu si long-tems à nous les dire ? — Non, Maman ; mais Dieu peut avoir les siens que nous ne connoissons pas. S'il m'appelle à lui.... S'il veut que je meure. — Que parles-tu de ta mort ? Julie ! Je mourrai donc aussi.

— Eh! mon cher papa, qui le consoleroit? Qui prendroit soin de ses jours? Vous êtes tous deux si utiles au monde, si nécessaires l'un à l'autre! Le Ciel vous conservera pour lui, pour mes frères, pour tant d'infortunés qui ont besoin de vous. Mais moi, à quoi suis-je bonne sur la terre, et quel est le bien que j'y fais? — A quoi tu es bonne, Julie! à faire notre bonheur. Je ne puis vivre sans toi. — Tendre mère, vous m'aimez trop, et bientôt il faudra nous séparer. — Bientôt, ma fille! — Oui, Maman, vous vous flattez encore, et c'est ce qui me désole. Dites à Dieu, ma chère Maman, » Mon Dieu, par-
» mi tant de biens que je tiens de vous, il
» en est un que vous voulez me reprendre;
» c'est ma Julie: elle est à vous, Seigneur,
» et je consens à vous rendre ce que vous
» avez droit de me redemander «. Dites ainsi, chère Maman, et je mourrai tranquille. — Mais c'est toi, Julie, qui veux mourir. — Je veux ce qui plaira au Seigneur; et je sens trop que telle est sa volonté.... Si vous saviez, Maman, combien... Ah! combien je souffre! Ne nous abusons plus; cet état ne peut pas durer long-tems.

Frappée de ces derniers mots comme d'un coup de foudre, je tombai évanouïe entre les bras de ma fille. Elle n'eut que le tems

d'appeler son père. Il nous trouva toutes deux sans connoissance, et se hâta de nous donner du secours. Je rouvris les yeux presque en même tems que Julie. Ta fille souffre et se meurt, dis-je à mon mari, d'une voix étouffée par les sanglots. Dieu! Dieu! s'écria Valmont en levant les mains vers le Ciel: que demandez-vous de nous? Ah! nous ne voulons tous, Seigneur, que ce que vous vous voulez vous-même. O ma fille! ô Émilie! ne nous laissons point abattre. Peut-être le Seigneur ne veut-il qu'éprouver notre foi.

Il s'assit près de nous, et il questionna Julie. Fortifiée par la résignation et par le courage de son père, elle nous avoua que la violence qu'elle s'étoit faite depuis quelques jours, avoit augmenté son mal, et qu'il étoit au point de ne plus lui permettre de se contraindre. En effet, mon mari lui trouva une fièvre brûlante. Il la força de se mettre au lit, et voulut que, dans l'état où j'étois, je prisse moi-même quelque repos. Je n'y consentis qu'à condition qu'on me dresseroit un lit dans la chambre de ma fille, et quelques heures après me trouvant mieux, je me levai pour lui donner tous les soulagemens qui pouvoient dépendre de moi. Sa fievre s'étoit un peu ralentie. Elle demanda elle-



Dieu ! Dieu ! que demandez vous de moi !

elle-même le Chevalier, à qui jusque-là on n'avoit pas permis d'entrer. Il avoit un air sombre et morne, ses yeux étoient rouges et enflés à force de pleurer. Il s'approcha d'un air tremblant et consterné.

M. de Lausane, lui dit-elle en lui tendant la main, et en mettant dans son langage un ton de force et de dignité qui sembloit l'élever au dessus d'elle-même, tant que j'ai pu penser que le Ciel vous destinoit à moi pour époux, j'ai senti mon penchant d'accord avec mon devoir. J'étois touchée de votre amitié pour mon père; je respectois son choix; et chérissant toutes les bonnes qualités qui sont en vous, j'aimois à me rappeler qu'elles sont en partie son ouvrage. Si vous ne voulez pas risquer de les perdre, dans un siècle où elles sont devenues si rares; je vous en conjure, ne laissez point affoiblir l'attachement que vous avez pour lui; et ne vous souvenez de sa fille, que pour aimer toujours davantage la religion et les vertus qu'elle aimoit en vous. Soyez l'ami de mes frères; soutenez-les dans le bien par votre exemple. Pour moi, dont la mort prochaine vous parlera, mieux que je n'ai pu le faire, de l'instabilité des choses humaines, souffrez que, renonçant à tout autre soin, je ne

m'occupe plus que des grands objets de l'éternité.

Elle cessa de parler, et se jetant entre mes bras, elle fit signe au Chevalier de se retirer. On fut obligé de le soutenir et de l'entraîner. Il ne se connoissoit plus. J'étois dans la même situation que lui. Mon mari se partagea entre nous deux, pour nous rendre en quelque sorte à nous-mêmes.

A cette scène si attendrissante, s'en joignit bientôt une autre. Le Vicomte et la Vicomtesse de Lausane demandèrent à la voir. Je m'obstinois, par je ne sais quel mouvement secret, à n'y point consentir. Julie me pria instamment de les laisser entrer. Quelle fut ma surprise, lorsque, voyant approcher Madame de Lausane, elle parut reprendre de nouvelles forces, pour se jeter à son cou et lui faire les plus tendres caresses! J'en frémis, et remplie d'admiration pour Julie, je crus deviner dans cet instant ce que jusqu'alors je n'osois me permettre de soupçonner. La Vicomtesse, en recevant ses embrassemens, paroissoit émue et embarrassée. Son mari et elle se retirèrent presque aussitôt, comme s'ils n'eussent pu soutenir sa présence. Je ne m'arrêterai pas à définir ce qui se passoit en eux;

mais ce que je sais, c'est qu'ils durent envier à Julie les sentimens qu'elle venoit de leur faire paroître.

La nuit suivante fut une nuit d'horreur. Ma fille en passa la plus grande partie dans un affreux délire. Des mots entrecoupés, des exclamations fréquentes peignoient l'agitation de son ame. Elle paroissoit inquiète sur notre sort. Tantôt, dans l'égarement de son esprit, elle appeloit à haute voix son père qui étoit près d'elle et lui tenoit la main... Je ne le vois plus, s'écrioit-elle; ils l'emmènent; ils l'entraînent... Les barbares! où le conduisent-ils? Que veulent-ils faire de lui? Tantôt, m'adressant la parole, fuis, Maman, fuis les méchans; c'est à toi, c'est à nous tous qu'ils en veulent.... Je te défendrai, je tomberai seule sous leurs coups.... Elle se soulevoit en effet et paroissoit vouloir me faire un rempart de son corps. Dans quelques instans, elle nommoit son frère, et sembloit gémir de son absence. Quelquefois, se recueillant en elle-même, Mourir si jeune! disoit-elle, être arrachée des bras de mon papa, du sein de ma famille? Cruels! que vous ai-je fait! vous ne vouliez pas qu'un nœud si doux.... Elle appeloit le Chevalier; s'arrêtoit; puis revenant avec feu : Mon Dieu! je leur pardonne.... Jamais, non ja-

mais.... c'est mon secret, il mourra avec moi. Le moment d'après, elle parloit bas, elle joignoit les mains, et sembloit prier.

Dès qu'elle recommençoit à se faire entendre, chaque mot qu'elle disoit glaçoit mes sens et me perçoit le cœur. Mon mari avoit fait éloigner tous les domestiques, et jusqu'aux personnes qui la gardoient. Il vouloit que je m'éloignasse moi-même. Il sentoit que Julie en avoit trop dit; il craignoit qu'il ne lui en échappât davantage. Mais en vain me pressoit-il de me retirer. Tout ce qu'il put obtenir de moi, fut que je me jetasse sur le lit que j'avois fait dresser auprès de ma fille. Accablée de fatigues, je cédai au sommeil. Il fut long et pénible par tous les songes dont je fus tourmentée. En me réveillant, je trouvai Julie plus tranquille, et jouissant de toute sa raison. A quelques signes qu'elle fit à son père, je crus m'appercevoir qu'elle lui recommandoit le plus profond silence sur ce qui venoit de faire le sujet de leur entretien. Les traits, la contenance de Valmont annonçoient l'émotion la plus vive; et je ne doute pas qu'il ne soit parvenu à faire dire à ma fille ce qu'elle avoit eu dessein de nous cacher.

Après s'être occupée de ma situation, elle nous pria de faire avertir celui qui avoit soin de sa conscience, pour qu'elle pût profiter

des intervalles de raison qui lui restoient ; trop heureuse, ajoutoit-elle, de pouvoir offrir à mon Dieu, entre les mains de son Ministre, et avec une entière liberté d'esprit, le plus grand, le dernier de tous les sacrifices, celui de la vie qu'il m'a donnée! Mon mari avoit déjà prévenu ses désirs. Le Confesseur de Julie ne tarda pas à paroître. Il ne resta que peu de tems avec elle, et la disposa à recevoir ses derniers Sacremens. Elle les reçut sous les yeux de son père, qui eut encore la force de l'exhorter à la mort. Elle lui demanda en grâce d'être transportée dans cette même Terre où tant de fois elle visita avec vous les tombeaux de ses ancètres. Préparée depuis long-tems, ne soupirant qu'après son Dieu, renouvelant mille fois son sacrifice, elle mourut une heure après, dans les transports du plus tendre amour, et entre les bras de mon mari.....

Pour moi, qu'on avoit éloignée, et qu'elle ne put embrasser en mourant, cédant à ma foiblesse, dès qu'il ne me resta plus aucune lueur d'espérance, je fus réduite à une espèce d'anéantissement qui m'ôtoit l'usage de toutes mes facultés. J'étois devenue stupide et muette, ne demandant plus rien, ne m'informant plus de rien, pensant à peine à faire intérieurement quelque acte de Religion, ou

le faisant par routine, et sans savoir ce que je disois. La voix de quelques femmes qui se lamentoient dans le sallon, me fit sortir tout à coup de cette sorte de léthargie. Je m'élançai, malgré tous les efforts qu'on fit pour me retenir, et je pénétrai jusqu'à la chambre de Julie. Quel aspect ! elle venoit de rendre les derniers soupirs. Valmont, les mains jointes et la face prosternée contre terre, l'arrosoit de ses larmes. Je me précipitai sur le corps de Julie, avant qu'il eût pu penser à moi. Je levai le drap qu'on avoit étendu sur sa tête. Ses yeux étoient fermés; mais le sourire sembloit être sur ses lèvres, et tous les charmes de la piété brilloient sur son visage. Je crus un moment qu'elle respiroit encore. Je l'appelois par son nom, je la couvrois de baisers; tandis que mon mari, distrait de sa douleur, et averti de ma présence par la violence de mes transports, s'efforçoit de m'arracher d'auprès d'elle. Il n'y parvint qu'avec le secours de mes femmes, entre les bras desquelles je tombai épuisée de forces et presque sans vie.

Ranimée par les soins du Comte, je fis retentir l'air de mes cris. J'invoquois le Ciel; je voulois qu'il me rendît ma fille; je ne me connoissois plus, je n'écoutois plus la voix de mon époux. Mes fils, qu'il envoya cher-

cher, pour faire diversion à ma douleur, étoient étrangers pour moi. En vain embrassoient-ils mes genoux; je les repoussois, je leur redemandois leur sœur; et ils ne me répondoient qu'en pleurant.

Cependant, on enlevoit, sans que je le susse, le corps de Julie, qu'on a déposé dans une chapelle, en attendant qu'on puisse la réunir aux cendres de ses pères. On me laissa alors errer dans les appartemens, pour m'accoutumer à la perte que je venois de faire. Valmont étoit sans cesse avec moi, ménageant ma sensibilité, se prêtant à ma foiblesse, et mêlant ses larmes avec les miennes. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours qu'il put me ramener à des conversations suivies, qui me firent admirer la grandeur de sa foi, en ranimant la mienne, et en développant à mes yeux toutes les richesses de la Religion, qu'il faisoit si bien sentir à mon cœur. Je désirai de l'imiter dans sa résignation et dans la générosité de son sacrifice : je commençai à me réjouir en quelque sorte du bonheur de ma fille; et priant avec lui, je retrouvai dans l'oraison l'onction qui l'accompagne, lorsqu'elle part d'un esprit soumis aux volontés du Ciel. La tristesse qui règne parmi mes domestiques, ne fut plus pour moi un spectacle déchirant. J'éprouvai quelques douceurs à

les voir partager mes regrets, à les entendre parler de Julie; et je devins même assez forte pour les consoler à mon tour, ainsi que mes enfans, qui ne cessoient de pleurer leur sœur.

On me raconta toutes les bonnes œuvres qu'elle avoit faites, et dont je ne savois que la moindre partie. Cette ame sensible et bienfaisante ne se bornoit pas à solliciter les secours de son père et les miens, en faveur de ceux qui s'adressoient à elle pour intéresser notre pitié; elle vouloit encore faire en secret, et par elle-même, tout le bien qu'elle pouvoit. Elle se servoit de son ancienne Bonne, pour s'informer, sur la paroisse, des pauvres honteux les plus délaissés. Elle retranchoit sur ce que nous lui donnions dans les derniers tems, pour ses petites satisfactions et pour sa parure; et ne se réservant, pour ce dernier objet, que l'absolu nécessaire, elle consacroit tout le reste à soulager les malheureux. Les plus exposés par leur âge ou par leur état, étoient ceux qu'elle avoit spécialement adoptés. Nous leur continuons à tous le bien qu'elle leur faisoit, et ils nous sont d'autant plus chers qu'ils l'étoient à Julie. Le Chevalier de Lausane a voulu se charger de plusieurs d'entr'eux, par respect pour sa mémoire. Toujours rempli de l'idée de ses charmes et de ses vertus, il ne

pense qu'à elle, il ne parle que d'elle, il ne se plaît qu'avec moi et avec le Comte. Nourrissant sa douleur des plus tendres souvenirs, il sera long-tems inconsolable.

Mon mari a écrit à M. de Verzure, pour lui apprendre la mort de sa fille, et le prier d'en instruire le Baron. J'étois jusqu'ici hors d'état d'écrire à mon fils. Je vais le faire à l'instant, pour lui ôter toute inquiétude sur mon compte, et pour apporter, autant qu'il est en moi, quelque adoucissement à sa peine. Hélas! il aimoit sa sœur plus que lui-même, et il eût donné mille fois sa vie pour conserver la sienne.

Je ne tarderai pas non plus à faire réponse à ma chère Veymur. Je lui dois les plus tendres remercîmens de toutes les choses intéressantes qu'elle me marque, et sur-tout du soin qu'elle prend de me rassurer à votre égard. Que n'ai-je eu votre force; et que n'ai-je mieux profité des leçons que vous m'avez données!

LETTRE LVIII.

Du Marquis à la Comtesse.

Je ne suis pas étonné, ma fille, de l'effet qu'a produit sur toi la mort de Julie. Il est difficile d'être mère, et de ne pas en éprouver les foiblesses. C'est beaucoup que, soumise au fond du cœur, tu ayes pu du moins étouffer les révoltes de la nature, et que, malgré le trouble de ton ame, tu n'ayes pas permis à ta bouche le murmure et les plaintes. Ta chère Veymur n'a guère été plus forte que toi. En dépit des précautions que Valmont a prises à mon égard, c'est à moi qu'il étoit réservé de la soutenir et de la consoler dans l'absence de son mari, que des affaires de famille ont éloigné pour un tems. Il m'a fallu porter tout à la fois mes propres maux, les siens, ceux d'Hortense, aussi affligée que sa mère ; et tu n'en doutes pas, ma plus grande peine étoit pour toi.

Émilie ! que j'ai senti vivement le coup qui t'accabloit ! Mais en même tems, dans cette perte qui nous est commune à tous, que j'ai admiré le courage de ton mari ! Ce n'est point une vaine philosophie qui le lui a donné : avec elle il eût pu aisément avoir

un cœur moins tendre et moins sensible ; mais jamais, avec tant d'amour pour sa fille, il n'eût eu le même détachement et la même fermeté. Que de momens où l'on ne peut être fort et vraiment grand que par la Religion ! Que de circonstances affligeantes, où l'on ne peut trouver de consolation qu'en elle !

Maintenant qu'elle a affermi Madame de Veymur et sa chère Hortense, ton mari ne doit plus craindre de nous envoyer les tristes restes de Julie. Nous les recevrons avec larmes, il est vrai ; le vieillard qu'elle appeloit avec tant de bonté son père, qu'elle visitoit avec tant de soin dans ses infirmités, qu'elle soulageoit par tous les petits services qu'elle pouvoit lui rendre ; les enfans dont elle se plaisoit à être environnée, qu'elle formoit à la piété et à la sagesse, de concert avec Hortense ; tous les habitans de nos campagnes, aux besoins desquels elle prenoit tant d'intérêt, dont elle nous adressoit les vœux et les prières, partageront, comme ils l'ont déjà fait, nos regrets et notre douleur. Mais, tempérée par la foi, cette douleur que la Religion permet à la nature, recevra d'ailleurs une espèce de soulagement de la présence même de ces restes qui nous sont si chers. Je méditerai sur eux, comme sur les tombeaux de nos ancêtres, le néant des choses

humaines. La jeunesse de nos hameaux viendra s'instruire, à leur aspect, de la brièveté de la vie. Elle profitera de ces leçons, mieux que ne le feroit un monde volage et dissipé, pour qui elles seroient plus nécessaires, et à qui cependant elles deviennent bien moins utiles. Elle se dira, dans la simplicité de son langage : » Voilà cette Julie, si remplie de charmes, qui étoit sur le point de contracter une si noble alliance, et qui sembloit devoir jouir de tous les biens qu'on peut se promettre ici bas : la voilà dépouillée de tous ces avantages, et privée de tous ses attraits. La mort l'a moissonnée avant le tems : ce qui lui reste, ce sont ses mérites et le prix qu'elle en reçoit «.

C'est aussi, ma fille, ce qui doit nous adoucir le souvenir de notre perte. Elle est grande pour nous, sans doute ; mais quel gain pour Julie ! Le bonheur a commencé pour elle ; ses maux sont finis ; et nous ne savons pas ce que seront encore les nôtres. Armons-nous de force pour de nouvelles épreuves. Tenons-nous prêts à tout évènement. Les méchans n'ont sur nous d'empire que ce que Dieu leur en permet ; et, comme nous nous le sommes dit tant de fois, il fait servir les plus grands maux en apparence, au vrai bien de ceux qui l'aiment.

LETTRE LIX.

D'Émilie au Marquis.

LA fin de votre dernière lettre semble annoncer, mon père, que vous prévoyez, ainsi que moi, de nouvelles peines et de nouveaux malheurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je m'y attends ; et si maintenant il n'est question pour nous que d'un second exil, dans ce changement de fortune, nous serons trop heureux. La solitude où nous vivons, au milieu de la Cour, porte déjà tous les caractères de la disgrâce. Avant la mort de Julie, tout s'empressoit de rendre hommage à mon époux. La gloire qu'il s'est acquise, les services qu'il a rendus, l'alliance que nous étions sur le point de contracter avec la famille de Lausane, plus que tout, les bontés du Prince, paroissoient nous attacher tous les courtisans. Après la mort de ma fille, leurs empressemens étoient encore les mêmes. On venoit en foule prendre part à notre affliction. Mais depuis quelques jours, une froideur marquée de la part du Roi, a éloigné toutes ces ames viles, qui, incapables d'honorer la vertu pour elle-même, ne savent encenser que l'idole de la faveur.

Des nuages que le Vicomte est parvenu à jeter dans l'esprit du Monarque, sur la négociation de Valmont; le ton de franchise avec lequel mon mari s'est expliqué sur cet article et sur d'autres objets également intéressans; ce qu'il a cru devoir à la justice et à la vérité: telles sont les causes réelles de la perte de son crédit, qui, sans doute, entraînera celle des dernières grâces dont on l'a comblé. Il n'est pas fait pour le manège et le langage des Cours; quels succès pourroit-il s'y promettre? Heureusement pour lui, les faux biens qu'on y poursuit, ont cessé depuis longtems d'être l'objet de son ambition: il n'en avoit plus d'autre que celle d'être utile. Dès qu'il plaira à la Providence de le rendre à la retraite, au repos, il saura en jouir comme auparavant.

Eh! qu'il nous sera doux, mon père, de vous être réunis pour toujours; de vivre avec M. et Madame de Veymur; de ne faire avec eux qu'une même famille; de serrer les nœuds de la parenté, de l'amitié qui nous lient, en rappelant mon fils pour l'unir avec Hortense; de retrouver ainsi, dans la compagne de Julie, dans la fille de ma plus chère amie, une espèce de dédommagement à ce que j ai perdu; de confondre en un mot nos intérêts, nos sentimens, nos peines et nos plaisirs! Je

n'aurai plus à craindre pour Valmont; ses ennemis l'oublieront enfin. Il ne risquera plus d'être la victime d'une injuste haine ou d'un fol amour. Les noirceurs du crime ne me feront plus trembler pour sa vie. Bornée à lui plaire, à prolonger vos jours par mes soins et par mes caresses, à former sur vos exemples et sur ceux de mon mari les vertus de mes enfans, je jouirai avec transport de la paix et du bonheur... Hélas! trop flatteuse espérance, pourquoi me trompez-vous? Non, non, ce n'est point ici le terme marqué à nos épreuves. La haine qui nous poursuit veut une autre vengeance, et compte pour trop peu de chose les maux qu'elle nous a faits.

Dans peu, vous serez instruit de notre sort. La Reine, toujours sensible et compatissante, s'intéresse pour nous. Mais que peut son crédit contre les complots des méchans? Ah! que du moins, en me portant à détester leur injustice, ils ne prennent jamais assez d'empire sur moi pour me faire oublier ce que je dois à la Religion que je professe, et pour me forcer à les haïr.

LETTRE LX.

Du Comte de Valmont au Marquis.

Nous ne sommes point assez heureux, mon père, pour qu'il nous soit permis d'aller vous rejoindre. Mais un autre genre de bonheur me console. On me laisse encore les moyens de faire du bien.

C'est dans mon Gouvernement que le Prince m'envoie; et je regarde cette sorte d'exil, moins comme une disgrâce que comme la plus précieuse faveur. Quelle satisfaction pour moi d'aller remplir, dans la Province qui m'a été confiée, le plus touchant de tous les devoirs! Dans le peu de tems que j'y ai passé, je n'ai pu juger de sa situation et de ses besoins, que d'après un coup d'œil bien rapide; mais ce que j'en ai vu m'a éclairé sur la nécessité d'y faire un plus long séjour. Je me proposois de supplier Sa Majesté de me laisser libre d'y retourner, dès que ses affaires me le permettroient. Elle a prévenu ma demande, et rempli mes vœux sans le savoir.

Vous désirez, sans doute, mon père, que, reprenant les choses de plus loin, je vous

instruise des causes de mon éloignement, et, à proprement parler, de mon exil. J'ai su par vous-même, que M. de Verzure vous avoit confié ce que je n'avois d'abord osé écrire que pour lui seul *. La crainte de vous trop alarmer dans les premiers tems qui ont suivi ce triste évènement, m'avoit porté à vous le cacher, jusqu'à ce que ce digne ami, plus éclairé par les circonstances, crût ne rien risquer à vous l'apprendre.

La conduite que j'ai tenue dans des momens si critiques, auroit dû ramener M. de Lausane à des sentimens plus honnêtes : elle ne lui inspira que plus de circonspection dans ses procédés. De retour de ma négociation, nos premières entrevues furent telles qu'elles pouvoient l'être avec un caractère aussi dissimulé que l'est le sien. On eût dit, à l'entendre, que je n'avois point de meilleur ami que lui, et qu'il m'avoit rendu auprès du Roi, pendant mon absence, les plus grands services. Il chercha même, dans un entretien secret, à faire retomber sur le Marquis de L.... le crime de ceux qui avoient attenté sur mes jours. C'étoit lui, à en croire le Vicomte, qui avoit séduit un des domestiques de la Vicomtesse, à l'instant où elle venoit de le chasser de sa maison : sans la crainte de per-

* Voyez la trente-neuvième Lettre.

dre toute une famille aussi distinguée que celle du Marquis, en lui imprimant une tache ineffaçable, M. de Lausane en savoit assez, disoit-il, pour le convaincre de toutes ces noirceurs, et lui faire faire son procès. Ne voulant paroître ni rejeter ni admettre cette justification mal-adroite et ce tissu d'impostures, je brisai sur ce sujet; et le Vicomte feignit de croire qu'il m'avoit persuadé. Il ne cessa depuis ce moment, et à mesure que Julie s'affoiblissoit, de me presser sur le mariage de son frère. La Vicomtesse joignoit ses instances aux siennes. Aussi dissimulée que son mari, elle avoit pris avec moi le ton de l'amitié et de la décence, et sembloit avoir oublié la haine qu'elle m'avoit jurée et les menaces qu'elle m'avoit faites.

Dans ce même tems je reçus, du Monarque auprès duquel on m'avoit envoyé, une lettre écrite de sa main, par laquelle il m'avertissoit de me défier du Vicomte, qu'il soupçonnoit d'être en relation avec ceux des principaux Seigneurs de sa Cour qui s'étoient ligués contre l'État et contre lui. Cet avis n'étoit que trop bien fondé. Peu de jours après la mort de ma fille, M. de Lausane, ne croyant plus avoir rien à ménager, me fit appeler dans le cabinet du Roi; et après un propos assez peu mesuré, que je ne m'empressai

point de relever, il lut, en présence de sa Sa Majesté, une lettre d'un des conjurés, par laquelle on m'accusoit d'avoir trahi les intérêts de mon Souverain, en empêchant une révolution, qui non seulement lui eût procuré les avantages qu'il s'étoit promis, et que j'avois, disoit-on, si difficilement obtenus, mais qui de plus lui eût assuré, dans le démembrement qui devoit se faire de quelques possessions éloignées, un riche et vaste pays sur lequel la France pouvoit former des prétentions. J'entendis cette lecture de sang-froid; et dès qu'elle fut finie, m'adressant au Roi avec toute la confiance que m'inspiroit la cause que j'avois à défendre, je lui rappelai tout ce que je lui avois écrit dans le tems, sur l'injustice qu'il y auroit eu à se prévaloir des circonstances, contre le Monarque même avec lequel je traitois en son nom; sur les véritables intérêts des Princes entre eux et relativement à des sujets rebelles; sur les conséquences de la violation du droit des gens qui ne laisseroit plus de principes fixes de Souverain à Souverain, de Nation à Nation, et qui n'offriroit plus rien sur quoi l'on pût compter : je lui fis sentir d'ailleurs le peu de fond qu'il y avoit à faire sur des hommes, qui, devenus perfides envers leur Prince et leur Patrie, n'au-

roient pas manqué de l'être envers nous dès qu'ils auroient pu le devenir avec succès, et se seroient peu inquiétés de réaliser des promesses sur lesquelles la nation entière n'eût pas manqué de les désavouer; après quoi je tirai d'un porte-feuille la lettre par laquelle le Roi lui-même avoit approuvé mes sentimens et ma conduite. Le Vicomte de Lausane, presque déconcerté par une réponse si ferme, soutenue de si puissans motifs et appuyée d'un témoignage aussi convaincant, ne reprit la parole qu'après un moment de silence; et pour me tendre un piége auquel il me fût impossible d'échapper, il se borna pour l'instant à me mettre en opposition avec les vues et les désirs du Prince. S. M. me dit-il, veut bien ne pas révoquer en doute la droiture de vos intentions, quoiqu'elle ait lieu de se plaindre que vous l'ayez empêchée de consulter ses plus fidèles serviteurs, qui, sur des intérêts d'État, auroient pu en bonne politique ne pas être de même avis que vous; mais il lui est aisé du moins de trouver, dans la continuation de la guerre, une compensation à ce que la sévérité de vos principes, trop timides et trop circonspects, semble lui avoir fait perdre. La nouvelle alliance qu'elle vient de contracter, ne doit pas seulement servir à lui procurer la paix qu'on lui pro-

pose; elle peut lui assurer, par des conquêtes rapides, de plus grands avantages. S. M. désire la guerre; elle vous destine un commandement honorable; elle se promet, du plan qu'elle s'est formé, les plus grands succès, et veut bien toutefois, avant que de se déterminer, prendre encore votre avis. Si je n'écoutois, repris-je aussitôt, que l'intérêt d'une vaine gloire et l'ambition du commandement, si je ne voulois que plaire à mon Prince au lieu de le servir; je lui dirois qu'en continuant la guerre il va s'immortaliser par l'éclat de ses victoires; que rien ne peut retarder ses conquêtes, et qu'il ne lui faut qu'une campagne ou deux, pour contraindre ses ennemis à recevoir la loi qu'il voudra leur imposer: mais je ne connois, Sire, d'autre langage que celui de la vérité, ni d'autre intérêt que la vraie gloire de V. M. et le bonheur de vos sujets. Permettez-moi donc de vous représenter que, si l'on vous offre une paix honorable, il vous sera plus glorieux, en l'acceptant, de pacifier l'Europe entière, qui a les yeux sur vous, que d'y ranimer le feu de la guerre, qui la désole depuis tant d'années. Nos derniers succès ont été balancés par des pertes: si maintenant, par le traité d'alliance que nous venons de faire, les avantages sont pour nous,

et que nous n'en profitions pas, nous éveillerons à coup sûr l'inquiétude et la jalousie de ceux de nos voisins qui ne se sont pas encore déclarés; on nous opposera bientôt de nouvelles forces et une ligue plus redoutable. Rien de plus inconstant, rien de plus incertain que le sort des armes : si malheureusement nous éprouvons quelques revers; on croira ne pouvoir se délivrer de toute crainte à notre égard, qu'en nous accablant : si nos armes prospèrent, je doute que les conquêtes que nous ferons nous dédommagent de ce que nous aurons souffert par l'interruption du commerce, par l'état de langueur où sont nos Colonies, par la dépopulation de presque toutes nos Provinces, et par l'appauvrissement de vos sujets. On cache à votre Majesté, Sire, leur disette et le triste état de nos campagnes; je les ai parcourues, et je n'y ai vu que l'image de la dévastation et de la misère. Le laboureur est arraché à sa charrue, pour servir dans vos armées : sa femme et ses enfans sont réduits, dans quelques endroits, à se nourrir de racines au défaut de pain : la cherté des denrées augmente chaque jour par de nouveaux impôts; les vexations, les injustices, les fraudes d'exacteurs impitoyables (le plus terrible de tous les fléaux), forcent la plupart des familles

à gémir de leur existence; et un petit nombre d'hommes s'enrichissent du malheur de tous les autres.

Ce n'est point là, Sire, reprit M. de Lausane en m'interrompant avec feu, l'état de votre peuple; demandez-le à tous ceux qui vous environnent et qui vivent du produit de leurs terres; ils diront à V. M. que jamais l'agriculture ne fut plus en honneur, que jamais le peuple ne fut plus heureux, et qu'un pareil tableau n'a pu être tracé que par des sujets mal intentionnés. Je sais ce que j'en dois croire, dit le Roi en se levant; et vous, Comte, craignez qu'un faux zèle ne vous aveugle et ne vous emporte trop loin; quand il en sera tems, je vous ferai savoir mes volontés.

Je m'étois attendu à l'effet que produiroit ma réponse sur l'esprit du Prince; et je comprenois sans peine, qu'après l'avoir prévenu contre moi, M. de Lausane empoisonneroit de nouveau auprès de lui mon zèle et ma franchise. Il n'y parut que trop, par l'indifférence que le Roi me témoigna depuis cet entretien. Toute la Cour s'en apperçut; et malgré l'intérêt que la Reine a bien voulu prendre à ce qui me concerne, malgré les assurances d'attachement d'une quantité de gens, qui n'osoient le faire paroître en pu-

blic, il n'y a eu que le Chevalier de Lausane qui ait continué à me voir avec la même assiduité. J'ai reçu enfin l'ordre de S. M. de me retirer dans mon Gouvernement, pour y commander avec toute l'autorité necessaire. Ce tendre ami en est désolé, parce qu'il lui est défendu de m'y accompagner, et qu'on le force de rester à la Cour jusqu'au moment de son départ pour l'armée.

Son frère me prépare-t-il de nouvelles persécution? Va-t-il former de nouvelless intrigues, pour achever de me perdre? C'est ce que j'ignore, et ce que j'ai d'ailleurs tout lieu de craindre. Il n'en sera, après tout, que ce qu'il plaira au Seigneur, et il y a long-tems que je me dispose à tout ce qu'il lui plaira d'ordonner *.

Tout est prêt pour le convoi de Julie. Vous recevrez, mon père, ces restes si chers de la fille la plus vertueuse et la plus aimable. L'innocence, la pureté de sa vie me fait envier sa mort. Qu'il est doux d'avoir vécu et de mourir comme elle !

M. de Verzure vient de me donner des

* Faire sa charge exactement, s'attendre chaque jour. à être culbuté par la cabale, comme le Médecin qui se prépare à être emporté par la peste contre laquelle il va secourir les malades; tel doit être le plan de tout homme d'État. *Entret. de Périclès, etc.*

nouvelles

nouvelles de mon fils. Il falloit tous les soins d'un guide aussi sage, pour l'aider à modérer sa douleur. Elle se calme insensiblement, et ne le met pas du moins, comme je le craignois, hors d'état de continuer ses voyages, jusqu'au tems où il sera obligé de rejoindre l'armée.

LETTRE LXI.

Du Marquis au Comte de Valmont.

C'est hier, mon fils, qu'est arrivé le triste cortège qui nous amenoit le corps de Julie. De tous les lieux d'alentour on accouroit en foule sur son passage, pour lui donner des bénédictions et des regrets. On se pressoit autour de son cercueil, et on l'arrosoit de ses larmes. De tous côtés nous n'entendions que des gémissemens et des sanglots, nous ne voyions que le spectacle de la désolation et de la douleur. Cruels momens pour Madame de Veymur, pour Hortense, et pour moi! Chère Julie! que de pleurs tu as fait répandre! Aujourd'hui, mon fils, le tendre souvenir des qualités qui brilloient en elle, l'idée toujours présente de cet assemblage si parfait et si rare de la beauté, des grâces,

et des vertus, voilà ce qui nous occupe, ce qui nous absorbe tout entiers. Insensibles à tout le reste, nous avons appris avec une sorte d'indifférence ton éloignement de la Cour. De quelque nom qu'on l'appelle, non, cher Comte, non; ce n'est point une disgrâce. Remplis ta destinée, fais des heureux: un jour viendra, où, en dépit de l'envie, tu le seras toi-même.

Quelle école, cher Valmont, que celle du monde! Et quelle source d'instructions, pour l'ame attentive et fidèle, que cette contrariété d'évènemens qui mélange le cours de notre vie! Ne crains plus de me faire partager tes peines. Avec l'aide du Seigneur, je me sens encore assez fort pour les porter avec toi.

LETTRE LXII.

De la Comtesse au Marquis de Valmont.

Toujours remplie des mêmes sentimens à notre égard, toujours disposée à rendre justice à Valmont, la Reine n'a vu qu'avec le plus sensible déplaisir son départ et le mien. Quelque désir qu'elle eût de me retenir auprès d'elle, quelque affligée qu'elle fût de cette nouvelle séparation, elle n'a pas cru devoir s'opposer à ce que j'accompagnasse mon mari dans son Gouvernement.

Sa réputation l'avoit devancé; la haute idée qu'on s'est faite de son équité, de sa sagesse, et de sa bonté, avoit prévenu presque tous les esprits en sa faveur. J'ai vu les cœurs voler au devant de lui; j'ai vu la joie publique éclater par les plus vifs et les plus doux transports. Tout étoit prêt pour le recevoir; et malgré les précautions qu'il avoit prises pour cacher son arrivée, notre entrée a eu tout l'air d'un triomphe. La modestie de Valmont en a souffert; quant à moi, j'ai craint que la jalousie de ses ennemis n'en fût irritée, et ne lui fît un crime de l'amour qu'on lui témoigne; j'avoue cependant que

ma tendresse pour lui s'en est trouvée si flattée, que je ne me fusse portée qu'avec peine à lui sauver ces marques d'estime et de bienveillance, si cela même eût été en mon pouvoir. Eh ! qui les mérita mieux que lui ? Déjà tous ses instans sont consacrés à des soins pénibles et au soulagement du peuple. A travers l'alégresse commune il a vu percer la misère. Il en gémit ; il y cherche les plus puissans remèdes ; occupé des besoins d'une infinité d'hommes, il ne lui reste pas le tems de penser à lui-même ; et sûre de son amour, je lui pardonne d'être si rarement occupé de moi.

Quand je serai plus instruite, je ne vous laisserai rien ignorer de ce qui le concerne ; si je ne peux faire quelque bien par moi-même, j'aurai du moins le foible mérite de vous retracer celui qu'il fait.

LETTRE LXIII.

Du Comte à son Père.

C'EST maintenant, mon père, que j'ai plus lieu que jamais de regretter votre présence. Combien la maturité de vos conseils suppléeroit avantageusement à mes foibles lumières! Souvent incertain sur le parti que je dois prendre, risquant de perdre, à trop consulter, le peu de momens qui me sont donnés pour agir, je vous exposerois les difficultés qui m'arrêtent; vous dissiperiez mes craintes; vous fixeriez mes irrésolutions; et ce que me dicteroit la sagesse de vos vues seroit toujours pour le mieux. Je sais que le désir de le procurer doit avoir ses bornes; qu'il est un terme où il faut s'arrêter, quand on ne veut pas s'exposer à tout perdre pour avoir voulu trop entreprendre: et c'est de là que naissent presque toujours mon embarras et mes perplexités. Je vois dans la Province de grands maux, et je ne puis sans danger y apporter de grands remèdes. Des voies douces, des moyens lents sont l'unique ressource dont je puisse attendre quelque succès. Le zèle que vous m'avez inspiré pour le bien s'en irrite; je frémis des obstacles qui

s'y rencontrent; je tremble qu'on ne me laisse pas le tems d'achever; et je voudrois que bientôt il n'y eût plus ici de malheureux. Cependant je modère cet empressement trop vif et ces désirs trop ardens; car je sens que l'impatience gâteroit tout. Que ceux qui ont accès auprès du Prince et tout pouvoir pour faire le bien, sont coupables quand ils ne le font pas, puisque c'est d'eux que tout dépend! Lié par le crédit et les intrigues du Vicomte, éprouvant la triste influence de mille causes secrètes, je me trouve arrêté à chaque instant. L'esprit de trouble et de faction, qui depuis long-tems se fait sentir ici, fomenté sous main, s'oppose aux desseins les mieux concertés. Des hommes inquiets, qu'on fait agir et parler, répandent les faux avis, les interprétations malignes, les soupçons, la méfiance, et sur les objets les plus importans divisent les suffrages, lorsque je me crois sur le point de les réunir. Avec des intentions droites et un pouvoir subordonné, que de difficultés pour faire le bien, tandis que les méchans se ménagent tant de secours et de facilité pour faire le mal? Mais enfin ce qu'ils mettent de constance et d'activité pour leur intérêt personnel, pourquoi, par un meilleur motif, ne le mettrois-je pas pour l'intérêt général?

Je n'ai auprès de moi qu'Émilie, dans le sein de laquelle je puisse déposer les soins qui m'agitent; et à peine trouvé-je le tems de lui parler. Elle me seconde cependant de toutes ses forces, et me sert plus qu'elle ne pense. Ses manières douces et affables lui gagnent tous les cœurs. Ses exemples ont un ascendant victorieux, auquel on cède en dépit des modes et des usages. Déjà, par elle, les mœurs sont plus décentes et plus pures; les femmes se font gloire de l'imiter; elles la chérissent, parce qu'elle rend aimable l'empire que ses vertus lui donnent, et qu'elle embellit la raison de tous les charmes qui accompagnent le sentiment, la franchise, et la simplicité. On ne rougit plus des devoirs d'épouse et de mère; le goût de l'honnêteté et des bienséances se communique insensiblement d'un sexe à l'autre, et gagne toutes les conditions. Voilà, mon père, une partie de ce que je crois devoir à Émilie; et pour moi-même, pour mes enfans, que ne lui dois-je pas! Ses attentions, ses ménagemens, ses complaisances à mon égard, se multiplient avec les embarras et les travaux dont elle me voit surchargé. Elle préside, avec notre respectable Abbé, à l'éducation de ses fils, lorsque je suis hors d'état de le faire; et dans ces momens, les principes de sagesse dont elle les

remplit, valent bien toutes les connoissances que je pourrois leur donner.

M. de Verzure et le Baron ont reçu ordre de rejoindre l'armée que commande le Marquis de L..... Je me repose sur le zèle et la prudence du tendre ami qui sert de guide à mon fils; mais sur-tout, au milieu des dangers qu'il va courir, je mets ma confiance dans le Seigneur, qui veillera sur lui. Le Chevalier de Lausane va servir avec eux.

LETTRE LXIV.

De la Comtesse au même.

Vous avez dû, mon père, être surpris de ce que, dans mes dernières lettres *, je n'entrois pas dans de plus longs détails sur la conduite du Comte dans son Gouvernement. Le peu que je vous en ai dit ne répond pas suffisamment à l'intérêt que vous y prenez; et j'avoue que je me suis fait à moi-même une espèce de violence, pour ne pas m'étendre davantage sur des objets qui nous affectent tous deux si vivement. D'un côté,

* Retranchées, ainsi que quelques-unes du Marquis de Valmont, comme n'ajoutant rien d'essentiel à ce que nous avons cru devoir conserver.

je craignois de vous rendre mes éloges suspects, par trop de chaleur et d'empressement, et de l'autre, je ne pouvois pas encore me flatter d'avoir acquis assez de lumières, pour satisfaire à ce que vous aviez droit d'attendre de moi. Je suis maintenant plus éclairée sur tout ce que vous désirez de savoir. J'ai étudié à loisir mon mari, j'ai interrogé toutes ses démarches, et je me suis instruite par les voies les plus sûres de ce que l'on pense de lui. Je vous dirai, non pas tout ce que j'en pense moi-même, mais ce qu'en disent entre eux les hommes les moins prévenus, et qu'on peut le moins soupçonner de partialité : je ne vous répéterai pas le langage de la flatterie, toujours prompte à exalter le mérite de ceux dont elle attend des grâces; mais je vous exposerai les sentimens du Public, qui juge à la longue d'après ce qu'il éprouve, et auquel on ne fait pas long-tems illusion sur les biens ou les maux qu'il ressent. Pour louer plus dignement encore M. de Valmont, je laisserai parler ses actions, et je me bornerai le plus souvent à vous raconter ce qu'il a fait *.

* On voudra bien se souvenir, en lisant cette Lettre, que ce qui fait partie du district et des fonctions des Gouverneurs n'est pas précisément le même dans toutes les Provinces, qu'il ne l'a pas été dans tous les tems, et qu'il

Dans les premiers mois qui ont suivi notre arrivée, je ne le voyois, pour ainsi dire, qu'en passant ; j'étois privée de ces doux entretiens, auxquels sa tendresse pour moi m'avoit si bien accoutumée. Uniquement occupé à se mettre au fait par lui-même de l'état de la Province, il se levoit de grand matin, montoit à cheval, parcouroit les campagnes, et ne rentroit chez lui que pour donner ses audiences ou pour travailler. Je ne jouissois de sa présence qu'aux heures des repas, au milieu du grand monde, que par état il étoit obligé de recevoir. L'après-dînée étoit consacrée à de nouveaux soins. Toujours en mouvement, lors même qu'il sembloit goûter quelque repos, toujours attentif à prendre les informations nécessaires sur ce qu'il lui importoit le plus de savoir, il tiroit parti, pour son instruction, de ce qui n'eût été, dans les vues de tout autre, qu'un objet de loisir, et qu'un pur amusement. Souvent il prenoit sur le tems du sommeil, et je l'ai vu percer fort avant dans la nuit, pour terminer, par des lettres et des mémoires, les affaires auxquelles il n'avoit pu suffire pendant le jour.

ne faut pas juger de ce qui a pu se faire autrefois par ce qui se fait aujourd'hui.

Quelquefois il s'absentoit des semaines entières: et ce n'est qu'après avoir tout vu, tout examiné, qu'il a commencé à se délasser avec moi de ses travaux, en me faisant part des observations qu'il venoit de faire. Que de devoirs à remplir, m'a-t-il dit dès qu'il a trouvé le moment de respirer! que de maux, dont je ne m'étois formé qu'une idée bien imparfaite avant que de les avoir vus de près! Et ce qui m'afflige, c'est que la portion d'autorité qui m'est confiée, me laissera peut-être dans l'impuissance d'y remédier autant que je le désirerois. Quoi qu'il en soit, je ne perds point courage; et s'il ne dépend pas de moi de faire mieux, je me consolerai du moins lorsque j'aurai fait tout ce qui est en mon pouvoir.

Les craintes de mon mari n'étoient pas sans fondement. Quoique prévenu dans toute la Province en faveur de son mérite personnel, on y avoit pris en général des préjugés désavantageux sur les sentimens et le caractère de ceux que la Cour y envoie pour remplir les fonctions de Gouverneur. On les considéroit comme des instrumens aveugles d'une autorité arbitraire, ou comme des despotes eux-mêmes, qui, tout subordonnés qu'ils étoient, mettoient le plus souvent leur volonté à la place de celle du Prince, trom-

poient sa religion, et plioient les vues du Ministre au gré de leurs passions.

Un des premiers soins du Comte a été de faire prendre de lui une idée plus favorable, en consultant sur les objets un peu importans, non seulement ceux qui avoient avec lui la plus grande part à l'administration, mais les Officiers municipaux des villes, et les hommes les plus distingués parmi les différens Ordres de Citoyens; en les priant de l'éclairer sur les intérêts de la Province pour les faire valoir, sur ses droits et ses franchises pour les conserver, sur les principaux abus pour concourir tous ensemble à les réformer; en leur communiquant ses projets; en les associant à ses travaux; et en n'entreprenant rien, autant qu'il se pouvoit, que d'un consentement général.

Ces précautions auroient pu suffire, s'il n'avoit rencontré à chaque pas des esprits inquiets et difficiles à manier. Les uns étoient tels par caractère, ou par le seul désir de se donner quelque relief dans la Province, et de se rendre importans; les autres, et en plus grand nombre, parce qu'ils étoient sourdement ameutés par les partisans de Lausane, pour susciter à M. de Valmont des obstacles, à la faveur desquels on pût le faire tomber dans les piéges qu'on lui tendoit. A

l'égard des premiers, au lieu de se roidir contre eux, d'employer la hauteur et les menaces, de les subjuguer par la terreur, il a mieux aimé perdre du tems en apparence, pour gagner des forces et s'attirer leur confiance. Il a usé envers eux de ménagement, sans qu'on pût le soupçonner de crainte ni de foiblesse; il a réussi à se les attacher par des manières affables et insinuantes; et en paroissant entrer dans leurs sentimens, il a su les ramener aux siens par degrés. Quant à ces ames viles et mercenaires, ces hommes à gage que les ennemis qu'il a à la Cour mettoient en œuvre, pour fomenter les troubles, pour contrarier ses desseins, et pour gêner ses opérations; ne pouvant espérer de les gagner, il leur a fait perdre tout crédit, en les démasquant. Les yeux se sont ouverts, quoiqu'un peu tard : on a senti que c'étoit l'avantage de tous qu'il cherchoit, que c'étoient toujours de grandes vues, des intentions droites, qui le faisoient agir, et jamais des considérations particulières et des vues personnelles; on a reconnu que son principal objet étoit de réunir et de confondre, autant qu'il étoit en lui, les intérêts du Prince et ceux de ses sujets.

La source pour lui des premiers embarras a été l'augmentation des impôts. Il arrivoit

ici dans des circonstances critiques et des tems difficiles. On se plaignoit des taxes précédentes, et par les instructions qu'il avoit reçues en partant, il se trouvoit forcé de demander de nouvelles sommes. Le misérable état de la Province sembloit exiger plutôt des soulagemens. Il fit à la Cour les représentations les plus sages. Il prit sur lui, malgré ce qu'il avoit éprouvé tout récemment, d'en écrire à S. M. dans les termes les plus réspectueux, et tout à la fois les plus forts et les plus pressans. Il plaida pour tant de malheureux confiés à ses soins, et peignit des couleurs les plus vives l'indigence à laquelle ils étoient réduits. Il fit valoir d'ailleurs, pour la manière de percevoir les impôts, des priviléges réclamés avec justice et que l'on paroissoit oublier. Tout ce qu'il put obtenir fut la conservation de ces mêmes priviléges, et la permission de travailler avec l'Intendant, homme droit et intègre dont il avoit su se concilier l'attachement et l'estime, à mettre dans la levée des deniers une plus exacte répartition. Ils usèrent l'un et l'autre de l'entière liberté qu'on leur laissoit, de manière à adoucir aux plus pauvres le fardeau dont on les chargeoit. Les violences, les concussions, les rapines, furent éclairées de près (1), punies, et réprimées.

Le peuple cessa de se plaindre, et les esprits les plus turbulens furent réduits au silence.

En même tems que, par l'attention et les soins du Comte, on rendoit moins onéreux le poids des impositions, il mettoit, de son côté, la Province en état de défense, et pourvoyoit à sa sûreté. Il approvisionnoit les places frontières, qui étoient dépourvues de toute espèce de munitions, et qui au moindre échec pouvoient être attaquées; il faisoit réparer les fortifications, qui dans quelques endroits tomboient en ruine; il faisoit construire des redoutes et placer des batteries par-tout où il les jugeoit nécessaires; il veilloit au rétablissement de la discipline parmi les soldats; il encourageoit l'industrie et les arts utiles, par des récompenses; il excitoit au travail; et répandoit parmi tous les citoyens un esprit d'émulation, de zèle, et de patriotisme, en leur rendant plus cher le Gouvernement sous lequel ils vivoient, par l'équité, la sagesse, et la douceur de son administration.

Les vraies causes de la misère avoient été, depuis quelque tems, l'accroissement du luxe et le dépérissement du commerce. Il s'en falloit bien, me disoit mon mari, qu'ils fussent restés ici dans une sorte d'équilibre. Le luxe, porté à son plus haut point, avoit

fait beaucoup d'artistes dans les villes, et avoit appauvri et dépeuplé les campagnes. Ceux qui cultivoient les terres avec beaucoup de sueurs et de fatigues, se voyant enlever par les impôts tout le produit de leur récolte, avoient trouvé plus doux de refluer dans les cités, et de s'y former eux et leurs enfans à des métiers moins pénibles et qui leur rapportoient davantage. Leur grand nombre leur avoit nui par la suite; se faisant tort les uns aux autres, ils baissoient à l'envi la main d'œuvre; tandis que la cherté des vivres augmentoit. La plupart d'entre eux étoient retombés dans la disette faute de travail, et n'avoient plus assez de courage pour retourner à la terre qu'ils avoient quittée. Ils devenoient des valets, des mendians, ou quelque chose de pis; et c'étoit là ce qu'on rencontroit à chaque pas. D'un autre côté, les campagnes, presque désertes, faisoient languir les principales branches du commerce. Les bleds, les vins, les huiles, qui forment la première richesse de cette Province, ne lui rendoient plus qu'une foible partie de ce qu'elle en avoit tiré. Le mauvais état des routes, qui étoient devenues impraticables, en interceptant la communication entre les grandes villes, achevoit de décourager les laboureurs, qui ne trouvoient point

d'issue pour leurs denrées (2). Tout étoit en souffrance ; et dans les Communautés mêmes des lieux les plus favorisés pour le négoce, dans celles où il restoit des fonds considérables, ils se trouvoient absorbés par une mauvaise régie, des frais de recette, des dépenses hors d'œuvre, et des dissipations indiscrètes.

La partie la plus importante du Gouvernement, celle qui concerne les mœurs, n'étoit pas dans un état moins déplorable. Ce luxe destructeur, qui avoit ruiné les villes et les campagnes, et qui dans presque toutes les conditions avoit banni l'aisance, avoit aussi corrompu tous les principes de justice et de vertu. Il avoit altéré sensiblement la simplicité, la franchise dans le commerce ordinaire de la vie, la bonne foi dans les engagemens, la fidélité dans les mariages, et avec elle cette pureté de vues, cette sagesse de conduite, qui entretiennent la population et qui l'augmentent. On cherchoit en vain quelque ombre d'équité dans les tribunaux inférieurs ; les foibles souffroient par l'avidité et la tyrannie d'hommes puissans et redoutables ; et les Juges, se laissant intimider par les menaces ou séduire par les promesses, n'osoient recevoir les plaintes de ceux

que l'on opprimoit, ni leur rendre la justice qui leur étoit due.

Voilà ce que mon mari avoit observé d'après toutes les informations et les courses qu'il avoit faites; et il y avoit en tout cela bien des choses qui n'étoient pas de son ressort. Cependant quel tableau pour un cœur sensible! Désolé de tant de maux, il médita long-tems sur les moyens de les réparer. Sachant, me disoit-il quelquefois, combien tout se tient dans l'administration publique, convaincu des dangers qu'entraînent les moyens brusques et violens, ne connoissant point d'empire plus doux et plus fort que celui de l'opinion; dans le dessein qu'il avoit conçu de remettre les vrais principes en vigueur, de détruire les abus, de réformer le luxe qui a tant d'influence sur les mœurs; il souhaitoit de pouvoir faire intervenir la Religion, qui les conserve ou qui les rétablit, et qu'il considéroit, à juste titre, comme l'ame des grandes affaires *. Une circonstance heureuse lui avoit fait naître cette idée; elle favorisa ses desseins. Le Ju-

* » Les grands principes de mœurs et de décence, dont » la Religion et son esprit sont le principal appui, doi- » vent être l'ame des grandes affaires «, a dit aussi l'Auteur de *l'Ami des Hommes.*

bilé de l'année sainte alloit s'ouvrir, et commençoit déjà à faire impression sur les esprits. Il se concerta avec quelques Évêques de la Province, et en particulier avec celui qui tenoit le premier rang parmi eux, pour donner à ce Jubilé toute la solennité et toute la force qu'il pouvoit avoir. Il leur inspira de faire répandre de toute part des écrits solides, propres à ranimer la foi qui sembloit près de s'éteindre; de faire publier, outre leurs mandemens, des instructions, qui, en rappelant avec méthode les grandes vérités de la Religion et de la Morale, pussent faire revivre l'ancien esprit, l'ordre, la règle dans toutes les conditions, et y former tout à la fois des Chrétiens, des hommes, et des citoyens; de faire tonner dans les chaires contre le luxe des riches, source de tous les maux, contre le mauvais usage de leurs biens pour le bonheur public et pour leur propre gloire, contre le dégoût du travail ou l'abandon des travaux vraiment honorables, vraiment utiles, de la part des pauvres. Il invita les meilleurs écrivains à s'exercer dans ce genre; il récompensa leurs talens et leur zèle, et fit distribuer dans les familles les ouvrages qu'il crut les plus capables de toucher et de convaincre.

Appuyant les instructions de tout le poids

de ses exemples, soutenu d'ailleurs par le grand nombre de ceux dont il s'étoit acquis l'estime et la confiance, il vit en peu de mois s'opérer, sous ses yeux, un changement que par tout autre moyen, et dans d'autres circonstances, il n'eût pu attendre que du tems et de la patience. Admirant les ressources que lui avoit offertes la Religion, il fit hommage de ses succès à une Providence supérieure à tous les travaux des hommes. Le luxe baissa insensiblement; au lieu de s'en faire une gloire et un mérite, on en vint jusqu'à rougir de ses excès; la simplicité, la décence, l'honnêteté des mœurs, regagnèrent dans l'opinion commune et dans la conduite de la vie, ce que le faste et la vanité leur avoient fait perdre; on vit renaître la droiture dans les conventions, la fidélité dans les engagemens et les promesses, l'équité dans les tribunaux, la sûreté dans les possessions.

Les riches tournèrent leur émulation et l'emploi de leurs richesses vers les grands objets d'utilité publique. Ils portèrent, pour la plupart, à l'Intendant, ou des sommes considérables, ou leurs souscriptions pour le rétablissement des routes, pour le soulagement de ceux qui seroient employés à les réparer, pour l'établissement de quelques manufactures, dont on leur avoit fait sentir la

nécessité; pour la construction des édifices qui, dans les plans proposés par le Comte, devoient servir à la commodité, à la sûreté et à l'embellissement des villes. Les Officiers municipaux se signalèrent par leur zèle; ils consentirent à de nouveaux règlemens, qui, en retranchant les faux frais et les abus des régies précédentes, les mettoient en état de faire des entreprises avantageuses, et de venir au secours des paysans et des laboureurs: les grands chemins furent réparés, sans que ceux-ci souffrissent des inconvéniens de la corvée, par le soin qu'on prit de respecter leurs travaux, dans les tems spécialement affectés à la culture des terres, de borner leur tâche, en la proportionnant à leurs forces et à leur aisance, de les garantir des surcharges arbitraires, d'assister les plus pauvres d'entre eux, et de subvenir aux besoins de leur famille. Les artisans, les valets, que le luxe des cités ne pouvoit plus entretenir, et qu'il n'avoit pas encore entièrement énervés, reprirent les travaux rustiques; les autres entrèrent dans les manufactures qu'on venoit d'établir. Les mendians, que l'oisiveté toute seule attachoit à ce genre de vie, furent contraints de le quitter pour travailler aux bâtimens. Une police exacte et sévère veilla sur eux, autant pour les empêcher de s'écarter,

que pour prévenir les brigandages et pourvoir à la sûreté des grands chemins.

Ainsi, l'ordre se rétablit de toute part. D'un côté, des travaux utiles; de l'autre, le retranchement du luxe et une sage économie, ramenèrent l'abondance. Des maisons, autrefois très-opulentes, commencèrent à se relever de l'espèce d'appauvrissement où les avoient réduites de grands projets mal concertés, ou des dépenses ruineuses et superflues (3). Dans le peuple, on vit renaître le courage, l'activité, la confiance. Les mariages devinrent plus fréquens. On n'y craignit plus de donner des citoyens à l'État, parce qu'on se flatta enfin de la douce espérance de pouvoir les soutenir. On assura même, sur quelques fonds mis en réserve, des secours aux familles nombreuses, pour achever de leur ôter toute crainte et les délivrer de toute inquiétude pour l'avenir. Rempli d'une charité toujours active et bienfaisante, s'abaissant aux moindres détails, quand il le pouvoit sans nuire à l'administration générale, le Comte n'a pas dédaigné, dans bien des momens, de s'instruire par lui-même de l'état de celles dont on lui avoit peint l'indigence. Je l'ai vu se transporter dans les plus sombres réduits, visiter dans les hameaux les plus pauvres chaumières, porter en tout

lieu le soulagement, le contentement, et la joie; et m'associant à ses vues, tout ce qu'il ne pouvoit faire en ce genre, il aimoit à s'en reposer sur moi.

Sa justice égale sa bienfaisance. Ne se bornant pas à employer les moyens les plus efficaces pour ramener au dehors les vrais principes, la règle et l'équité; il s'est étudié avec le plus grand soin, à les maintenir dans sa propre maison. Il ne veut être entouré que de gens incorruptibles. Un présent reçu par un de ses Officiers, à qui on l'avoit offert pour l'intéresser à une cause, juste d'ailleurs, a suffi pour le faire chasser (4). Connoissant l'ancien attachement de cet homme pour mon mari, j'ai prié, insisté, pressé; et, pour la première fois, M. de Valmont a été sourd à mes prières. Il l'a récompensé libéralement pour tout le tems qu'il avoit passé avec lui, et n'a plus voulu qu'il fût à son service. Il a usé de bien plus de rigueur envers un de ses Sécrétaires, qui, trompant ses intentions et sa vigilance, lui avoit fait signer pour quelqu'un une permission, à la faveur de laquelle s'étoit introduit un de ces monopoles qui enrichissent les particuliers aux dépens de la Province. Il l'a fait mettre en prison; et révoquant ce privilége abusif, il

a fait voir qu'il donnoit tout à l'intérêt public, et rien à la faveur.

Hors ces cas d'une juste sévérité, et tous ceux où la fermeté est nécessaire, il ne s'est annoncé que par sa bonté, son affabilité et sa douceur. Rempli de condescendance et d'égards; plein de dignité, mais sans fierté et sans hauteur; faisant respecter la Religion par sa conduite; honorant la vertu dans toutes les conditions; récompensant partout le mérite supérieur, les connoissances utiles et les talens distingués; ne choisissant, pour les places, que les hommes les plus capables et les plus intègres; faisant jouir la Noblesse de toutes les prérogatives, et de tous les avantages qui lui sont dûs dès qu'elle en est digne; ménageant à la Province des grâces essentielles, toutes les fois qu'il a été à portée de les lui procurer; adoucissant le joug de l'autorité de la part du Monarque, en même tems qu'il lui assure la soumission de ses sujets; se montrant tout à la fois l'homme du Prince et l'homme du peuple; il a fait chérir son administration; il a épuré les mœurs; il a fait fleurir l'agriculture, le commerce et les arts, dont il éloigne tout ce qui n'est propre qu'à amollir et à corrompre; il a rétabli le crédit au moment où il étoit près de se perdre; il a

rendu

rendu à la Province une partie de son ancien éclat; et s'est acquis pour lui-même la considération, le respect et l'amour de tous les Ordres qui la composent. Il ne s'est pas enrichi, il est vrai; mais est-il, mon père, des gains plus réels que ceux qu'il a faits? Il a enrichi tout un peuple, dont il obtient chaque jour les bénédictions et les éloges; et il laisse à ses enfans, pour héritage, son nom et le souvenir de ses vertus.

Pourquoi faut-il que de pareils exemples soient si rares (5)? Eh! ne seroit-on pas assez payé du bien que l'on fait, quand il en coûteroit davantage pour le faire?

NOTES.

PAGE 278.

(1) *Les violences, les concussions, les rapines furent éclairées de près, punies et réprimées, etc.* Il n'est pas étonnant qu'il y ait de ces sortes d'abus dans les Provinces, puisqu'il s'en glisse de si crians aux portes mêmes de la Capitale. Des taxes et des amendes arbitraires, de faux procès-verbaux, des saisies injustes et ruineuses, des envois de la Province ou des Pays étrangers, changés de nature en passant par la main des Commis, tant d'autres rapines dont on a des exemples journaliers, sont précisément ce qui occasionne les murmures et ce qui multiplie les fraudes. Ce n'est certainement pas l'intention du Ministère; ce n'est pas, on doit le croire, l'intention des Fermiers; c'est donc aux Commis qu'il faut s'en prendre:

et comment réprimer leurs vexations ? En rendant public chaque année, en faisant même afficher aux barrières, le tarif des entrées ; en recevant les plaintes contre les exacteurs, bien loin de les soutenir et de rendre leurs préposés juges dans leur propre cause ; en ne permettant pas qu'ils se renvoient l'un à l'autre le délit, de manière qu'on ne puisse savoir à qui on doit l'imputer ; en leur faisant porter avec la plus grande sévérité la juste peine de leurs vexations et des frais qu'elles occasionnent. Qu'on prenne toutes ces précautions, le commerce en sera plus libre, les droits justement dûs en paroîtront moins onéreux, et en seront plus respectés.

PAGE 281.

(2) *Achevoit de décourager les laboureurs, qui ne trouvoient point d'issue pour leurs denrées.* D'après toutes les observations qu'on a faites, il paroît que deux excès opposés sont également à craindre sur cet article : l'un est la trop grande difficulté de l'exportation et du transport, soit par le mauvais état des routes et la difficulté des débouchés, soit par l'excessive contrainte imposée à cet égard ; l'autre est la trop grande liberté d'exporter, non pas de Province à Province, mais dans les pays étrangers.
» On a beaucop écrit, depuis plusieurs années, en faveur de la liberté du commerce des grains et de l'exportation ; et on l'a fait avec une chaleur inconsidérée, qui a obscurci le jugement des têtes les mieux organisées. On n'a pas senti, qu'en se privant de son superflu, sur l'espérance d'une récolte incertaine, avant d'avoir mis en réserve une suffisante quantité de bled, on rend précaire la vie du peuple, et qu'on l'échange contre l'or des commerçans et des monopoleurs, qui hâtent le moment de la disette pour faire rentrer leurs fonds avec usure. On n'a pas même senti que le renchérissement d'une denrée de laquelle la vie de l'homme dépend, entraîne avec lui la chûte des Manufactures et des Arts, et l'émigration de

ceux dont les biens, l'industrie, ou le travail ne peuvent atteindre le prix des grains ; que ce n'est qu'en faisant consommer à bas prix, sur les lieux, le surplus des récoltes, qu'on peut faire fleurir les Arts, augmenter les Manufactures, et encourager la population par la certitude de l'abondance ; et qu'en tout cas, si l'exportation peut avoir quelques avantages, ce ne seroit qu'en la restreignant au superflu ; mais qu'il ne peut y avoir de superflu, que lorsque le nécessaire est assuré et sous la main, pour ainsi dire, dans *dès greniers d'abondance* toujours prêts à être ouverts dans les disettes : car plus la population est considérable, plus les disettes sont à craindre «. *Supplément à l'Encyclopédie, tome I, au mot* Abondance.

PAGE 286.

(3) *L'espèce d'appauvrissement où les avoient réduites de grands projets mal concertés, ou des dépenses ruineuses et superflues.* » L'instabilité des fortunes paroît un petit mal. Si un prodigue se ruine, direz-vous, un autre s'enrichit, et l'État ne se ruine pas *. Mais d'abord, cet homme fait tort à plusieurs particuliers qu'il ne paye pas ; et dans ces sortes d'affaires, ce sont presque toujours les malhonnêtes gens qui se tirent d'embarras, par les premiers gains qu'ils ont faits. Le Chef de l'administration doit prévenir ces désordres. J'abhorre ces politiques, qui croiroient se déshonorer, si, dans leurs vastes projets,

* Que diroit-on d'un père de famille, qui, voyant que son fils dissipe tout son bien, s'en inquiéteroit peu, sous prétexte qu'il en dépense une partie chez l'un de ses frères, qu'il en fait autant dans la maison de l'autre, et qu'ainsi tout n'est pas perdu pour la famille? Le Prince est le père de tous ses Sujets ; il doit penser que si l'un d'entre eux s'appauvrit par un luxe excessif, c'est déjà un grand mal pour celui qui se ruine, et dont l'intérêt particulier doit être de quelque prix à ses yeux ; c'en est un pour toute la société, à laquelle, par son appauvrissement, il devient souvent inutile et quelquefois même onéreux ; c'en est un relativement aux dépenses ruineuses qu'on lui laisse faire, puisqu'après tout, le bien qu'il dissipe passe en grande partie dans des mains étrangères.

les particuliers étoient de quelque considération. Ils n'ont, selon moi, que des idées vagues ; le tout est la réunion des parties. Et pensez-vous d'ailleurs que le commerce ne souffre pas de cette variation perpétuelle ? Le Commerçant donnera-t-il sa confiance, quand il verra que les fortunes les mieux établies manquent tout à coup ? Se risquera-t-il facilement à faire des affaires importantes avec un homme nouvellement sur la scène ? Dans le commerce, il existe une Noblesse d'ancienneté de maison. La probité et l'économie soutiennent la considération acquise par les ancêtres «. *Entretiens de Periclès, etc.*

De ces principes si vrais, que de conséquences à tirer contre le luxe, contre nos mœurs actuelles, contre l'éducation et la façon de penser de nos jeunes gens, qui ne savent plus que dissipper la fortune de leurs ancêtres, au lieu de la soutenir et de l'augmenter au profit de l'État ! Du petit au grand, dans toutes le conditions, et sous quelque rapport qu'on la considère, la stabilité des fortunes est, pour la législation même, d'un beaucoup plus grand intérêt qu'on ne pense.

PAGE 287.

(4) *Un présent reçu par un de ses Officiers, à qui on l'avoit offert pour l'intéresser à une cause juste d'ailleurs, a suffi pour le faire chasser.* Les Mémoires de la maison de Noailles nous offrent un bel exemple en ce genre. » Les modèles de probité, dit M. l'Abbé Millot, sont rares dans tous les tems ; dans le nôtre, où ils sont plus nécessaires que jamais, un Historien doit les saisir avec ardeur, et les citer avec courage, pour apprendre du moins au vice à rougir. M. d'Aguesseau (Intendant du Languedoc, digne père du célèbre Chancelier), loin de favoriser, pour ses amis ou ses subalternes, des profits honteux sur les objets de l'administration, regardoit comme un opprobre qu'on achetât leurs services : ayant

eu avis d'une promesse de cinquante louis, faite et exécutée pour obtenir le Consulat d'Agde, il en écrivit au Duc de Noailles (Commandant de la Province), également opposé à ces indignes manœuvres; et lui témoigna son désir que le nommé ne fût point Consul jusqu'à l'éclaircissement du fait. Assuré depuis qu'on lui avoit fait un faux rapport contre cet homme, il s'empressa de le disculper. *Mémoires Polit. et Milit. Tome I.*

C'est le Duc de Noailles, dont il est ici question, qui donna vers le même tems, dans une affaire qui lui étoit purement personnelle, une si belle preuve d'équité et de désintéressement. » Autant Noailles étoit généreux, dit M. l'Abbé Millot, en rapportant ce trait, autant se montroit-il sincère observateur de la justice, cette vertu inviolable, qui sert de fondement à toutes les autres. Il obtint du Roi la Baronnie et le Vicomté de Castelnau, dans son Gouvernement de Roussillon, appartenant à la Couronne en vertu d'un ancien acte de Martin, Roi d'Arragon, au quinzième siècle. Son premier soin fut de s'assurer que la possession étoit légitime. Il en écrivit à l'Intendant de la Province : » Ce que je vous demande préférablement à toutes choses, c'est de bien examiner, et » sans aucun dessein de me favoriser, le droit du Roi sur » cette affaire; parce que je n'en veux point, s'il y a la » moindre chose du monde contre la justice et l'équité. » Examinez l'affaire avec autant d'exactitude que si c'étoit » un Espagnol qui fût à ma place. Je suis bien aise de » jouir de la grâce de Sa Majesté; mais, encore une fois, » je n'en veux qu'autant que la justice le peut permettre «. Un Courtisan scrupuleux sur les grâces de la Cour, ajoute l'Auteur des *Mémoires*, n'est certainement pas un homme ordinaire. *Ibid.*

PAGE 289.

(5) *Pourquoi faut-il que de pareils exemples soient si rares?* Il sera peut être utile de les rapprocher de celui que nous offre, dans l'Histoire ancienne, ce même Agri-

cola dont nous avons déjà célébré le mérite en parlant des vertus militaires. Voici ce que Tacite, son gendre et son historien, nous apprend de sa conduite, dans son Gouvernement d'Aquitaine et dans celui de la Grande-Bretagne. » A son retour (de l'armée) Vespasien le mit au nombre des Patriciens, et lui donna le Gouvernement d'Aquitaine, place très-brillante, qui l'approchoit du Consulat que ce Prince lui destinoit.

» On refuse ordinairement aux Guerriers une certaine finesse d'esprit dans les affaires, parce que leur justice, accoutumée aux voies de fait, tranche hardiment sans y regarder de trop près, et ne donne point d'exercice aux subtilités du Barreau. Avec une pénétration naturelle et de la droiture, Agricola, même parmi des gens attachés aux formes judiciaires, ne parut nullement déplacé. Il avoit des heures réglées pour le travail et pour le délassement. Dans les Assemblées de la Province et sur son Tribunal, il montroit de la dignité, de l'application, quelquefois de la sévérité, plus souvent de l'indulgence. Avoit-il rempli ses fonctions ? il déposoit de bonne foi le personnage d'homme public. Jamais on n'apperçut en lui ni d'humeur, ni de fierté, ni d'avarice : et, ce qui est infiniment rare, la bonté ne lui faisoit rien perdre du respect des peuples ; et la sévérité, rien de leur affection.

» Dire qu'il étoit intègre, qu'il eut toujours les mains pures, ce seroit un éloge injurieux au mérite d'un si grand homme. Il n'eut pas même le foible des honnêtes gens, cet amour excessif de la réputation, qui fait que l'on affiche les vertus, et que l'on se sert du manège et de l'intrigue pour leur donner du relief. Il n'avoit ni jalousie contre ses collègues, ni démêlés avec les Intendans. Selon lui, dans ces sortes de combats, le triomphe étoit sans gloire, et la défaite trop humiliante. Après avoir gouverné l'Aquitaine un peu moins de trois ans, il fut tout à coup rappelé pour le Consulat.

» Nommé ensuite pour le Gouvernement de la Grande-Bretagne, beaucoup plus orageux et plus difficile par les

troubles dont elle étoit agitée, il s'y distingua par un heureux mélange de sagesse, de force, et de prudence.

» Comme il avoit étudié le caractère de la Nation, et qu'il s'étoit en même tems convaincu, par l'expérience de ses prédécesseurs, que les victoires ne servoient presque de rien, si l'on maltraitoit les peuples après les avoir soumis; Agricola résolut d'aller à la racine du mal, et de détruire les causes des soulèvemens. Ainsi, commençant par lui-même et par ce qui l'environnoit, il régla sa propre maison : ouvrage aussi difficile, à la plupart des Gouverneurs, que le détail d'une Province. Ses esclaves, ses affranchis furent absolument exclus de l'administration. Dans l'Armée, les moindres grades ne se donnèrent plus à la faveur, aux prières, aux recommandations des Officiers, mais aux mœurs. Selon lui, c'étoit toujours l'homme de bien sur qui l'on devoit le plus compter. Tout savoir, et ne pas tout relever; pardonner les petites fautes; punir sévèrement les grandes; n'être pas toujours inflexible, et se laisser quelquefois désarmer par le repentir; aimer mieux prévenir que châtier les malversations, et pour cela donner les places et les emplois à des gens incapables d'en commettre; c'étoient les principes d'Agricola.

» Quoique l'on eût rehaussé les tributs, qui se payoient soit en bled, soit autrement, il les rendit supportables par une juste répartition, et par sa vigilance à supprimer les inventions de l'avarice, qui sont plus à charge que les tributs mêmes. Auparavant on poussoit la moquerie et l'insulte jusqu'à forcer les Laboureurs d'attendre à la porte des greniers que l'on voulût bien leur vendre leurs propres grains, qu'il leur falloit ensuite revendre à perte. Chaque cité, qui naturellement auroit dû fournir à la subsistance des troupes établies dans son voisinage, avoit ordre d'approvisionner celles dont les quartiers se trouvoient le moins à sa portée, soit par la longueur, soit par la difficulté des chemins. Le résultat de cette vexation étoit de rendre lucratif, pour quelques Particuliers, ce

que les peuples auroient pu faire commodément et presque sans frais.

» En réformant de tels abus dès sa première année, Agricola remit la paix en honneur. L'inattention des Gouverneurs précédens, ou leur connivence, l'avoit tellement décriée, qu'on ne la redoutoit pas moins que la guerre, etc. *Vie d'Agricola, trad. de M. l'Abbé de la Bletterie.*

LETTRE LXV.

Du Comte de Valmont au Marquis.

QUELLES tristes nouvelles, mon père, quel désastre pour nous! Le Marquis de L...., toujours rempli de bravoure et de témérité, vient d'éprouver de nouveaux revers. Il a hasardé, contre des forces bien supérieures aux siennes, un combat dont l'issue nous a été funeste. Cinq à six mille hommes sont restés sur le champ de bataille : beaucoup d'Officiers de la première distinction ont été tués. Le Chevalier de Lausane, le plus digne objet de mes regrets, ce tendre ami dont la constance et les vertus me consoloient des inimitiés de sa famille, a eu l'os de la cuisse fracassé, et est mort au milieu des opérations les plus douloureuses, après avoir donné à toute l'armée le plus grand spectacle de fermeté et de religion, comme il avoit donné pendant le combat les plus grandes marques de présence d'esprit et d'intrépidité. M. de Verzure nous reste, mais couvert de blessures, dont aucune par bonheur ne s'est trouvée dangereuse. Mon fils, accablé par le nombre, a été forcé de se rendre. Sans vou-

loir consentir à aucun échange ni accepter sa rançon, on l'a fait partir pour.....

Dans une Cour étrangère, au sein de l'irréligion, de la mollesse, et des plaisirs, sans guide, sans conseils, sans appui, ne laissera-t-il point altérer la sagesse de ses principes et la pureté de ses mœurs ?

Les ennemis menacent nos frontières; mais du moins, par les précautions que j'ai prises, tout est prêt pour les recevoir; et parmi tant de sujets d'affliction, l'unique consolation qui me reste, est de pouvoir encore être utile à mon Prince et à ma Patrie.

Émilie est plongée dans la douleur, et toutefois elle ne se laisse point abattre. A la fermeté que maintenant elle fait paroître, j'ai lieu de croire que les épreuves n'ont servi qu'à fortifier son courage et à augmenter sa résignation.

LETTRE LXVI.

Du même à son Fils.

Je ne me plains point de ta valeur, mon fils; tu as fait tout ce que l'on pouvoit attendre de toi. N'ayant pu te défendre d'une destinée, qui t'est commune avec tant d'illustres guerriers, c'est assez qu'à leur exemple tu te sois comporté comme tu le devois, et que tu ayes sauvé l'honneur.

Mais, mon fils, il est un autre bien, dont le véritable honneur est inséparable; c'est la vertu. Abandonné à toi-même, sois toujours, sous les yeux du Public, sous les yeux de Dieu même, ton censeur le plus sévère. Au milieu d'une Cour impie et licencieuse, parmi des jeunes gens dissipés et sans mœurs, garde-toi de l'avilissement où tu tomberois en suivant leur exemple, et de la malheureuse honte de faire le bien *. Fuis la volupté, qui ne tarderoit pas à te rendre vil comme eux. Si tu ne peux te lier avec

* » Tel vaincroit les tentations, qui succombe aux » mauvais exemples; tel rougit d'être modeste, et devient » effronté par honte; et cette mauvaise honte corrompt » plus de cœurs honnêtes que les mauvaises inclinations «. *M. Rousseau.*

des amis qui te ressemblent, puise en toi seul les ressources que tu y as trouvées jusqu'ici. Que la religion, l'étude, et la lecture te garantissent des faux besoins qu'engendrent la mollesse, le désœuvrement, et l'ennui. Dans les périls que tu pourrois courir, crois que ton père te regarde. Non, mon fils, quoique dans un si grand éloignement, je ne te perdrai point de vue; tu seras toujours présent à mon esprit et à mon cœur: eh! quelle douleur seroit-ce pour moi, si j'apprenois que mon fils eût oublié les principes qu'il a reçus, les tendres soins d'un père, les conseils d'un ami; et que s'oubliant lui-même, il se fût rendu indigne d'appartenir un jour à l'épouse dont il a fait choix!

LETTRE LXVII.

Du même au Marquis de Valmont.

Je me hâte, mon père, de vous faire part de la lettre que vient de m'écrire le Prince aimable et généreux auprès duquel j'ai négocié les intérêts de la France; et j'y joins la réponse que je me suis cru obligé de lui faire. Elle est la seule que mon père m'eût dictée.

» J'apprends à l'instant, cher Comte, par » mon Ambassadeur, que, non contens de » vous avoir fait exiler dans votre Gouver- » nement, de vous y avoir suscité mille tra- » verses, de vous avoir ôté le commande- » ment des troupes, dans un tems où vous » eussiez été si nécessaire à la tête de nos » armées, puisqu'on ne vouloit pas de la » paix que mon alliance devoit procurer, » vos ennemis touchent au moment de re- » cueillir, par la perte de votre liberté, et » peut-être de votre vie, le fruit de toutes » les intrigues qu'ils n'ont cessé de tramer » contre vous. Ils ont réussi à faire croire » que vous étiez d'intelligence avec les Puis- » sances qui nous sont opposées, et que vous » vous prépariez à leur faciliter la conquète » de la Province qui est sous vos ordres. C'est » le Vicomte de Lausane qui conduit tout. » Rien ne coûtera à des ames si noires, pour » assouvir leur haine. Je vous en conjure, » par l'amitié que je vous ai vouée, par tous » les services que vous m'avez rendus; ve- » nez, cher Comte, chercher un asile dans » mon Royaume. La place que je vous y » ai déjà offerte vous attend. Vous épargne- » rez à votre Cour la plus criante injustice, » vous pourrez encore être utile à votre pa- » trie, et vous m'aurez conservé un ami «.

RÉPONSE.

SIRE,

» Que ne puis-je accepter les offres de
» Votre Majesté, sans manquer à ce que
» mon Prince est en droit d'attendre de moi !
» Vos bontés me pénètrent ; mais j'en serois
» indigne, si je balançois un seul moment
» entre ma sûreté et mon devoir. Je ne quit-
» terai point, sans la permission de mon Sou-
» verain, le poste qu'il m'a confié ; et je me
» reposerai sur sa justice, tant que je pourrai
» compter sur mon innocence. Je connois,
» Sire, la droiture de son cœur ; on peut le
» surprendre, mais il ne demande qu'à être
» éclairé. Un jour du moins il saura quel a
» été mon attachement pour lui. Victime de
» la haine, s'il le faut, mais toujours soumis
» et fidèle, j'aurai mérité ses regrets ; et
» j'emporterai au tombeau votre estime,
» mon Prince, avec l'éternelle reconnois-
» sance que je vous dois «.

Telle est, mon père, la situation de votre fils. J'attends à chaque instant le dernier coup qu'on doit me porter ; et il a fallu prendre sur moi d'y préparer Émilie.

LETTRE LXVIII.

D'Émilie.

O mon père! ô père, si digne de pitié ainsi que vos malheureux enfans! votre fils, mon époux, va périr. Ah! certainement il périra; il tombera sous les coups de l'injustice, et ses vertus ne le sauveront pas. Eh! que dis-je, ce sont elles qui l'ont perdu. Elles lui ont fait un ennemi irréconciliable de celui dont il eût pu étouffer la haine, s'il se fût montré aussi vicieux que lui; elles ont excité contre lui les dépits de l'amour, et allumé ses fureurs; elles lui ont fait refuser l'asile qu'on venoit de lui offrir; et maintenant il est au pouvoir des méchans. Cette nuit on l'a arrêté dans son appartement. On lui a signifié un ordre du Roi pour partir à l'instant; on l'a arraché d'entre mes bras: et l'on ne m'a pas laissée libre de partir avec lui. Je voulois le retenir, je voulois appeler...... » Émilie, » m'a-t-il dit en me serrant la main, un » esprit de révolte pourroit-il souiller une » ame telle que la tienne? Le Roi s'est expli- » qué..... Chère épouse, respectons son au- » torité, jusque dans l'abus qu'on en fait!

» C'est le Ciel même qui exige notre obéis-
» sance : voudrions-nous aussi nous révolter
» contre lui «? Ces mots, prononcés d'un ton ferme et assuré, m'ont rappelée à moi-même; j'ai rougi d'un premier mouvement, quoiqu'involontaire.... Fais donc ce que tu dois, lui ai-je répondu en étouffant mes sanglots; et lorsque tu m'abandonnes, dicte-moi ce que je dois faire. » Espérer dans le
» Seigneur, mon Émilie, et te conserver
» pour tes enfans ». Il n'a pu en dire davantage. J'ai senti dans un dernier embrassement une de ses larmes rouler sur mes joues. Surmontant aussitôt sa sensibilité et sa douleur, me recommandant à notre respectable Abbé, ainsi qu'à celles de mes femmes qu'il avoit fait avertir, il a fait signe à son guide, et s'est précipité sur ses pas. Une chaise de poste l'attendoit. J'ignore où on l'a conduit.

C'est Valmont.... grand Dieu! c'est le sujet le plus fidèle, et le plus vertueux des hommes, qu'on traite en criminel d'État! O Ciel! que vous a-t-il fait et sous quelle étoile est-il né? Mais qu'ai-je dit, et pourrois-je m'oublier encore ?.... Dieu juste! si ce sont les anciens égaremens de mon mari que vous punissez, ayez donc aussi égard à ses vertus! Non, non, Seigneur, je ne vous demanderai pas compte de vos voies; mais

soyez sensible aux maux qui nous accablent; voyez le triomphe du vice, voyez l'innocence opprimée; et levez-vous, Seigneur, pour la défendre : c'est en vous que j'ai mis tout mon espoir!

O doux effets de la confiance et de la prière! mon cœur oppressé se soulage; je sens mes forces renaître. Soutenez-les, grand Dieu! et vous, mon père, bien plus digne que moi d'être exaucé, demandez pour moi les secours dont j'ai besoin; demandez au Ciel qu'il ait pitié de nous.

LETTRE LXIX.

De la même.

Je n'ai pu fermer l'œil depuis deux jours. me résignant, autant qu'il est en moi, à tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner, et cependant agitée par les plus vives alarmes, je sens renaître sans cesse les inquiétudes et les soins qui me dévorent, malgré tout ce que je peux faire pour les calmer. Mille pensées diverses, mille sentimens contraires m'assaillent tour à tour. Je prie, j'espère, je me décourage, je tremble et me rassure presque au même instant. Lorsque je cherche

à me flatter, mes anciens pressentimens se retracent à ma mémoire; je les vois s'accomplir chaque jour; et ma constance en est ébranlée. Qu'est devenu, que deviendra Valmont? Cruelle incertitude que je ne puis supporter! Ce qui se passe autour de moi redouble mon affliction, au lieu de la soulager. Tout ici est dans le trouble et la consternation. Au moment où l'on arrêtoit mon mari, M. de T. recevoit les ordres de la Cour pour remplir en son absence les fonctions de Gouverneur. Dès que le bruit s'en est répandu dans la ville, et qu'on y a appris l'enlèvement du Comte, l'étonnement et la douleur se sont emparés de tous les esprits. On couroit çà et là, en se demandant la cause d'un si triste évènement, et l'on se répondoit par des gémissemens et des pleurs. Chaque famille sembloit avoir perdu un père. Le peuple accouroit en foule aux portes du Gouvernement; et, sachant que je n'étois pas encore partie, il a fait de si vives instances pour me voir, que M. de T. est venu me prier de me montrer avec mes deux enfans. Des acclamations touchantes, des cris de *Vive le Roi, Vive notre Gouverneur, Vive toute sa famille,* ont retenti de toute part. J'ai témoigné à ce bon peuple, combien j'étois sensible à son attachement; et, trop

vivement émue, je me suis retirée aussitôt, pour ne pas lui laisser voir l'excès de ma douleur. Les mêmes marques d'intérêt m'ont été données par les différens Corps, et par tout ce qu'il y a de plus distingué dans cette Capitale; tant le souvenir de Valmont y est cher! tant il y est respecté malgré sa disgrâce!

Je vous écris, mon père, cette seconde lettre le surlendemain de son départ. Je hâte le mien, après avoir mis ordre, le mieux que j'ai pu, à ce qui nous concerne. Je pars cette nuit même avec M. l'Abbé, mes enfans, et quelques personnes de ma suite, pour aller me jeter aux pieds de sa Majesté. Me le permettra-t-on? Ma foible voix pourra-t-elle pénétrer jusqu'à elle?

LETTRE LXX.

Du Marquis à la Comtesse de Valmont.

Voici donc pour nous tous, ma chère Émilie, le moment des plus rudes combats! Mêlons nos larmes, ma fille; pleurons ensemble sur un désastre qui nous est commun. Le Ciel, qui nous afflige par de si grandes tribulations, ne nous défend pas la douleur;

mais il veut que nous en modérions les transports. Digne épouse ! souviens-toi des dernières leçons de ton mari ; *espère dans le Seigneur.* Il est le protecteur de l'innocence, et le plus ferme soutien de l'ame vraiment fidèle. Gardons-nous de nous laisser abattre ; ne le déshonorons pas par notre découragement et notre défiance : nos maux fussent-ils plus grands encore, il est assez puissant pour en tirer sa gloire et notre bonheur.... Eh ! ma fille, quelques sacrifices qu'il exige, en est-il, aux yeux de la Foi, qu'on puisse comparer à celui que nous a faits son amour ? Tu m'entends, Émilie... et nous serions foibles ! Souviens-toi, ma fille, de ces premiers tems où il se plut à éprouver ta fidélité. Tu étois jeune encore, et l'on te vit généreuse et soumise. Ne démens pas ta vertu. C'est par des coups plus sensibles, il est vrai, qu'il l'exerce aujourd'hui. Le triste souvenir d'une fille chérie, et si digne de l'être ; la captivité d'un époux.... plus idolâtré que jamais ; des dangers beaucoup plus prochains pour lui que ceux que nous eûmes à redouter autrefois ; quelle source de peines et de mérites ! Ménage ceux-ci avec le plus grand soin, ma fille ; recueille-les abondamment au pied de la Croix. Ils sont trop précieux pour en rien

perdre; et tôt ou tard ils seront récompensés. Emprunte, pour t'affermir, la force de Valmont; continue à prier. Le Dieu que tu implores se lèvera en effet et jugera la cause du juste, qu'il semble avoir abandonné. Hélas! il m'ôte, dans cet instant, le pouvoir de le défendre. Malgré les infirmités de l'âge, je retrouvois des forces pour aller avec toi embrasser les genoux d'un Monarque équitable, dont on a surpris la Religion par l'artifice et l'imposture. J'allois en appeler à sa sagesse et réclamer sa justice. Je partois, accompagné de M. de Veymur, qui est de retour, lorsque nous avons reçu l'un et l'autre une lettre de cachet qui nous retient ici. Grand Dieu! si vous ôtez à mon fils toute ressource du côté des hommes, ah! vous voulez donc vous montrer ici-bas son unique appui!

LETTRE LXXI.

De la Comtesse.

Je l'ai vu, mon père, je l'ai vu dans sa prison. Pourrai-je vous décrire un si triste spectacle? Mon cœur en est déchiré, et ma main tremble en vous écrivant. Cet affreux ta-

bleau se peint sans cesse à mon esprit; il trouble toutes mes idées; mes yeux sont baignés de pleurs: j'entrevois à peine les lignes que je veux tracer. Juste Ciel! il n'appartient qu'à vous de tarir la source de mes larmes! Excusez, mon père, le désordre où je suis. Voulant garder la suite des évènemens, je confonds tout et suis forcée de m'arrêter pour savoir par où je dois commencer....

A mon arrivée, j'ai couru chez la Reine. Elle m'attendoit; elle s'est avancée vers moi, et m'a soutenue pour m'empêcher de tomber à ses pieds. Sa douleur sembloit égaler la mienne. Chère amie, m'a-t-elle dit, dès que j'ai pu l'entendre et que j'ai été en état de parler, ne crains point de ma part d'injustes soupçons: certainement le Comte est innocent. Je n'ai cessé de m'informer de sa conduite; c'est d'après elle que j'ai appris à le juger; sa vertu ne s'est pas démentie un seul instant; et, depuis son premier exil, tout en lui le justifie. Mais, par des mystères d'iniquité que je n'ai pu pénétrer, on a tellement réussi à mettre les apparences contre lui, le Roi est si persuadé des choses dont on l'accuse, qu'il me fait presque un crime de m'intéresser en sa faveur. Quoiqu'il n'ait pas cru devoir t'envelopper dans la disgrace de

ton mari, ce n'est qu'avec peine qu'il m'a permis de t'entretenir; et, pour ne pas se laisser lui-même émouvoir par la pitié, il t'ôte la liberté de l'approcher. Eh! Madame, ai-je répondu à l'instant, ce n'est pas de la pitié que je sollicite; ce n'est pas une grâce que je prétends demander à mon Souverain; c'est sa justice que j'implore. Qu'on nomme à mon mari ses accusateurs, qu'on les confronte avec lui, qu'on rende publiques les prétendues preuves de son crime, et qu'on laisse agir en liberté l'autorité des Loix qui le protègent. Sans doute on les suivra, reprit la Reine en soupirant. Tranquillise-toi, ma fille; dans peu tout sera éclairci, et j'ose espérer que la vérité paroîtra dans tout son jour. — Mais, Madame, qui jugera mon mari? — On doit nommer des Commissaires. — Ah! mon mari est perdu! — Le Roi est juste. — Eh! Madame, s'il étoit le Juge de Valmont, je n'aurois rien à craindre pour lui. Mais des Juges choisis par Lausane! Non, il ne me reste plus qu'à mourir avec mon époux. Madame, ajoutai-je, en me précipitant à ses pieds et en embrassant ses genoux, au nom d'un respectable père, pour qui votre Majesté m'a toujours témoigné tant d'estime, au nom de son fils, si digne d'un meilleur sort, au nom de toutes vos bontés

pour nous, obtenez-moi la permission de lui dire un dernier adieu. Que je le voye une heure seulement; et s'il faut que sa mort me fasse bientôt expirer de douleur, je mourrai plus tranquille du moins après l'avoir vu; je mourrai, en bénissant votre nom, et en vous priant de vous souvenir de mes malheureux enfans. Digne épouse de Valmont, s'écria la Reine en me relevant! Je ne perdrai point une amie telle que toi. Tu vivras, ainsi que ton mari. Le Ciel veille sur le juste, ma fille; il ne l'afflige que pour un tems. Laisse-moi seconder ses desseins, en travaillant à acquérir toutes les lumières dont j'ai besoin. Dès ce moment, pour apporter quelque adoucissement à ta peine en te faisant voir ton époux, je vais solliciter en ta faveur cette grâce, quoique si difficile à obtenir.

Je me retirai, soulagée par ces promesses. Un ancien Domestique de Madame de Lausane m'attendoit au logis avec impatience. Ah! mon père, quels frémissemens a excités en moi le récit qu'il m'a fait! Lisez le papier que je vous envoie, et qui est écrit de sa main, ainsi qu'une copie qu'il m'en a laissée. Voilà donc cet horrible secret sur lequel mon mari n'a jamais voulu éclaircir mes soupçons, et que peut-être il vous aura caché

ainsi

ainsi qu'à moi * ! Le malheureux qui me l'a dévoilé, toujours plein de son repentir et de ce qu'il doit à Valmont, apprenant sa détention par sa sœur, et convaincu qu'elle étoit l'effet d'une nouvelle trahison, est sorti de son village, a quitté son père, pour venir m'offrir, au péril de sa vie, de rendre publiques toutes les circonstances qu'il m'a détaillées. Touchée de cette action, je lui ai pardonné, à l'exemple de mon mari; mais, avant de faire usage de cette ressource, que la Providence sembloit m'avoir ménagée, j'ai voulu consulter Valmont.

Je me flattois que, malgré toutes les difficultés, la Reine auroit assez de crédit pour me faire obtenir sur le champ la permission que je désirois. Cependant, quelques jours se passèrent sans qu'elle me fût envoyée. Je la reçus enfin, lorsque je commençois à croire que tout m'abandonnoit. Je me mis aussitôt en route pour Vincennes, où le Comte est renfermé. Du plus loin que j'apperçus les tours du château, une sueur froide glaça mes sens; je tremblois de tous mes membres; quand il fallut descendre de voiture, mes genoux se déroboient sous moi. On

* Voyez la Lettre trente-neuvième du Comte de Valmont à M. de Verzure, et la soixantième Lettre au Marquis.

me soutint. A peine fus-je entrée que le Gouverneur vint me recevoir, et me présenta la main. Il me fit passer par des lieux obscurs et des routes tortueuses. Elles aboutissoient à une espèce de cachot, qui ne recevoit de jour que par des fentes pratiquées dans le mur *. Quoi ! lui dis-je, seroit-ce ici la demeure de M. de Valmont? Il ne me répondit rien. Une seconde porte s'ouvrit, et je me trouvai entre les bras de mon mari. Je ne vous dirai pas ce que je devins dans ces premiers momens; mes facultés étoient comme anéanties; le combat entre la joie et la douleur avoit été trop violent, pour que je pusse le soutenir. Lorsque j'eus repris l'usage de mes sens, je me trouvai assise sur un lit, et la tête appuyée sur mon époux. Quelques rayons de lumières, échappés jusqu'à nous, réfléchissoient sur son visage. Il étoit pâle, défait, mais plein de feu, de noblesse et de

* Ces détails ne paroîtront point surprenans, lorsqu'on se rappellera ce que dit Madame de Motteville, en parlant du Chevalier de Jard, de la maison de Rochechouart. » Il fut onze mois à la Bastille, enfermé dans un cachot. » Il fut pris en hiver; et l'habit de velours noir qu'il y » porta, demeura toujours sur son corps, tant qu'il ha» bita cette effroyable demeure. On l'interrogea quatre» vingts fois avec toute la sévérité possible, etc. «. *Mémoires pour servir à l'Histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, Tome I.*

majesté. Ses yeux étoient tendrement fixés sur moi. Les miens erroient tour à tour sur lui et sur tout ce qui nous environnoit. Une terre humide, qui servoit de plancher, quelques nattes de jonc moisies et à demi-usées, qui couvroient un des côtés du mur, un méchant lit sans rideau, et un peu de paille qui servoit d'oreiller; quel aspect! C'est donc là, m'écriai-je encore, le séjour qu'habite mon mari! N'y a-t-il pas d'autres appartemens dans le château : et celui-ci étoit-il fait pour lui? Il y en a, me dit tristement le Gouverneur, qui étoit resté à quelque distance de nous; mais j'ai reçu des ordres que sûrement le Prince n'a pas cru dicter! Qu'il m'est dur, Madame, d'être forcé d'obéir! Non, ce n'est point votre époux qui devoit être traité ainsi.

A ces mots, il s'éloigna pour nous laisser plus de liberté. O mon ami! dis-je au Comte, voilà donc les jeux de la fortune! — Femme chrétienne, dis plutôt les sages dispositions d'un Être infiniment bon. C'est dans sa clémence qu'il m'aide à acquitter ce que je dois à sa justice. C'est par les croix, chère Émilie, qu'il nous conduit au bonheur. — Mais cet état déplorable où je te vois, ces rigueurs de sa justice, que j'adore en frémissant, qui les a mieux méritées que Lausane? — Fasse le Ciel qu'il n'éprouve jamais un pareil sort! il

seroit plus à plaindre que moi! — Eh! peut-on l'ètre davantage? — Oui, Émilie, quand c'est par sa faute qu'on est malheureux. — C'est Lausane qui doit l'être. Laisse-moi révéler ses attentats. Je sais tout.... et à l'instant je racontai à Valmont tout ce que j'avois appris; je lui exposai la ressource qui m'étoit offerte. Cette ressource, me dit-il, dès que j'eus cessé de parler, n'en est pas une. Chère épouse! n'en crois point un zèle trompeur, que la Religion, que l'honneur désavouent. Ta tendresse te fait illusion. Il s'agit de me laver du crime qu'on m'impute; et ce n'est point en dévoilant ceux du Vicomte, que tu prouveras que je suis innocent. Il ne nous resteroit que le plaisir de la vengeance. Émilie! ce plaisir n'est pas fait pour nous.

Cette réflexion me frappa, et me fit admirer la grandeur d'ame de mon mari. J'insistai cependant; si le Roi connoît une fois la noirceur de Lausane et les effets de sa haine, il en sera plus disposé à permettre qu'on suive pour toi le cours ordinaire de la Justice, et que des Juges irréprochables discutent à leur tribunal les faits dont on t'accuse. Ce n'est point en récriminant, me répondit Valmont, que tu parviendras à éclairer le Prince. Laisse à d'autres, mon Emilie, des moyens de défense si foibles et si équi-

voques ; c'est moi qui t'en conjure, et, s'il le faut, c'est ton mari qui te l'ordonne.—Cruel! tu veux donc m'ôter tout espoir? — Je veux qu'il porte sur un plus solide fondement. Un Dieu, plus puissant que les hommes, est l'arbitre de ma destinée. Je ne crains que lui seul, et c'est en lui seul que j'espère. A quel prix cependant pourrois-tu croire qu'on a osé mettre ma delivrance? — Que dis-tu, cher époux? O Ciel! dois-je me flatter.....? — Écoute un secret que je consens à déposer dans ton sein, mais à condition que tu ne le révèleras point à d'autres que mon père. Me le promets-tu?—Je le lui promis avec serment. — Tu vois cette étroite ouverture, d'où nous vient le peu de lumière qui éclaire ce séjour. C'est par-là que quelqu'un du château, qu'on aura su gagner, a fait descendre avec un fil, qu'on n'a retiré qu'après m'avoir laissé du tems pour répondre, une lettre dont l'écriture étoit contrefaite, mais dont les expressions désignoient assez clairement la personne qui me l'avoit écrite. Sous l'enveloppe étoit un crayon, et la lettre étoit conçue dans ces termes : » Celle dont vous avez dédaigné » les poursuites, que vous avez traitée avec » tant de mépris, lorsque, seule avec vous, » elle vous témoignoit tant d'amour, ne s'est » que trop bien vengée. Un reste de pitié, un

» sentiment plus tendre encore, qu'elle pre-
» noit si faussement pour de la haine, lui
» parle en votre faveur. Votre sort est entre
» ses mains; il n'y a rien qu'elle ne veuille
» entreprendre pour vous sauver la vie et
» vous rendre la liberté. Voyez si, mainte-
» nant du moins, vous êtes capable de quel-
» que retour «. Et quelle réponse, dis-je à Valmont, d'une voix presque éteinte? — Ces deux mots : » Mon cœur est à Dieu et à Emi-
» lie. Laissez-moi mourir «. — Et ton épouse.., tes enfans...? Cher Valmont! tu veux mourir! — Emilie! aimerois-tu mieux me voir coupable? — Oh! non, non, Valmont; ton épouse n'est pas tout-à-fait indigne de toi. Meurs, mourons tous, si tu ne peux racheter la vie qu'aux dépens du devoir. Mais laisse-moi entretenir Madame de Lausane. Je me jetterai à ses genoux; je lui peindrai ton état, tes vertus, tes malheurs; je la toucherai..., ou elle me verra expirer à ses pieds. — Émilie aux genoux de Madame de Lausane!... lui demandant grâce pour moi! la priant de me sauver la vie!... Eh! comment le feroit-elle? par de nouveaux crimes, sans doute. Car, hélas! sont-ce des traits de force, sont-ce des actes de vertu qu'on peut attendre d'elle? Si elle ne me justifie pas, qu'ai-je besoin des offres qu'elle me fait! Et que

peut-elle pour ma justification, sans perdre son mari, sans se perdre elle-même? Quoi! elle me donnera les moyens de fuir.... suis-je donc criminel? Eh! qui effacera la tache qu'imprimeroit à mes enfans ma fuite, encore plus que ma mort? Un jour du moins on saura que j'étois innocent: le Ciel, le Ciel me justifiera. Et maintenant, tout est-il désespéré, quand son secours nous reste?

Il parloit ainsi, lorsque le Gouverneur lui-même vint nous avertir que le tems fixé pour notre entrevue étoit écoulé, et qu'il étoit heure de nous séparer. A cette nouvelle, poussant un cri de douleur, je me suis jetée au cou de mon mari. Il s'attendrit avec moi; et bientôt, reprenant des forces, il s'arracha d'entre mes bras. Il faut obéir, chère épouse, me dit-il; Dieu qui nous sépare, nous réunira.

Le Gouverneur me prit par la main, en essuyant ses yeux mouillés de larmes. Je me laissai conduire, la tête tournée vers mon mari, qui se couvroit le visage de ses mains. Tout à coup la porte se ferma sur lui.....

Je ne sais comment je respire encore.... Depuis ce moment, j'ai été hors d'état de vous écrire. Je n'ai pu le faire aujourd'hui qu'en quittant plusieurs fois la plume, et en la reprenant, au milieu des pleurs et des san-

glots. Je travaille à me résigner. Quels combats, mon père, entre la Nature et la Religion !...

LETTRE LXXII.

De la même.

DEPUIS quinze jours, je languis dans l'attente de ce qui peut arriver de plus fâcheux. La Reine, à qui j'ai exposé la situation de mon mari et la manière dont il est traité, n'a obtenu pour lui que de foibles soulagemens. Elle n'a pu se procurer les lumières qui lui étoient nécessaires pour agir efficacement en sa faveur, et ne me donne, en gémissant sur son infortune, que bien peu d'espérance. Tout ce que je sais, c'est qu'on a nommé des commissaires, et que Valmont a paru devant eux. Je ne cesse, par mes cris et mes prières, d'intéresser le Ciel à sa défense, et je ne vois plus qu'un prodige qui puisse le sauver. Dieu est tout puissant pour l'opérer : mais j'ignore ses desseins sur nous; et plus ses voies sont au dessus des nôtres, plus je tremble, en pensant aux dernières épreuves que peut-être il nous prépare. Le présent, l'avenir pèsent également sur mon cœur. L'état où est Val-

ment, le sort qui l'attend, celui de mes enfans, la position actuelle du Baron, tout m'inquiète et me désole. Je me rappelle en vain ce que vous m'avez écrit, ce que mon mari a pu me dire pour soutenir ma confiance, ce que m'enseigne la Religion; je ne puis parvenir, ni à calmer mes craintes, ni à trouver la paix dans cette soumission parfaite que je dois à la volonté du Très-Haut. Que j'en suis loin encore, mon père, malgré les efforts que je fais pour l'acquérir! Je m'humilie de ma foiblesse, je la désavoue à chaque instant, et me trouve toujours aussi foible qu'auparavant.

LETTRE LXXIII.

De la même.

J'ÉPROUVE enfin quelque adoucissement à ma peine; je vois briller une lueur d'espérance. Jusqu'ici on n'avoit paru former pour mon mari que des vœux impuissans. On le plaignoit, on le justifioit en secret; on se rappeloit ses services, ses talens, ses vertus; mais personne, excepté la Reine, n'avoit osé parler en sa faveur. Une démarche éclatante vient d'exciter l'attention du Prince,

et d'annoncer à la France le vif intérêt que prend à la cause de Valmont la Province qui lui a été confiée. Elle a envoyé des députés, qu'elle a choisis parmi ses membres les plus respectables, et qu'elle a chargés de présenter au Roi un mémoire, où elle lui détaille la conduite qu'a tenue le Comte pendant le cours de son administration. Elle lui décrit de la manière la plus forte et la plus touchante, ce qu'il a fait pour le service de Sa Majesté et pour le bien de ses sujets; elle lui expose l'état où il avoit mis les frontières; elle lui fait voir que si, malgré la défaite du Marquis de L......, on vient de repousser les dernières attaques, on n'en est redevable qu'aux sages précautions qu'il avoit su prendre; elle ose dire que sans doute il y a eu des traîtres; et qu'à en juger par quelques entreprises hasardeuses des ennemis, par les endroits vers lesquels ils ont dirigé leur marche, il y a tout lieu de penser qu'ils étoient mieux informés qu'ils n'auroient dû l'être; mais que M. de Valmont avoit si bien pourvu à tout, qu'il avoit pris des mesures si justes, et donné aux principaux Officiers des instructions si nettes et si précises, que, d'après leur propre témoignage, on n'avoit eu besoin, pour se mettre à couvert de toute surprise et pour se bien défendre, que de se

conformer au plan qu'il avoit tracé. Elle finit par supplier Sa Majesté de renvoyer l'examen de cette affaire à ceux que les Loix ont établis pour en juger, et de ne pas permettre que l'un de ses Sujets, qui l'ont le mieux servie, soit plus long-tems la victime de la noirceur et de la calomnie.

Ce mémoire, dont on a répandu dans le public quelques fragmens, y a produit la sensation la plus vive. Le Roi lui-même en a été frappé, et a fait dire aux députés qu'il y auroit égard. Mais ce qui va vous surprendre, et ce que j'ai appris de l'un d'entre eux, c'est que nous devons en partie leur députation aux soins de M. de Verzure. A peine guéri de sa blessure, encore foible et convalescent, il a obtenu un congé, dont il a profité à l'instant pour se transporter dans la Province qui venoit d'être tout récemment le théâtre des infortunes de son ami, comme elle l'avoit été de ses vertus et de sa gloire. Il s'est adressé à quelques Gentilshommes, dont les uns sont ses parens, les autres sont d'anciens amis de son père, et qui, pour la plupart, y ont acquis un très-grand crédit. Il a soutenu et échauffé leur zèle pour le Comte; ils ont ranimé tous ensemble celui des différens Ordres, celui des citoyens les plus distingués, et les ont enga-

gés à donner, comme ils l'ont fait, un témoignage public de leur reconnoissance. Le secret et la promptitude ont favorisé cette démarche, que M. de Lausane n'a pu parer.

Non content de ce premier succès, M. de Verzure a fait sous main des informations. Il a su, par un transfuge, qu'un Secrétaire de mon mari, dont je crois vous avoir parlé *, étoit passé dans le camp des ennemis peu de tems après être sorti de prison; qu'il s'y étoit introduit auprès du Général, et avoit su gagner sa confiance. Il a pensé que cet homme avoit pu servir d'instrument à M. de Lausane pour le complot qu'il avoit tramé, et, sur cette idée, il est parti aussitôt pour aller communiquer au Monarque, dont il connoît le tendre attachement pour Valmont, les soupçons qu'il a formés.

Voilà, mon père, l'état où sont les choses. Le Ciel se déclare-t-il en notre faveur? Veut-il faire éclater sa justice, et l'innocence de mon mari? Je commence du moins à m'en flatter et à rougir de ma défiance. Déjà, après la dernière lettre que je vous ai écrite, je me sentois plus forte et plus résignée: maintenant que j'ai tant de raisons d'espérer, il me semble que ma soumission augmente; je me crois prète à tous les sacrifices; j'accepte,

* Voyez la soixante-quatrième Lettre, vers la fin.

en supposant des évènemens contraires, tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner. Mais j'ai trop appris à ne me défier que de moi-même. Hélas! que deviendroit cette prétendue force, s'il plaisoit au Seigneur d'anéantir toutes mes espérances?

LETTRE LXXIV.

De la même.

O JOIE! ô bonheur! M. de Verzure est arrivé. Nous reverrons Valmont. Nous le reverrons justifié. Le Secrétaire est en route..... Le Roi saura bientôt..... L'Ambassadeur de ce grand Prince, de ce digne Monarque..... Mon père, je ne sais ce que je vous écris. Je vais voir la Reine.... Je reprendrai ma lettre, quand je serai un peu remise. Ah! mon père, que n'êtes-vous au milieu de nous!

Je reviens promptement de chez la Reine, pour ne pas laisser passer l'heure du courrier. Peut-être me posséderai-je un peu plus que lorsque j'ai commencé ma lettre. J'avois différé de vous écrire, jusqu'à ce que j'eusse quelques nouvelles intéressantes à vous marquer. L'arrivée de M. de Verzure ne nous permet plus que de nous répandre en louan-

ges, en actions de grâces envers le Tout-Puissant, et en sentimens de reconnoissance envers nos généreux bienfaiteurs. C'est surtout à M. de Verzure, que nous devrons, après Dieu, l'honneur, la vie, et la gloire de mon mari. Le Prince, auprès duquel il a signalé son zèle pour le Comte, l'a accueilli avec le plus tendre empressement; il sembloit que c'étoit lui-même que M. de Verzure obligeoit; il est entré dans toutes ses vues, et a dépêché sur le champ un courrier au Général de l'armée ennemie, avec cette lettre.

» Vous avez près de vous, Monsieur le » Maréchal, un ancien Secrétaire de M. le » Comte de Valmont, que je crains bien qui » n'ait trempé dans le complot qu'on a formé » pour le perdre. Ce n'est point le Comte » qui vous l'a adressé. Je puis vous être ga- » rant de sa fidélité envers son Prince. Ju- » gez-en par une réponse qu'il m'a faite et » que je vous envoie. Je connois, Monsieur » le Maréchal, la noblesse de vos sentimens; » vous êtes incapable de contribuer à la » perte d'un homme plein de mérite et d'hon- » neur, en autorisant la plus noire de toutes » les perfidies. Interrogez ce Secrétaire, me- » nacez-le, intimidez-le: s'il est coupable, » comme j'ai lieu de le penser, vous tirerez

» de lui le secret de toute cette intrigue; et
» vous saurez jusqu'à quel point, en vous
» compromettant vous-même, on aura violé,
» à l'égard du Comte, les droits les plus sa-
» crés. Après l'aveu du complot, daignez
» m'envoyer ce Secrétaire sous bonne garde.
» Je me charge de le faire passer en France.
» Sa présence y justifiera M. de Valmont,
» et éclairera le Prince sur le caractère de
» ceux qui ont si indignement abusé de sa
» confiance ».

Le même Courrier a rapporté au Monarque cette réponse.

SIRE,

» Je ne me pardonnerai jamais d'avoir si
» mal jugé de M. de Valmont. J'ai été trompé
» par les apparences. L'intérêt, l'ambition,
» des mécontentemens particuliers, ont jeté
» tant de grands hommes dans des partis
» extrêmes, et leur ont fait oublier si sou-
» vent ce qu'ils devoient à leur Prince et
» ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, que
» j'ai pensé que les mêmes causes avoient pu
» produire en lui les mêmes effets. J'aurois
» dû, il est vrai, sur sa réputation, me for-
» mer de lui une autre idée; mais les moyens
» dont on s'est servi pour me surprendre, sa

» signature contrefaite, son cachet qu'on y
» avoit joint, les instructions qu'il étoit sup-
» posé me donner, les propositions, les ou-
» vertures, et les vues qu'on lui prêtoit,
» étoient si fort de nature à m'en imposer,
» que je n'ai pas eu le moindre soupçon des
» piéges qu'on lui tendoit ainsi qu'à moi.
» J'envoie à Votre Majesté, comme elle le
» désire, celui qui a été l'instrument de tant
» de noirceurs. Ce malheureux m'a tout
» avoué. C'est M. de Lausane qui l'a mis en
» jeu. C'est au Vicomte qu'a été remise une
» lettre que j'écrivois à M. de Valmont,
» et qui contenoit les arrangemens que je
» croyois prendre avec lui. C'est sur cette
» lettre qu'on l'a arrêté. Parmi tous les re-
» proches que je me fais, et les peines que
» je ressens, quelle consolation pour moi,
» Sire, que Votre Majesté ait bien voulu me
» rendre justice, en me croyant incapable
» d'autoriser de pareilles infamies! Si j'avois
» maintenant quelque chose à envier à M. le
» Comte, ce seroit l'attachement qu'un si
» grand Prince lui témoigne, et qui honore
» également l'ami et le Monarque. Je ne
» vais plus former de vœux que pour la
» paix, qui en assurant le repos de tant de
» Nations, me permettra d'aller me mettre
» aux pieds de Votre Majesté, etc. «.

Ces deux lettres, ainsi que la réponse de Valmont aux offres du Prince, ont été envoyées ici à son Ambassadeur. Il n'attend, pour en faire usage, que l'arrivée du Secrétaire, qu'une indisposition assez considérable a retenu pendant quelques jours, et qu'on amène chargé de fers. C'est M. de Verzure qui m'a instruit de toutes ces choses; je devois à la Reine de l'en prévenir. Elle a pris part à ma joie aussi vivement qu'elle avoit partagé ma douleur; et elle a été la première à me recommander le secret jusqu'à l'entière conclusion de cette affaire. Que Dieu est bon, mon père! que ses voies sont admirables! mon cœur ne peut suffire à tout ce que je lui dois.

LETTRE LXXV.

De la même.

VALMONT est rendu à sa famille. Il a reçu les caresses de ses enfans et les miennes. Je l'ai tenu, je l'ai serré dans mes bras. Je l'ai vu libre, exalté, honoré comme il doit l'être; et je respire encore! et je ne suis pas morte de saisissement et de plaisir!

Il est maintenant chez la Reine, qui me

fait appeler. M. de Verzure, l'Ange tutélaire de toute la famille, veut bien suppléer pour moi et vous dire le reste. Notre père, notre bon père, qui retrouviez des forces pour voler au secours de votre fils, n'en retrouverez-vous pas pour venir mettre le comble à notre félicité?

LETTRE LXXVI.

De Monsieur de Verzure au Marquis.

En me chargeant, au nom de M. et de Madame de Valmont, de vous rendre compte d'un évènement qui s'est passé sous mes yeux, que j'acquitte bien volontiers, Monsieur, ce qu'ils vous doivent, et ce qu'il leur est impossible d'acquitter eux-mêmes, dans des momens où tout s'empresse à leur rendre hommage, et où on ne leur laisse pas le tems de se reconnoître !

A l'arrivée du Secrétaire, l'Ambassadeur du Roi de...., se conformant aux ordres de son Maître, a obtenu de Sa Majesté une audience secrète, dans laquelle il lui a mis sous les yeux la déposition de cet homme, écrite et signée de sa main, jointe aux let-

tres qui constatoient la fidélité de M. de Valmont et la perfidie du Vicomte. Le Roi est resté quelque tems immobile de surprise et d'horreur. Revenu à lui. » C'est donc ainsi, s'est-il écrié, qu'avec les meilleures intentions, les Princes font le mal sans le savoir, et sont la dupe des méchans».

Informé des soins que j'avois pris en faveur du Comte, il a voulu que je lui fusse présenté, et a fait appeler sur le champ M. de Lausane. J'attendois dans la salle des Gardes les nouvelles que M. l'Ambassadeur devoit me donner, lorsque j'ai appris que le Roi me demandoit. Venez, m'a dit le Prince, du plus loin qu'il m'a apperçu, venez le digne ami de M. de Valmont. Soyez témoin de la justice que je vais rendre au plus fidèle de tous mes Sujets, et au plus méchant de tous les hommes. Lausane est entré dans cet instant d'un air tranquille et assuré. Lisez, lui dit le Roi en jetant sur lui un regard d'indignation. A peine a-t-il commencé la lettre du Maréchal, que je le vois pâlir; il dit encore quelques lignes, et la lettre lui tombe des mains. Il vouloit balbutier quelques mots; il trembloit; et ne pouvant se défendre, il s'est jeté aux pieds de Sa Majesté, en lui demandant grâce. Toute la grâce que je peux vous faire, lui a

dit le Prince, est de vous donner pour Juges ceux que réclamoit l'Innocence opprimée. Sortez de ma présence. Vous, M. de Verzure, hâtez-vous de voir Madame de Valmont, et de rendre avec elle la liberté à son époux. Je vais donner mes ordres pour qu'on vous ouvre sa prison. Ramenez-le moi, et qu'il jouisse à jamais des faveurs de son Prince.

Je n'ai pu remercier Sa Majesté que par mes larmes, et j'ai volé chez Madame la Comtesse. Au moment de voir combler ses vœux, elle n'étoit pas sans un reste d'inquiétude. Alarmée par l'excès même de sa tendresse, elle commençoit à se défier de la joie qu'elle avoit ressentie; elle flottoit de nouveau entre la crainte et l'espérance. Cet état de perplexité lui eût été moins dangereux que la nouvelle de son bonheur, si je n'eusse employé des ménagemens pour la tirer de son incertitude. Dans les transports de sa joie, elle a demandé à m'accompagner avec ses deux enfans. C'est, lui ai-je dit, l'intention de Sa Majesté; mais vous permettrez que nous prenions toutes les précautions nécessaires, pour vous sauver, ainsi qu'à votre mari, des émotions trop vives, et qui, par-là même, pourroient nuire à tous deux. Arrivés au château de Vincennes, je l'ai for-

cée, malgré toutes ses instances, de rester dans l'appartement du Gouverneur.

Déjà prévenu par les ordres de Sa Majesté, il attendoit le Vicomte, qui devoit habiter la même demeure où étoit renfermé M. de Valmont. Je me suis fait conduire à sa prison; à peine me suis-je offert à ses regards, qu'il m'a reconnu et s'est précipité dans mes bras. Après les plus tendres embrassemens, ses premières questions ont été pour son épouse et pour ses enfans. Je voulois le préparer par mes réponses à une réunion prochaine; mais le voyant disposé à tout, prêt à recevoir avec la même égalité d'ame les biens et les maux, je lui ai annoncé sa liberté. Cher ami, m'a-t-il dit, seroit-ce à vos soins que je la devrois? Elle m'en deviendroit plus chère encore. Mais rendons grâce à l'Auteur de tout bien : et se livrant à toute l'effusion d'un cœur reconnoissant, » Mon Dieu, s'est-il écrié, vous élevez, vous » abaissez, quand il vous plaît, et toujours » selon les loix de votre sagesse. Je vous re» mercie de mes disgrâces; je vous remer» cie de vos faveurs : ce sont également des » bienfaits. Que j'en use pour votre gloire, » Seigneur; et, par pitié, rendez-moi les » revers, si jamais je vous oublie dans la » prospérité «!

Ah ! Monsieur le Marquis, que l'orgueil philosophique m'a paru petit auprès de cet acte de religion ! Mais ce n'étoit encore là qu'un des moindres effets de cette élévation, de cette noblesse de sentimens, qui caractérise M. de Valmont. Lorsque nous étions prêts à sortir de l'espèce de cachot, auquel j'avois fait jusque là peu d'attention, j'ai vu arriver le Vicomte de Lausane. Ici, Monsieur, peignez-vous l'abattement, la consternation, l'extrême foiblesse d'un homme, dépouillé de toute sa grandeur, réduit à l'état le plus misérable, et qui ne trouve aucune ressource en lui-même. En entrant, il s'est appuyé contre le mur. Il pleuroit, il se désoloit, il poussoit des gémissemens et des sanglots; absorbé dans sa douleur, il ne voyoit rien de ce qui l'environnoit. Mais dès qu'il a entendu la voix de M. de Valmont, qui se retiroit en le plaignant, il s'est jeté à ses pieds, et l'a conjuré d'avoir pitié de lui. Déjà prenant le ton du repentir, il s'accusoit lui-même, il commençoit un long aveu de ses crimes. M. de Valmont a fait signe aux gardes de s'éloigner, et relevant son ennemi; vous rouvrez, Monsieur, lui a-t-il dit, une plaie qui saigne encore. Ce ne sont point les attentats formés contre moi, que j'aurai peine à effacer de ma mémoire. Mais ma

fille * !... elle vous a pardonné. Reconnoissez, Monsieur, le pouvoir d'une Religion que je vous ai entendu blasphémer. C'est en l'oubliant que vous avez causé tous vos malheurs ; c'est en la suivant, qu'à l'exemple de Julie mon cœur vous pardonne, et que je vais m'employer tout entier à adoucir votre sort, ou du moins à vous sauver la vie. Il est sorti...., après avoir embrassé M. de Lausane. Je sentois tout ce que cet acte avoit d'héroïque, et après tout, me suis-je dit à moi-même, voilà le Christianisme.

Maintenant, Monsieur, je n'entreprendrai pas de vous exprimer les transports des deux époux, l'attendrissement, la joie d'un père et de ses enfans, Le Gouverneur partageoit tous les mouvemens que nous ressentions. Il est venu nous conduire jusqu'à la porte du château. Mais lorsqu'elle s'est ouverte, quelle a été notre surprise ! Une foule d'équipages remplissoient la cour. Les personnes de la première distinction nous attendoient. Le bruit du retour prochain de M. de Valmont s'étoit à peine répandu, que

* Voyez la cinquante-septième Lettre, qui explique suffisamment ce qui est dit ici. M. de Valmont en avoit écrit une à M. de Verzure, dans laquelle il s'ouvroit à lui sans réserve sur cet affreux mystère ; mais comme il y a des choses qu'il suffit de laisser entrevoir, on a supprimé cette Lettre.

l'on s'étoit empressé à venir au-devant de lui, et à prévenir en quelque sorte les intentions du Prince. C'est avec ce nombreux cortège que nous avons été conduits devant Sa Majesté. Quelles bontés, et je puis dire quels regrets elle a marqués à M. de Valmont! La Reine, de son côté, lui a fait tout l'accueil qu'il pouvoit s'en promettre.

Après avoir rendu à Leurs Majestés le juste tribut de sa reconnoissance, après avoir reçu les complimens de toute la Cour, il n'est occupé dans cet instant qu'à répondre aux tendres épanchemens de ses amis les plus intimes, et de tous ceux qui composent sa maison. Ses moindres domestiques s'empressent de le voir, de l'approcher, de le servir. C'est leur bon maître, disent-ils, c'est leur père. Le sentiment éclate de toute part; tous les cœurs sont émus; c'est une sorte de tumulte, c'est une ivresse; on ne se connoît pas, on ne se possède pas de joie. Parmi cette commune alégresse, une seule chose a affligé M. le Comte. On lui a appris que, dans son renversement de fortune, Madame de Lausane avoit éprouvé une révolution subite, qui faisoit craindre pour ses jours.

Voilà, Monsieur tous les évènemens d'une journée, que je ne pouvois mieux terminer que par le récit que je viens de vous faire.

Elle

Elle a été pour M. votre fils un jour de triomphe, le plus beau jour de sa vie; et ce triomphe est celui de la vertu et de la Religion.

Je ne dois pas oublier de vous dire que nous avons reçu de la Cour de.... des nouvelles de M. le Baron. Sa conduite ne s'y est point démentie, et au mérite solide, aux qualités essentielles dont il est orné, on reconnoît sans peine le digne fils de M. de Valmont. Le Roi lui-même s'est chargé de le rendre à son père.

LETTRE LXXVII.

Du Comte de Valmont au Marquis.

Mon père, votre présence manqueroit à mon bonheur, à celui d'Émilie : le Ciel prévient tous nos désirs. Le Roi vous veut auprès de lui. Ce n'est point moi qui ai dicté ses ordres. Vous le savez, j'ai respecté comme je devois vos volontés, votre goût pour la retraite, votre détachement du monde, de ce monde qui mérite si peu d'être servi, d'être aimé pour lui-même. Je n'insistois plus depuis long-tems; je ne vous pressois plus de vous rendre à mes vœux; je sacrifiois ma satisfaction la plus chère à la vôtre; et je

la sacrifierois encore, si, ne pouvant être heureux que dans la solitude où vous êtes, vous exigiez que je fisse un effort auprès de Sa Majesté, pour qu'elle vous y laissât jouir en paix de Dieu et de vous-même. Mais vous me l'avez dit tant de fois; pour le vrai Sage, pour le Chrétien fidèle, Dieu se trouve partout où nous pouvons servir à sa gloire.

Voyez, mon père, comme il semble vous appeler ici, et comme il se plaît à nous réunir. Le Roi a fait partir un Courrier pour redemander le Baron à quelque prix que ce soit. Il veut que l'union de mon fils avec Hortense se contracte sous ses yeux; il exige que vous accompagniez M. de Veymur, son épouse et sa fille. Je ne vous dirai pas qu'il vous destine à des titres, des honneurs; vous m'avez trop appris à en démêler la vanité et à en craindre les dangers, pour que j'imagine que leur faux attrait soit propre à vous séduire, et que j'aye la foiblesse de vous les proposer pour objet. Mais le Roi veut s'aider de votre sagesse, la perpétuer en moi par vos exemples, et nous employer l'un et l'autre au grands desseins qu'il a conçus pour le bonheur de ses Sujets. Pourriez-vous résister à de si puissans motifs? Et si toute autre ambition est peu digne d'une ame telle que la vôtre, auriez-vous renoncé à celle

d'être utile au Prince en l'éclairant; de relever l'honneur de la patrie; de la soutenir sur le penchant de sa ruine; d'y faire refleurir, s'il se peut, l'ancien esprit, le vrai courage, le patriotisme, la Religion, les mœurs; de secourir enfin l'humanité souffrante, en soulageant le peuple et en le rendant tout à la fois plus sage et plus heureux?

LETTRE LXXVIII.

Du Marquis, au Comte et à la Comtesse de Valmont.

Oui, mes chers enfans, vos vœux sont remplis. J'oublie mes anciennes résolutions, ou plutôt, je cède à l'intention de la Providence, qui semble avoir tout fait pour les changer. Je vais jouir du doux spectacle de votre bonheur mutuel; je vais passer près de vous le reste de mes jours; et s'il est vrai qu'ils puissent être encore de quelque valeur, je consacrerai jusqu'à mes derniers momens à un Prince, qui, appuyant son Trône sur la sagesse et sur l'équité, n'a besoin que de consulter ses propres lumières et son cœur, pour être le meilleur des Rois et le plus digne de notre amour. Lorsque je sens mes forces re-

naître, qu'ai-je besoin de ses ordres pour aller lui rendre grâces de tout ce qu'il daigne faire pour mon fils ?

Cher Valmont! le Ciel a donc fait voir que plus il est lent à punir, plus ses châtimens sont terribles *. Trop heureux encore le coupable contre lequel il ne remet point à une autre vie à exercer ses vengeances! Pour nous qui éprouvons sa bonté, ne cessons de le louer et de le bénir. Mettons en commun les faveurs qu'il nous dispense. M. de Veymur les reçoit avec transport; notre chère Senneville, notre aimable Hortense ne peuvent contenir les tendres sentimens dont elles sont pénétrées: mais, parmi tant de sujets de joie, elles donnent encore des larmes au souvenir de Julie.

* *Dieu est patient*, a dit un Père de l'Église, *parce qu'il est éternel.*

RÉFLEXIONS

Trouvées dans les papiers de M. de Valmont, *sous ce titre :*

Le fruit des leçons de mon père, et mon plan de conduite au milieu du Monde *.

DANS les quinze années de mon exil, éclairé par les leçons, soutenu par les conseils du guide le plus sage et du plus tendre de tous les pères, j'ai pu suivre sans peine la route qu'il m'avoit tracée. Aujourd'hui, privé de sa présence, livré plus que jamais, par état et par devoir, au tourbillon du monde ; mûri, il est vrai, par l'âge et par les réflexions, mais environné de plus de dangers encore que je n'en ai couru dans ma première jeunesse, assailli par les passions des autres, et devant toujours craindre les miennes ; je sens combien il m'est nécessaire de rentrer en moi-même, de me rendre compte de mes dispositions, et de me former un plan fixe, qui serve de règle à mes sentimens et à ma conduite.

* Voyez la vingt-septième Lettre, tome IV. On a cru qu'il étoit d'autant plus convenable de mettre ces Réflexions et ce Plan sous les yeux du Lecteur, qu'ils sont comme le Précis de tout ce qui a été dit dans ces Lettres.

Les funestes égaremens auxquels se laissent aller la plupart des hommes, et dont j'ai fait la triste expérience, naissent, pour l'ordinaire, ou du peu de principes qu'ils se sont faits, ou du peu de soin qu'ils prennent de les consulter; ce qui les rend le jouet de l'illusion et du caprice, et les expose à tomber à chaque instant en contradiction avec eux-mêmes.

Pour me mettre à l'abri de tous les maux que cette bizarrerie entraîne, considérons quel est le point d'où je pars, et quel est le but auquel je dois tendre.

Je puis me passer maintenant de discussions profondes sur tout ce qui a été anciennement l'objet de mes recherches. Je ne suis plus réduit, comme autrefois, à examiner si la matière et le mouvement ont pu produire des êtres intelligens; si, dirigés par la nécessité ou par le hasard, ils ont pu former ce monde, où éclatent de toute part l'ordre et la sagesse. Des preuves de sentiment, moins de raisonnemens et plus de bonne foi, suffisent à une ame droite.

Il falloit à mon cœur un Être aussi parfait que celui que m'offre la Religion. C'étoit là mon premier besoin; et j'avoue que je serois à plaindre, si la réalité n'alloit pas en ce genre jusqu'où peut aller ma pensée, et aussi

loin que mes désirs. Tout ce qui est imparfait, n'a de force que pour me faire soupirer après un objet sans défaut. Qu'il seroit donc triste pour moi d'avoir à douter de son existence ! Mais indépendamment de toutes les démonstrations qu'on m'en a données, j'ouvre les yeux, je contemple la Nature ; je me contemple moi-même ; et j'adore la souveraine Intelligence qui m'a formé. Je fais plus ; je remonte à la véritable source de mon penchant pour le bonheur ; je la trouve dans cet Être suprême, qui en a imprimé en moi le désir, et qui peut seul le satisfaire. Je ne doute plus ; je n'hésite plus ; et en attendant cette félicité parfaite pour laquelle je sens qu'il m'a créé, j'en jouis d'avance par l'amour et par l'espérance.

C'est déjà là un premier culte que je lui rends : mais il en est un autre qu'il exige de moi ; c'est celui de la vertu, pratiquée sous ses yeux, et dans la vue de lui obéir et de lui plaire.

Je rougis d'avoir pu mettre en question s'il y a une différence réelle entre le bien et le mal ; si je suis libre de faire le bien ; si l'Auteur de mon être regarde du même œil la vertu et le vice, et leur réserve le même sort. Des doutes de cette nature, démentis par l'instinct moral, plus fort que tous les

sophismes, sont l'opprobre de la raison humaine, et le délire des passions.

Je rougis d'avoir pu faire consister le bonheur dans les plaisirs des sens. Ils ne m'ont jamais donné que l'ombre de ce qu'il m'avoient promis, que des joies fausses, suivies presque aussitôt de dégoûts, de regrets et d'ennuis; suivies de remords, lors même que je croyois n'avoir rien à craindre, et presque toujours accompagnées d'un mal-aise intérieur, qui me rendoit la vie à charge, au sein de mes plaisirs *.

Ramené à de plus saines opinions, j'ai goûté un autre genre de volupté, qui valoit mieux que celle qu'il m'a fallu sacrifier au

* On ne sauroit trop insister sur cette remarque importante, qu'on ne fait point assez, et qu'il seroit cependant si naturel de faire : ou les passions sont combattues dans un cœur par la raison et par un reste de principes, tels sur-tout que la Religion nous les donne; et alors elles nous laissent nécessairement dans un état de gêne, de contradiction et de remords qui fait le tourment de la vie : ou elles ont acquis sur nous assez d'empire pour bannir toute réflexion, tout retour sur nous-mêmes; et alors, incapables de recevoir aucun frein, elles nous livrent aux plus fausses démarches, aux plus funestes conséquences, et pour quelques années, quelques momens peut-être de transport et d'ivresse, elles nous précipitent, pour le reste de la vie, dans les chagrins les plus cuisans, les regrets les plus amers, et forment autour de nous une chaîne de malheurs. *Note de l'Editeur.*

devoir. J'ai senti la dignité de mon être ; j'ai rencontré, dans l'amour de l'ordre, dans la pratique du bien, des joies pures, une paix solide, un vrai contentement.

Je dois l'avouer cependant : malgré ce goût et cette habitude de la vertu, malgré l'épreuve que j'ai faite de ses charmes ; j'ai reconnu dans mille instans, que j'avois besoin de bien des secours pour la pratiquer ; j'ai senti combien ces secours m'étoient nécessaires, pour vaincre l'impétuosité de mon caractère, pour réprimer la fougue de mes passions et la violence de mes désirs, pour me détacher des biens particuliers qui nous enchantent, et pour m'attacher au bien suprême qu'ils nous font trop souvent oublier, tandis qu'ils devroient nous y rappeler sans cesse, comme à leur unique principe et à notre véritable fin.

Où donc les puiserai-je, ces secours assez puissans pour m'arracher aux objets sensibles et m'armer contre ma propre foiblesse ? Dans le Christianisme. Il n'y a que lui qui puisse me rendre fort contre moi-même ; il est la seule religion qui puisse suffire à des esprits raisonnables, à des ames droites et à des cœurs vraiment purs. S'il me faut des preuves, cette Religion si belle m'en offre en tout genre. Son ensemble est la plus grande de

toutes, et celle qui renferme toutes les autres. La Religion Chrétienne n'est, à le bien prendre, qu'un grand fait, dont toutes les parties se répondent, et forment une chaîne que rien n'est capable de rompre. S'il me faut des lumières sur les vérités les plus importantes, elle me les donne. Loin d'elle, je ne vois que des esprits divisés, flottans dans leurs principes, et qui se démentent à chaque instant, je n'apperçois, dans le monde entier, que des ténèbres, des doutes et des erreurs : elle les dissipe, et nous fixe par le poids de son autorité. Si je veux être solidement vertueux, je ne le serai que par elle. Ses dogmes sont aussi sublimes que sa morale est pure. Non seulement son culte envers la Divinité est celui de l'amour ; mais tout ce qu'elle m'enseigne me porte à l'aimer. Non seulement elle me fait un devoir de toutes les vertus ; mais ce devoir, elle m'aide à le remplir. Les maximes qu'elle renferme, les obligations qu'elle nous prescrit, les motifs de soumission qu'elle nous présente, les exemples qu'elle nous propose, les pratiques saintes auxquelles elle nous invite, les mystères qu'elle nous révèle, et qui, en humiliant notre entendement, élèvent nos pensées et enflamment notre cœur : tout en elle nous sert de moyen, d'encouragement et de soutien.

Aussi ne craindrai-je pas de le dire, une preuve de sentiment, qui, pour moi, vaut, en faveur du Christianisme, presque toutes les autres preuves, c'est que je ne puis me dissimuler que je tiens à cette Religion sainte de toute la force dont je tiens à Dieu, à la vérité, à la vertu; n'ayant jamais eu de ces grands objets une connoissance telle que je l'ai maintenant, ni pour eux un véritable amour, que par les lumières et les secours que j'ai empruntés d'elle. Il y a plus, je sens très-bien que cette connoissance et cet amour s'affoibliroient en moi, à proportion que s'affoibliroient mon estime et mon respect pour ses dogmes et pour sa morale.

Maintenant donc que j'ai le bonheur de la connoître et d'en sentir tout le prix, combien serois-je coupable et peu digne d'excuse, si je venois à la contredire par mes œuvres; si je me faisois une règle pour croire, et une autre pour agir; si j'imitois ces hommes frivoles dont le monde est rempli, qui, incapables de retour sur eux-mêmes, ne se rendent compte, ni de leur croyance, ni de l'accord qu'ils doivent mettre entre elle et leur conduite; si je pouvois m'imaginer un seul moment, que mon état, ma condition, mon rang, me dispensent de l'accomplissement de la loi; si je pouvois

penser que Dieu a fait pour les Grands un autre Évangile que pour les simples Fidèles, et qu'il y aura pour ceux-ci un autre Juge que pour moi !

Malheur à moi, si, avec une ame immortelle et susceptible des plus hautes pensées, des plus nobles penchans, je ne craignois pas de la dégrader par des inclinations basses et rampantes ; si je me bornois au monde, au tems, à la matière, lorsque je suis fait pour Dieu et pour l'éternité !

Éclairé par la Religion, j'ai appris à compter pour peu de chose les biens qui périssent, ceux que peut me donner la faveur des hommes, et qu'elle peut me ravir : j'ai appris à tendre aux biens solides ; à ces biens, qui ne dépendent ni des suffrages d'une multitude aveugle et inconstante, ni des caprices du sort ; qu'aucune force humaine ne peut m'enlever, et qui ne finiront jamais : j'ai appris à *chercher avant toutes choses le Royaume de Dieu et sa justice*, et à sacrifier, sans exception, sans réserve, tout ce qui pourroit m'en éloigner.

Je ne puis obtenir ce Royaume, qui n'est autre que la possession du souverain bien, pour lequel j'ai été fait, et après lequel je soupire : je ne puis pratiquer cette justice, qui renferme toutes les vertus et tous les

devoirs, sans procurer autant qu'il est en moi la gloire de l'Être suprême, le bien de mes semblables, et sans travailler de jour en jour à me perfectionner moi-même.

Tels sont mes principes, et telle est la fin que je dois me proposer. Telles sont aussi les dispositions que, par un effet de la bonté divine, je trouve au fond de mon cœur. Il ne me reste, pour être fidèle à les suivre, qu'à former les résolutions les plus propres à m'y affermir.

Et d'abord, je m'appliquerai, non seulement à faire tout le bien qui sera en mon pouvoir, mais à le faire par les motifs que me dicte la Religion, c'est-à-dire, par une intention droite et pure d'honorer la Divinité comme elle doit être honorée, et de me conformer en toutes choses à sa volonté sainte. Par-là même je ne risquerai pas d'être humain et bienfaisant, seulement par caprice ou par tempérament, plus souvent encore par vanité et par ostentation; je le serois sans mérite, et je m'exposerois d'ailleurs à ne l'être ni sûrement, ni constamment : par-là encore j'ennoblirai toutes mes actions; ce qui les relève en effet aux yeux du souverain Juge, c'est sur-tout la pureté,

la noblesse du motif qui nous porte à les faire; et l'union que nous en faisons avec les mérites de JÉSUS-CHRIST.

Sous le spécieux prétexte de voir la Religion en grand, je ne négligerai point les pratiques communes qui aident à en conserver l'esprit. Je ne dois pas ignorer que, dans l'ordre moral comme dans le monde physique, les plus petites choses tiennent aux plus grandes; que la négligence des unes conduit presque nécessairement à l'altération, à la ruine des autres, et que ce que l'on méprise dans la pratique des petites vertus, est précisément ce qui maintient la force nécessaire dans les occasions importantes, qui exigent quelquefois des vertus héroïques *.

Rien au reste n'est petit en soi, de ce qui peut nous former à une vraie justice et à une véritable grandeur : nos plus grands hommes ont su allier tous les exercices de la piété, toutes les pratiques des vertus chré-

* » Ce n'est point élévation d'esprit que de mépriser les petites choses : c'est au contraire par des vues trop bornées, qu'on regarde comme petit ce qui a des conséquences si étendues «. *Fénélon, Œuvres Spirituelles*, Tome I, page 237.

Nous avons cité ailleurs ce beau mot de M. Rousseau : » Ce sont les petites précautions qui conservent les gran- » des vertus «. *Note de l'Editeur.*

tiennes, avec les fonctions les plus délicates, les plus difficiles à remplir; ils ont été pieux jusque dans les embarras des Cours, au milieu de la licence et du tumulte des camps. Par-tout des exemples frappans réclament en faveur de la vertu et de la Religion; et ce sont ces exemples que je veux suivre.

Mais pour ne pas donner dans des excès qui dégradent la piété même, j'aurai soin de ne pas m'assujettir tellement à de simples pratiques, que jamais elles nuisent à des devoirs. Je me souviendrai que, loin d'apporter à l'accomplissement de ceux-ci le moindre obstacle ou le plus léger retard, elles ne doivent être, après tout, que de nouveaux moyens pour les bien remplir. Je sais, toutefois, ce que l'on dira. On regardera comme perdu pour la société, tout ce que j'aurai donné à la Religion, qui seule cependant nous fait retrouver des forces pour être vraiment utiles, pour l'être sans faste, sans découragement et sans foiblesse. On me reprochera le peu de momens consacrés à la prière; et l'on me pardonneroit plus aisément peut-être ceux que j'aurois perdus dans des amusemens dangereux ou frivoles *. Mais qu'importent à un Chrétien

* On disoit un jour à Louis IX, qu'il donnoit trop de

les faux jugemens des hommes? Il fait le bien sans se laisser détourner par les critiques, ni séduire par les éloges.

Je me ménagerai, autant qu'il me sera possible, au milieu du monde, des momens de retraite, où je puisse apprécier de sang froid ses usages et ses maximes. Forcé de voir les hommes, pour les connoître et les servir, j'apprendrai, dans ces instans de recueillement et de lumières, dans le silence des préjugés et des passions, à peser toutes choses dans une juste balance, à étudier tout ce qui m'environne, et à m'étudier moi-même. Le monde, vu de près, mais jugé en secret et à une certaine distance, se dépouille à nos yeux de cet éclat qui nous impose; et le spectacle qu'il nous offre, devenu l'école du Sage, ne nous laisse plus appercevoir que le vide et le néant qu'il renferme.

Quant aux liaisons habituelles et de confiance, je ne choisirai que des personnes dignes de toute mon estime, et dont la ma-

tems à ses exercices de piété. » Les hommes sont étran-
» ges, répondit-il avec douceur. On me fait un crime de
» mon assiduité à la prière : on ne diroit mot si j'em-
» ployois les heures que j'y donne à jouer aux jeux de
» hasard, à courre la bête fauve, et à chasser aux oiseaux «.
Velly, Histoire de France, tome V, p. 300. (Note de l'Éditeur).

nière de penser et d'agir puisse m'inspirer la sagesse, au lieu de tendre insensiblement à m'en écarter.

Je m'attacherai à faire aimer la piété; et je prendrai garde de la trahir. Je tâcherai de la rendre douce et aimable, par la pratique de toutes les vertus sociales, dont elle est le plus solide fondement; mais jamais par toutes ces lâches complaisances qu'enfante le respect humain. Je ne ferai dépendre, ni mon honneur, ni ma vertu, de l'opinion des hommes; et ce ne sera point sur elle que je réglerai ma conduite. On a peine à croire qu'il y ait du mal à faire ce que tout le monde fait : cependant le grand nombre de ceux qui se trompent ne donne pas à l'erreur le caractère de la vérité.

Ferme et courageux dans mes principes, je défendrai la Religion si on l'attaque devant moi; je la défendrai, au moins par mon exemple, si je ne puis donner assez de force à mes discours : si j'ai du crédit, je la protégerai de tout mon pouvoir. Je mettrai à la servir toute l'ardeur qu'on met aujourd'hui à la combattre. Eh! pourquoi faut-il que le vrai zèle soit devenu muet et craintif, à force de circonspection et de réserve, tandis que l'irréligion, sous le masque d'une prétendue philosophie, lève une tête altière,

menace tout à la fois le trône et l'autel, et porte ses éclats jusqu'à l'emportement et la fureur? Rappelons-nous ce que me disoit mon père, qu'un des plus grands maux pour des siècles corrompus, c'est l'audace dans les méchans et les impies, et la foiblesse dans les gens de bien.

Le respect et l'amour que j'aurai eus pour la vérité dans mes sentimens, je les porterai dans mes paroles et dans mes actions. Toujours d'accord avec elle, je ne me permettrai rien qui la blesse, fallût-il lui sacrifier tout ce que le monde appelle des biens. C'est la droiture, c'est la franchise, c'est l'amour de la vérité, qui fait les ames honnêtes, les belles ames; et si je cessois un seul instant de l'aimer, je perdrois le droit de m'estimer moi-même.

Quelle que soit la carrière qui s'ouvre devant moi, loin d'aller au-devant des places et des dignités, je ne les accepterai qu'autant que j'y serai contraint, ou qu'elles me mettront à portée de faire le bien. Je me défendrai avec le plus grand soin de ces deux passions, si dangereuses, si funestes à l'humanité, l'intérêt et l'ambition : ce sont elles qui amènent à leur suite les intrigues et les bassesses; qui font naître les injustices et les crimes; qui, par la recherche inquiète

d'une fausse gloire, conduisent le plus souvent à la honte et à l'opprobre; et qui toujours, en faisant le malheur des autres, font notre propre tourment.

Il est une autre passion, non moins terrible, non moins funeste par ses suites, parce qu'elle dégrade tout l'homme, qu'elle obscurcit toutes ses lumières, qu'elle corrompt toutes les bonnes qualités qui sont en lui, qu'elle le rend capable de tous les excès et de tous les vices : c'est celle qui tient de plus près à la foiblesse humaine; que le monde pardonne le plus aisément; et que la religion condamne avec le plus de rigueur, parce qu'elle est en nous la source des plus honteux désordres. Lié par le nœud le plus sacré, trouvant, dans les charmes et dans les vertus d'Émilie, tout ce qui peut fixer mon attachement et lui mériter mon estime; je croirois n'avoir rien à craindre à cet égard, si, ayant fait autrefois la triste épreuve de ma foiblesse, je n'avois pas encore à redouter tout ce qui peut servir de nouveau à m'égarer, les sens, une imagination ardente, et l'extrême sensibilité du cœur.

Je veillerai donc avec la plus grande attention sur moi-même : je ne me permettrai aucune liaison trop intime dans un certain

genre, aucune pensée vaine et frivole, aucun regard peu circonspect, aucun sentiment trop tendre, et, pour le dire en un mot, rien qui ne puisse s'allier avec un cœur chaste et pur, ni que puisse désavouer la plus austère vertu.

J'apporterai le même soin à fermer en moi tout accès au ressentiment, à la vengeance, à la haine, ce poison qui dévore le cœur, et qui rend, comme on l'a si bien dit, les mieux vengés, les plus mal satisfaits. Je ferai, d'une bienveillance universelle, l'ame de ma conduite : je suivrai à la lettre ce précepte de l'Évangile; aimer ceux-mêmes qui nous haïssent, et pour tout le mal qu'ils ont pu ou qu'ils ont voulu nous faire, leur pardonner et leur faire du bien.

S'il plaît à la Providence de me mettre dans un rang où je puisse faire des heureux, je n'oublierai pas que ce n'est point pour moi qu'elle m'élève, mais pour ceux à qui elle veut me rendre utile; que, lié à la société, ainsi que tous les autres hommes, par mes facultés et par mes besoins, je dois compte au Ciel des moyens qu'il me donne pour la servir; et que, selon ses loix, toujours justes et sages, mon véritable intérêt ne peut se trouver que dans l'intérêt général.

Je tâcherai de ne point faire de mécontens par ma faute ; et je me garderai néanmoins de cette foiblesse si ordinaire aux Grands, qui est cause que, pour ne voir autour de soi que des visages ouverts, que des hommes qui soient contens de nous ou qui nous contentent, on laisse en place celui qui n'en est pas digne ; on craint de punir les excès, qu'on ne peut s'empêcher de condamner ; on fait au loin le malheur d'un grand nombre, pour ne pas désobliger ceux qui nous entourent ; et l'on tolère les plus grands maux, pour ne pas affliger quelques ames viles, qui trouvent leur compte à les perpétuer.

Je ne négligerai rien pour inspirer à mes enfans, les sentimens et les maximes dont j'ai cherché à me pénétrer moi-même. En perfectionnant leur éducation, j'assure, autant qu'il est en moi, leur bonheur et le mien. Il ne seroit cependant pas impossible, vu la dépravation du siècle, que, par des circonstances imprévues, par les tristes suites d'une passion trop vive, d'une liaison dangereuse, quelques-uns d'entre eux vinssent à s'égarer ; et le Ciel me préserve d'être témoin de l'évènement le plus propre à affliger mon cœur ! mais du moins j'aurai fait

tout ce qui dépendoit de moi pour le prévenir, et j'aurai préparé de loin tout ce qui peut y servir de remède. Mes enfans auront acquis des principes; ils auront pris de bonne heure l'habitude du bien, l'amour de l'ordre, et le goût de la vertu. S'ils étoient assez malheureux pour les perdre, leurs principes réclameroient en dépit d'eux contre eux-mêmes. Un jour sans doute, ils y reviendroient; la vérité, la vertu reprendroient sur eux leur empire; ils gémiroient d'avoir pu les oublier, et répareroient, par leur conduite, leurs illusions et leur foiblesse.

O mes chers enfans! puissiez-vous n'avoir besoin dans aucun tems d'une épreuve semblable à la mienne, pour bien sentir tout le prix de la sagesse et de la religion! puissent les heureuses dispositions que j'ai cultivées en vous, ne s'altérer jamais! Si ces lignes que j'ai tracées pour moi, tombent quelque jour entre vos mains, recueillez-y la tendresse et les vœux d'un père, dont vous avez fait la plus chère espérance; souvenez-vous des soins qu'il s'est donnés pour vous former, de l'attachement que vous lui avez connu pour vos véritables intérêts, des avis que son zèle pour vous lui a dictés; plus que

tout, croyez-en son exemple : il n'a commencé à être heureux, que du moment où il a triomphé de ses passions et abjuré ses erreurs.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table des Lettres du cinquième Volume.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les cinq premiers Volumes.

Le chiffre romain marque le tome; les chiffres arabes marquent les pages; *la note*, ou, *la n.* renvoie à la note au bas des pages; l'*n* seule, lorsqu'elle est suivie de chiffres arabes entre deux parenthèses ( ), désigne une des notes qui sont à la fin des Lettres. On n'a cité qu'un très-petit nombre de noms propres, et seulement pour les choses nécessaires, afin de ne pas donner trop d'étendue à cette table. On a souvent mis *et suiv.* ou *s.* pour *et suivantes.*

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

Fin de la Table des Matières des cinq premiers Volumes.

